

Analyse de la chaîne de valeur ananas au Togo

Gustavo Saldarriaga
Konga Palassi
Faycal Boureima
Koffi-Kouma Akouété Alate



Octobre 2019

Value Chain Analysis for Development est un outil financé par la Commission Européenne / DEVCO et mis en œuvre en partenariat avec Agrinatura. Il utilise un cadre méthodologique systématique pour analyser les chaînes de valeur liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie. Plus d'information : <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d->

Agrinatura (<http://agrinatura-eu.eu>) est constituée des universités et centres de recherche européens investis dans la recherche agricole et la formation pour le développement.

Les informations et connaissances produites par les études de chaînes de valeur ont vocation à aider les Délégations de l'Union Européenne et leurs partenaires à développer le dialogue politique, investir dans les chaînes de valeur et connaître les changements liés à leurs actions.

L'équipe

Economiste et chef d'équipe: Gustavo Saldarriaga (collaboratrice Ana María Buriticá Alzate)

Expert social : Konga Palassi

Expert environnemental : Fayçal Boureima

Expert national : Koffi- Kouma Akouété Alate

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu est la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne.

L'étude a été réalisée au sein d'un projet financé par l'Union Européenne (VCA4D CTR 2016/375-804).

Saldarriaga, G., Alate, K-K. A., Boureima, F., Palassi, K., 2019. Analyse de la chaîne de valeur ananas au Togo. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804), 126p + annexes.

Support de l'Unité de Gestion du Projet VCA4D

Heval Yildirim, Marie-Hélène Dabat, | Méthodologie et logiciel d'analyse économique (AFA)

Giorgia Mei, Olimpia Orlandoni, Sara Baumgart | Coordination de l'étude et conception graphique

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| TABLE DES MATIERES | 3 |
| REMERCIEMENTS..... | 7 |
| ACRONYMES | 8 |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF..... | 10 |
| 1. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE VCA4D..... | 15 |
| 1.1 CONTEXTE | 15 |
| 1.2 OBJECTIFS | 16 |
| 1.3 LES DIFFÉRENTES ANALYSES DE LA MÉTHODOLOGIE VCA4D..... | 16 |
| 1.4 PORTEE DE L'ANALYSE DE LA CV ANANAS..... | 18 |
| 1.5 DECLINAISON DE LA DEMARCHE SUR LE TERRAIN | 19 |
| 1.6 SOURCES D'INFORMATIONS | 20 |
| 1.7 ORGANISATION DU RAPPORT | 21 |
| 2. ANALYSE FONCTIONNELLE | 23 |
| 2.1 LA CHAÎNE DE VALEUR ANANAS DANS L'ÉCONOMIE TOGOLAISE | 23 |
| 2.1.1 <i>Contexte géographique</i> | 23 |
| 2.1.2 <i>Aspects historiques</i> | 23 |
| 2.1.3 <i>Principaux Indicateurs économiques de Togo</i> | 24 |
| 2.1.4 <i>Importance de la filière ananas</i> | 24 |
| 2.2 CARACTÉRISATION DE LA CV ANANAS AU TOGO | 25 |
| 2.2.1 <i>Le cycle de production de l'ananas et le calendrier culturel</i> | 26 |
| 2.2.2 <i>Les systèmes de production de l'ananas au Togo</i> | 27 |
| 2.2.3 <i>Les systèmes de transformation de l'ananas au Togo</i> | 29 |
| Les pertes dans la CV | 31 |
| 2.2.4 <i>Les circuits de commercialisation de l'ananas au Togo</i> | 32 |
| 2.2.5 <i>Les principaux acteurs de la chaîne de valeur ananas au Togo</i> | 32 |
| 2.3 LA GOUVERNANCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR | 37 |
| 2.3.1 <i>Structuration horizontale et verticale de la chaîne de valeur</i> | 37 |
| 2.3.2 <i>Structures de régulation et d'encadrement de la chaîne de valeur</i> | 38 |
| 2.3.3 <i>Certification</i> | 40 |
| 2.3.4 <i>Les structures de soutien à la chaîne de valeur</i> | 43 |
| 2.3.5 <i>Financement de la chaîne de valeur et accès au crédit</i> | 45 |
| 3. ANALYSE ÉCONOMIQUE..... | 48 |
| 3.2.1 <i>QS1. Contribution de la CV à la croissance économique</i> | 54 |
| <i>QC1. Rentabilité et durabilité pour les agents</i> | 54 |
| <i>QC2. Contribution de la CV au PIB</i> | 56 |
| <i>QC3. Contribution au PIB agricole</i> | 60 |
| <i>QC4. Contribution aux finances publiques</i> | 60 |
| <i>QC5. Contribution à la balance commerciale</i> | 60 |
| <i>QC6. Compétitivité sur le marché international</i> | 60 |
| 3.2.2 <i>QS2. La CV face à la croissance économique inclusive</i> | 61 |
| <i>QC7. Répartition des revenus entre les acteurs</i> | 61 |
| <i>QC8 Impact de la gouvernance sur la répartition des revenus</i> | 63 |
| <i>QC9. Répartition de l'emploi</i> | 65 |
| 4. ANALYSE SOCIALE | 71 |
| 4.1 LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA CV SONT-ELLES SOCIALEMENT ACCEPTABLES ET DURABLES ? | 72 |
| 4.1.1 <i>Respect du droit du travail</i> | 72 |
| 4.1.2 <i>Travail des enfants</i> | 74 |
| 4.1.3 <i>Sécurité du travail</i> | 74 |
| 4.1.4 <i>Attractivité</i> | 75 |
| 4.2 LES DROITS RELATIFS A L'EAU ET AU FONCIER SONT-ILS SOCIALEMENT ACCEPTABLES ET DURABLES ? | 76 |
| 4.2.1 <i>Adhérences aux VGGT (directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers)</i> | 76 |
| 4.2.2 <i>Transparence, consultation, participation</i> | 76 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 4.2.3 | <i>Equité, compensation et justice</i> | 76 |
| 4.3 | L'EGALITE DES GENRES DANS L'ENSEMBLE DE LA CV EST-ELLE RECONNUE, ACCEPTEE ET ENCOURAGEE ? | 78 |
| 4.3.1 | <i>Activités économiques</i> | 78 |
| 4.3.2 | <i>Accès aux ressources et aux services</i> | 79 |
| 4.3.3 | <i>Prise de décision</i> | 80 |
| 4.3.4 | <i>Leadership et prise de responsabilité</i> | 82 |
| 4.3.5 | <i>Pénibilité et division du travail</i> | 84 |
| 4.4 | LES CONDITIONS ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES SONT-ELLES ACCEPTABLES ET SURES ? | 85 |
| 4.4.1 | <i>Disponibilité de la nourriture</i> | 85 |
| 4.4.2 | <i>Accessibilité des aliments</i> | 85 |
| 4.4.3 | <i>Utilisation et adéquation nutritionnelle</i> | 86 |
| 4.5 | LE CAPITAL SOCIAL EST-IL ENCOURAGE ET DISTRIBUE EQUITABLEMENT DANS L'ENSEMBLE DE LA CV ? | 86 |
| 4.5.1 | <i>Force des organisations de producteurs</i> | 86 |
| 4.5.2 | <i>Formation et confiance</i> | 87 |
| 4.5.3 | <i>Implication sociale</i> | 88 |
| 4.6 | DANS QUELLE MESURE LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX SONT-ILS ACCEPTABLES ? LES ACTIVITES DE LA CV CONTRIBUTENT- ELLES A LES AMELIORER ? | 90 |
| 4.6.1 | <i>Les services de santé</i> | 90 |
| 4.6.2 | <i>Logement</i> | 91 |
| 4.6.3 | <i>Education et formation</i> | 92 |
| 5. | ANALYSE ENVIRONNEMENTALE | 95 |
| 5.1 | INTRODUCTION | 95 |
| 5.2 | DEFINITION DES OBJECTIFS ET DU CHAMP DE L'ETUDE | 95 |
| 5.2.1 | <i>Description des systèmes étudiés et périmètres de l'étude</i> | 95 |
| 5.2.2 | <i>Unité fonctionnelle</i> | 98 |
| 5.3 | INVENTAIRE DU CYCLE DE VIE L'ANANAS AU TOGO | 98 |
| 5.3.1 | <i>Sources et qualité des données</i> | 99 |
| 5.3.2 | <i>La production de l'ananas</i> | 100 |
| 5.3.3 | <i>Le conditionnement de l'ananas frais</i> | 101 |
| 5.3.4 | <i>La transformation de l'ananas</i> | 102 |
| 5.3.5 | <i>Transport intermédiaire et distribution de l'ananas et des produits transformés sur les marchés locaux, régionaux et internationaux</i> | 103 |
| 5.3.6 | <i>Les pertes tout au long de la CV</i> | 104 |
| 5.3.7 | <i>Les émissions directes</i> | 104 |
| 5.4 | EVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT | 105 |
| 5.5 | RESULTATS ET INTERPRETATIONS | 106 |
| 5.5.1 | <i>Ananas Frais</i> | 107 |
| 5.5.2 | <i>Jus d'ananas</i> | 110 |
| 5.5.3 | <i>Ananas séché</i> | 113 |
| 5.6 | CONCLUSION..... | 115 |
| 6. | MATRICE FFOM (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES) ET ANALYSE DES RISQUES | 117 |
| 7. | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 122 |
| 7.1 | CONCLUSIONS | 122 |
| 7.2 | RECOMMANDATIONS | 124 |
| 8. | BIBLIOGRAPHIE | 127 |
| | ANEXE 1 : PROGRAMME DE LA PREMIERE MISSION ET ACTEURS VISITES | 130 |
| | ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER DE VALIDATION DES DONNEES ET ORIENTATION DE LA SUITE DE L'ETUDE | 135 |
| | ANNEXE 3 : BUDGET D'OPERATION DE LA CHAINE DE VALEUR ANANAS AU TOGO | 136 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1. Questions structurants et questions centrales du projet VCA4D..... | 18 |
| Tableau 2. Principaux Indicateurs économiques de Togo. | 24 |
| Tableau 3. Systèmes de production de l'ananas au Togo. | 28 |
| Tableau 4. Principaux systèmes de transformation de l'ananas au Togo..... | 31 |
| Tableau 5. Eléments d'un système de contrôle interne pour la production de l'ananas biologique (GIZ, 2017) ... | 41 |
| Tableau 6. Répartition des fournisseurs identifiés suivant les types d'intrants..... | 45 |
| Tableau 7. Sous -chaines de valeur retenues pour l'analyse économiques et environnementales..... | 47 |
| Tableau 8. Analyse économique. Questions structurantes et centrales. | 48 |
| Tableau 9. Agents pour l'analyse économique. | 50 |
| Tableau 10. Processus de production et DE transformation de l'ananas | 51 |
| Tableau 11. REVENU par agent économique de la cv ananas | 55 |
| Tableau 12. Taux de rentabilité pour les acteurs de la cv ananas | 56 |
| Tableau 13. Cv ananas. COMPTES CONSOLIDES DES AGENTS. 2018. En FCFA | 57 |
| Tableau 14. Calcul des effets de la cv | 59 |
| Tableau 15. indicateurs de compétitivité internationale de la cv ananas (2018). | 61 |
| Tableau 16. Répartition de revenus de la cv..... | 64 |
| Tableau 17. Résumé des indicateurs d'analyse économique-cv ananas au Togo..... | 70 |
| Tableau 18. Fonds de développement et leur utilisation pendant les années 2016, 2017 et 2018..... | 89 |
| Tableau 19 : Taux de fréquentation des formations sanitaire de 2014 à 2017..... | 91 |
| Tableau 20. Facteurs d'Allocations des consommations d'eau et d'énergie lors de la transformation et/ou du conditionnement de l'ananas | 98 |
| Tableau 21 : Systèmes de production de L'Ananas au TOGO..... | 101 |
| Tableau 22. Conditionnement de l'ananas frais..... | 102 |
| Tableau 23. Transformation de l'ananas au Togo..... | 103 |
| Tableau 24. Transports intermédiaires et distribution..... | 104 |
| Tableau 25. Emissions directes..... | 105 |
| Tableau 26. Matrix FFOM de la cv ananas (2018)..... | 119 |

Liste des Figures

| | |
|---|-----|
| Figure 1. Démarche pour l'analyse de la filière ananas au Togo..... | 20 |
| Figure 2. Sites visités pendant les missions du terrain..... | 21 |
| Figure 3 .Réunions de travail avec partenaires de la cv..... | 21 |
| Figure 4 . Parcelle d'ananas de 8 mois d'âge (Bagbégan, zone maritime) et parcelle d'ananas tendant vers la maturité des fruits..... | 28 |
| Figure 5 . Fours de séchage d'ananas et découpage des ananas séchés après leur sortie des fours..... | 31 |
| Figure 6 .Graphe des flux de la CV ananas au Togo (2018)..... | 32 |
| Figure 7 . Visite d'une parcelle d'ananas BIOLOGIQUE A Bagbégan (zone maritime) en présence des responsables de la coopérative UCOOPABA..... | 34 |
| Figure 8 . Machine permettant de coller les étiquettes sur les bouteilles (entreprise EDM-Distribution)..... | 35 |
| Figure 9 .Plaque implantée sur un site de stockage ou de regroupement des fruits et légumes biologiques pour l'entreprise PRONATURA WEST AFRICA (Danyi N'Djakli)..... | 36 |
| Figure 10 .Produits biologiques (ananas et bananes) regroupés en vrac pour une vente en bordure de route à Danyi..... | 37 |
| Figure 11. Processus de la certification biologique dans la cv l'ananas au Togo..... | 43 |
| Figure 12. Séance de travail avec les partenaires en occurrence la GIZ..... | 44 |
| Figure 13.Types de marchés de la filière ananas et produits..... | 49 |
| Figure 14. Désagrégation de la production en consommation intermédiaire et valeur ajoutée (2018)..... | 57 |
| FIGURE 15. <i>DISTRIBUTION DES SALAIRES PAR SECTEUR</i> | 62 |
| Figure 16. Distribution des salaires par agents..... | 63 |
| Figure 17. distribution des revenus d'exploitation par secteur..... | 64 |
| Figure 18. repartition de la va par secteur..... | 65 |
| Figure 19. Visite de la salle de conditionnement /stockage de produits de l'entreprise JUNABIO et Ananas biologique frais disposés dans des cartons pour l'export bateau..... | 68 |
| Figure 20. Description de l'analyse sociale..... | 71 |
| Figure 21. Discussion avec les responsables de L'UGPFLBB à Blifou..... | 72 |
| Figure 22. Age des entreprises de transformation et d'exportation d'ananas au Togo..... | 73 |
| Figure 23. Mise sur claies des ananas biologique frais après le découpage des fruits..... | 77 |
| Figure 24. Epluchage d'ananas..... | 79 |
| Figure 25. Décisions concernant les revenus gagnés..... | 81 |
| Figure 26. Les femmes, leaders politiques Togo 2012-2017..... | 82 |
| Figure 27. Les femmes, leaders politiques au Togo 2012-2017..... | 83 |
| Figure 28. Avis sur la gestion du foyer par une femme au Togo en 2017..... | 83 |
| Figure 29. Bibliothèque en construction à Bagbégan..... | 90 |
| Figure 30. Résultats de l'analyse social..... | 93 |
| Figure 31. Périmètres géographiques de l'étude..... | 96 |
| Figure 32 : Méthode "Recipe 2016" de calcul de l'impact sur l'environnement..... | 106 |
| Figure 33: Impact des ananas frais sur les ressources..... | 108 |
| Figure 34. Impact des ananas frais sur la qualité des écosystèmes..... | 109 |
| Figure 35. Visite d'une parcelle d'ananas biologique à Danyi (zone plateaux) et Impact Brulis sur une nouvelle défriche pour la culture de l'ananas (préfecture de Yoto)..... | 109 |
| Figure 36.Impact des ananas frais sur la santé humaine..... | 110 |
| Figure 37. Impact du jus d'ananas sur la diminution des ressources..... | 111 |
| Figure 38. Impact du jus d'ananas sur la qualité des écosystèmes..... | 112 |
| Figure 39. Impact du jus d'ananas sur la santé humaine..... | 113 |
| Figure 40. Impact de l'ananas séché sur la diminution des ressources..... | 114 |
| Figure 41.Impact de l'ananas séché sur la qualité des écosystèmes..... | 114 |
| Figure 42. Impact de l'ananas séché sur la santé humaine..... | 115 |
| Figure 43. Séance de travail avec la coopérative UCOOPABA d'Avé (zone maritime); Plaque d'indication implantée au siège de UGPIZA de Danyi (zone plateaux), Stockage des jus et expert de l'ICAT Maritime à Tsévié..... | 121 |

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les différentes personnes, institutions et partenaires de la CV qui ont fourni les informations nécessaires et validé les hypothèses de l'étude (liste en Annexe 1 et 2). Ils souhaitent également remercier le soutien permanent de la PMU et le suivi effectué par la DUE à Lomé.

ACRONYMES

| | |
|-------------|--|
| ACV | Analyse du cycle de vie |
| AFA | Analyse de Filières Agro-alimentaires |
| AGRIFEF | Accès des Agriculteurs aux Services Financiers |
| APROTELF | Association des Producteurs Transformateurs et Exportateurs des Légumes et Fruits du |
| BM | Banque Mondiale |
| CAGIA | Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles |
| CEDEAO | Communauté Économique des Etats de L'Afrique de l'Ouest |
| COONAAFAT | Coopérative Nationale des Acteurs de la Filière Ananas du Togo |
| CPE | Comptes de production-exploitation |
| CPJPPAB-Zio | Coopérative Préfectorale des Jeunes Producteurs Professionnels d'ananas Biologique-Zio |
| CV | Chain de valeur |
| DDR - ICAT | Direction de la Délégation Régionale- Institut de Conseils et d'Appuis Techniques |
| DEVCO | Direction Générale de Développement et Coopération (UE) |
| DGSCN | Direction Générale des Statistiques et de la Comptabilité Nationale |
| DPV | Direction de la Protection des Végétaux |
| DRAPAH | Direction Régionale de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique |
| DSID | Direction des Statistiques Agricoles et de la Documentation |
| DUE –Togo | Délégation de l'Union Européenne au Togo |
| FAIEJ | Fonds d'Appui à l'Insertion Economique des Jeunes |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FECECAV | Faîtière des Entités des Caisses d'Epargne et de Crédit des Associations |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FESCOOPA | Fédération des Sociétés Coopératives d'Ananas de l'Avé |
| FNFI | Fonds National Fonds National de la Finance Inclusive |
| FRUPAM | Faîtière des Unions de Producteurs d'Ananas de la Région Maritime |
| FUCEC | Faîtière des Unions de Coopératives d'Epargne et de Crédit |
| GIZ | Agence allemande de coopération internationale |
| Ha | Hectare |
| INH | Institut Nationale d'Hygiène |
| INSEED | Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques |
| IRFA | Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes |
| ISTOM | Ecole Supérieure d'Agro-Développement International |
| ITRA | Institut Togolais de Recherche Agronomique |
| MAPAH | Ministère de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique |
| MPME | Micro, Petites et Moyennes Entreprises |
| PASA | Projet d'Appui au Secteur Agricole |
| PEA | Pool d'Entreprise Agricole |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIR | Programme Indicatif Régional |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PND | Plan National de Développement |
| PNIASAN | Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et |
| PPAAO-TOGO | Programme de Productivité Agricole en Afrique de l' Ouest - Projet Togo |

| | |
|----------------|--|
| PPP | Produits Phytopharmaceutiques |
| PRADEB | Programme d'Appui au Développement à la Base |
| PROCAT | Projet d'Appui à la l'Amélioration de la Compétitivité de la Filière Ananas au Togo |
| ProDRA | Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture |
| PTF | Partenaire Technique et Financier |
| SPROCA | Société de Produits Chimiques et Agricoles |
| STIEA | Société Togolaise d'Intrants et d'Equipements Agricoles |
| UCOOPABA | Union Coopérative des Producteurs d'Ananas Biologique de l'Avé |
| UCPIAAB -Danyi | Union des coopératives des Producteurs Indépendantes d'Avocat et d'Ananas Biologiques de Danyi |
| UCPAY | Union des Coopératives de Producteurs d'Ananas de Yoto |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UCPIA | Union des Coopératives de Producteurs Indépendants d'ananas |
| UGPAY | Union des Groupements de Producteurs d'Ananas de Yoto |
| UPCOOPAB-Zio | Union Préfectorale des Coopératives d'Ananas Biologique de Zio |
| URCLEC | Union Rénovée des Caisses Locales d'Epargne et de Crédit |
| VCA4D | Value Chain Assessment for Development |
| WAGES | Women and Associations for Gain both Economic and Social |

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le 11^e FED finance un « Programme pour la compétitivité en Afrique de l’Ouest » dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR 2014-2020) pour un montant de 72 millions €. Ce programme vise à renforcer la compétitivité du secteur privé et améliorer le climat des affaires pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois durables et décents. Il met l’accent sur une intégration des chaînes de valeur locales aux niveaux régional et mondial et l’exportation de produits transformés diversifiés. La chaîne de valeur ananas a été sélectionnée pour son potentiel de transformation en jus et fruits séchés. C’est ainsi, que la Direction Générale du Développement et de la Coopération (DEVCO) de l’Union européenne (UE) a envisagé une étude *Value Chain Analysis for Development* (VCA4D) afin d’améliorer les connaissances sur la filière et aider les opérations de l’UE dans le secteur ananas.

L’ananas est cultivé dans deux zones agro-écologiques au Togo : la zone maritime et la zone des plateaux. Ces deux zones se distinguent par **le système de culture, la variété et le rendement**. Les deux principales variétés d’ananas cultivées sont le Cayenne lisse et le Brazza (ou pain de sucre). Les deux systèmes pratiqués sont **la culture conventionnelle** et **la culture biologique**. A la fois la culture biologique certifiée et la culture conventionnelle avec utilisation d’intrants chimiques sont pratiquées dans la zone Maritime, tandis que la zone des plateaux est connue pour son agriculture sans intrants chimiques et très peu d’apport organique. Dans les deux zones, il n’y a pas d’irrigation et les travaux sont essentiellement manuels sur de petites superficies généralement comprises entre 0,4 et 0,8 ha.

| | Zone Maritime biologique | Zone Maritime conventionnel | Zone Plateaux biologique | Zone Plateaux conventionnel |
|--|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Variété | Cayenne | Brazza | Cayenne | Cayenne |
| Rendement (t/ha) | 55 | 60 | 30 | 30 |
| Rendement (t/producteur) | 22 | 24 | 12 | 12 |
| Producteurs (%) | 44 | 24 | 24 | 8 |
| Prix ananas frais au producteur en 2018 (CFA/kg) | 110 | 60-100 | 110 | 70-90 |

Caractérisation des zones de production d’ananas

En l’absence d’un suivi fiable, les données de la CV sont souvent surestimées. A partir de la consultation de la documentation existante, de la confrontation des connaissances des acteurs de la CV en atelier participatif et d’une mise en cohérence de l’ensemble des données par les experts (cadrage de la CV), on peut raisonnablement évaluer que l’ananas est cultivé par quelques 3 200 producteurs¹ (en tenant compte de ceux qui n’ont pas récolté en 2018) et que la production était proche de 30 000 t², en 2018 dont 65% d’ananas biologique et 35% d’ananas conventionnel.

Le secteur de la transformation de l’ananas est en forte croissance. Le nombre de Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) est passé de moins de 30 à une cinquantaine entre 2017 et 2019. 32% de l’ananas est conditionné en frais à l’exportation par une dizaine d’entreprises. Par ailleurs, une trentaine d’entreprises

¹ Le nombre de producteurs ayant récolté leurs parcelles en 2018 a été estimé à 1600 sur la base de la production nationale et du rendement moyen des variétés utilisées. Par ailleurs, à ce chiffre il faut ajouter 1600 autres producteurs provenant des parcelles qui n’ont pas reçu de TIF, qui ont reçu de TIF mais non parvenues à maturité et les parcelles de multiplication des rejets.

² Faute de statistiques fiables, l’estimation de cette production nationale a été fait en croisant les informations provenant de diverses sources (les études de la GIZ, la Direction de la Statistique Agricole, de l’Information et de la Documentation et la FAO), les informations validées et collectées au moment de l’atelier de validation à mi-parcours de l’étude ainsi que des discussions avec deux experts de la filière.

produiraient actuellement plus d'1 million de l de jus d'ananas (dont 200 000 l biologique) et 476 t³ d'ananas séché. Environ 60% de l'ananas est exporté en frais ou sous forme de produits transformés, essentiellement en Europe pour les produits biologiques (France, Allemagne, Suisse, Italie) ou sur le marché régional (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger).

Les producteurs d'ananas au Togo ne disposent pas de certification biologique individuelle. Ils dépendent d'un transformateur ou d'un exportateur qui détient lui une certification biologique et élargit le périmètre de sa certification à ses fournisseurs. Cet acteur certifié met en place un Système de Contrôle Interne qui assure l'encadrement des producteurs à travers les techniciens qui s'assurent que le cahier des charges du certificateur soit respecté.

En ce qui concerne **l'analyse économique**, l'objectif était d'évaluer le niveau de contribution de la CV à la croissance économique du Togo et de déterminer le degré d'inclusion de cette croissance économique. Les travaux effectués ont permis de mesurer les indicateurs économiques clés suivants :

| Item | Valeur |
|--|--|
| Revenu annuel pour les petits producteurs | 1,4 fois le SMIC |
| Contribution au PIB | 0.2% |
| Contribution au PIB agricole | 0.5% |
| Taux d'intégration dans l'économie nationale | 86% |
| Solde pour les finances publiques | +233 millions FCFA |
| Solde de la balance commerciale | +3 639 millions FCFA |
| Compétitivité internationale | Valeur économique créée > ressources domestiques utilisées (aux prix internationaux) |
| Répartition de la valeur ajoutée par acteur | 40% salaires et 55 % revenus d'exploitation |
| Répartition de la valeur ajoutée par secteur | 52% transformation, 42% production primaire, 6% commerce |
| Revenu agricole total | 1.7 millions euros (42% du revenu total) |
| Impact sur l'emploi | 10 700 emplois |

Indicateurs de l'analyse économique de la CV ananas (estimation 2018)

La CV ananas est considérée comme une CV faiblement développée en comparaison avec d'autres produits d'exportation tels que le café, le coton et le cacao.

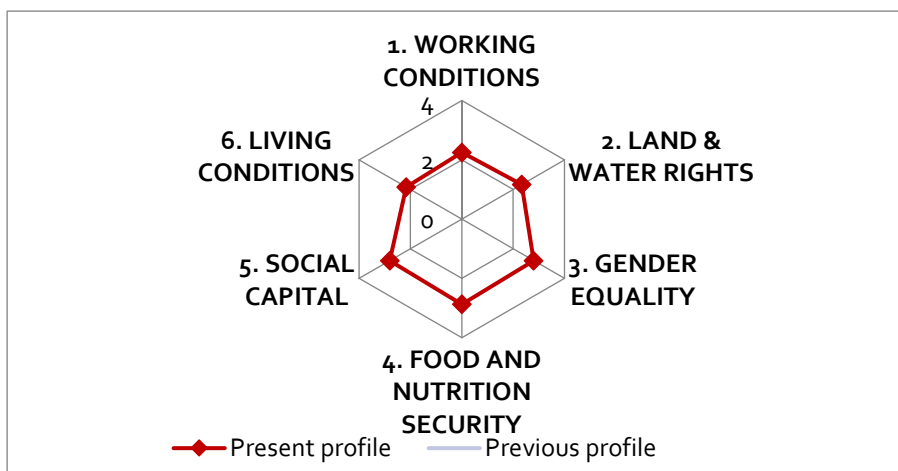
Au niveau sectoriel, 52 % de la valeur ajoutée est créée par les transformateurs, 42% par les producteurs et 6% par les commerçants. Au total, la CV ananas contribue encore faiblement à la croissance économique. En effet, la contribution de l'ananas à la croissance économique est de 0.2% et la contribution au PIB agricole de 0.5%. Le taux d'intégration de la CV dans l'économie du pays est très élevé (86%), signifiant que les acteurs de la CV utilisent peu d'intrants importés pour produire. Le revenu annuel des petits producteurs est supérieur au salaire minimum (équivalent à 1,4 fois le salaire minimum).

L'impact sur les finances publiques et la balance commerciale est positif (233 millions FCFA et 3 639 millions, respectivement). La production de cette CV est compétitive sur le plan international car le Coût en Ressources Domestiques, indicateur qui mesure l'efficacité économique globale de la chaîne, est de 0,6, signifiant que la valeur économique créée est supérieure à la valeur des ressources investies dans la CV calculées aux prix internationaux. La valeur ajoutée créée bénéficie aux salariés (40 %) et aux acteurs de la CV (55%), ce qui rend la CV inclusive du point de vue de la distribution des revenus.. Enfin, il convient de noter que l'impact sur l'emploi est très important et représente l'équivalent de 10 700 emplois, dont 5 500 dans la production, 3 500 dans la transformation et 1 700 dans la commercialisation.

³ Ces données sont issues de la compilation des chiffres obtenues au cours des missions de terrain auprès des 10 entreprises qui interviennent dans l'ananas séché biologique (AgriFeco, Tropic Bio, SETRAPAL, ProNatura, 2AB, 2OC, SAFLEG, Espace Kadoma...).

L'analyse sociale révèle que la CV ananas au Togo est socialement durable et économiquement inclusive, malgré quelques points de faiblesse qu'il faudra surveiller. Longtemps peu considérée, la filière ananas a été timidement relancée au début des années 2010. Elle n'a véritablement redémarré qu'en 2015 avec le soutien de la GIZ dans le cadre de son programme ProDra. En deux ans seulement, elle a connu un essor considérable des points de vue de la progression du volume de production et du nombre d'acteurs impliqués dans les différents maillons de la CV. La pluralité et la diversité des acteurs qui en tirent profit, témoignent du caractère inclusif de la CV. La situation sociale actuelle de la CV ananas au Togo est illustrée par le profil suivant qui montre qu'il faut être vigilant dans les domaines des conditions de vie des ménages, des conditions de travail des acteurs et de l'accès à la terre.

| Domain | Present profile |
|---------------------------------------|-----------------|
| 1. WORKING CONDITIONS | Moderate/Low |
| 2. LAND & WATER RIGHTS | Moderate/Low |
| 3. GENDER EQUALITY | Substantial |
| 4. FOOD AND NUTRITION SECURITY | Substantial |
| 5. SOCIAL CAPITAL | Substantial |
| 6. LIVING CONDITIONS | Moderate/Low |



Le Togo a signé et ratifié les conventions internationales sur le droit du travail. Les principes de ces conventions sont intégrés aux textes nationaux (constitutions, code du travail, etc.). Toutefois, le non-respect des accords de ces conventions dans les entreprises, le travail des enfants dans les plantations et la faible attractivité de la CV pour les jeunes, sont à l'origine d'une situation peu satisfaisante. Les différents conflits fonciers qui menacent la stabilité et la sécurité des terres sont aussi à surveiller. Du point de vue des conditions de vie des ménages d'acteurs présents dans la CV, c'est surtout l'insuffisance des services sociaux de base tels que le logement et la santé qu'il faut déplorer, en lien avec la situation générale de pauvreté dans le pays.

Les autres domaines (égalité de genre, sécurité alimentaire et nutritionnelle et capital social) sont à un niveau plus acceptable. Toutefois on note des zones de faiblesse à l'intérieur de ces domaines et selon les maillons de la chaîne. Les femmes sont par exemple lésées dans l'acquisition des terres ; la répartition des tâches au niveau du

ménage n'est pas en leur faveur et elles prennent peu la parole en public. Le revenu des employés, hommes ou femmes, (surtout non permanents) dans les entreprises ne leur permet pas d'assurer convenablement leurs besoins alimentaires. Le faible niveau de leadership des organisations paysannes ne leur permet pas de mener des négociations en leur faveur.

On peut conclure de cette analyse que la CV ananas au Togo est durable d'un point de vue social mais qu'un certain nombre de points précis sont à surveiller. Il s'agit notamment du respect effectif du droit de travail ; du travail des enfants ; de l'attractivité des jeunes ; de la sécurisation des terres ; de la disponibilité des services sociaux de base ; de l'accès des femmes à la terre ; de la répartition des tâches domestiques ; des salaires des employés non permanents dans les entreprises et du leadership des organisations paysannes.

Concernant **l'analyse environnementale**, l'analyse du cycle de vie de l'ananas a comparé plusieurs sous-filières : 5 sous-filières d'ananas frais, 2 sous-filières de jus (biologique zone maritime export bateau, conventionnel zone maritime marché local) et 2 sous-filières d'ananas séché (biologique zone maritime export bateau, biologique zone plateaux export bateau).

Impact sur les ressources naturelles

Dans la sous-filière frais, l'ananas conventionnel destiné aux marchés régionaux a l'impact le plus élevé à cause des intrants ainsi que de la longue distance de transport de Lomé à la frontière avec le Burkina Faso. Dans la sous-filière jus, c'est aussi le produit conventionnel qui génère le plus d'impact à cause des intrants chimiques. Les impacts de la transformation et du transport sont pratiquement les mêmes pour le jus biologique et pour le jus conventionnel. Pour la sous-filière produit séché, le produit des plateaux a un impact plus élevé à cause de la distance d'approvisionnement en ananas frais à Lomé.

Impact sur les écosystèmes

Pour les sous-filières frais et séché, l'ananas des plateaux génère l'impact le plus élevé à cause du faible rendement au champ (utilisation du sol). Il est suivi par l'ananas frais maritime destiné aux marchés régionaux qui, malgré son rendement élevé, utilise plus de sol à cause des pertes sur la longue distance de transport vers les pays Sahéliens. Quant à la sous-filière jus, le produit conventionnel a l'impact le plus élevé à cause de l'usage des intrants chimiques. Pour la transformation, l'usage du gaz naturel, des emballages en verre et en carton (sols de forêt mobilisés) sont dommageables de la qualité des écosystèmes.

Impact sur la santé humaine

Dans la sous-filière produit frais, l'ananas conventionnel commercialisé sur le marché régional a l'impact le plus élevé en raison de l'usage des fertilisants chimiques, des pesticides et des émissions provenant de l'usage du carburant fossile pendant le transport. Sans surprise, l'impact sur la santé humaine est aussi plus élevé pour le jus conventionnel (toxicité). Pour la sous-filière produit séché, l'impact du produit des plateaux est le plus élevé à cause de son faible rendement ainsi que des émissions liées à l'usage des carburants fossiles.

La chaîne de valeur ananas est-elle durable d'un point de vue environnemental ?

Comparés aux systèmes de production des grands pays producteurs qui ont des systèmes de production plus intensifs, la chaîne de valeur ananas au Togo peut être considérée comme environnementalement durable car :

- Elle est peu intensive et n'utilise pratiquement pas de machine agricole
- Elle a des rendements comparables à ceux des autres pays mais en utilisant moins d'intrants chimiques grâce à la fertilité des sols
- La production biologique a très peu d'impact sur la diminution des ressources et la santé humaine (avec un impact quasiment nul sur la diminution des ressources).
- La tendance est plutôt à la production biologique et cela même dans les cas où la production n'est pas formellement certifiée comme biologique

Comme **conclusions**, la CV ananas est encore peu développée, mais offre des *perspectives intéressantes pour l'économie agricole togolaise à condition que les acteurs se mobilisent pour la renforcer*. L'ananas togolais est préféré à celui des pays concurrents voisins pour son arôme et son goût. Le pays dispose d'une capacité d'extension de la culture d'ananas et occupe un créneau sur le marché des produits biologiques, en forte demande. Cette CV a suffisamment d'atouts pour s'inscrire dans la dynamique agro-industrielle et des agropoles promue par les autorités nationales et leurs partenaires. Le tissu des MPME transformant et expédiant l'ananas à l'étranger est en pleine croissance, ce qui est très positif pour la création d'emplois, la croissance économique et la réduction de la pauvreté en milieu rural. Cependant, beaucoup reste à faire pour améliorer la coordination des acteurs, réduire les coûts de certains intrants, mieux inscrire la CV dans une démarche qualité et développer aussi le marché national.

Les principaux risques de la CV sont les suivants :

- *Perte de certification biologique.* L'interdiction en jeu de l'usage du carbure de calcium pour les ananas destinés aux marchés de l'UE et le manque d'alternative peu coûteuse à ce produit inquiètent les producteurs utilisateurs.
- *Baisse de la fertilité des sols.* La menace sur les rendements à cause du faible apport de matière organique (peu d'élevage au Togo) malgré la grande disponibilité de terres fertiles implique de repenser la durabilité de la CV (par exemple valorisation des déchets de la transformation en compost à retourner à la terre).
- *Recul du biologique.* La difficulté à trouver de la main d'œuvre agricole pour travailler dans les plantations à cause de la pénibilité des travaux de défrichage et de sarclage pousse certains producteurs à l'utilisation d'herbicides agressifs comme le durion pour contrôler les mauvaises herbes.
- *Faible innovation.* Recherche peu active dans le secteur, faible valorisation des sous-produits ou des déchets de la transformation, besoin d'innovation aussi pour diversifier les marchés. Les opportunités sont nombreuses pour le secteur privé.

En ce qui concerne **les recommandations**, les mesures suivantes viseraient à renforcer la CV ananas au Togo :

- Engager la CV dans une démarche qualité, couplée à la certification biologique.
- Développer un label spécifique pour l'ananas biologique du Togo et ses produits transformés.
- Création d'une agropole pour la CV ananas dans la région maritime, car renfermant la grande partie de la production d'ananas du pays.
- Assurer un soutien public aux entreprises exportatrices de produits frais (y compris l'ananas) par l'aménagement de quais fruitiers et l'accès des bateaux frigorifiques au port de Lomé.
- Planifier le développement des infrastructures routières dans les régions de production pour désenclaver certaines zones.
- Faciliter l'organisation et la professionnalisation des acteurs d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur.
- Mettre en place des stratégies de production de rejets sains et vigoureux pour accroître la production.
- Encadrer les producteurs d'ananas et les encourager à produire du compost eux-mêmes et à l'utiliser dans leur exploitation.
- Faciliter l'accès aux crédits et la disponibilité de fonds de roulement pour les différents acteurs de la CV.
- Encourager la consommation locale.
- Améliorer les conditions de travail dans la filière.
- Encourager le développement d'une filière de recyclage du papier carton et sa transformation en emballage de haute qualité.
- Diffuser les techniques pour réduire les pertes post-récolte.
- Améliorer les statistiques de la filière.

1. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE VCA4D

1.1 Contexte

Le 11e FED finance un « Programme pour la compétitivité en Afrique de l'Ouest » dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR 2014-2020) pour un montant de 72 millions €. Ce programme vise à renforcer la compétitivité du secteur privé et améliorer le climat des affaires pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois durables et décents. Il met l'accent sur une intégration des chaînes de valeur locales aux niveaux régional et mondial et l'exportation de produits transformés diversifiés. La chaîne de valeur ananas a été sélectionnée pour son potentiel de transformation en jus et fruits séchés. C'est ainsi, que L'Union européenne (UE), par l'intermédiaire de la Direction Générale du Développement et de la Coopération (DEVCO), pour améliorer les connaissances sur la filière et aider les opérations de l'UE sur l'ananas a envisagé une étude Value Chain Analysis for Development (VCA4D). Un forum UE-Togo a eu lieu en juin 2019 pour attirer l'intérêt des investisseurs dont la CV ananas faisait partie.

Ce rapport présente donc une analyse de la CV ananas au Togo. Cette analyse fait partie d'un projet plus vaste financé par la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DG- DEVCO) de la Commission Européenne, intitulé « Value Chain Analysis for Development » (VCA4D). Le projet VCA4D fait partie du programme « Inclusive and Sustainable Value Chains and Food Fortification » de l'Union Européenne. L'objectif de cette étude est la description et l'analyse de la CV ananas au Togo, à l'aide des outils quantitatives élaborés / compilés par la DG DEVCO (« methodological support for analysis and development of inclusive and sustainable value chains »). Cette analyse de la CV ananas est destinée à aider la Commission Européenne et le gouvernement du Togo à structurer leur dialogue politique autour des questions stratégiques qui entravent actuellement le développement et la croissance durables de la CV ananas dans le pays. Il met également en évidence les problèmes et les risques pour la chaîne de valeur, ainsi que les domaines nécessitant une analyse plus approfondie.

Les principaux enjeux de développement du Togo, tels qu'énoncés dans le Plan national de développement 2018-22) sont le développement des secteurs à fort potentiel de croissance, dont l'agro-industrie, les renforcement des infrastructures économiques, la consolidation des services sociaux essentiels dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'énergie, la promotion de l'inclusion financière, de l'égalité hommes-femmes et de la protection sociale et environnementale, et la promotion d'un développement plus durable, équilibré et participatif. La filière ananas a donc des possibilités de se développer dans ce cadre des politiques de l'Etat.

Le pays bénéficie des programmes financés par des organismes internationaux pour le soutien de l'agriculture :

- Le *Projet d'Appui au Secteur Agricole* (PASA- 57 millions de dollars, don + crédit, 2011-2020) vise à réhabiliter et renforcer les capacités productives des bénéficiaires dans les filières vivrières et d'exportations sélectionnées, et à favoriser un environnement institutionnel favorable au développement du secteur agricole. Le financement additionnel va renforcer les interventions du projet initial et accroître l'impact et la durabilité des actions auprès des bénéficiaires
- Le *Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest - Projet Togo* (PPAAO-TOGO-22 millions de dollars 2011-2019) vise à générer et accélérer l'adoption de technologies améliorées pour une productivité accrue dans filières agricoles prioritaires du pays et qui correspondent aux filières agricoles prioritaires telles que définies dans la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP).
- Le 11e FED finance un « *Programme pour la compétitivité en Afrique de l'Ouest* » dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR 2014-2020) pour un montant de 72 millions €. Ce programme vise à renforcer la compétitivité du secteur privé et améliorer le climat des affaires pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois durables et décents. Il met l'accent sur une intégration des chaînes de valeur locales aux niveaux régional et mondial et l'exportation de produits transformés diversifiés. Le volet Togo (pour un montant de 5

millions € du FED), cofinancé par la GIZ et dont la formulation devrait être finalisée en novembre 2018, porte sur un « Projet d'appui au maillon transformation des chaînes de valeur ananas ». Ce projet doit améliorer la compétitivité des entreprises de transformation de l'ananas en renforçant les capacités de ces entreprises, la qualité des services rendus par les entreprises en amont et en aval de la transformation, la performance des structures de l'organisation du secteur.

La CV ananas a été sélectionnée pour son potentiel de transformation en jus et fruits séchés. Le volet s'inscrit en continuité des activités du projet ProDRA de la Coopération allemande (*Programme Développement Rural et Agriculture*) qui vise une forte orientation des petits exploitants agricoles vers le marché et la transformation : structuration des organisations paysannes dans plusieurs CV dont l'ananas (appui de coopératives et unions de coopératives) ; appui aux micro, petites et moyennes entreprises rurales ; accès aux services financiers ; amélioration du cadre institutionnel pour une croissance rurale durable.

Le marché des produits transformés à base d'ananas est très compétitif et certains pays sont dominants comme le Ghana ou la Côte d'Ivoire. Cependant, le Togo dispose d'avantages comparatifs par rapport aux pays voisins en se concentrant sur la production biologique certifiée et sur des variétés telles que le Cayenne Lisse, qui sont bien demandées sur les marchés de niche. Le maillon transformation de la CV d'ananas pourtant n'a jamais bénéficié d'un soutien efficace, ni du gouvernement ni de la coopération au développement. La transformation locale pour l'exportation et le marché local dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) offre de bonnes perspectives de développement.

Cette évaluation a été réalisée entre les mois de janvier et de juin 2019, et comprenait deux missions sur le terrain d'une durée d'environ deux semaines chacune (du 4 au 14 février et du 18 au 28 mars). L'équipe qui a mis en œuvre cette étude était composée des membres suivants :

- Gustavo Saldarriaga, économiste et team leader, enseignant à l'ISTOM (Ecole Supérieure d'Agro-Développement International).
- Faycal Boureima, expert environnementale
- Konga Palassi, anthropologue et expert social
- Koffi-Kouma Akouété Alate, agronome et expert national

1.2 Objectifs

L'objectif de l'étude est la connaissance de la CV ananas en utilisant les outils et les méthodes précédemment cités (« methodological support for analysis and development of inclusive and sustainable value chains »). L'étude permet de connaître l'impact sur la croissance, le caractère inclusif et la durabilité de la CV ananas au Togo.

Cette analyse permettra aussi de mieux comprendre comment aider les acteurs de la CV ananas à s'organiser en vue de développer les exportations de produits transformés (améliorer la qualité, développer la certification, ...) pour l'amélioration de leurs revenus et de la situation des femmes et des jeunes.

Cette étude approfondie de la CV ananas au Togo sur l'ensemble de la filière servira d'étude de référence pour le projet d'appui au maillon transformation des chaînes de valeur ananas au Togo. Elle apportera également et en premier lieu des connaissances utiles à sa mise en œuvre par la DUE (et son partenaire la GiZ/ ProDRA).

L'étude permettra aussi de soulever quels sont les enjeux et les risques les plus importants pour la chaîne de valeur, quels thèmes devront donner lieu ultérieurement à des analyses approfondies, et quels sont les domaines pour lesquels il est difficile de produire des informations.

1.3 Les différentes analyses de la méthodologie VCA4D

La méthodologie VC4D comprennent une l'analyse fonctionnelle et les trois dimensions du développement durable : analyse économique, analyse sociale et analyse environnementale. Elle doit répondre à quatre

questions structurantes : 1) Quelle est la contribution de la CV à la croissance économique ? 2) Cette croissance économique est-elle inclusive ? 3) Cette CV est-elle durable d'un point de vue social ? 4) Cette CV est-elle durable d'un point de vue environnemental ?

Le processus analytique comporte quatre composantes :

Analyse fonctionnelle : fournit une cartographie générale et une description des principaux acteurs, activités et opérations de la chaîne de valeur, une vue d'ensemble des produits et des flux de produits, les principaux systèmes de production, une description des principaux mécanismes de gouvernance de la chaîne et une brève description des contraintes. L'analyse fonctionnelle a constitué la base des analyses des trois autres composantes. L'analyse reposait principalement sur des entretiens avec des informateurs clés et des questionnaires structurés avec des acteurs clés et des experts de la chaîne de valeur, complétés par des données secondaires.

Analyse économique : consiste tout d'abord en une analyse financière de chaque type d'acteur (comptes financiers), ainsi qu'en une évaluation de la CV consolidée (valeur totale de la production, comptes d'exploitation globaux). Deuxièmement, il évalue les performances économiques (contribution à la croissance économique en termes de valeur ajoutée directe et indirecte générée, et durabilité / viabilité de l'économie nationale au sein de l'économie internationale (ratio du coût des ressources domestiques). Analyse de la répartition des revenus (revenus des entreprises, salaires) et de la création et de la répartition de l'emploi. Les données proviennent de sources de données secondaires (articles, rapports, statistiques), d'entretiens avec des informateurs clés et de questionnaires structurés. Pour le traitement des données, le logiciel d'analyse des filières agroalimentaire (AFA), développé par le Cirad a été utilisé.

Analyse sociale : examine si la CV ananas est socialement durable. Cela contribue également aux discussions sur le point de savoir si la croissance économique dans la CV est inclusive. L'analyse sociale s'est inspirée de multiples sources d'informations, notamment des données secondaires et des données de terrain provenant de producteurs, de transformateurs, de fournisseurs d'intrants, de semi-grossistes, détaillants et d'autres parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. L'analyse sociale a suivi les six domaines et les questions associées spécifiés dans la méthodologie d'analyse sociale : conditions de travail, droits à la terre et à l'eau, égalité des genres, sécurité alimentaire et nutritionnelle, capital social et conditions de vie.

Analyse environnementale : évalue la durabilité environnementale de la chaîne de valeur. L'analyse a été réalisée à l'aide de l'analyse du cycle de vie (ACV). L'ACV comprend quatre phases, après lesquelles l'analyse environnementale a été organisée : objectif et portée, inventaire du cycle de vie (ICV), évaluation de l'impact du cycle de vie (ACVL) et interprétation. Le champ d'application de l'ACV s'est concentré sur trois domaines de protection : la santé humaine, l'épuisement des ressources et la qualité des écosystèmes, auxquels un ensemble de catégories d'impact sur l'environnement et les indicateurs correspondants sont associés. Le calcul des impacts environnementaux pertinents en ACV reposait sur un inventaire exhaustif et quantitatif de tous les flux d'entrée et de sortie sur l'ensemble du cycle de vie du système étudié, reposant principalement sur des données primaires collectées sur le terrain et complétées par des données secondaires.

Le Tableau 1 présente un résumé des questions structurantes (QS) et des questions centrales (QC) auxquelles doit répondre chaque type d'analyse de la filière.

| Analyse économique | Analyse Sociale | Analyse environnementale |
|---|--|---|
| <i>QS 1. Quelle est la contribution de la CV à la croissance économique ?</i> | <i>QS2. La CV est-elle durable du point de vue social ?</i> | <i>QS4. La CV est-elle durable du point de vue environnemental ?</i> |
| QC1.1 Les activités de la CV sont-elles rentables et durables pour les agents impliqués ? QC1.2 Quelle est la contribution de la CV au PIB ? QC1.3 Quelle est la contribution de la CV au PIB du secteur agricole ? QC1.4 Quelle est la contribution de la CV aux finances publiques ? QC1.5 Quelle est la contribution de la CV à la balance commerciale ? QC1.6 La CV est-elle viable dans l'économie internationale ? | QC3.1 Les conditions de travail dans la CV sont—elles socialement acceptables et durables ? QC3.2 Les droits relatifs à l'eau et au foncier sont-ils socialement acceptables et durables ? QC3.3 L'égalité des genres dans l'ensemble de la CV est-elle reconnue, acceptée et encouragée ? QC3.4 Les conditions alimentaires et nutritionnelles sont-elles acceptables et sûres ? QC3.5 Le capital social est-il encouragé et distribué équitablement dans l'ensemble de la CV ? QC3.6 Dans quelle mesure les principales infrastructures et services sociaux sont-ils acceptables ? Les activités de la CV contribuent-elles à les améliorer ? | QC4.1 Quel est l'impact potentiel de la CV sur l'épuisement des ressources ? QC4.2 Quel est l'impact potentiel de la CV sur la qualité des écosystèmes ? QC4.3 Quel est l'impact potentiel de la CV sur la santé humaine ? |
| <i>QS 2. Cette croissance économique est-elle inclusive ?</i> QC2.1 Comment les revenus sont-ils répartis entre les acteurs de la CV ? QC2.2 Quel est l'impact des systèmes de gouvernance sur la répartition des revenus ? QC2.3 Comment l'emploi est-il réparti au long de la CV ? | | |
| <i>En lien avec les quatre questions structurantes</i> | | |
| QC transversale. Quels risques sont susceptibles de peser sur les performances de la CV ? | | |

TABLEAU 1. QUESTIONS STRUCTURANTES ET QUESTIONS CENTRALES DU PROJET VCA4D.

Source : note méthodologique.

1.4 Portée de l'analyse de la CV ananas

La production d'ananas togolaise comprend deux variétés, à savoir le Cayenne lisse et le Brazza. Il s'agit de deux systèmes de production, biologique (70%) et conventionnel (30%). Toute la production se localise dans la région maritime et sud des plateaux (80%) et dans la préfecture de Dany (20%). La transformation concerne la production de jus et ananas séché. Les transformateurs se localisent à Lomé. La plupart de l'ananas frais biologique, jus biologique et séché biologique va à l'export et le conventionnel est destiné aux marchés régional et local.

L'analyse présentée dans ce rapport porte sur la production et transformation du 100% de l'ananas. L'étude a été donc ciblée géographiquement sur l'axe Lomé à Kpalimé (région de plateaux) en passant par Tsévié (région maritime) et cela, sur une distance d'environ 120 km, où se localise la production. Tous les transformateurs en ananas séché et jus sont localisés à Lomé. Par conséquent, nos entretiens avec les producteurs ou transformateurs ont porté sur cette zone.

L'étude comprend donc la production primaire d'ananas et sa transformation en jus et en séché. On a exclu de l'analyse, la production de confiture et de sirop, car elles sont des productions très marginales sans aucun intérêt pour les transformateurs.

1.5 Déclinaison de la démarche sur le terrain

La démarche suivie pour la réalisation de l'étude s'est organisée en trois phases :

- **Démarrage de l'étude.** Durant cette phase s'est réalisé un travail préalable au bureau d'analyse des données et documents disponibles, construction du plan de travail et du budget ; un briefing à Bruxelles avec la PMU (Project Management Unit) et DEVCO qui a permis la familiarisation avec le cadre méthodologique, présentation de l'outil d'analyse sociale, séance sur le logiciel d'analyse économique en complément de la formation AFA si nécessaire ; pendant une deuxième partie du briefing, l'équipe d'experts, la PMU et DEVCO ont discuté avec la DUE sur la portée de l'étude, les attentes de la DUE et la préparation des contacts avec les partenaires locaux.
- **Missions sur le terrain.** Deux missions sur le terrain ont été réalisées. *Première mission* : entre le 4 au 14 février avec l'objectif principal de collecter les données nécessaires à l'analyse fonctionnelle, économique, sociale et environnementale. Elle a démarré avec un briefing avec la DUE, et des réunions et séances de travail avec des institutions impliquées telles que, la GiZ/ProDRA, le Ministère en charge de l'agriculture, le ministère de l'industrie et du commerce. Elle comprenait aussi des visites auprès des entreprises de transformation et/ou d'exportation de l'ananas ou ses produits dérivés, des coopératives de producteurs à Lomé et dans les régions Maritimes et des Plateaux. Des parcelles de culture d'ananas ont aussi été visitées à Ahépé, Gbatopé, Bagbégan (région Maritime) et à Danyi (région des Plateaux). Un total de 56 partenaires ont été visité dont 40 producteurs et 16 transformateurs. *Deuxième mission* : entre le 18 a 28 mars 2019 avec l'objectif principal de compléter l'information nécessaire aux analyses, rencontres avec des transformateurs, réalisation d'un atelier de restitution auprès des acteurs, atelier qui a permis la validation de la structure et les données de la filière. Deux réunions avec deux experts de la filière ont été réalisées pour discuter d'une façon plus approfondie la structure, les flux, les prix, les contraintes et les risques de la filière. Outre ces deux missions l'expert social et l'expert national ont effectué des échanges approfondis avec des groupes de producteurs, des transformateurs et les ouvriers afin de collecter d'autres informations plus détaillées pour réalisation des quatre analyses (fonctionnelle, économique, sociale et environnementale).
- **Traitement des données, modélisation et analyse des résultats.** Pendant cette phase l'équipe a analysé la consistance des données, la modélisation avec AFA, Sima Pro et profil social, rédaction du draft du rapport, discussions avec la PMU sur les résultats, élaboration du rapport final, débriefing avec la PMU-DEVCO-DUE et révision du document de résumé de six pages qui a été préparé à la demande de la DUE pour présenter la CV aux participants au Forum Economique UE-Togo du 13 et 14 juin 2019 à Lomé.

La Figure 1 présente la démarche suivie pour la réalisation de l'étude.

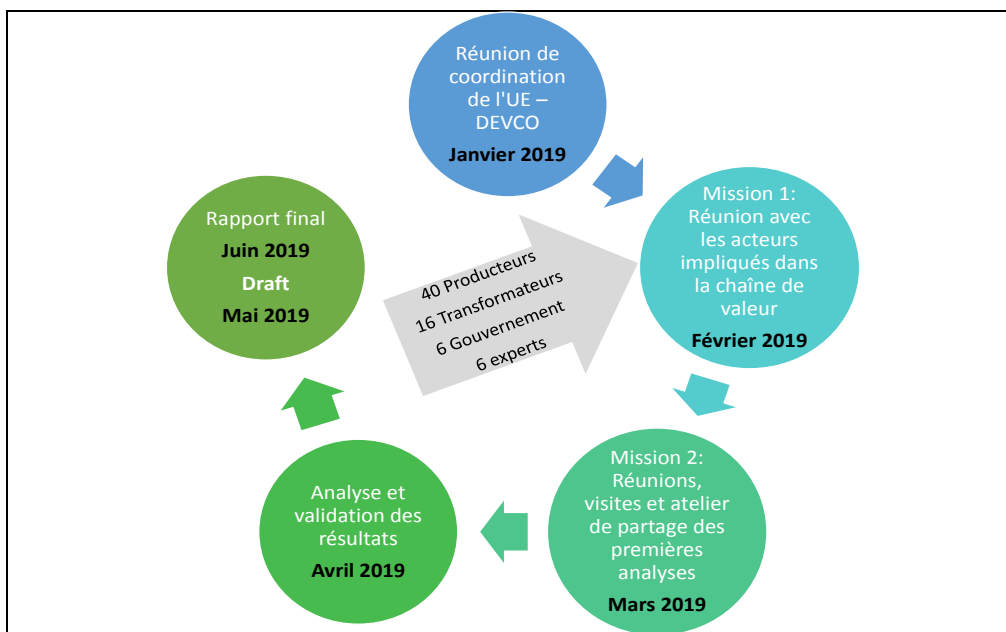


FIGURE 1. DEMARCHE POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE ANANAS AU TOGO.
Source : Elaboration des auteurs.

1.6 Sources d'informations

Sources primaires. Ont été recueillies auprès de représentants du gouvernement, producteurs, unions, associations, transformateurs, organisations non gouvernementales, GIZ, experts de la filière ainsi que de la société civile, notamment lors de réunions, entretiens, atelier et focus groups avec les parties prenantes. Cette information a été définitive pour établir les comptes d'exploitations type pour les différents acteurs de la filière, et était nécessaire pour l'analyse économique et environnementale ainsi que social. Au total 40 producteurs, 16 transformateurs, 6 institutions, 6 experts ont été interrogés. La Figure 2 présente les sites visités pendant les deux missions du terrain.

Sources secondaires. La consultation de littérature a été réalisée à l'aide des documents sur la filière disponibles à la DUE, la GIZ, institutions gouvernementales, organisations internationales (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, PNUD, FAO, etc.), ainsi que dans plusieurs revues spécialisées et bases de données. Toutes les sources consultées sont référencées à la fin du rapport (bibliographie).

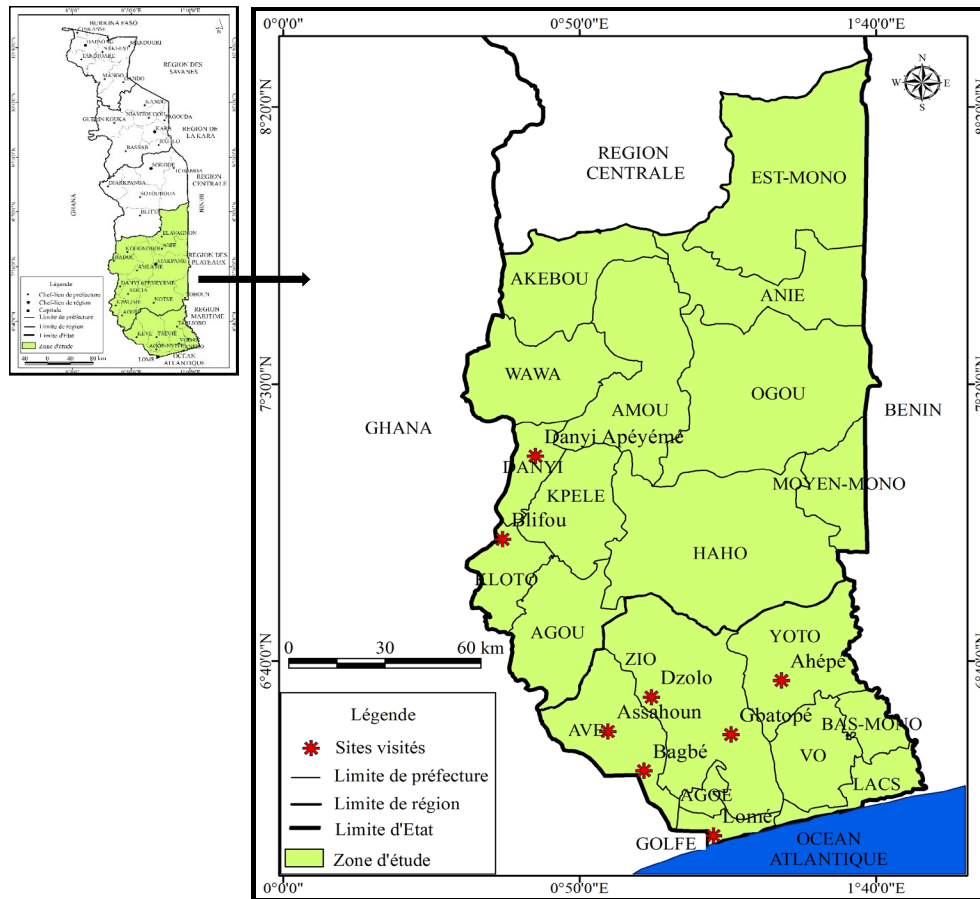


FIGURE 2. SITES VISITES PENDANT LES MISSIONS DU TERRAIN.
Source : INSEED 2010

La Figure 3 contient des photographies représentatives des réunions avec les producteurs, les unions, les associations, les transformateurs y compris l'atelier.



FIGURE 3. REUNIONS DE TRAVAIL AVEC PARTENAIRES DE LA CV.

1.7 Organisation du rapport

Ce rapport est organisé en un seul volume et dans ses propres chapitres en fonction des quatre types d'analyses : fonctionnelle, économique, sociale et environnementale. Il se termine par le chapitre sur l'évaluation des risques et le chapitre sur les conclusions et les recommandations. Le rapport comprend au départ un résumé exécutif.

Les annexes contiennent un ensemble d'informations générales associées à chacun des composants de l'étude. Il présente également la liste des personnes et entités contactées lors des missions du terrain.

2. ANALYSE FONCTIONNELLE

2.1 La chaîne de valeur ananas dans l'économie togolaise

2.1.1 Contexte géographique

Le Togo s'étend sur 56.790 km². Localisé entre le 6ème et le 11ème degré de latitude Nord et entre 0° et 1°40 de longitude Est, le pays est une étroite bande de terre de 600 km de long et disposant de 50 km de côte. Il est limité par le Burkina Faso au Nord, le Golfe de Guinée (Océan Atlantique) au Sud, la République du Bénin à l'Est et le Ghana à l'Ouest. La population est estimée à 7,8 millions d'habitants en 2018, avec un taux de croissance démographique moyen d'environ 3%. Le pays est organisé en cinq (5) régions économiques : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes. La production de l'ananas se concentre dans la Région Maritime et la Région des Plateaux et principalement les préfectures de Yoto, Zio, Avé et Danyi (Figure 2).

La région Maritime, située au sud du Togo jouit d'un climat de type équato-guinéen avec une température moyenne de 26-28°C. Elle s'étend sur une superficie de 6100 km² soit 11 % de la superficie totale du pays avec une population de 2 600 285 habitants soit 42% de la population totale et une densité de 426 habitants au km² (DGSCN, 2011).

La Région des Plateaux s'étend sur une superficie de 16 975 km², soit 30% de la superficie totale du pays (DGSCN, 2011). Elle dispose de deux zones agroécologiques à savoir : la zone de la savane humide et la zone forestière où se pratique actuellement la plus grande partie de la production d'ananas dans la région. En témoigne, la préfecture de Danyi, situé dans la zone forestière qui concentre à elle seule environ 82% de la production de la région (DSID, 2017). Son climat est de type soudano-guinéen humide avec des hauteurs annuelles de pluies variant entre 1000 et 1300 mm sur le plan démographique, elle a une population de 1 375 165 habitants soit 22,2% de la population total du Togo, avec une densité de 81 habitants/ km².

2.1.2 Aspects historiques

L'Ananas (*Ananas comosus*) est une plante originaire des régions tropicales d'Amérique du sud notamment du Brésil et du Paraguay. Son nom viendrait du mot guarani nana qui signifie « parfumé ». Avec le développement des échanges commerciaux, la culture et l'utilisation de l'ananas se sont étendues à toutes les zones intertropicales chaudes et humides.

Cette plante était présente au Togo avant les conquêtes coloniales. Son fruit a d'abord été cueilli dans les forêts du sud du pays à l'état sauvage, puis domestiqué et commercialisé dans les marchés locaux (De Souza, 1990). La culture de l'ananas et sa vente locale se sont progressivement développées sans que les pouvoirs publics n'y accordent une importance particulière. Toutefois, selon des sources orales, déjà à partir des années 1960, les commerçants contractaient avec les producteurs de la partie Est de la préfecture du Zio et l'ouest de la préfecture de Yoto pour acheter et revendre des ananas.

A la fin des années 1970 la société d'Etat TOGOFRUIT a fait la promotion de la culture de ce fruit dans la zone de Notsé par le renforcement du potentiel technique de la production (IRFA 1977). Ceci a abouti à la création d'un projet à Notsé. Cette initiative n'a pas été pérennisée à la fin du projet et la faillite de TOGOFRUIT. Dès lors, cette filière a été abandonnée au profit des autres cultures de rente comme le café, le cacao, le coton, etc.

C'est seulement en 2008 que, sur initiative de la Direction de la Délégation Régionale de l'ICAT, région Maritime, la filière a été relancée avec le soutien de l'International Fertilizers Development Center (IFDC) dans le cadre du projet « Pôles d'Entreprises Agricoles » (PEA) puis du projet 1000S+. La fin de ce projet coïncida avec l'arrivée de la GIZ dans le secteur. La GIZ a donc pris la relève depuis 2015 avec son Programme de Développement Rural et Agriculture (ProDRA) dans lequel s'inscrit le « Projet d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Filière Ananas au Togo » (PrAACoFAT).

2.1.3 Principaux Indicateurs économiques de Togo

L'économie togolaise se base sur l'exploitation des ressources minières (phosphate, calcaire et argile transformée en clinker) et agricoles (café, cacao, coton). Le Togo est doté du seul port en eau profonde d'Afrique de l'Ouest (port de Lomé), avec le potentiel de devenir un hub régional. Les dernières années se caractérisent par l'investissement public et privé dans les infrastructures et plus récemment par des réformes structurelles en cours (finances publiques, système bancaire, secteurs des phosphates et du coton) avec le soutien du FMI. Le Togo est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les indicateurs économiques du Togo sont présentés dans le Tableau 2 (2016-2019) :

| Indicateur | 2016 | 2017 | 2018 (p) | 2019 (p) |
|------------------------------|-------|-------|----------|----------|
| PIB (millions US) | 4 458 | 4 757 | 4 971 | 5 200 |
| Croissance PIB (%) | 5.1 | 4.4 | 4.5 | 4.8 |
| PIB per capita (US) | 600 | 610 | 611 | |
| Inflation (moyenne annuelle) | 0.8 | -0.8 | 0.8 | 1.2 |

TABLEAU 2. PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES DE TOGO.

Source : Coface for trade ; Banque Mondiale (p=prévision)

Le lancement du Plan national de développement 2018-2022 (PND), ayant pour objectif premier la transformation du pays en pôle logistique, financier et touristique régional, fera du secteur tertiaire le principal contributeur à la croissance en 2019, notamment à travers le développement de la logistique et des transports via l'amélioration du port de Lomé, et du transport aérien.

Visé par le deuxième axe du PND (avec les créations d'agropoles, des technopoles agro-alimentaires), le secteur agricole devrait aussi profiter des retombées du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), réalisé entre 2010 et 2015, avec une hausse des rendements, notamment dans la production des céréales, du coton et du cacao. Ces gains de productivité, ainsi que le développement des activités extractives, aussi concernées par le deuxième axe du PND, contribueront à la croissance du secteur primaire (30 % du PIB) et donc de l'économie en général.

Les efforts consentis dans les secteurs agricoles et extractifs, ainsi que la reprise prévue chez certains partenaires commerciaux, notamment le Nigeria, devraient permettre à la croissance des exportations d'outrepasser celle des importations, qui demeurera plus contenue, engendrant une contribution nette positive de la balance commerciale à la croissance.

La réduction du déficit commercial structurel (environ 20 % du PIB), grâce à la croissance plus rapide des exportations (grâce aux secteurs extractif et agricole) que des importations, devrait permettre une réduction du déficit courant, tel qu'il est prévu dans le Plan National de développement.

Pour améliorer le climat des affaires, le pays devrait diminuer les fortes tensions sociopolitiques, améliorer l'environnement des affaires qualifié de déficient, s'attaquer au fort taux de pauvreté et de chômage et d'améliorer les infrastructures d'éducation et de santé publique insuffisantes.

2.1.4 Importance de la filière ananas

L'ananas représente environ 20 % de la production mondiale de fruits tropicaux et est le deuxième fruit exotique le plus cultivé après les bananes. Selon la FAO, la production mondiale d'ananas a doublé en 25 ans. La production mondiale en 2016 est estimée à plus de 25,5 millions de tonnes (Eurostat, 2019).

Filière restée longtemps traditionnelle au profit du café, cacao et coton, la Direction Togolaise des Statistiques et de la Documentation estime les producteurs à 3808 pour une superficie de totale de 2 477 hectares (DSID, 2016).

Une étude diligentée par la GIZ a estimé la production 2017 à 27 000 tonnes (GIZ, 2017). Selon cette étude, on assiste à une augmentation des superficies emblavées et donc de la production de 2015 à 2017 à la fois dans la Région Maritime et celle des Plateaux où se cultive l'ananas au Togo.

La production de l'ananas représente une source de revenus pour les exploitants agricoles et un des secteurs dans lesquels les jeunes diplômés peuvent construire leur avenir. C'est conscient de ces avantages dont regorge la filière ananas que l'Etat togolais en a fait une des filières prioritaires dans ses documents de politiques et stratégies de développement notamment le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2016-2025. Le Plan national de Développement (PND), la politique agricole et la stratégie de développement des agropoles au Togo. L'ananas est considéré comme une filière propriétaire, à côté de la papaye, anacarde, palmier à huile, banane plantain. Il s'agit de nouvelles filières qui connaissent un intérêt croissant au cours des dernières années et présentent un potentiel de développement significatif susceptible de booster, entre autres, l'offre nationale sur le plan alimentaire et nutritionnel, l'agro-industrie et la petite transformation et aussi les exportations. Les perspectives globales à moyen et long terme de la demande des produits et co-produits des chaînes de valeurs de ces filières sont favorables à leur intégration dans les priorités pour le développement du secteur agricole national. Pour le cas spécifique de la papaye, la demande interne forte, se traduisant en l'occurrence par des volumes élevés des importations constitue un potentiel à exploiter pour le développement de la production nationale. Aussi, des modèles de production axés sur les ménages pourront permettre d'améliorer les apports alimentaires et nutritionnels au sein des communautés rurales.

Une étude de la GIZ (2017) portant sur l'analyse économique de la filière ananas au Togo a montré que les flux des produits commercialisés s'élevaient à : (i) 1 312,8 tonnes pour ananas frais exporté ; (ii) 56 700 litres de jus d'ananas ; (iii) 3,82 tonnes d'ananas séché ; (iv) 3 tonnes pour la confiture produit ; (v) 1200 litres pour le sirop. Les marchés d'écoulement de ces différents produits sont le marché national, sous régional, européen et asiatique. Les 27 entreprises recensées emploient environ 400 personnes dont près de 50% de femmes.

L'ananas constitue une des cultures sur lesquelles le Togo peut se baser pour améliorer ses recettes à l'exportation. Par exemple, l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) (2018), a évalué les exportations d'ananas frais ou séché à 1 871 542 kg pour une entrée de devises de 957 230 782 FCFA en 2017.

Aujourd'hui, les acteurs au niveau du maillon production sont appuyés par la GIZ à travers son Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA) et le Projet d'Appui à la l'Amélioration de la Compétitivité de la Filière Ananas au Togo (PROCAT) cofinancé par la Coopération Allemande (BMZ) et l'Union Européenne qui vient accompagner les entreprises de transformation et d'exportation à améliorer leur compétitivité. Ces différents appuis constituent des atouts qui boostent le développement de cette filière qui dans un passé récent était en régression. Les producteurs préfèrent se tourner vers l'ananas parce que c'est une culture très rustique qui diminue sensiblement les risques d'aléas climatiques et leur permet d'être plus ou moins rassurer sur leurs investissements. Aussi, il faut relever que l'émergence des entreprises dans la transformation agro-alimentaire et de l'exportation des ananas frais met les producteurs d'ananas être à l'abri de la mévente qui leur joue souvent un sale tour surtout en production de céréales en particulier le maïs. Ainsi, le facteur principal qui pousse aujourd'hui les producteurs des zones maritime et plateaux à se lancer dans cette filière c'est la disponibilité du marché pour leurs produits. Cela ne veut pas dire que l'ananas est la seule filière qui prend de l'engouement au Togo mais il y a un vent général des produits biologiques qui draine tout le pays. Dans ce sens, des cultures comme le soja ou l'anacarde par exemple prennent aussi beaucoup plus d'ampleur surtout vers les régions centrale Kara et Savanes, ces zones n'étant pas favorables à la culture de l'ananas.

L'ananas se positionne aujourd'hui comme une culture stratégique pour les producteurs, suscitant engouement. La production se tourne alors progressivement vers une intensification surtout dans les années à venir.

2.2 Caractérisation de la CV ananas au Togo

L'ananas est cultivé dans deux régions du Togo : la région maritime et la région des plateaux. Les sols et le climat des autres régions du pays ne sont pas très favorables à cette culture. Si en région maritime on peut faire une distinction claire entre la culture biologique et la culture conventionnelle qui utilise des intrants chimiques, la

tendance dans la région des plateaux est plutôt à l'agriculture sans intrants chimiques et avec peu (voire pas du tout) d'apport organique même si les encadreurs les encouragent à y ajouter. Ainsi, l'agriculture conventionnelle dans la région des plateaux est souvent de l'agriculture biologique non certifiée n'utilisant pas d'intrants chimiques.

Le seul intrant chimique accepté en équivalence (par les organismes certificateurs) dans l'agriculture biologique de l'ananas au Togo est le carbure de calcium, qui est utilisé comme régulateur de croissance en TIF. L'irrigation n'est pas pratiquée et les travaux champêtres sont essentiellement manuels.

Les rendements sont plutôt meilleurs dans la région maritime où ils sont en moyenne de 55t/ha même s'il est possible d'atteindre des rendements record de 60 t/ha dans des conditions optimales de production. Dans la région des plateaux, les rendements varient un peu plus selon la zone où on se trouve et selon les pratiques agricoles. Par exemple dans la zone plus proche de la région maritime (Exemple Blifou dans la préfecture de Kloto), il est possible d'avoir des rendements comparables à ceux de la zone maritime. En montant plus au Nord-Ouest (Exemple : Danyi), les rendements deviennent faibles et se situent aux alentours de 30 t/ha en moyenne.

Les deux régions étant toutes favorables à la culture de l'ananas avec des sols plutôt fertiles, la pratique agricole semble être la principale cause des différences observées.

Dans la région maritime et dans le sud de la région des plateaux, la tendance est au renouvellement des parcelles et du matériel de production à chaque (cycle de production) de 2-3 ans. Les parcelles sont plutôt de petite taille, denses (50 à 60 000 rejets/ha voire plus) et sont bien soignées avec l'encadrement des techniciens agricoles. Dans la partie plus éloignée de la région des plateaux, les parcelles sont moins denses (environ 30 000 rejets/ha), plus grandes et avec un matériel de production qui n'est pas systématiquement renouvelé. Cette différence dans les pratiques culturales s'explique par le fait que les sols dans la préfecture de Danyi sont montagneux et plus riches que ceux de la Maritime et du Sud de la région des plateaux.

Les deux principales variétés d'ananas cultivées sont le Cayenne lisse et le Brazza (ou pain de sucre). Le Cayenne lisse avec une chair jaune et plus ferme et un goût plutôt acidulé est utilisée en grande partie pour l'agriculture biologique destinée surtout à l'export.

Le Brazza ou pain de sucre, de chair blanche, est plus sucré et plus juteux. Il est plutôt utilisé pour les marchés locaux et régionaux et pour la production du jus d'ananas.

Le Cayenne lisse, comme son nom l'indique, n'a pratiquement pas d'épines sur ses feuilles. Cela rend son travail moins pénible. Cependant, cette variété produit moins de rejets (2 à 3 par pieds) et peut être parfois difficile à trouver.

Les feuilles de Brazza produisent plus d'épines et rend sa culture particulièrement pénible. Cependant, le matériel de production est abondant dans toutes les zones car un seul pied peut produire une dizaine (voire plus) de rejets.

2.2.1 Le cycle de production de l'ananas et le calendrier cultural

Le cycle de production de l'ananas dure environ 18 mois. La conduite des cultures est très intensive en main d'œuvre. Elle commence par la délimitation et la préparation de la parcelle qui est défrichée, labourée et nettoyée. Il n'est pas rare de voir les agriculteurs pratiquer le brûlis pendant cette phase, bien qu'interdit en agriculture biologique. Une fois le champ préparé, les rejets sont transportés et plantés. Il s'en suit alors les phases de sarclage 1 et de sarclage 2 pour maintenir la parcelle propre et éliminer toutes les mauvaises herbes.

Contrairement aux autres cultures, la floraison de l'ananas n'est pas systématique. Elle est induite par un traitement au sel de carbure appelé le Traitement d'Induction Florale (TIF). La période des récoltes dépend donc de la période où le TIF a été réalisé. Le producteur pourra ainsi planifier et échelonner les périodes de TIF de

chaque carré (unité de mesure des champs correspondant à un carré de 25 m de côté) de sa parcelle de manière à faire coïncider ses récoltes avec les périodes de fortes demandes ou avec les périodes convenues avec les acheteurs.

Pour une meilleure conduite des cultures et une réduction des pertes post-récolte, la GIZ a produit un manuel de formation sur la filière dans le cadre d'une initiative appelée Ecole d'Entrepreneuriat Agricole⁴ (Farmer's business school). Une liste de bonnes pratiques culturales et post-récolte de l'ananas y ont été développées.

On peut citer entre autres :

- La planification de la production en tenant compte du besoin du client sur la base de contrat
- La récolte des primeurs pour éviter les pertes
- La réalisation des récoltes par des personnes qualifiées
- La réalisation des récoltes tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'assèchement des fruits
- La coupe à 2 cm des pédoncules et leur traitement à l'eau citronnée pour éviter les pourrissements
- La prise de précautions lors du ramassage des fruits pour éviter les pertes de teint et l'infestation
- Le maintien de la parcelle dans un bon état
- La bonne récolte des rejets
- Le calibrage des fruits en fonction du poids et de la maturité pour bien répondre aux exigences clients

2.2.2 Les systèmes de production de l'ananas au Togo

Il existe deux systèmes de production de l'ananas au Togo :

- Le système de production conventionnel qui utilise des intrants chimiques
- Le système de production biologique qui n'utilise aucun intrant chimique à l'exception du carbure qui est utilisé pour le TIF

D'un point de vue géographique, on peut répartir la production de l'ananas au Togo entre deux zones :

- La zone maritime qui correspond à toute la région maritime et le Sud de la région des plateaux qui est mitoyenne à la zone maritime
- La zone plateaux qui correspond au Nord-Ouest de la région des plateaux

Cette répartition en zone est basée sur la pratique des mêmes systèmes de production et l'obtention de rendements comparables par zone.

En zone maritime, on utilise surtout le Cayenne lisse pour les ananas biologiques destinés à l'export et le Brazza pour l'ananas conventionnel destiné aux marchés locaux et régionaux.

En zone plateaux, on utilise essentiellement du Cayenne lisse aussi bien pour la culture biologique que la culture conventionnelle.

Les cultures sont mieux entretenues et beaucoup plus denses en zone maritime avec des taux moyens de 55 000 pieds d'ananas par hectare contre une moyenne de 35 000 pieds par hectare en zone plateaux. Cette différence entre les deux zones se traduit aussi par une différence de rendements qui est d'environ 55 (culture biologique) à 60 tonnes (culture conventionnelle) par hectare en zone maritime contre une moyenne de 30 tonnes par hectare en zone plateaux. En zone plateaux, les rendements sont similaires entre la culture biologique et la culture conventionnelle car les deux n'utilisent pas d'intrants chimiques (Tableau 3). Par contre en Zone maritime, la culture conventionnelle utilise des fertilisants chimiques (urée et NPK), du glyphosate et du diuron (avec un rendement de 60 tonnes par hectare soit 5 tonnes de plus que la culture biologique (Tableau 3.)).

⁴GIZ et Ministère Togolais de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ecole d'Entrepreneuriat Agricole, Cahier de formation-Togo-Filière ananas, Version 000, Mars 2015

Il est ainsi aisé de constater que ces deux zones se distinguent par la pratique culturale, les variétés et le rendement. Il sera donc pertinent de considérer la zone de production comme un critère supplémentaire de différenciation dans l'analyse de la CV ananas au Togo.

| | Zone Maritime Biologique Cayenne | Zone Maritime Conventionnel Brazza | Zone Plateaux Biologique Cayenne | Zone Plateaux Conventionnelle Cayenne |
|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Rejets (unités/ha) | 57 750 | 57 750 | 36 750 | 36 750 |
| Urée (kg/ha) | n.a | 800 | n.a | 0 |
| NPK (kg/ha) | n.a | 800 | - | 0 |
| Herbicide-glyphosate (l/ha) | n.a | 16 | n.a | 0 |
| Herbicide-durion (kg/ha) | n.a | 12 | n.a | 0 |
| Carbure- CaC ₂ (kg/ha) | 32 | 32 | 32 | 32 |
| Rendement (t/ha) | 55 | 60 | 30 | 30 |

TABLEAU 3. SYSTEMES DE PRODUCTION DE L'ANANAS AU TOGO.
SOURCE : CALCUL DES AUTEURS.

Les coûts de production varient selon trois paramètres :

- La pratique culturale en cours dans la zone
- La variété cultivée
- Le type d'agriculture (biologique ou conventionnel).

Considérant la pratique culturale, les coûts de productions sont plus élevés en zone maritime qu'en zone plateaux car en zone maritime on assiste à un renouvellement annuel du matériel de plantation et les travaux de préparation du sol y sont réalisés avec grand soin donnant lieu à une production très intensive. Par contre en zone plateaux où le matériel végétal n'est pas renouvelé à chaque cycle de culture, les coûts sont moins élevés. En plus, on ne réalise pas un dessouchage systématique du sol.



FIGURE 4 . PARCELLE D'ANANAS DE 8 MOIS D'AGE (BAGBEGAN, ZONE MARITIME) ET PARCELLE D'ANANAS TENDANT VERS LA MATURITE DES FRUITS.

Aussi les coûts diffèrent dans la même zone selon la variété. C'est principalement le coût des rejets qui constitue la principale différence entre les comptes d'exploitation des deux variétés. Le coût moyen des rejets du Cayenne lisse est de 30 FCFA/rejet sans transport tandis que celui du Brazza est de 6 FCFA/rejet sans transport. On note donc que les rejets du Cayenne lisse sont 4 à 5 fois plus chers que ceux du Brazza. Cette différence liée à la variété est évaluée à environ 1 000 000 de FCFA à l'hectare sur le total des coûts de production. En zone plateaux où l'on ne cultive pas le Brazza, les rejets de Cayenne lisse sont moins chers que dans la zone maritime dominée en grande partie par le Brazza.

Le troisième paramètre qui semble aussi avoir un effet sur les coûts d'exploitation est le type de culture (culture biologique ou conventionnelle) et cela concerne essentiellement la zone maritime car en zone plateaux, le conventionnel est aussi du « biologique par défaut » i.e. du biologique non certifié. En effet, l'utilisation des intrants, notamment les engrais et les pesticides, engendre des coûts supplémentaires compensés par la diminution de l'envahissement des mauvaises herbes et de la production supplémentaire engendrée.

Au regard de ses trois paramètres, il apparaît que les coûts de production les plus élevés sont enregistrés auprès des producteurs d'ananas de la zone maritime. Ces coûts sont respectivement 4 504 500 FCFA/ha et 2 895 200 F FCFA/ha pour le Cayenne lisse et le Brazza. En zone plateaux, les coûts de production du Cayenne lisse biologique ou conventionnelle sont les mêmes et s'élèvent à 2 017 400 FCFA/ha (voir les comptes d'exploitations dans l'analyse économique). En conclusion, les coûts de production sont plus élevés en zone maritime qu'en zone plateaux.

2.2.3 Les systèmes de transformation de l'ananas au Togo

Les principaux systèmes de transformation de l'ananas au Togo sont :

- La transformation de l'ananas conventionnel en jus conventionnel
- La transformation de l'ananas biologique en jus biologique
- La transformation de l'ananas biologique en ananas séché biologique

Une infime partie (moins de 2%) de la production nationale d'ananas est aussi transformée en confiture et en sirop de d'ananas. Cependant, cette forme de transformation est restée stagnante et n'a pas évolué vers une transformation commerciale. Cela est aussi lié à la tendance des consommateurs à éviter la consommation des produits de la transformation de l'ananas avec du sucre ajouté pour des raisons diététique. Cette fraction de la production nationale n'a pas été prise en compte dans le cadre de l'analyse VCA4D.

L'ananas transformé représenterait (jus conventionnel et biologique, ananas séché biologique, frais export) environ 74% de la production nationale.

La transformation de l'ananas en jus

La transformation de l'ananas en jus se fait selon le schéma suivant :

- La réception et le stockage
- Le lavage
- La préparation des ananas qui sont épluchés et découpés en tranches
- Le broyage des tranches d'ananas et l'extraction de jus par l'intermédiaire d'une presse. La pasteurisation
- Le conditionnement en bouteille de verre ou en poches
- La stérilisation du jus embouteillé
- Le conditionnement en carton comme emballage secondaire.

Le rendement moyen de l'extraction du jus est de 1 kg d'ananas pour une bouteille de 33 cl de jus d'ananas soit 3 kg d'ananas pour 1 litre d'ananas. La production est de type semi-industriel et utilise peu de machine électrique. La plupart des opérations se font manuellement. La pasteurisation est souvent faite au gaz naturel ou en combinant l'électricité et le gaz.

Pour la production semi-industrielle de jus d'ananas, il faudrait en moyenne 1 kg d'ananas frais et bien mûr pour obtenir la bouteille de 33 cl de jus sans additif soit 3 kg pour 1 litre d'ananas. Il est possible avec des procédés d'extraction plus élaborés d'avoir des rendements de 40 à 60 cl de jus par kg d'ananas frais mais le rendement d'un litre de jus pour 3 kg d'ananas reste la moyenne au Togo et c'est le retenu dans l'étude.

Les jus sont généralement conditionnés en bouteille en verre de 33 cl même si certains transformateurs commencent à faire des bouteilles de 1 litre. Il y'a aussi un des exportateurs qui fait produire du jus en vrac et

qu'il exporte en Europe dans des « big bags » de 20 litres. Le jus est ensuite reconditionné dans les proportions voulues une fois arrivé en Europe.

La variété Brazza qui est très sucrée et très juteuse est préférée à la variété Cayenne lisse pour la production de jus. Elle est utilisée quand elle atteint des degrés de maturité élevée (M3) pour avoir un meilleur rendement. Cependant, la tendance est de produire le jus biologique destiné à l'export avec la Cayenne lisse car c'est la variété la plus utilisée pour la production biologique certifiée de l'ananas. Pour le jus destiné au marché local et régional, c'est plutôt le Brazza qui est utilisée.

Les bouteilles de 33 Cl, souvent utilisées pour le marché local et régional, sont souvent des bouteilles réutilisées disponibles aussi bien sur le marché local que dans les pays voisins (Ghana, Côte d'Ivoire). Elles ont un poids moyen de 175.36 g. Une capsule métallique d'environ 2.12 g est utilisée par bouteille pour fermer ces bouteilles. Cependant, l'emballage secondaire en carton, qui est souvent de basse qualité, est moins disponible. Il n'est pas rare que les transformateurs en jus importent des cartons du Ghana ou du Bénin voisin. Un carton moyen de pour emballer 24 bouteilles de 33 Cl aurait un poids moyen de 1.1 kg.

Un enjeu important du maillon « transformation » en jus est la non-valorisation des déchets organiques qui représentent pourtant les 2/3 du produit brut. Ces déchets sont sous évacués vers des décharges non contrôlées moyennant un coût de transport alors même qu'il est possible de les transformer en biogaz, sachant que la plupart des unités de transformation utilisent le gaz pour la pasteurisation du jus.

Le séchage de l'ananas

Le séchage de l'ananas se fait selon le schéma suivant :

- La réception et le stockage
- Le lavage
- La préparation des ananas qui sont épluchés et coupés en tranches. Le trognon (cœur des ananas) est aussi enlevé à travers une opération dite d'écoeurage.
- La transformation des ananas qui se fait à travers leur disposition sur des claies et le séchage lent dans des fours à gaz

Selon le degré de maturité des fruits et la maîtrise des opérations, il faudrait en moyenne 14 à 20 kg d'ananas frais pour produire un kg d'ananas séché et récupérer 0.5 à 1.5 l de jus pendant la coupe et l'égouttage de l'ananas. Dans cette analyse, un taux moyen de transformation de 17 kg d'ananas frais pour 1 kg d'ananas séché a été retenu (SETRAPAL, 2019).

Le séchage se fait essentiellement au gaz naturel. Il faudrait en moyenne 6 bouteilles de 35 kg de gaz pour sécher 3 à 4.5 tonnes d'ananas frais. L'électricité est utilisée dans des rares cas où l'ananas séché est stocké en chambre froide pour éviter sa dégradation. En cas de stockage de longue durée, il est possible de perdre plus de 50% de la production sans air conditionné au bout de trois mois (AgriFeco, 2019).

Les produits issus du séchage de l'ananas se classent en trois catégories et dans les proportions suivantes :

- Les ananas séchés de premier choix qui sont des rondelles entières et les Tibett⁵ d'ananas séché représentant environ 80% de la production ;
- Les ananas séchés de second choix qui sont plutôt des morceaux de tranches et représentent environ 15% de la production ;
- Et enfin les brisures qui représentent environ 5% de la production.

Les ananas séchés sont souvent conditionnés en sac polyéthylène (PE) de 100g et d'1 kg. Le poids à vide des emballages en PE est de 20 g et 6 g respectivement pour les emballages de 1 kg et 100 g d'ananas séché. Un emballage secondaire en carton d'environ 1.1 kg est utilisé pour 16 kg d'ananas séché et conditionné.

⁵ Mot utilisé par les commerçants pour désigner la première qualité coupée en morceaux.



FIGURE 5 . FOURS DE SECHAGE D'ANANAS ET DECOUPAGE DES ANANAS SECHES APRES LEUR SORTIE DES FOURS

L'un des principaux enjeux de la sous - filière séchage est la gestion de la maturité et les pertes lors du transport et du stockage de l'ananas. En effet, le manque de casier de bonne qualité pour le transport et le mauvais entreposage des ananas peut provoquer des pertes allant de 1 à 5%.

Contrairement à l'extraction du jus, ce sont les ananas de niveau de maturité M1 (mur au 1/3) et M2 qui permettent d'avoir de l'ananas de séché de bonne qualité avec des tranches entières présentant un bon aspect visuel. Les ananas de maturité M3 occasionnent beaucoup de perte (20 kg d'ananas frais pour 1 kg de séché) et plus de consommation d'énergie avec une production de jus d'égouttage beaucoup plus élevée.

| | Jus biologique | Jus conventionnel | Ananas séché biologique |
|-----------------------|--|----------------------------|---|
| Consommation d'ananas | 3 kg d'ananas/litre | 3 kg d'ananas/litre | 17kg d'ananas/kg |
| Electricité | 1.24 E-03 kWh/litre | 1.49 E-3 kWh/litre | 0.63 kWh en cas de stockage en chambre froide |
| Gaz | 1.39 E-03 kg/litre | 1.47 E-3 kg/litre | 8. E-01 kg/kg |
| Eau | 1.4 l/litre | 1.5 L/litre | 0.6 l /kg |
| Capsule | 3 capsules/litre | 3 capsules/litre | n.a |
| Colle | | 0.5 ml/litre | |
| Emballage primaire | n.a | 0.53 kg de verre /litre | 2.E-01 kg de PE/kg |
| Poche de 20 L | Besoin du poids et de la matière d'une poche | n.a | n.a |
| Emballage secondaire | Besoin du poids d'une unité de carton poche | 1.36E-1 kg de carton/litre | 2.E-02 kg de carton/kg |
| Savon | 0.25 ml/litre | 0.21 ml/litre | 0.39 ml/kg |
| Arome | n.a | 0.45 ml/litre | |

TABLEAU 4. PRINCIPAUX SYSTEMES DE TRANSFORMATION DE L'ANANAS AU TOGO.

SOURCE : CALCUL DES AUTEURS.

Les pertes dans la CV

Au niveau de la production d'ananas : il a été établi avec les coopératives et producteurs d'ananas consultés que les pertes sont à deux niveaux :

- i. *Taux de perte à la mise en place des rejets* : estimé à 5% en moyenne mais variant suivant que leur mise en terre se fait en saison sèche ou pluvieuse. Un à un mois et demi après la mise en place des rejets, les producteurs procèdent donc à un remplacement des rejets.
- ii. *Taux de perte à la maturité de l'ananas (chez les producteurs)*. A ce niveau en particulier les maladies, oiseaux et rongeurs peuvent détruire à peine 1% de la production avant la récolte.

Pertes ananas frais export avion ou bateau : les pertes sont de 1,5 % de la quantité initiale d'ananas et sont liées aux avaries ou pourriture et à la diminution des couronnes des fruits à l'usine ou bord champ.

Pertes dans les unités de jus et de séchage : estimées à 2.5 % de la quantité initiale d'ananas (réceptionné au début du processus), les pertes sont liées au temps de stockage, aux avaries de produits.

2.2.4 Les circuits de commercialisation de l'ananas au Togo

La Figure 6 présente le flux de la CV en 2018. Ce graphe a été discuté et validé dans l'atelier de restitution en mars 2019 auquel ont pris part 24 participants composés des partenaires, responsables de coopératives de producteurs d'ananas, des chefs d'entreprises et de techniciens (annexe 2). Donc l'équipe des experts sur l'analyse de la VCA4D s'est prioritairement appuyée sur les informations validées à cet atelier auquel les acteurs de la filière ont pris part.

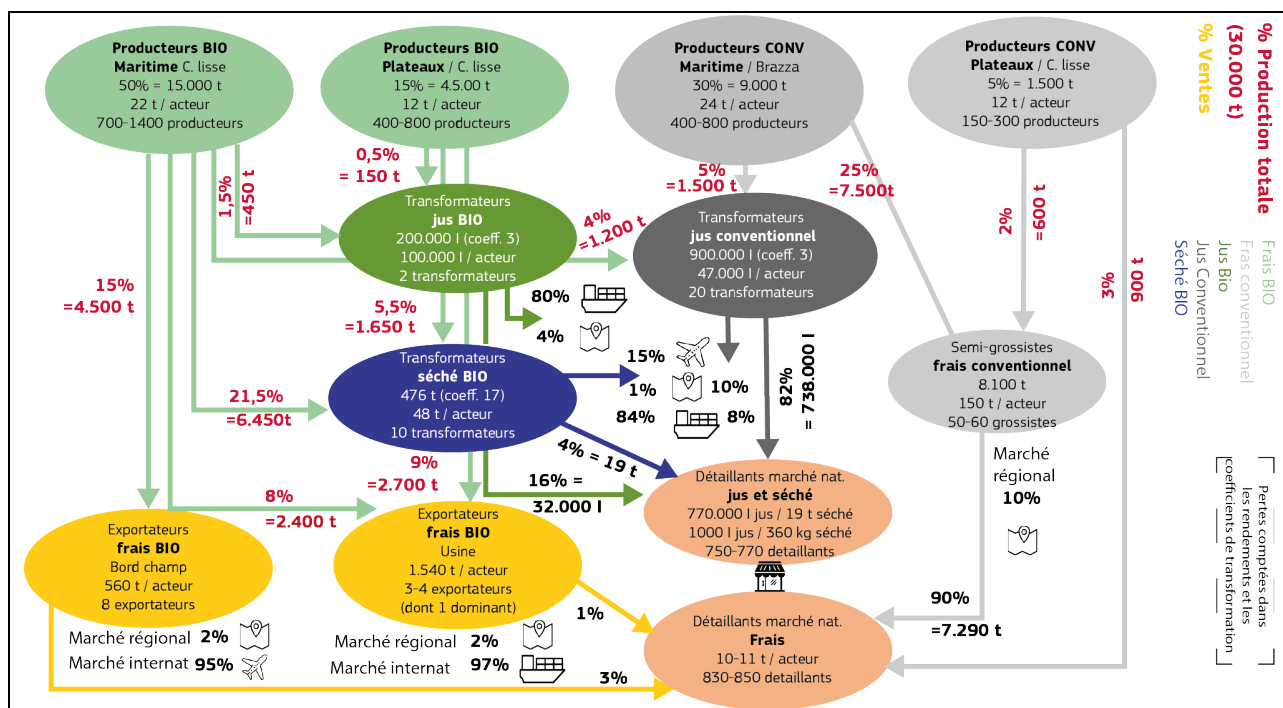


FIGURE 6 . GRAPHE DES FLUX DE LA CV ANANAS AU TOGO (2018)

Source. Elaboration des auteurs

2.2.5 Les principaux acteurs de la chaîne de valeur ananas au Togo

Les principaux acteurs de la CV ananas au Togo sont (Figure 6) : les producteurs, les transformateurs /et ou exportateurs, les conditionneurs d'ananas frais et les semi-grossistes et détaillants.

2.2.5.1 Les producteurs

Il s'agit de petits producteurs d'ananas avec des superficies qui varient entre 0.4 ha et 0.8 ha pour une moyenne de 0.6 ha répartis dans les 2 zones (zone maritime=région maritime et sud de la région des plateaux ; zone plateaux =préfecture de Danyi).

En l'absence d'un suivi fiable, les données de la CV sont souvent surestimées. On peut raisonnablement évaluer que l'ananas est cultivé par quelques 3 200 producteurs dont 1600 ont récolté leurs parcelles en 2018 et 1600 n'ont pas récolté en 2018 (c'est-à-dire les parcelles n'ayant pas reçu le TIF ou ayant reçu le TIF mais avec des fruits immatures et donc non récoltés avant la fin de l'année 2018 ainsi que les parcelles de production de rejets). La production nationale est évaluée à 30 000 t en 2018. Ces producteurs sont répartis en 4 catégories selon la zone agroécologique, la variété et le type d'agriculture. Tous les producteurs utilisent le carbure de calcium pour induire l'induction florale chez l'ananas. Ils s'approvisionnent en rejets chez d'autres producteurs individuels ou organisés en société coopératives. Pour la culture conventionnelle, l'achat d'intrants chimiques se fait chez des détaillants ambulants ou auprès des sociétés formellement installées. Les différentes catégories de producteurs sont :

- a. Producteurs biologiques zone maritime :** ils seraient au nombre de 1364 (y compris les parcelles non récoltées en 2018) et représenteraient 44 % des producteurs. Ils s'adonnent principalement à la culture biologique dans la région maritime et le sud de la région des plateaux. Ces producteurs se distinguent par l'obtention de rendements les plus élevés d'ananas biologique qui est de 55 000 kg/ha avec prioritairement le Cayenne lisse, soit 22 tonnes par producteur moyen sur une superficie moyenne de 0,6 ha par an⁶. Ils vendent à 110 FCFA/kg l'ananas frais aux transformateurs de l'ananas en jus biologique et en ananas séché biologique, aux conditionneurs d'ananas frais biologique pour export par avion et par bateau et aux transformateurs de l'ananas en jus conventionnel. Les producteurs d'ananas biologiques sont en contrat direct avec les entreprises de transformation et/ou d'exportation qui supportent les coûts de la certification. La production est encadrée par des techniciens de zone (engagé par les entreprises de transformation et/ou d'exportation) qui veillent à l'application du cahier de charges exigé par l'organisme certificateur avec une visite annuelle inopinée de l'inspecteur.
- b. Producteurs conventionnels zone maritime :** leur nombre serait de 750 (y compris les parcelles non récoltées en 2018) soit 24% des producteurs d'ananas du pays. Ils obtiennent un rendement moyen de 60 000 kg / ha soit 24 000 kg pour un producteur moyen sur une superficie de 0.6 ha par an. Ces producteurs commercialisent 20% de leur production aux transformateurs de l'ananas en jus conventionnel et 80% aux semi-grossistes d'ananas frais. La vente se fait à 100 FCFA/kg aux entreprises et à 60 FCFA/kg aux semi-grossistes.
- c. Producteurs biologiques zone plateaux :** les producteurs d'ananas biologique en zone plateaux représenteraient 24 % des producteurs d'ananas du pays soit un effectif de 750 (y compris les parcelles non récoltées en 2018) avec rendement moyen de 30000 t/ha d'ananas frais soit 12 000 kg par producteur moyen (correspondant à une superficie de 0,6 ha par an). Tout comme dans la zone maritime, les producteurs certifiés biologique dans la préfecture de Danyi (Zone plateaux) sont toujours en contrat de vente avec un transformateur. Ce transformateur dispose d'un système de contrôle interne de toutes les parcelles qui sont suivies et certifiées après une visite annuelle d'un inspecteur envoyé par un organisme certificateur. L'ananas biologique des plateaux est du Cayenne Lisse qui est vendue à 110 FCFA / kg aux transformateurs de l'ananas biologique en jus ou ananas séché et aux conditionneurs jus biologique export d'ananas frais, le tout exporté en bateau.

⁶ La production est de 55 000 kg d'ananas par ha sur tout le cycle de 18 mois. Il faut donc convertir à la production à 0,6 ha et 12 moi. La première étape de la conversion a consisté à ramener ce rendement de 55 000 kg/ha la superficie de 0,6 ha : $55\,000 \times 0,6 = 33\,000$ kg pour 0,6 ha pour les 18 mois du cycle. La deuxième étape de la conversion est un passage de 33 000 kg pour 0,6 ha pour 18 moi à une valeur correspondante à 12 mois : $33\,000 \times 2/3 = 22\,000$ kg pour une année sur 0,6 ha (voir pg 57).

- d. **Producteurs conventionnels zone plateaux** : les producteurs d'ananas non certifiés sont estimés à 250 (y compris les parcelles non récoltées en 2018) soit 8 % de l'effectif national. Les rendements et les superficies moyens sont les mêmes que ceux qui font la production biologique certifiée dans cette zone. C'est du « biologique par défaut » par manque de certification. En effet, les pratiques culturales sont les mêmes que celles des producteurs certifiés biologique, ce qui aboutit à un même rendement de 30 000 kg/ha soit 12 000 kg par producteur moyen. La seule différence c'est qu'ils ne certifient pas leurs parcelles par des organismes certificateurs. Les producteurs ne sont pas en contrat avec les entreprises de transformation et effectuent la presque totalité de leur vente sur le marché local. Environ 40% de la production est vendue aux semi-grossistes à 70 FCFA/kg tandis que les 60% est vendue aux détaillants à 90 FCFA/kg. Dans la pratique, la vente est principalement effectuée en tas, par panier ou bassine.



FIGURE 7. VISITE D'UNE PARCELLE D'ANANAS BIOLOGIQUE A BAGBEGAN (ZONE MARITIME) EN PRESENCE DES RESPONSABLES DE LA COOPERATIVE UCOOPABA.

2.2.5.2 Les transformateurs et/ou exportateurs

On distingue à ce niveau les transformateurs de l'ananas biologique en jus biologique, les transformateurs de l'ananas conventionnel en jus conventionnel et les transformateurs de l'ananas biologique en ananas séché biologique. En dehors de l'activité de transformation de l'ananas, la plupart de ces entreprises mènent des activités parallèles de production de jus de mangue, de mangue séchée, de jus de pain de singe et de jus de gingembre souvent vendu sur les marchés locaux et régionaux. Elles font aussi de l'export de graines de soja biologique, du gingembre frais et du curcuma frais sur le marché international.

- a. **Les transformateurs de l'ananas en jus biologique** : ces acteurs assurent l'appui conseil à la production, l'appui à la certification des parcelles des producteurs, la collecte ou le regroupement de la récolte sur des sites bien précis (travail des techniciens de zone ou grossistes interne à chaque entreprise), le transport des ananas du point de regroupement à l'usine, la transformation de l'ananas frais en jus dans une unité de transformation, le transport à l'aéroport ou au port et l'exportation du produit. Deux entreprises sont concernées par la transformation de l'ananas biologique en jus pour l'export sur le marché européen. Il s'agit de Tropic Biologique Production et de ProNatura West Africa. Rappelons que ProNatura West Africa est plus dans l'export du jus biologique en sous-traitant la transformation avec Tropic Biologique Production et EDM-Distribution. A ces deux entreprises, s'ajoute Jus Délice qui est une nouvelle unité de transformation avec une capacité de 4000 tonnes d'ananas par an soit la plus grande du pays. Cette usine vient à peine de terminer ses installations et ne produit pas encore de jus au moment des missions de terrain. L'analyse s'est donc appuyée sur les 2 entreprises en activité. La quantité de jus d'ananas certifié biologique produite en 2018 est d'environ 200 000 litres avec 600 tonnes d'ananas frais comme matière première. Les taux de transformations varient selon les entreprises et les équipements disponibles mais en général ce taux oscille autour de 3 kg d'ananas frais pour 1 l de jus soit 33%. Les 80% du jus biologique produits en 2018 sont vendus

sur le marché international à 780 FCFA/l tandis que 20% sont vendus sur les marchés locaux et régionaux au prix de 900 FCFA/l.

- b. **Les transformateurs de l'ananas conventionnel en jus conventionnel** : cette catégorie d'acteur est la plus grande avec une vingtaine d'entreprises pour une production nationale de jus conventionnel estimée à 900 000 litres (Tableau 9). Grâce au certificat de salubrité alimentaire, ces entreprises commercialisent 92% de ce jus conventionnel sur le marché local et régional et 8% sur le marché international. Sur le marché local et régional, le jus est souvent conditionné en bouteilles de 33cc réutilisables et vendus prioritairement aux supermarchés, boutiques, et restaurants. Le marché régional concerne prioritairement le Mali, le Niger et surtout le Burkina Faso. Le prix de revient moyen du jus conventionnel embouteillé est de 900FCFA/l ou 300 FCFA/bouteille de 33 cc. Les transformateurs de jus conventionnel n'ont pas de contrats avec les producteurs d'ananas ou leurs coopératives. Ils achètent l'ananas à tout venant : bord champs, auprès des semi-grossistes ou dans les marchés de collecte ou de regroupement.
- c. **Les transformateurs de l'ananas biologique en ananas séché biologique** : ces acteurs cumulent les mêmes fonctions que les transformateurs de jus biologique à la seule différence que la fonction de transformation est le séchage et non la transformation en jus. On dénombre 10 entreprises qui font le séchage de l'ananas biologique au Togo (Tableau 9). La quantité totale d'ananas séché produit en 2018 est estimée à 476 tonnes, toute qualité confondue (Première qualité = Rondelle entier + Tibet, Seconde qualité et brisures). Notons que les brisures d'ananas séché et le jus provenant de l'épluchage et de l'égouttage des ananas ont une incidence négligeable sur les recettes des transformateurs. Ces sous-produits sont valorisés sur le marché local. Du point de vue marché, les 80% de la production d'ananas séché sont vendus à un prix moyen de 5400 FCFA/ kg sur le marché international avec acheminement par bateau ou avion tandis que les 20% se retrouvent sur les marchés locaux et régionaux au prix de 6000 FCFA/ kg. Ces produits sont revendus par la suite aux consommateurs finaux par les détaillants. Les transformateurs de l'ananas biologique en ananas séché biologique se font ravitaillés par des organisations coopératives d'ananas et/ou des producteurs individuels qui leur font de la production sous contrat.



FIGURE 8 . MACHINE PERMETTANT DE COLLER LES ETIQUETTES SUR LES BOUTEILLES (ENTREPRISE EDM-DISTRIBUTION)

2.2.5.3 Les conditionneurs d'ananas frais

Tout comme les transformateurs, la plupart des conditionneurs d'ananas frais exportent également d'autres produits tels que le soja biologique grain, le curcuma et le gingembre frais.

- a. **Conditionneurs bord champs d'ananas frais biologique** : ces acteurs assurent plusieurs fonctions, commençant par l'appui-conseil à la production et l'appui à la certification biologique des parcelles des producteurs, la supervision du regroupement de la récolte sur des sites bien précis (travail des techniciens de zone ou grossistes interne à chaque entreprise), le conditionnement bord champ, et le transport à

l'aéroport. Le conditionnement de l'ananas frais pour export avion est une activité qui s'est développée pendant les 5 dernières années au Togo. Aujourd'hui, 8 entreprises sont recensées dans cette catégorie pour volume global des exportations estimé en 2018 à 4 500 tonnes d'ananas frais. Les ananas frais biologique du Togo sont exportés principalement vers l'Union Européenne. La vente se fait sur la base de contrat entre les importateurs européens et les entreprises togolaises, qui elles même sont en contrat avec les unions de producteurs ou les coopératives de base. L'exportation de l'ananas frais se fait prioritairement par avion dans des cartons de 6 kg et 12 kg contenant 4 à 14 fruits après conditionnement bord champ. Les prix FOB Avion sont de 500 FCFA / kg en moyenne. Notons que 95% des ananas conditionnés bord champs vont directement sur le marché international par voie aérienne. Les 5% restantes sont vendus sur les marchés régionaux et locaux au prix de 55 FCFA/kg. Cette deuxième option, bien qu'engendrant des pertes (à cause du prix bas) s'impose aux entreprises pendant les périodes où les marchés européens sont saturés par les fruits d'été. Beaucoup d'entreprises tiennent compte de tous ces paramètres dans la programmation des TIF en collaboration avec les producteurs et/ou les coopératives afin d'éviter au mieux les pertes post-récolte.

- b. **Conditionneur en usine d'ananas frais biologique** : Il s'agit d'une dominante et 3 à 4 autres (petites) qui disposent d'une station de conditionnement des ananas frais. Après la récolte, les ananas sont convoyés vers sa station de conditionnement équipée d'une chambre froide. Le convoyage se fait en conteneur frigorifique. L'export se fait par le port de Tema (Ghana) situé à 120 km d'Assahoun où se trouve la station. Le choix du port de Tema permet à l'exportateur de gagner 6 jours bateau soit 10 à 12 jours de transport contre 16 à 18 jours à partir du port de Lomé. Le volume d'ananas conditionné en 2018 est de 1540 tonnes. Notons que les 97% des ananas conditionnés par cet acteur sont exportés par bateau au prix moyen FOB bateau « BIOLOGIQUE FAIR FOR LIFE » de 491 FCFA/kg tandis que les 3% vont sur les marchés locaux et régionaux au prix de 55 FCFA/kg.



FIGURE 9 .PLAQUE IMPLANTÉE SUR UN SITE DE STOCKAGE OU DE REGROUPEMENT DES FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES POUR L'ENTREPRISE PRONATURA WEST AFRICA (DANYI N'DJAKLI)

2.2.5.4 Les semi-grossistes et détaillants

- a. **Semi-grossistes d'ananas frais** : ce maillon est constitué de 97% de femmes qui achètent surtout de l'ananas non certifié et rarement de l'ananas biologique dans les champs, les marchés de regroupement ou de collecte et pour les revendre aux abords des routes (Cas de Barrière Notsé, Carrefour Bagbé...etc.) et dans les marchés (Tsévié, Notsé, Abové, Adidogomé Assiyéyé, Agoé Assiyéyé, Abattoir et Hanoukopé). On note également que ces semi-grossistes achètent aussi de l'ananas auprès des conditionneurs d'ananas biologique frais pendant les périodes de saturation du marché européen par les fruits d'été. Selon une étude diligentée par la GIZ en 2017, 18% de ces semi-grossistes ont eux aussi des champs d'ananas, 78% s'approvisionnent auprès de producteurs individuels, 16% auprès des coopératives et 38% ont des collecteurs. Leur fréquence d'approvisionnement est de 4 à 12 fois par mois. Les unités de mesure à l'achat sont le tas, le kg et le panier. S'agissant des flux commercialisés, on estime qu'en 2018, environ 150 tonnes d'ananas fruit ont été vendus

par semi-grossiste pour 8100 tonnes d'ananas commercialisé par une cinquantaine de semi-grossistes. Ceux-ci achètent l'ananas entre 55 à 60 FCFA/kg (selon la zone et le nombre d'intermédiaires) et le revend aux détaillants à 120 FCFA/kg.

- b. **Détaillants locaux d'ananas frais** : Cette catégorie est constituée essentiellement de femmes. Elles achètent l'ananas souvent dans les marchés de la ville (Tsévié, Notsé, Abové, Adidogomé Assiyéyé, Agoé Assiyéyé, Abattoir et Hanoukopé) auprès des semi-grossistes pour les revendre par tas ou à l'unité (voire même en tranche). La vente en tas ou en unité se fait par des femmes installées le long des rues ou dans les quartiers. La vente en unité ou par tranche, est souvent effectuée par les femmes ambulantes surtout dans les zones administratives. Ici, le fruit est épluché devant le consommateur puis emballé dans un sachet plastique qu'il emporte. Les consommateurs n'ont pas de préférence entre l'ananas certifié ou non certifié. La quantité totale d'ananas vendus en détail sur le marché local est estimée 2018 à 10 à 11 tonnes par détaillant dont l'effectif varie entre 830 et 850.



FIGURE 10 . PRODUITS BIOLOGIQUES (ANANAS ET BANANES) REGROUPES EN VRAC POUR UNE VENTE EN BORDURE DE ROUTE A DANYI

- c. **Détaillants locaux de jus d'ananas/d'ananas séché** : il s'agit de boutiques désignées généralement sous le vocable de « VITRINE » qui font la promotion des produits locaux issus de la transformation agro-alimentaire. Outre les VITRINES, il y a des supermarchés comme RAMCO, LE CHAMPIGNON, LA SAMARITAINE, LE DAUPHIN... qui mènent cette activité. Ces détaillants, en particulier ceux qui vendent le jus, sont répartis dans les marchés et boutiques et commercialisent également d'autres produits. Leur effectif en 2018 est estimé de 750 à 770 sur toute l'étendue du territoire national. Ces détaillants commercialisent simultanément le jus et le séché, et sont liés directement aux transformateurs en raison des faibles quantités commercialisées. Toutefois, il semblerait que des grossistes et des semi-grossistes commencent à s'intéresser à la distribution de ces produits à travers des contrats pour des achats en grande quantité et à prix négocié avec les producteurs. En 2018, environ 1000 L de jus et 360 kg d'ananas séchés ont été vendus par détaillants jus d'ananas / ananas séché soit 770 000 litre de jus et 19 tonnes de séché pour 2018. Les prix de ventes sont de 1 200 FCFA/l de jus et de 8000 FCFA/kg de séché. Dans la pratique, le jus est reconditionné en bouteilles de 33 cc et l'ananas séché en sachet de 100g.

2.3 La gouvernance de la chaîne de valeur

2.3.1 Structuration horizontale et verticale de la chaîne de valeur

Le nombre de producteurs d'ananas est estimé à plus de 3 200 producteurs dont 65 % de producteurs d'ananas biologique. Les producteurs de l'ananas conventionnel sont des petits exploitants autonomes souvent non organisés. Quant aux producteurs de l'ananas biologique, ils sont systématiquement organisés en coopératives

simplifiées qui à leur tour sont fédérés au niveau préfectoral en unions de coopératives avec conseil d'administration selon la loi OHADA relative aux sociétés coopératives.

Comme exemple, on peut citer Union de Coopérative de Producteurs Ananas de Babgégan (UCOOPABA) et Coopérative Préfectorale des Jeunes Producteurs Professionnels d'ananas (CPJPPAB-Zio) dans la préfecture du Zio, Fédération des Sociétés Coopératives d'Ananas de l'Avé (FESCOOPA) dans la préfecture de l'Avé, Union de Coopératives de Producteurs d'Ananas de Yoto (UCPAY) dans la préfecture de Yoto, et l'Union des coopératives Productrices Indépendantes d'Ananas et d'Avocat Biologiques de Danyi (UCPIAAB) dans la préfecture de Danyi, l'USCPA-Biologique dans la préfecture de Kloto, etc. Les coopératives de la région maritime ont mis en place depuis 2015 la Fédération Régionale des Union de Producteurs d'Ananas de la Maritime (FRUPAM) qui a pour but d'aider les producteurs à prendre des décisions collectives comme le . L'appartenance à une organisation est une des exigences des entreprises qui achètent les ananas biologiques afin de pouvoir suivre la certification biologique et la traçabilité des produits.

Les producteurs d'ananas n'ont généralement pas d'information sur le coût de l'ananas à l'international car n'ayant pas développé de véritables coopératives qui peuvent opérer comme des acteurs économiques. Ainsi, cette asymétrie de l'information profite aux transformateurs et exportateurs, et les semi-grossistes dans les transactions commerciales avec les producteurs.

Organisation des transformateurs et exportateurs

51 entreprises qui opèrent dans la transformation et/ou l'exportation de l'ananas et de ses produits dérivés, ont été identifiées dans cette catégorie au début de l'année 2019 (PrAACoFAT/GIZ, 2019). Elles sont de statuts juridiques différents et se répartissent comme suit :

- 36.36% sont des sociétés anonymes à responsabilité limitée (Sarl)
- 25% des entreprises individuelles
- 6.82% des sociétés anonymes (SA)
- 13.64% dont d'autres statuts juridiques

Certains transformateurs et exportateurs ont développé une forme de coordination horizontale : les entreprises qui n'arrivent pas à faire face à la demande, sous-traitent une partie de leurs commandes pour satisfaire leurs clients dans les délais requis. Cela s'observe surtout dans les sous-chaînes de valeur « ananas séché biologique » et « ananas frais biologique conditionné bord champ et exporté par avion.

Par ailleurs on note une certaine compétition et concurrence entre ces entreprises vis-à-vis des zones de vente et des fournisseurs (producteurs). La confiance est généralement faible entre les producteurs et les transformateurs; et les contrats (quand ils existent) ne sont pas toujours respectés.

Malgré cette situation de concurrence assumée ou pas, ces entreprises sont organisées en associations telles que la Coopérative des Transformateurs des Produits Agricoles au Togo (COTPAT) et la Coopérative Nationale de Acteurs de la Filière Ananas au Togo (COONAFAT). Mais ces coopératives restent peu fonctionnelles. Elles ne sont pas actives comme des coopératives et ne rendent pas encore un service réel aux membres.

2.3.2 Structures de régulation et d'encadrement de la chaîne de valeur

Au Togo comme partout ailleurs dans le monde, la problématique de l'hygiène et de la qualité des aliments mis sur le marché pour la consommation est une préoccupation majeure évaluée en termes d'enjeux politiques, économiques, sociaux et sanitaires. C'est dans cette optique que le gouvernement a adopté diverses mesures pour contrôler la qualité des denrées alimentaires. La certification de salubrité alimentaire est l'un des outils essentiels utilisés dans ce domaine. Elle constitue une condition essentielle à remplir pour obtenir l'autorisation d'introduire un produit sur le territoire togolais conformément à l'arrêté interministériel n°003/MDPRCSP/MS/MAEP du 10 avril 2009 relatif à la mise sur le marché des denrées alimentaires. Cet arrêté

a le mérite d'avoir détaillé la procédure d'introduction d'un produit alimentaire sur le territoire togolais en fixant les conditions et la procédure d'octroi du certificat de salubrité alimentaire de même que les acteurs habilités. L'analyse de ce texte réglementaire fait appel à trois observations majeures.

Dans un premier temps, la commercialisation des produits alimentaires est soumise à un régime préventif de droit commun basé sur une demande d'autorisation préalable de services compétents. Aux termes de l'article 1 de l'arrêté, « la mise sur le marché togolais des denrées alimentaires importées, transformées ou produites localement est subordonnée à une autorisation préalable du ministre chargé du commerce. Le délai de validité de l'autorisation de mise sur le marché est d'un an renouvelable (...) ». Les conditions de délivrance de cette autorisation sont détaillées à l'article 3 qui précise les pièces constitutives des dossiers de demande. Ainsi, tout entrepreneur dans l'agroalimentaire qui s'engage à mettre ses produits sur le marché togolais doit fournir :

- Une demande timbrée adressée au Ministre chargé du commerce ;
- Un questionnaire dûment rempli ;
- Une copie légalisée de l'autorisation d'installation ;
- Des documents d'importation du produit si le produit est importé ;
- Une fiche signalétique du produit ;
- Un certificat sanitaire, phytosanitaire ou de salubrités délivrés au Togo ;
- Une quittance de quinze mille (15.000) FCFA par produit par la caisse de la direction du commerce intérieur et de la concurrence.

La délivrance du certificat sanitaire, phytosanitaire ou de salubrité est de la compétence de la direction de l'élevage et de la pêche pour les denrées alimentaires d'origine animale et halieutique. La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) est l'autorité compétente pour les produits végétaux tandis que l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) est le service habilité pour les autres catégories d'aliments.

Procédant à une extension du champ de compétence administrative, l'arrêté dispose que le certificat peut être délivré par tout autre organisme compétent créé à cet effet par l'Etat. Par ailleurs, toute modification portant sur le produit, toute nouvelle production ou importation du produit doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

Deux acteurs principaux interviennent dans le processus de délivrance du certificat de salubrité alimentaire pour les entreprises de transformation agroalimentaire. Il s'agit de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et de l'Institut National d'Hygiène (INH).

Les étapes de la procédure sont :

- 1ère étape : l'entreprise agroalimentaire adresse une demande de certification de ses produits à l'ITRA. Elle fait une description détaillée des produits en question.
- 2e étape : Sur rendez-vous, les agents de l'ITRA visitent l'unité de transformation pour observer les normes de qualité mises en œuvre par l'unité, font des prélèvements des échantillons des produits finis et font des recommandations portant sur les points à améliorer dans le processus de transformation.
- 3e étape : Des analyses physico-chimiques sont effectuées sur les échantillons des produits prélevés dans les laboratoires de l'ITRA pour tester la salubrité du produit à être consommé. En fonction de la nature du produit, l'INH effectue des analyses microbiologiques complémentaires.
- 4e étape : Si ces deux résultats sont concluants, l'ITRA délivre à l'unité en question le certificat de la salubrité alimentaire après vérification de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'entreprise lors de la visite de l'unité.

Le certificat a une durée de vie de 06 à 12 mois et doit être renouvelé.

Coût et perception du certificat de salubrité alimentaire par les acteurs

Le coût total des analyses pour l'établissement du certificat de salubrité alimentaire varie entre 50 000 à 300 000 FCFA pour un produit. Des coûts indirects peuvent rentrer en jeu pour l'unité liés au support du déplacement des agents de l'ITRA, au cas où l'unité ne se situe pas dans la ville.

S'il faut reconnaître l'importance du certificat pour une entreprise de transformation agroalimentaire d'établir une confiance de la part des consommateurs en leurs produits, il faut rappeler que la perception au sein des acteurs bénéficiaires (les entreprises) est assez diversifiée. Ainsi, plusieurs unités estiment que ce certificat n'est pas connu auprès des consommateurs pour qu'elles espèrent une influence sur eux.

Ce qui justifierait que seul 30% environ des unités de transformation de l'ananas disposent de ce certificat.

Par ailleurs, l'absence d'une force dissuasive de l'ITRA ne permet pas à ce dernier de réaliser un suivi et d'exiger la détention de ce certificat par les transformateurs. C'est le ministère du commerce qui est habilité à faire intervenir des sanctions dans ce cas précis.

Par ailleurs, la Division des normes et de la réglementation (DNR) a été créée en 2013. Elle a pour mission de fournir un appui juridique à toutes les directions dans l'élaboration des textes et de veiller à leur respect.

2.3.3 Certification

Les transformateurs et/ou exportateurs s'approvisionnent toujours auprès des réseaux de producteurs qu'ils organisent, et la description de la conduite de chaque étape du processus de certification à ces 3 différents maillons constitue le Système de Contrôle Interne (SCI). Le SCI permet d'assurer en interne le respect des règles et de minimiser les risques non-conformité.

- **Certification au niveau des producteurs d'ananas au Togo**

A cause du coût élevé de la certification et de son maintien, les producteurs d'ananas au Togo ne disposent pas de certification « biologique » individuelle. Les producteurs sont remorqués par un transformateur et/ou un exportateur certifié biologique qui élargit le périmètre de sa certification à ses fournisseurs. Ainsi le transformateur et/ou exportateur certifié met en place un Système de Contrôle Interne qui assure l'encadrement des producteurs à travers les techniciens qui s'assurent que tout le cahier de charges du certificateur est respecté. Il tient une liste de tous les producteurs d'ananas qui ont chacun un contrat d'engagement (pour le suivi des exigences biologique) et un contrat commercial (production sous contrat avec un prix négocié d'avance) avec lui. La liste des producteurs doit inclure le plan des parcelles, la description de leur environnement, l'année d'intégration du programme biologique...etc. Les producteurs d'ananas au Togo ne disposent pas de certification biologique individuelle. Ils dépendent d'un transformateur ou d'un exportateur certifié biologique qui élargit le périmètre de sa certification à ses fournisseurs. Le transformateur ou exportateur s'entend avec les producteurs sur les parcelles qui seront utilisées pour son approvisionnement> et envoie au certificateur toutes les informations détaillées sur les parcelles de chaque producteur dans sa zone de couverture (superficie, historique.....). Cet acteur certifié met en place un Système de Contrôle Interne qui assure l'encadrement des producteurs à travers les techniciens qui s'assurent que le cahier des charges du certificateur est respecté. Les inspecteurs des organismes certificateurs réalisent au moins un audit par an où ils visitent certains producteurs isolés pour s'assurer si le Système de Contrôle Interne mis en place par l'exportateur ou le transformateur respecte les normes de la culture biologique. D'autres visites inopinées peuvent être effectuées à tout moment par l'organisme certificateur. Aussi, toutes les parcelles de tous les producteurs étant géo-localisées, on peut vérifier certaines informations à distance. Bien que chaque parcelle de petits producteurs soit certifiée, la certification est délivrée au nom de l'opérateur qui couvre ses producteurs. Le certificat n'appartenant pas au producteur, il ne pourra pas vendre sa production sous le « label biologique » à un autre commerçant que celui qui a assuré son encadrement technique. Les producteurs doivent aussi s'engager à accepter les visites inopinées des auditeurs biologiques qui peuvent venir à tout moment.

| Descriptions | Responsabilités | Documentations |
|--|---|--------------------------------|
| Identification et recensement des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agronomes/Auditeurs Internes ▪ Formés en AB. | Fiche producteurs |
| Formation des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agronomes/Auditeurs Internes ▪ Formés en AB. | Fiche et la liste de formation |
| Contrat de production et de commercialisation avec les OP d'ananas biologiques. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérateur et les organisations de producteurs. | Contrat |
| Enroulement et codification des parcelles. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auditeurs Internes | Fiche parcellaire |
| Fournitures des rejets sains issus des parcs à rejets biologique. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auditeurs Internes/ Président ▪ Ou bureau des unions de producteurs. | Fiche distribution |
| Contrôle des parcelles avant Plantations des ananas. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auditeurs Internes. | Fiche d'audit. |
| Contrôle pendant les phases végétative/floraison/fructification. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auditeurs Internes. | Fiche d'audit. |
| Contrôle qualité avant et pendant la récolte. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auditeurs ▪ Internes/Responsable Qualité | Rapport qualité |
| Vente ananas biologique après les contrôles et l'autorisation de l'Organisme Certificateur | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisme Certificateur | Rapport d'inspection |

TABLEAU 5. ELEMENTS D'UN SYSTEME DE CONTROLE INTERNE POUR LA PRODUCTION DE L'ANANAS BIOLOGIQUE (GIZ, 2017)

L'ensemble de toutes ces activités de la production constitue le système de contrôle interne des organisations de producteurs ou des opérateurs économiques, ce qui leur permet à ce stade de pouvoir introduire une demande de certification biologique pour vérification et la conformité de l'efficacité de son système.

Certification au niveau des unités de transformation et/ou d'exportation d'ananas frais et de ses produits dérivés

Les dispositions de contrôles comprennent :

- La conception des documents des preuves de traçabilité pour la transformation
- Le conditionnement emballage, stockage, et livraison
- Procédures, contrats et mesures d'identification pour le transport des matières premières et produits expédiés
- Vérification du processus (schéma de production jus et de séchages de fruits), contrôles des formules et recettes de fabrication (zéro additifs)
- Maîtrise des mesures de séparation (maîtrise du nettoyage et de la désinfection)
- Contrôles des documents suivants : liste des producteurs et leurs productions ; factures d'achat et bons de livraison avec les garanties biologiques.

Au niveau des unités de transformation, on a trois cas de figure en matière de certification biologique pour le jus et le séché d'ananas :

- Certification directe de l'unité de transformation de jus ou de séché appartenant à l'entreprise elle-même ;
- Certification via une entreprise intermédiaire qui elle-même n'est pas directement certifiée biologique (cas de ProNatura et EDM)
- Achat direct de produits certifiés auprès d'une entreprise qui elle-même est certifiée (cas des entreprises exportateurs ne disposant pas d'unité de transformation comme ProNatura qui achète les produits de Tropic Biologique).

Il n'existe pas de structure nationale qui fait la certification de l'ananas biologique au Togo. Les organismes certificateurs tiers interviennent dans la filière, chacun avec sa certification. Les certificateurs viennent souvent de l'Europe (surtout l'Allemagne) ou du Burkina Faso pour l'audit externe annuel qui valide la certification pour chaque année. Il existe au Togo plusieurs organismes de certification dont les principaux sont ECOCERT, CERES (Certification of Environmental Standards) et CERTISYS. ECOCERT demeure le principal organisme certificateur présent au Togo.



coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE (ProDra).

ETAPES DE PRODUCTION DE L'ANANAS BIOLOGIQUE



Plant fleurs

LES 9 PILIERS DE PRODUCTION BIO D'ANANAS

- 1* Une production pour un opérateur avec un contrat (sans doublon).
- 2* Interdiction de brûler sur la parcelle avant plantation
- 3* Non usage des intrants chimiques (NPK, Urée, ..), ni coloration et induction avec éthéphon.
- 4* Interdiction d'usage d'herbicide pour le désherbage et de pesticides pour traitements phyto.
- 5* Délimiter les parcelles et zones tampons (bande de 2 à 3m entre champ bio et voisin).
- 6* Non abattage systématiques des arbres pendant le défrichage (laisser 1 arbre sur 3).
- 7* Usage des rejets issus des parcs à rejets bio
- 8* Accepter les formations, suivis, audits des opérateurs avec qui vous contractez.
- 9* Disposer de bordereau de vente auprès de l'opérateur et un cahier de culture.



FICHE TECHNIQUE

PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE CERTIFICATION BIOLOGIQUE DE L'ANANAS AU TOGO.

INTRODUCTION

La production bio de l'ananas se fait en plusieurs étapes qu'il faut suivre avec rigueur si l'on veut obtenir de bons rendements. Cette fiche décrit les différentes étapes et les outils nécessaires pour la culture biologique de l'ananas au Togo. Ensuite les questions sur le processus de certification et les procédures de certification biologique selon les organismes de certification (OC) sont abordées, en vue de permettre en général aux acteurs de mieux cerner la notion mais plus particulièrement les producteurs qui constituent le maillon fort dans le processus de certification biologique et malheureusement d'après notre sondage la majorité ne disposant pas des informations.

1

CYCLE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE DE L'ANANAS



Mr ANANI pourquoi tu dis que ce champ d'ananas est bio?

1. Champ réalisé sur une friche ou jachère d'au moins 3 ans.
2. Champ identifié, délimité et conduit sans abattage systématiques des arbres.
3. Champ sans apport d'intrants chimique (engrais, pesticides) et désherbage sans herbicide.
4. Champs sous la supervision d'un auditeur interne et certifié par un organisme de certification (OC)

2

Les Principaux Interdits en Production Biologique d'Ananas (PIP-BA)



STOP HERBICIDE
STOP PESTICIDES

PROCESSUS DE CERTIFICATION BIOLOGIQUE DE L'ANANAS FRAIS ET DE SES DERIVES (JUS ET SECHES).

3



FIGURE 11. PROCESSUS DE LA CERTIFICATION BIOLOGIQUE DANS LA CV L'ANANAS AU TOGO
Source : GIZ

2.3.4 Les structures de soutien à la chaîne de valeur

L'appui technique est important dans la production d'ananas pour la connaissance et le respect des itinéraires techniques pour un meilleur rendement et une bonne qualité des fruits d'ananas.

- **L'Institut de conseils et d'appui technique (ICAT)**

C'est le service public le plus présent en milieu rural au Togo (Palassi 2015 :118). C'est un établissement public à caractère agricole doté d'une gestion autonome placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique (MAPAH). Au niveau central il y a une direction générale située à Lomé avec quatre

directions centrales et deux cellules. Au niveau régional on compte cinq directions régionales implantées dans les cinq régions administratives du Togo. Chaque préfecture est dotée d'une agence. Les agences sont subdivisées en antennes. Une antenne correspond à un ou à deux cantons en fonction de l'étendue des cantons. Chaque antenne est animée par un conseiller agricole. C'est lui qui est en contact direct avec les producteurs. Il apporte les appuis et conseils nécessaires aux producteurs dans tous les domaines de l'agriculture. C'est donc le conseiller agricole de l'ICAT qui accompagne les producteurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de production des ananas et dans leur organisation en coopératives ou en union de producteurs. Ils vivent en permanence avec les paysans mais sont souvent débordés par les charges de travail et l'étendue de leur secteur d'activités (Palassi 2015 : 201). Pour la promotion de la culture de l'ananas dans les régions Maritime et des Plateaux l'ICAT travaille depuis quelques années avec des partenaires dont le plus investi est la GIZ.

- **La GIZ**

C'est le service de coopération, de la République fédérale d'Allemagne qui a renoué le partenariat avec le Togo en 2012 après une interruption datant du début des années 1992. Dans le cadre de cette coopération bilatérale accordée entre l'Allemagne et le Togo dans trois domaines. Il s'agit de :

- L'agriculture et développement rural
- La formation professionnelle et emploi des jeunes
- La bonne gouvernance et la décentralisation.

C'est dans le cadre du Programme de Développement rural et de l'Agriculture (ProDra) que se situe l'intervention de la GIZ dans le soutien et la promotion de la culture de l'ananas au Togo. Le ProDra travaille principalement sur le volet production d'ananas à travers des formations qui sont données aux producteurs pour l'amélioration de la productivité de l'ananas. Ces formations s'appuient sur des manuels techniques comme le FARMER'S BUSSINESS SCHOOL élaboré en 2015 par la GIZ et l'ICAT. Ces dernières années, la GIZ a initié un projet en particulier pour les transformateurs : c'est le Projet d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Filière Ananas au Togo (PrACOFAT) avec co-financement de l'Union Européenne.

En ce qui concerne les structures d'appuis à la vulgarisation, les organisations non gouvernementales y interviennent notamment CREDI et SE VIE qui disposent des techniciens prodiguant des appuis conseils aux producteurs dans leur préfecture d'intervention (Avé, Zio et Vo) et PABE Togo qui appui les contrôles de normes (systèmes de contrôle internes).

En dernière position, chaque transformateur ou exportateur dispose des techniciens qui font le suivi des différentes parcelles et veillent au respect du cahier de charge pour la traçabilité et la certification biologique.



FIGURE 12. SEANCE DE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES EN OCCURRENCE LA GIZ.

- **Structures de fournitures d'intrants et de services**

Les fournisseurs formels d'intrants spécifiques dans le cadre de la culture d'ananas n'existent pas. Les sociétés de vente d'intrants conventionnels et les producteurs qui livrent des rejets aux autres producteurs sont ceux qui assurent une fourniture d'intrants pour soutenir la filière ananas. Les lieux d'approvisionnement en rejets se localisent dans les zones de production de la région Maritime (Ave, Yoto et Zio) et dans la région des Plateaux (Haho, Kloto, Danyi et Wawa). On peut retrouver les fournisseurs d'intrants dans la plupart des localités où se cultive l'ananas. Ils sont la plupart du temps des vendeurs informels mais il existe ceux qui sont des sociétés constituées. Ces derniers sont rarement sollicités. Les types de produits et les fournisseurs sont variés (Tableau 6).

| Type d'intrant | Fournisseurs potentiels |
|--|---|
| Rejets | Producteurs individuels / coopératives |
| Outillage (houe, coupe-coupe, daba, gouge) | Vendeurs sur les marchés locaux |
| Matériel agricole (pioche, brouette, lunettes, gans, mètre-ruban) | Société de matériel |
| Produits de traitement et engrais | Sociétés de distribution de matériel agricole (STIEA, MONFITH, SPROCA, MAVACHEM, etc.) CAGIA (Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles) Vendeurs informels ambulants et de produits non homologués |
| Intrants d'induction florale (Hormone): Ethylène, carbure de calcium | Vendeurs informels ambulants (non certifiés) sur les marchés locaux et Lomé |

TABLEAU 6. REPARTITION DES FOURNISSEURS IDENTIFIES SUIVANT LES TYPES D'INTRANTS
Source : Elaboration par de auteurs.

2.3.5 Financement de la chaine de valeur et accès au crédit

Il n'y a pas de banque ou structure spécifiquement dédié au financement de l'agriculture en général et de la filière ananas en particulier. Les banques sont particulièrement réticentes pour financer le secteur agricole avec la raison que les risques encourus sont trop élevés. Dans le cas où elles acceptent d'accorder des crédits, les cautions demandées dépassent de loin la capacité des acteurs de la filière. Ces derniers temps, l'Etat Togolais a essayé de mettre en place des fonds, projets et programmes pour faciliter le financement du secteur de l'agriculture. Il s'agit du :

- Fonds Köwetien
- Fonds compétitifs du PASA (Projet d'Appui au Secteur Agricole)
- PRADEB (Programme d'Appui au Développement à la Base)
- FAIEJ (Fonds d'Appui à l'Insertion Economique des Jeunes)
- Fonds National Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) avec AGRISEF (Accès des Agriculteurs aux Services Financiers).

Ainsi, plusieurs institutions de microfinance sont partenaires de ces projets et programmes. Le FUCEC, DEKAWOWO, le FECECAV, l'URCLEC et WAGES, accordent des appuis financiers au secteur de production des fruits et légumes et la filière ananas en particulier. Ces appuis sont négligeables à cause des risques jugés trop élevés dans le secteur de l'agriculture (Laba et Folikoue 2018 : 22).

Les entreprises de transformation ou d'exportation ont aussi évoqué l'accès aux crédits bancaire comme étant une difficulté majeure dans le développement de leurs activités. Cependant, ces derniers temps, des crédits d'un montant de 300 à 500 mille FCFA sont accordés à des producteurs d'ananas dans le cadre de contrat tripartite engageant la microfinance, les transformateurs et les producteurs. Dans ce dispositif, le crédit est accordé par étape suivant le cycle de production de l'ananas et selon le

rapport fourni par un technicien de la microfinance qui travaille en lien avec les techniciens des transformateurs et les producteurs d'ananas. Les crédits sont défalqués automatiquement après achat de la production par les transformateurs et par l'intermédiaire de la structure de microfinance.

Les taux d'intérêt varient entre 8 et 18 % linéaire ou dégressif selon les institutions de microfinance et les conditions d'obtention du crédit.

Dans certaines zones surtout en région maritime, les semi-grossistes préfinancent la production de l'ananas et en profitent pour imposer à l'agriculteur le prix d'achat de l'ananas.

Typologie des sous-filières retenues pour l'étude VCA4D

Malgré la multiplicité des sous-chaînes de valeur augmentée sur la Tableau 7 sauf un certain nombre d'entre elles seront retenues pour la modélisation économique et environnementale de la chaîne de valeur ananas au Togo. Le choix de ces sous-chaînes se basent sur un certain nombre de critères de différenciation dont :

- La zone : les pratiques agricoles et les rendements obtenus varient de la zone maritime à la zone plateaux. Les cultures sont plus denses en zone maritime qu'en zone avec pour conséquence des rendements plus élevés. Aussi, l'agriculture conventionnelle en zone maritime utilise des intrants chimiques alors que l'agriculture conventionnelle en zone plateaux est de l'agriculture biologique non certifiée ;
- Les systèmes de production : Il existe deux types de systèmes de production. L'agriculture biologique qui n'utilise aucun intrant chimique à l'exception du carburant. L'agriculture conventionnelle, quant à elle, peut utiliser tous les intrants chimiques légalement acceptés au Togo même si l'agriculture conventionnelle en zone plateaux n'utilise pas d'intrants chimiques par choix ;
- La variété : La variété est un critère de différenciation entre la zone maritime qui utilise aussi bien du Cayenne lisse que du Brazza et la zone plateaux qui n'utilise que du Cayenne lisse. En zone maritime, la tendance est d'utiliser du Cayenne lisse pour l'ananas biologique destiné surtout à l'export et le Brazza pour l'ananas conventionnelle destiné aux marchés locaux et régionaux ;
- Le mode d'acheminement : Il existe trois modes d'acheminement des produits selon les marchés visés. Le transport par camion pour les marchés locaux et régionaux, et le transport par bateau et par avion pour le marché international
- Le volume du flux de produit : De part, le volume de produits vendus, certaines sous-chaînes de valeur sont complètement négligeables avec des flux parfois inférieurs à 2% du volume national de production et sans perspective d'évolution. Le choix de considérer les sous-chaînes de valeur qui font au moins 4% de la production nationale a été retenu. Cependant, une sous-CV qui ne répond pas à ce critère mais qui offre des belles perspectives d'évolution peut être retenue pour cet exercice.

Le marché : Trois principaux marchés ont été retenus comme critères de différenciation des sous - chaînes de valeur. Il s'agit du marché local, le marché régional et le marché international.

Ainsi les sous chaînes de valeur suivantes ont été retenus comme base commune pour la modélisation (Tableau 7) :

| Sous filière | % |
|---|---------------------------------------|
| Zone maritime. Jus biologique, Cayenne, export bateau, International | 1.5%*80% =1.2 % |
| Zone maritime. Séché biologique, Cayenne, export bateau, International | 21.5%*84%= 18.06 % |
| Zone maritime. Frais biologique bord champ export avion | 15%*95%=14.25 |
| Zone maritime. Frais biologique, Cayenne, usine, export bateau, International | 8%*97%= 7.76 % |
| Zone maritime. Jus Conv. Brazza, local et régional | 5%*82%= 4.10 % |
| Zone maritime. Semi-grossistes, Brazza, ananas frais conv. local | 25%*90%= 22.5% |
| Zone plateaux. Frais biologique, Cayenne, usine export bateau, International | 9%*97%= 8.73% |
| Zone plateaux. Jus biologique, Cayenne, export bateau, International | 0.5%*80%= 4 % |
| Zone plateaux. Séché biologique, Cayenne export Bateau, International | 5.5%*84%= 4.62% |
| Zone plateaux. Semi-grossistes, Cayenne, ananas frais conv. local | 2%*80%=1,6 % |
| <i>TOTAL</i> | <i>87% de la production nationale</i> |

TABLEAU 7. SOUS-CHAINES DE VALEUR RETENUES POUR L'ANALYSE ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Source : Elaboration des auteurs

3. ANALYSE ECONOMIQUE

L'analyse économique de la CV de l'ananas est une analyse quantitative qui vise à répondre à deux questions structurantes au moyen de dix questions centrales sur la base d'indicateurs, à savoir :

| ANALYSE ECONOMIQUE DE LA CV ANANAS | |
|---|--|
| <i>QS 1. Quelle est la contribution de la CV à la croissance économique ?</i> | |
| QC1.1 | Les activités de la CV sont-elles rentables et durables pour les agents impliqués ? |
| QC1.2 | Quelle est la contribution de la CV au PIB ? |
| QC1.3 | Quelle est la contribution de la CV au PIB du secteur agricole ? |
| QC1.4 | Quelle est la contribution de la CV aux finances publiques ? |
| QC1.5 | Quelle est la contribution de la CV à la balance commerciale ? |
| QC1.6 | La CV est-elle viable dans l'économie internationale ? |
| <i>QS 2. Cette croissance économique est-elle inclusive ?</i> | |
| QC2.1 | Comment les revenus sont-ils répartis entre les acteurs de la CV ? |
| QC2.2 | Quel est l' impact des systèmes de gouvernance sur la répartition des revenus ? |
| QC2.3 | Comment l'emploi est-il réparti au long de la CV ? |

TABLEAU 8. ANALYSE ECONOMIQUE. QUESTIONS STRUCTURANTES ET CENTRALES.

Source: Agrinatura, 2017. *Value chain analysis for development (VCA4D). Methodological Brief – Frame and Tools*

La réponse à la deuxième question structurante, à savoir si la croissance de la CV est inclusive, est alimentée également par l'analyse sociale.

3.1. Hypothèses de l'analyse financière

Définition économique de la CV ananas au Togo. La CV ananas concerne la production primaire d'ananas variétés Cayenne Lisse et Brazza. Il existe deux types de production d'ananas : biologique et conventionnelle. La production totale commercialisée en 2018 a été de 30 000 tonnes dont 65 % biologique et 35 % conventionnelle. Cette production est destinée à la transformation en jus (1 100 000 litres en 2018), en séché (476 000 kg en 2018) et au conditionnement frais (9600 kg en 2018) pour l'exportation en Europe, aux marchés régional et local. La production d'ananas est assurée par 1 600 petits producteurs⁷, 21 transformateurs en jus, 10 transformateurs séchés et 9 conditionneurs frais.

Caractérisation de l'information sur l'ananas. L'ananas ayant une importance relativement récente dans l'agriculture du pays, il n'y a pas d'information de qualité dans les institutions gouvernementales. Depuis 2015, avec le soutien des programmes financés par la GIZ et l'UE, la CV fait l'objet progressivement d'une amélioration des données. Cependant, pour ce qui concerne l'étude, plusieurs informations clés pour l'analyse ont dû être construites directement avec les acteurs de la filière pendant les missions sur le terrain car soit elles n'existaient pas soit elles ont été considérées comme peu cohérentes par les experts. Ainsi par exemple, le graphe de flux (Figure 6) a été estimé dans l'atelier de partage des premiers résultats avec les partenaires de la filière et dans des réunions avec des experts. Les études de la GIZ ainsi que la consultation auprès des experts de la GIZ ont permis de comprendre de faire la description le fonctionnement de la CV. Le système de prix n'était pas existant dans les données des institutions publiques. On l'a construit à partir des données obtenues directement auprès des acteurs. Les données concernant les taxes et droits de douane ont été obtenues auprès des institutions publiques.

⁷ Comme on a expliqué dans l'Analyse Fonctionnelle, le nombre total de producteurs est de 3 200, dont la moitié a produit en 2018.

Année de référence pour l'analyse. L'année de référence pour l'analyse est 2018. Comme le cycle de production de l'ananas est de 18 mois, il a fallu faire certains calculs pour construire les comptes d'exploitations de façon à ramener le chiffre d'affaires et les coûts à 12 mois correspondant à l'année 2018.

Production d'ananas et des produits transformés en 2018. La production d'ananas commercialisée en 2018 a été estimée à 30 000 tonnes, dont 65 % biologique (19 500 t) et 35 % conventionnelle (10 500 t). La production de jus a été estimée à 1 100 000 litres dont 18% biologique (200 000 l) et 82% (900 000 l) conventionnelle. La production d'ananas séché est estimée à 476 000 kg⁸.

Pertes. Dans l'analyse économique en particulier l'élaboration des CPE, les rendements utilisés prennent déjà en compte les pertes dans le processus. De même les taux de transformations utilisés intègrent toutes les pertes dans le processus de transformation.

Importations et exportations. Le Togo est un pays producteur et exportateur d'ananas et de ses produits dérivés. Cependant, des importations informelles d'ananas frais se font du Benin dans les régions du nord du pays. Il n'existe pas d'importations pour l'ananas séché mais du jus importé est vendu dans quelques boutiques et supermarchés. Cependant, que ce soit pour l'ananas frais ou le jus, les quantités importées sont marginales et les flux non maîtrisés.

Types de marchés d'ananas. Il y a trois types des marchés pour l'ananas togolais : le marché international (Europe), notamment la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ; le marché régional notamment les pays CEDEAO (Burkina Faso, Ghana et Mali) et le marché local. La Figure 13 présente les trois types de marchés et les produits commercialisés dans chaque marché.



FIGURE 13. TYPES DE MARCHES DE LA FILIERE ANANAS ET PRODUITS
Source : élaboration des auteurs.

L'exportation vers l'Union Européenne concerne prioritairement la filière certifiée biologique : l'ananas frais, l'ananas séché et le jus d'ananas. Pour l'ananas frais, d'après nos estimations, 47% se fait par avion contre 53% par bateau. L'ananas séché est exporté à 80% par bateau et 15% par avion.

Les marchés régionaux et locaux concernent un mélange de produits biologiques et conventionnels (frais, séché et jus) dont le marché local semble plus important.

Agents économiques. Dans le Tableau 9 on présent les agents considérés dans l'analyse économique.

⁸ Toute la production de séché est biologique.

| Agent | Nombre | Production moyenne par agent | Acheteur/Marché |
|--|--------|--------------------------------------|--|
| 1. Petits producteurs biologiques zone maritime | 682 | 22 000 kg | Transformateurs jus bio export bateau Transformateurs séché export bateau Transformateurs jus conventionnel Conditionneurs bord champs export avion Conditionneurs usine export bateau |
| 2. Petits producteurs conventionnels zone maritime | 375 | 24 000 kg | Transformateurs jus conventionnel Semi-grossistes |
| 3. Petits producteurs bio zone plateaux | 375 | 12 000 kg | Transformateurs jus bio export bateau Transformateurs séché export bateau Conditionneurs usine export bateau |
| 4. Petits producteurs conventionnels zone plateaux | 125 | 12 000 kg | Semi-grossistes Détaillants marché local |
| 5. Transformateurs jus biologique | 2 | 300 000 litres | Marché international Marché régional Détaillants marché local |
| 6. Transformateurs jus conventionnel | 19 | 47 333 litres | Marché international Marché régional Détaillants marché local |
| 7. Transformateurs séché biologique | 10 | 40 588 kg | Marché international avion Marché international bateau Marché régional Détaillants marché local |
| 8. Conditionneurs bord champs frais biologique | 8 | 750 000 kg | Marché international avion Marché régional Détaillants marché local |
| 9. Conditionneurs usine frais biologique | 1 | 1 540 000 kg | Marché international bateau Marché régional Détaillants marché local |
| 10. Semi-grossistes frais | 51 | 150 000 kg | Marché régional Détaillants marché local |
| 11. Détaillants locaux frais rural | 450 | 11 000 kg | Consommateurs |
| 12. Détaillants locaux frais urbain | 350 | 11 000 kg | Consommateurs |
| 13. Détaillants locaux jus/séché | 770 | 480 litres de jus 360 kg de séché | Consommateurs |

TABLEAU 9. AGENTS POUR L'ANALYSE ECONOMIQUE.

Source : élaboration des auteurs

Structure des comptes d'exploitation des producteurs. Les comptes d'exploitation des producteurs ont été élaborés d'après le processus de production de l'ananas présenté dans le Tableau 10.

| Production d'ananas | Ananas frais | Jus d'ananas | Ananas séché |
|---|-------------------------|--|-------------------------|
| a. Location de terrain | a. Achat d'ananas | a. Achat d'ananas | a. Achat d'ananas |
| b. Défrichage | b. Réception du produit | b. Réception du produit | b. Réception du produit |
| c. Ramassage-nettoyage | c. Conditionnement | c. Lavage | c. Lavage |
| d. Essouchement/ nivellement | d. Transport | d. Préparation | d. Préparation |
| e. Rejet/ semence/ pépinière | | e. Broyage des tranches et extraction du jus | e. Salle de séchage |
| f. Planting | | f. Pasteurisation | f. Conditionnement |
| g. Sarclage | | g. Conditionnement | g. Stockage |
| h. Traitement d'Induction Floral (TIF) | | h. Stockage | h. Transport |
| i. Réduction couronne | | i. Transport | |
| j. Protection plants / paillage/gardiennage | | | |
| k. Récolte / transport des fruits | | | |

TABLEAU 10. PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DE L'ANANAS
Source : élaboration des auteurs

L'élaboration du compte d'exploitation des producteurs a nécessité trois types de conversions :

- 1) Le passage des données de 1 ha aux données correspondantes à la taille moyenne d'une exploitation (0.6 ha) pour tout le cycle de production (18 mois). D'après les données de la Direction des Statistiques Agricoles et de la Documentation (DSID) en 2016, la superficie moyenne de l'ananas est de 0.66 ha dans la région Maritime et de 0.61 ha dans la région des Plateaux. Dans le cadre de l'élaboration des CPE, on a considéré une superficie moyenne de 0.6 ha.

L'élaboration des comptes d'exploitation a nécessité le croisement des informations provenant de diverses sources : (i) les informations disponibles dans les documents FARMERS BUSINESS SCHOOL élaboré par l'ICAT et la GIZ. Ces CPE sont élaborés à l'hectare ; (ii) les informations collectées directement dans les réunions avec les Unions de coopératives d'ananas : il s'agit dans certains cas des CPE déjà élaborés par les coopératives elles-mêmes à l'hectare. Dans d'autres cas, le CPE a été élaboré avec les producteurs sur la base de leur connaissance des coûts. Dans ce dernier cas, il s'agit des données sur le 1/16 ième d'hectare (carré de 25 m / 25 m) que l'on a extrapolé à l'exploitation ; (iii) les informations à l'hadonnées par les entreprises de transformation dont les techniciens font l'appui-conseil des producteurs d'ananas.

Par exemple le CPE de producteur de la zone Plateaux s'inscrivant dans l'agriculture biologique a été élaboré sur la base des informations collectées auprès de l'Union des coopératives Productrices Indépendantes d'Ananas et d'Avocat Biologiques de Danyi (UCPIAAB) et auprès de l'entreprise ProNatura West Africa qui fait l'appui-conseil aux producteurs d'ananas biologique dans cette zone et qui achète leur ananas pour l'export frais ou transformé en jus ou séché.

De même, le CPE de producteur d'ananas biologique de la zone Maritime a été élaboré sur la base des informations collectées auprès des Unions de producteurs suivantes : Union des Coopératives de Producteurs d'Ananas de Yoto (UCPAY), Union des Coopératives de Producteurs d'Ananas de Babgégan (UCOOPABA) et auprès de l'entreprise ProNatura West Africa qui fait l'appui-conseil aux producteurs d'ananas biologique dans cette zone et qui achète leur ananas pour l'export frais ou transformé en jus ou séché.

Le CPE de producteur d'ananas conventionnel de la zone Maritime a été élaboré sur la base des informations collectées auprès des Unions de producteurs suivantes : Union des Coopératives d' Ananas de Babgégan

(UCOOPABA). La préfecture de Bagbé est essentiellement caractérisée par le fait que 60 à 70 % de l'ananas de la préfecture est du conventionnel.

- 2) La conversion de toutes les données qui étaient sur la base du cycle de production de l'ananas (18 mois) à une période annuelle. Dans la pratique cela a consisté à multiplier les données du cycle de 18 mois par un coefficient 2/3, les ramenant ainsi à 12 mois.
- 3) La structure des coûts a été construite en ventilant les activités en consommations intermédiaires (domestiques et importées) et valeur ajoutée (salaires, taxes, frais financiers...). Par exemple le défrichement nécessite des matériels : coupe-coupe, botte, gants, cordeau. Ces matériels ont été évalués en unité et ensuite multipliés par le coût unitaire pour avoir le coût total. La main d'œuvre pour « défrichement », composante de la valeur ajoutée, a été évaluée en Homme Jour (HJ) : HJ étant le salaire moyen correspondant à une journée de 8 h d'activité. Sa valeur exacte varie selon les activités mais elle est souvent comprise entre 1 500 et 2 500 FCFA selon les zones, la difficulté de la tâche et la négociation du prix.

Concernant les *comptes d'exploitation des transformateurs*, il est nécessaire de souligner les aspects suivants :

- 1) La transformation en jus se fait à partir d'ananas frais biologique et d'ananas conventionnel. Les unités de jus biologique sont plus équipées et plus productives que les unités de jus conventionnel. La transformation en jus demande des équipements spécifiques comme les broyeurs, les pasteurisateurs, les remplisseuses et les écapsuleuses. Dans le calcul des CPE, on a considéré que 3 kg d'ananas frais étaient nécessaires pour produire 1 l de jus d'ananas (ce coefficient tient compte des pertes) soit un taux moyen de $1/3=33.33\%$ soit une bouteille de 33 cc. Généralement le jus biologique est vendu en bouteilles de 33 cc sur le marché local mais certaines entreprises le vendent en bouteilles de 1 litre. Dans la pratique, le jus biologique est exporté dans des Big-bag de 20 l (à reconditionner en Europe). Le marché local ne distingue pas le jus biologique du jus conventionnel et donc le même prix de 900 FCFA/litre est appliqué aux détaillants qui à leur tour le commercialise aux consommateurs à 1 200 FCFA/l. Au niveau de l'export les prix sont de 780 FCFA / litre de jus exporté.
- 2) Le taux de transformation en séché varie selon les unités de séchage. Les matériels de séchage rencontrés pendant les visites aux unités montrent qu'en moyenne la production de 1 kg d'ananas séché nécessite 17 kg en moyenne d'ananas frais soit un taux de séchage de : $1/17 = 6\%$ (ce coefficient tient compte des pertes). Le séchage donne en fin de procédé des produits de différentes qualités : *la première qualité* (rondelles entières et en morceaux) et qui représente en moyenne 85% des produits, *la deuxième qualité* qui représente 15% des produits. Il y a aussi les brisures dont le taux est négligeable. Le séchage donne aussi un jus brut qui s'écoule lors de l'épluchage et la mise en tranche. Ce jus est valorisé sur le marché local mais il est aussi négligeable par rapport au CA global. Dans le calcul des revenus d'exploitation, on a considéré le prix moyen de 5400 FCFA/kg sur le marché international et de 6 500 FCFA/kg sur le marché local et régional⁹. Le séchage en particulier demande un double épluchage du fruit et un séchage pendant au moins 24 heures. Les séchoirs, les tire-cœurs et une chambre froide ou climatisée sont exigés.
- 3) Coûts : les coûts des matériels et de la main d'œuvre ont été estimés sur la base des informations données par les acteurs et notamment les comptables des entreprises de transformation.
- 4) Taxes : Les taxes varient suivant la quantité de produits à exporter. Mais la valeur moyenne est de 2,5 FCFA / kg. Les entreprises installées en zone Franche ne payent pas de taxes.

⁹ La différence des prix est liée au fait que l'offre d'ananas séché sur le marché international est élevée et donc les entreprises procèdent à une diminution des prix face à la concurrence d'autres pays. Par contre, le marché local et régional est moins attractif pour d'autres pays car les gens consomment très peu de séché et l'offre est très minime. Pour cette raison les prix du séché sont plus élevés sur le marché local ou régional.

- 5) Subventions : D'une manière générale les producteurs et les entreprises de transformation ne bénéficient pas de subventions¹⁰.
- 6) Salaires : les employés sont subdivisés en deux catégories : permanents ou temporaires. Les employés temporaires sont payés sur une base journalière et la main d'œuvre est évaluée en Homme-Jour (HJ) de 1 500 à 2 500 FCFA selon le type d'activité. Pour le personnel permanent, le salaire minimum est de 35 000 FCFA/mois qui représente le SMIG.
- 7) Amortissement : les amortissements ont été calculés sur la base de la durée des matériels estimés à partir auprès des acteurs de la CV.

Concernant les comptes d'exploitation des semi-grossistes et détaillants, il est nécessaire de souligner les aspects suivants :

- 1) Ces comptes d'exploitation ont été élaborés suite à des entretiens effectués auprès des grossistes et des détaillants de frais conventionnel/biologique ;
- 2) L'achat d'ananas frais dans les champs se fait par les semi-grossistes qui sont en relation directe avec les coopératives et producteurs individuels. Le coût moyen auquel les grossistes achètent est de 70 FCFA/kg. Le taux de perte chez les semi-grossistes est de 5%. Les semi-grossistes travaillent 6 jours dont 3 jours pour chaque voyage et ont des coûts en nourriture estimés à 500 FCFA/jour.
- 3) Les semi-grossistes d'ananas frais biologique/conventionnel vendent l'ananas aux *détaillants d'ananas frais*. Tandis qu'une partie des détaillants frais fait la vente (en tas ou à l'unité) dans les marchés, et une autre partie est constituée de femmes ambulantes vendant souvent l'ananas épluché et coupé en tranche surtout dans les quartiers administratifs. Les consommateurs finals achètent l'ananas (gros ou petits) à un prix moyen de 225 FCFA/kg. Les pertes et l'autoconsommation (elles préfèrent manger des fruits très mûrs) chez les détaillants de frais est de 7% car les fruits sont beaucoup plus mûrs que chez les semi-grossistes. La dépense en nourriture journalière a été estimée à 500 FCFA/ jour pendant 5 jours de la semaine.
- 4) *Pour les détaillants séché/biologique*, la plupart des boutiques vendent du jus et souvent de l'ananas séché biologique. Le jus et le séché sont achetés directement auprès des transformateurs à un prix respectif de 900 FCFA/litre et 6000 FCFA le kg et les prix de vente aux consommateurs finals sont respectivement de 1 200 FCFA/litre et 8 000 FCFA /kg. Sur le marché local, le jus est en réalité vendu dans de petites bouteilles de 33 cc. Nous avons converti en litre pour faciliter les calculs. Les pertes et avaries sont nulles car à la charge des transformateurs qui font des dépôts ventes dans ces boutiques.

Structure des prix. On peut souligner les aspects suivants sur la structure de prix :

- Producteurs d'ananas biologique zone maritime : ils vendent à 110 FCFA/kg l'ananas frais aux transformateurs jus biologique, transformateurs séché biologique, conditionneurs ananas frais biologique export avion, conditionneurs ananas frais biologique export bateau et transformateurs jus ananas conventionnel ;
- Producteurs d'ananas conventionnel zone maritime : ils vendent aux transformateurs jus conventionnels à 100 FCFA/kg et 70 FCFA / kg aux semi-grossistes ;
- Producteurs d'ananas biologique zone plateaux : ils vendent à 110 FCFA/kg l'ananas frais aux transformateurs jus biologique, transformateurs séché biologique et conditionneurs ananas frais biologique export bateau ;
- Producteurs d'ananas conventionnel zone plateaux : ils vendent aux semi-grossistes à 70 FCFA/kg et aux détaillants à 90 FCFA/kg

¹⁰ Il existe une subvention aux intrants de l'Etat pour les agriculteurs qui s'élève à 31% du prix de l'engrais chimique et qui bénéficie à environ 50 % des producteurs. Le prix subventionné est de 9 000 FCFA le sac de 50kg alors que le prix non subventionné est de 13 000 FCFA le sac de 50kg. Cette subvention va aux producteurs céréaliers, cacao, café, maïs qui sont les produits les plus importants au Togo. Aucun producteur d'ananas a manifesté avoir bénéficié de cette subvention.

- Transformateurs jus biologique : aux importateurs jus biologique à 850 FCFA/l et aux détaillants jus/séché local à 900 FCFA / l
- Transformateurs séché biologique : vendent aux importateurs de séché biologique à 5 400 FCFA/ kg et aux détaillants jus/séché local à 6 000 FCFA / kg
- Conditionneurs ord champs ananas frais biologique : ils vendent aux importateurs d'ananas frais au prix FOB de 500 FCFA/kg et à 55 FCFA / kg aux détaillants frais
- Conditionneurs usine ananas frais biologique : ils vendent aux importateurs d'ananas frais au prix FOB de 491 FCFA et à 55 FCFA / kg aux détaillants frais
- Transformateurs jus ananas conventionnel : ils vendent à 600 FCFA/l aux importateurs de jus conventionnel et à 900 FCFA aux détaillants jus/séché sur le marché local
- Semi-grossistes ananas frais : ils vendent à 120 FCFA / kg aux détaillants local frais
- Détaillants ananas frais : ils vendent à 225 FCFA/kg aux consommateurs locaux
- Détaillants jus et ananas séché : ils vendent le jus à 1 200 FCFA/l et 8 000 FCFA/kg de séché aux consommateurs locaux.

Monnaie et taux de change. La monnaie pour l'analyse a été le franc FCFA (FCFA). Le taux de change en € utilisé est de 655 FCFA/ €.

Application du logiciel "Analyse de Filières Agricoles" (AFA). Pour l'analyse économique le logiciel AFA a été utilisé avec le soutien technique de la PMU d'Agrinatura.

3.2 Analyse économique de la CV ananas

3.2.1 QS1. Contribution de la CV à la croissance économique

QC1. Rentabilité et durabilité pour les agents

La rentabilité des activités de l'ananas pour les acteurs de la CV est mesurée à l'aide du **revenu net**. Le Tableau 11 montre les revenus de chaque type d'acteurs. Les revenus les plus élevés concernent les transformateurs, ensuite les producteurs primaires et les semi-grossistes, et finalement les détaillants.

| Acteurs | Revenus totaux par type d'acteurs (FCFA) | Nombre d'acteurs | Revenu net d'exploitation annuel par acteur (FCFA) |
|---|--|------------------|--|
| 1. Petits producteurs biologiques zone maritime | 399 583 634 | 682 | 586 056 |
| 2. Petits producteurs conventionnels zone maritime | 520 563 500 | 375 | 1 388 169 |
| 3. Petits producteurs biologiques zone plateaux | 151 165 000 | 375 | 403 106 |
| 4. Petits producteurs conventionnels zone plateaux | 51 608 333 | 125 | 412 867 |
| 5. Transformateurs jus biologique export bateau | 17 636 425 | 2 | 8 818 212 |
| 6. Transformateurs jus conventionnel | 47 090 566 | 19 | 2 478 450 |
| 7. Transformateurs séché biologique export bateau | 773 482 670 | 10 | 77 348 266 |
| 8. Conditionneurs bord champs frais biologique export avion | 423 646 558 | 8 | 52 955 819 |
| 9. Conditionneurs usine frais biologique export bateau | 316 945 292 | 1 | 316 945 292 |
| 10. Semi-grossistes frais | 52 426 652 | 51 | 1 027 974 |
| 11. Détaillants frais urbain | 54 335 166 | 350 | 155 243 |
| 12. Détaillants frais rural | 93 146 858 | 450 | 206 993 |
| 13. Détaillants locaux jus/séché | 28 895 763 | 770 | 37 527 |

TABLEAU 11. REVENU PAR AGENT ECONOMIQUE DE LA CV ANANAS
Source : AFA - Liste synthétique d'agents. 2018. Chiffres en FCFA.

La durabilité du revenu net d'exploitation des agriculteurs s'analyse par comparaison avec le salaire minimum, les besoins de subsistance et/ou les autres possibilités d'emploi. Le salaire minimum au Togo en 2018 était de 420 000 FCFA soit 642 € par an. Les producteurs de la zone maritime reçoivent des revenus supérieurs au SMIC alors que les revenus producteurs de la zone des plateaux sont légèrement inférieurs au SMIC. Dans l'ensemble, les petits producteurs reçoivent des revenus supérieurs au salaire minimum (1,4 fois le SMIC). Cela signifie que le revenu de l'ananas est suffisant pour répondre à leurs besoins minimaux. En général, on peut affirmer que l'ananas est une culture rentable pour les producteurs et encore plus intéressante pour les producteurs qui cultivent aussi d'autres produits (céréales, café, cacao, entre autres). Concernant les détaillants, il faut souligner que parfois, l'ananas n'est pas le seul produit à vendre. En particulier, l'ananas ne représente que 2-3% du chiffre d'affaires des détaillants jus/séché car dans les boutiques ils vendent une grande variété de produits locaux.

Un indicateur complémentaire pour mesurer la rentabilité et la durabilité des activités de la CV pour les acteurs consiste à mesurer le taux de rentabilité pour les différents acteurs (revenu/production) (Tableau 12).

| Acteurs | Taux de rentabilité |
|--|---------------------|
| 1. Petits producteurs biologiques zone maritime | 24 % |
| 2. Petits producteurs conventionnels zone maritime | 61 % |
| 3. Petits producteurs biologiques zone plateaux | 31 % |
| 4. Petits producteurs conventionnels zone plateaux | 42 % |
| 5. Transformateurs jus biologique export bateau | 26 % |
| 6. Transformateurs jus conventionnel | 18 % |
| 7. Transformateurs séché biologique export bateau | 31 % |
| 8. Conditionneurs bord champs frais bio export avion | 40 % |
| 9. Conditionneurs usine frais biologique export bateau | 26 % |
| 10. Semi-grossistes frais | 22 % |
| 11. Détaillants locaux jus/séché | 18 % |
| 12. Détaillants frais urbain | 41 % |
| 13. Détaillants frais rural | 49 % |

TABLEAU 12. TAUX DE RENTABILITE POUR LES ACTEURS DE LA CV ANANAS
Source : AFA, 2018.

D'une manière générale, les activités concernant l'ananas sont rentables pour tous les acteurs de la CV.

QC2. Contribution de la CV au PIB

Afin de mesurer les effets de la CV au sein de l'économie nationale, il est nécessaire (i) de consolider les comptes d'exploitation de tous les agents économiques en un seul compte de la CV (qui distingue les consommations intermédiaires domestiques, les importations et les composantes de la valeur ajoutée), (ii) puis de procéder à une évaluation des effets indirects en ventilant les CI domestiques en importations et VA indirecte. La valeur ajoutée totale (VA directe + VA indirecte) et les importations totales constituent la valeur de la production de la CV à travers laquelle on mesure l'impact sur l'économie nationale.

Consolidation des comptes d'exploitation

Le

| Agents | Subvention | Production Final | Consommables | Services | Consommation Intermédiaire | Salaires | Taxes | Frais financiers | Location | Amortissement | Revenu net d'exploitation | Valeur Ajoutée | Capital annuel par agent | Nombre d'agents |
|---|------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------|
| Producteurs bio zone Maritime | 0 | 0 | 506.612.041 | 95.454.545 | 602.066.586 | 614.640.676 | 0 | 0 | 31.363.636 | 2.345.455 | 399.583.634 | 1.047.933.401 | 15.000.000 | 682 |
| Producteurs conventionnel zone Maritime | 0 | 0 | 161.965.125 | 11.250.000 | 173.215.125 | 157.056.374 | 0 | 0 | 2.875.000 | 1.290.000 | 520.563.500 | 681.784.874 | 9.000.000 | 375 |
| Producteurs bio zone Plateaux | 0 | 0 | 125.411.625 | 52.500.000 | 177.911.625 | 142.833.375 | 0 | 0 | 22.500.000 | 590.000 | 151.165.000 | 317.088.375 | 4.500.000 | 375 |
| Producteurs conventionnel zone Plateaux | 0 | 0 | 10.327.875 | 3.750.000 | 14.077.875 | 52.617.125 | 0 | 0 | 4.500.000 | 196.666 | 51.608.333 | 108.922.124 | 1.500.000 | 125 |
| Sous-total Producteurs | | 0 | 804.316.666 | 162.954.545 | 967.271.211 | 967.147.550 | 0 | 0 | 61.238.636 | 4.422.121 | 1.122.920.467 | 2.155.728.774 | | 1.557 |
| Transformateurs jus bio export bateau | 0 | 68.340.001 | 12.274.722 | 4.472.250 | 16.746.972 | 13.382.688 | 3.878.044 | 0 | 0 | 1.620.870 | 17.636.424 | 36.518.026 | 200.000 | 2 |
| Transformateurs séché export bateau | 0 | 2.476.790.975 | 201.383.333 | 98.321.741 | 299.705.074 | 509.513.537 | 27.434.542 | 0 | 0 | 17.647.015 | 773.482.670 | 1.328.077.764 | 480.000 | 40 |
| Transformateurs jus conventionnel | 0 | 16.625.854 | 84.914.631 | 10.390.244 | 95.304.875 | 42.881.113 | 857.195 | 0 | 0 | 7.356.000 | 47.090.566 | 98.184.874 | 827.374 | 19 |
| Conditionneurs frais bio export avion | 0 | 1.068.749.992 | 201.045.240 | 50.738.001 | 251.783.241 | 109.083.883 | 41.431.137 | 0 | 0 | 595.145 | 423.646.558 | 574.756.723 | 4.480.000 | 8 |
| Conditionneurs frais bio export bateau | 0 | 1.214.488.531 | 368.482.854 | 92.018.160 | 460.501.014 | 58.570.902 | 84.489.450 | 0 | 0 | 17.689.384 | 316.945.293 | 477.695.029 | 1.540.000 | 1 |
| Sous-total Transformateurs | | 4.844.995.353 | 668.100.780 | 255.940.396 | 1.124.041.176 | 733.432.123 | 158.090.368 | 0 | 0 | 44.908.414 | 1.578.801.511 | 2.515.232.416 | | 40 |
| Semi-grossistes frais | 0 | 0 | 9.196.802 | 30.776.150 | 39.972.952 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 52.426.652 | 52.426.652 | 765.000 | 51 |
| Détaillants frais rural | 0 | 188.323.424 | 14.176.569 | 0 | 14.176.569 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 93.146.858 | 93.146.858 | 4.860.000 | 450 |
| Détaillants jus/séché | 0 | 164.016.018 | 3.579.408 | 0 | 3.579.408 | 8.528.833 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28.895.763 | 37.424.596 | 836.992 | 770 |
| Détaillants frais urbain | 0 | 131.822.615 | 14.174.620 | 0 | 14.174.620 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 54.335.166 | 54.335.166 | 3.780.000 | 350 |
| Sous-total Commerçants | | 484.162.057 | 41.127.399 | 30.776.150 | 71.903.549 | 8.528.833 | 0 | 0 | 0 | 0 | 228.804.439 | 237.333.272 | | 1.621 |
| Chaîne de valeur | 0 | | 1.714.442.366 | 449.671.091 | 2.163.215.936 | 1.709.108.506 | 158.090.368 | 0 | 61.238.636 | 49.330.534 | 2.930.526.417 | 4.908.294.461 | | 3.218 |

Tableau 13 présente la consolidation des comptes d'exploitation des différents agents économiques, ce qui permet d'estimer la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée de la CV.

Pour mesurer la contribution de la CV à la croissance économique, il est nécessaire de calculer la valeur ajoutée totale, qui est le résultat de la somme de la valeur ajoutée directe et la valeur ajoutée indirecte. La valeur ajoutée directe est créée par les acteurs de la CV et se matérialise par la somme des salaires, des amortissements, des revenus et des charges financières. La valeur ajoutée indirecte est créée en dehors de la CV par le biais de la consommation intermédiaire d'origine locale fournie par les différentes branches de l'économie nationale. Il en va de même pour le calcul des importations indirectes (consommation intermédiaire importée) et des importations totales.

Le Tableau 14 présente les effets de la CV ananas et la répartition de la valeur ajoutée entre les différents agents économiques.

| | Effets directs | Effets indirects | Total |
|------------------------|----------------|------------------|--------------|
| Importations | 722 | 245 | 967 |
| | | | |
| Salaires | 1 709 | 739 | 2 448 |
| Taxes | 158 | 75 | 232 |
| Frais financiers | 0 | 44 | 44 |
| Location Terrain | 61 | 0 | 61 |
| Amortissement | 49 | 119 | 168 |
| Revenus d'exploitation | 2 931 | 163 | 3 094 |
| Valeur ajoutée | 4 908 | 1 140 | 6 047 |
| | | | |
| CI non ventilée | | 26 | 26 |
| VA non ventilée | | 31 | 31 |
| Production | | | 7072 |

TABLEAU 14. CALCUL DES EFFETS DE LA CV
Source : AFA VC ananas. (Millions FCFA)

Les résultats précédents permettent d'affirmer :

- Le PIB du Togo était estimé en 2018 à 4,7 milliards d'€. La valeur ajoutée totale de la CV ananas en 2018 était estimée à 6 104 millions de FCFA, soit 9.2 millions d'€. Cela signifie que la contribution de la CV ananas à la croissance économique est très marginale en s'élevant à 0.2%. Tous les partenaires de la CV reconnaissent que l'ananas représente une filière qui pèse peu économiquement par rapport aux autres produits importants de l'agriculture togolaise comme les céréales, le café, le cacao et le maïs.
- La répartition de la valeur de la production entre les importations et la valeur ajoutée est respectivement de 13.7 % et 86.3%. Cette faible part des importations est dû en grande partie au fait que la production est presque entièrement biologique, utilisant très peu de consommables importés. Comme remarqué précédemment (Figure 7), le carton est le consommable importé le plus important, plus de 50% de la consommation intermédiaire importé. L'inexistence de production nationale de carton de qualité correspondant aux standards des marchés internationaux représente un grand défi pour l'économie du pays, selon les transformateurs. Si le pays produisait des cartons de qualité, la CV ananas serait mieux intégrée à l'économie nationale.
- La répartition de la valeur ajoutée entre les différents agents économiques est très favorable salariés (40.0%), ce qui confère à la CV un caractère inclusif.

La contribution de la CV au PIB peut être aussi estimée par le **taux d'intégration dans l'économie** mesuré par le ratio entre la VA totale (6 104 millions de FCFA) équivalent à 9.3 millions d'€) et la production de la CV (7 072 millions de FCFA ce qui équivaut à 10.8 millions d'€) (Tableau 14). Le résultat du taux est de 86.3 %.

Le CV ananas pourrait plus contribuer au PIB par l'augmentation de la VA via l'augmentation des produits transformés à l'export (jus et séché).

QC3. Contribution au PIB agricole

Au Togo l'agriculture joue un rôle très important dans l'économie du pays. D'après la Banque Africaine du Développement, l'agriculture représente 38% du PIB, 15% dans les exportations et emploie 65% de la population¹¹.

Le PIB agricole du Togo est estimé à 1.8 milliards d'€. La valeur ajoutée totale de la CV ananas en 2018 était estimée à 9.2 millions d'€, ce qui représente 0.5% du PIB agricole.

Même si la CV ananas est encore peu développée, elle peut jouer un rôle plus important à l'avenir dans l'économie du pays. En effet, parmi les principaux objectifs explicités dans le Plan de Développement du Gouvernement, figurent les secteurs agro-industriels à fort potentiel de croissance et le développement d'agropoles qui confèrent une place à l'ananas. Les résultats économiques positifs ci-dessus montrent que la CV ananas peut se faire une place au sein des cultures d'exportation, telles que le coton, le café et le cacao.

QC4. Contribution aux finances publiques

Un moyen de mesurer la contribution d'une CV aux finances publiques consiste à évaluer les impôts que l'État perçoit (revenus) et les subventions que l'État octroie (dépenses), c'est-à-dire, le **solde pour les finances publiques**. La filière ananas au Togo génère pour l'État un revenu de 232 millions de FCFA (tableau15), essentiellement dérivé des taxes d'exportation des produits de la CV et droits de douane à l'importation d'inputs pour la CV (cartons, gants, bouteilles, carburant, etc.). L'État n'accorde aucun type de subventions aux producteurs et transformateurs (Tableau 14). En conséquence, la contribution de la CV aux finances publiques est positive : 232 millions de FCFA.

QC5. Contribution à la balance commerciale

La contribution de la CV à la balance commerciale peut être mesurée à travers deux indicateurs :

- **Solde de la balance commerciale de la CV.** La valeur des exportations de produits à base d'ananas a été estimée à 4 606 millions FCFA (7 millions €) qui correspond environ à 65% de la valeur de la production de la CV. Etant donné que les importations totales (directes et indirectes) de consommables s'élèvent à 967 millions FCFA (1,5 million €), le solde de la balance commerciale de la CV est largement excédentaire de près de 3 639 millions FCFA (5,5 millions €).
- **Total des importations/production de la CV.** Ce ratio est égal à 13.7 % selon les données des importations du Tableau 15 (967 millions de FCFA) et de la valeur de la production de la Figure 7 (7 072 millions de FCFA). Ce ratio est une autre façon de mesurer le taux d'intégration d'une CV dans l'économie : plus bas est le ratio, plus intégrée est la CV dans l'économie.

QC6. Compétitivité sur le marché international

L'économie de Togo est intégrée à l'économie mondiale car ses produits (ananas) sont en concurrence avec ceux d'autres pays disponibles sur le marché international. En ce sens, la mesure des prix internationaux des biens et services produits et consommés par la CV ananas est un indicateur du gain ou de la perte pour l'économie nationale et fournit des informations sur la compétitivité internationale de la chaîne de valeur.

La méthode consiste à (i) éliminer les transferts entre agents de l'économie nationale (taxes, subventions, frais financiers), (ii) mesurer les biens et services faisant l'objet d'un commerce international aux prix internationaux et (iii) maintenir les prix d'origine local et d'autres flux (aucun prix international n'est appliqué à des éléments de la CV tels que les salaires, les prix des terrains et les taux de change).

¹¹ BAD. Perspectives économiques en Afrique 2018.

La viabilité de la CV dans l'environnement international est évaluée à l'aide du **coefficient de protection nominale** (CPN) et du **ratio de coût en ressources internes** (CRI). Ces indicateurs ont été mesurés en comparant les prix du marché et les prix internationaux des variables de production, des biens commercialisables, des facteurs de production nationaux et des revenus. En pratique, on a éliminé les transferts, c'est-à-dire les taxes, frais financiers et droit des douanes des consommables importés (Tableau 15).

| Indicateur | Valeur |
|--------------------------------------|--------|
| Coefficient de Protection Nominale | 1.03 |
| Ratio de Coût en Ressources Internes | 0.58 |

TABLEAU 15. INDICATEURS DE COMPETITIVITE INTERNATIONALE DE LA CV ANANAS (2018).
Source. AFA CV ananas.

Le **coefficient de protection nominal** est légèrement supérieur à 1. Cela signifie que les prix intérieurs sont légèrement supérieurs aux prix extérieurs, à cause de mesures de protection comme les taxes aux importations. La CV a des revenus légèrement supérieurs à ce qu'ils seraient aux prix de parité.

Le **ratio de coût en ressources internes** est 0.6. Il s'agit d'un indicateur essentiel car il mesure l'efficacité économique globale de la CV en comparant le coût des facteurs nationaux consommés dans le processus de production (essentiellement le capital, le travail, la terre, l'eau) avec le revenu en devises. C'est l'indicateur le plus pertinent du "profit" économique créé par la CV pour la collectivité. Le CRI est inférieur à 1, ce qui signifie que la CV a un avantage comparatif et que les ressources nationales utilisées, mesurées aux prix de marché, sont inférieures à la richesse créée, mesurée aux prix internationaux. Autrement dit, la CV génère une valeur ajoutée calculée aux prix internationaux suffisante pour couvrir le coût des facteurs nationaux.

En conclusion, on peut affirmer que la CV ananas est compétitive sur le plan international. L'État ne subventionne aucun type de producteur ou transformateur. Les deux missions réalisées en 2018 nous permettent de conforter ce résultat en témoignant de l'intérêt des entreprises, notamment étrangères, pour investir dans la transformation de l'ananas étant donné la qualité de ses produits biologiques, très appréciés sur les marchés internationaux.

3.2.2 QS2. La CV face à la croissance économique inclusive

La contribution d'une CV à la croissance économique inclusive peut être mesurée par la manière dont les revenus sont répartis entre les différents acteurs, par l'impact de la gouvernance sur la répartition des revenus et par les emplois créés par la CV.

QC7. Répartition des revenus entre les acteurs

La répartition des avantages entre les différents acteurs du CV peut être calculée à travers les trois indicateurs suivants :

i) Revenu agricole total

Le revenu agricole total correspond aux revenus des quatre types de producteurs primaires d'ananas (Tableau 14) pour un montant de 1 123 millions de FCFA (1.7 millions €) et qui représentent 4.2% du revenu total.

ii) (%) du prix aux producteurs agricoles dans le prix final

Cet indicateur mesure le ratio entre le prix bord champs perçu par le producteur par kilo d'ananas et le prix de vente final sur le marché international. Pour le calculer, d'un côté, on prend en compte le prix moyen des

exportateurs d'ananas frais de 491 FCFA/k et de l'autre, le prix final aux consommateurs de 225 FCFA/k, comme suit :

- Petits producteurs biologiques zone maritime : $110/491 = 22\%$
- Petits producteurs conventionnels zone maritime : $100/225 = 44\%$
- Petits producteurs biologiques zone plateaux : $110/491 = 22.4\%$
- Petits producteurs conventionnels zone plateaux : $80/225 = 36\%$

Ces résultats tendent à montrer que la production biologique est moins intéressante pour les petits producteurs et enrichit plus proportionnellement les acteurs en aval, notamment les exportateurs de l'ananas frais ou transformé. De plus, l'analyse financière a montré que les revenus des producteurs biologiques sont légèrement inférieurs à ceux des producteurs conventionnels dans la zone des plateaux et très inférieurs dans la zone maritime (Tableau 11). Cela peut être expliqué par les différences de rendement dans les deux zones.

iii) *Montant total des salaires et des rémunérations*

Le total des salaires est de 2 448 millions FCFA (Tableau 14). La Figure 8 présente la répartition des salaires entre les différents *secteurs* de la filière. On peut constater que les salaires sont fortement concentrés dans la production primaire (57 %) et la transformation (43%).

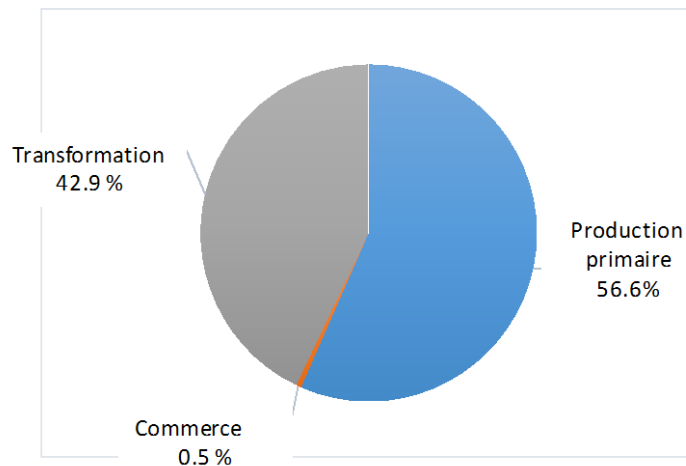


FIGURE 15. *DISTRIBUTION DES SALAIRES PAR SECTEUR*
Source : AFA – Synthetic accounts description. 2018. Chiffres en FCFA

La Figure 16 présente la distribution des salaires par agents (Tableau 14). Les salaires sont concentrés chez les producteurs de l'ananas biologique de la zone maritime (36%) et transformateurs de l'ananas séché (30%).

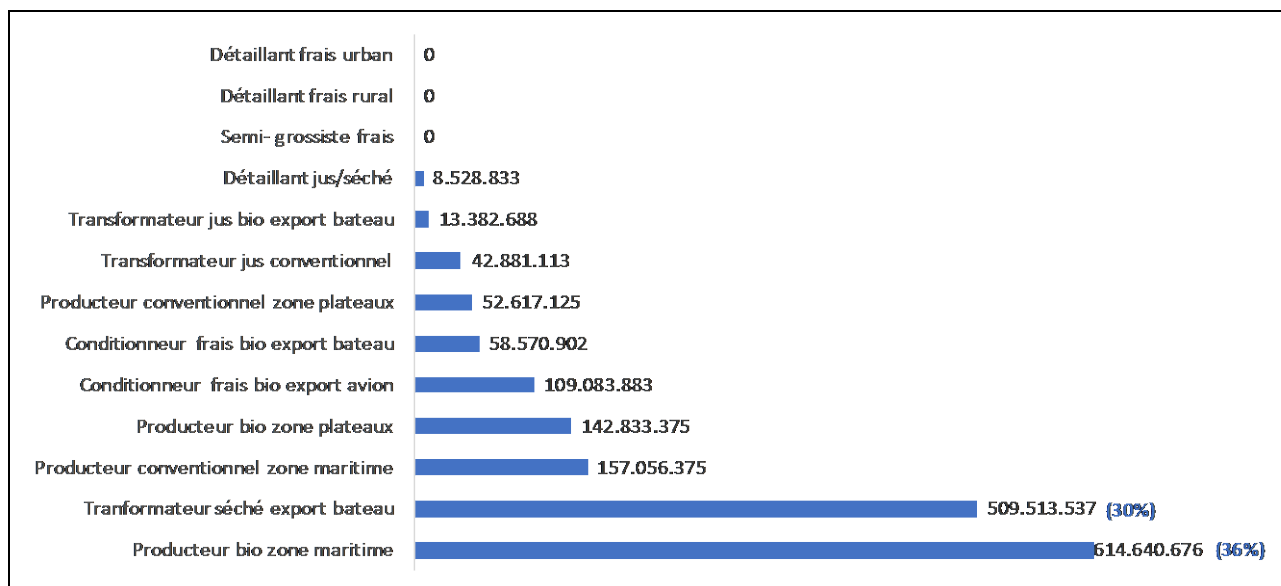


FIGURE 16. DISTRIBUTION DES SALAIRES PAR AGENTS

Source: AFA – Synthetic accounts aggregated agents. 2018. Chiffres en FCFA

QC8 Impact de la gouvernance sur la répartition des revenus

L'impact des systèmes de gouvernance sur la **répartition des revenus** de la CV est mesuré par les revenus annuels en FCFA reçus par chaque participant à un CV, comme suit (Tableau 18).

| Participants dans CV | Chiffres en millions FCFA |
|--|---------------------------|
| Salaires | 1 709 |
| Taxes | 158 |
| Location terrain | 61 |
| Amortissement | 49 |
| Revenus petits producteurs biologiques zone maritime | 400 |
| Revenus petits producteurs conventionnels zone maritime | 85 |
| Revenus petits producteurs biologiques zone plateaux | 151 |
| Revenus petits producteurs conventionnels zone plateaux | 52 |
| Revenus transformateurs jus biologique export bateau | 18 |
| Revenus transformateurs jus conventionnel | 47 |
| Revenus transformateurs séché biologique export bateau | 773 |
| Revenus conditionneurs bord champs frais biologique export avion | 424 |
| Revenus conditionneurs usine frais biologique export bateau | 316 |
| Revenus semi-grossistes frais | 52 |
| Revenus détaillants urbain | 54 |
| Revenus détaillants rural | 93 |
| Revenus détaillants locaux jus/séché | 29 |

TABLEAU 16. REPARTITION DE REVENUES DE LA CV

Source: AFA – Synthetic accounts aggregated by agents. 2018. Chiffres en FCFA

Dans la Figure 17 on présente la ventilation des revenus de la CV en regroupent les revenus par type d'acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants). Notons que les revenus favorisent la transformation avec le 54% et la production primaire avec le 38%.

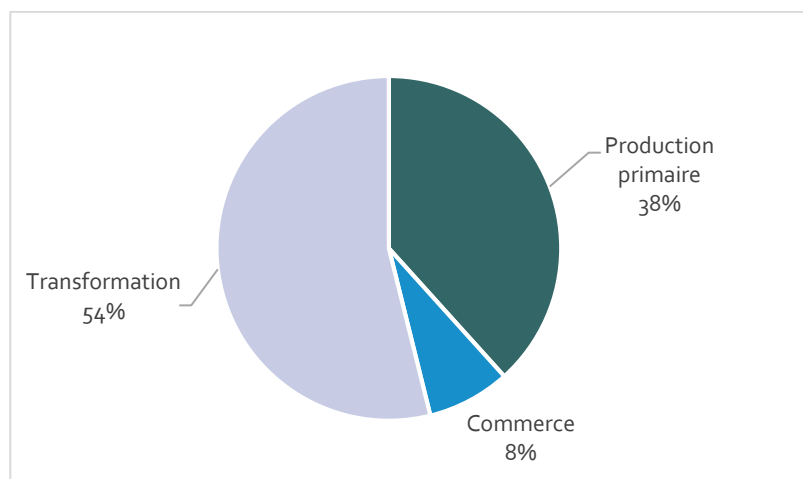


FIGURE 17. DISTRIBUTION DES REVENUS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR.

Source : AFA – Synthetic accounts description. 2018. Chiffres en FCFA

La répartition des revenus par secteur (Figure 17) montre que le secteur de la transformation perçoit plus de la moitié des revenus (54%). Ces résultats attestent la mainmise des transformateurs/exportateurs sur la CV ananas au Togo. En effet, tel que démontré dans la section gouvernance au niveau de l'analyse fonctionnelle, la coordination horizontale développée par certains transformateurs exportateurs leur permet de mieux satisfaire

leur clientèle. En plus, contrairement aux producteurs, les transformateurs et les exportateurs ont des informations sur le prix de l'ananas à l'international. Par ailleurs ils sont les seuls à payer les certifications en plaçant les producteurs sous leur couverture. Tous ces éléments relatifs à la gouvernance de la CV permettent au secteur transformation la grande partie des revenus et de la valeur ajoutée.

Distribution de la valeur ajoutée de la CV

Un indicateur complémentaire est la distribution de la valeur ajoutée totale par secteur (Figure 18). En ordre d'importance, la valeur ajoutée se concentre dans la transformation (52%) et le secteur primaire (42%).

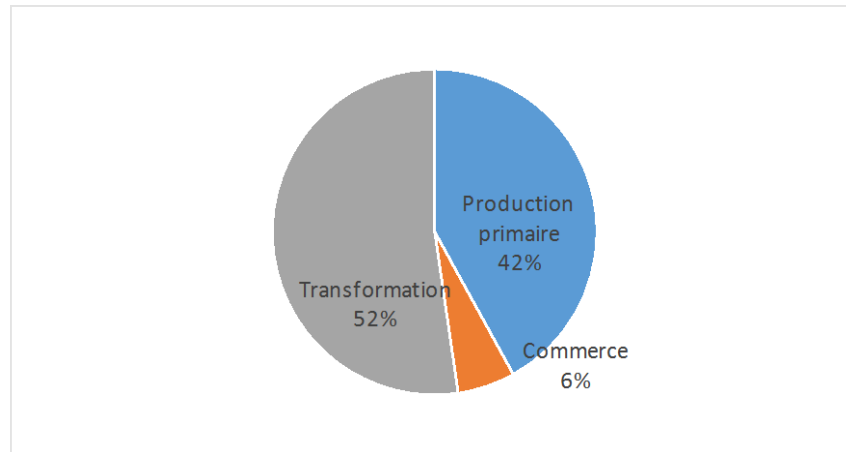


FIGURE 18. REPARTITION DE LA VA PAR SECTEUR

Source: AFA – Synthetic accounts description. 2018. Chiffres en FCFA

QC9. Répartition de l'emploi

Même si la CV ananas est très petite, elle a un impact important sur l'emploi. La valeur ajoutée totale (directe et indirecte) qui revient aux salaires est de 2 448 millions de FCFA (Tableau 15) et compte tenu du salaire minimum au Togo de 420 000 FCFA, cette valeur équivaut à environ 5 800 emplois. Avec les emplois de type auto-entrepreneurs (environ 3 200 producteurs, 1600-1700 commerçants), la CV représente au total quelques **10 700 emplois, dont 5 500 dans la production, 3 500 dans la transformation et 1 700 dans la commercialisation.**

Comparaison des sous-filières

Le tableau 17 présente une comparaison des différentes sous-filières au niveau de la valeur ajoutée (directe) créée, les coûts (consommation intermédiaire) et revenu net d'exploitation net respectifs, la valeur ajoutée directe créée par unité fonctionnelle ¹²(kg d'ananas frais) et le nombre d'emplois créés.

¹² Comme on a souligné dans l'analyse fonctionnelle, pour convertir le litre de jus et le kilo d'ananas séchée on a divisé par 3 et 17 respectivement.

| Sous filière | VA (Million FCFA) | Coûts (Million FCFA) | Revenu net d'exploitation (Million FCFA) | VA/kg (FCFA) | # emplois |
|---|-------------------------|-------------------------|--|-----------------|---------------|
| Jus biologique export | 79 | 33 | 35 | 132 | 200 |
| Séché biologique export | 1 697 | 511 | 1 002 | 210 | 2 900 |
| Frais biologique bord champ export avion | 780 | 369 | 551 | 173 | 1 600 |
| Frais biologique usine, export bateau | 1 560 | 594 | 461 | 306 | 1 800 |
| Jus conventionnel local et régional | 193 | 136 | 163 | 71 | 1 000 |
| Frais conventionnel local et régional | 599 | 522 | 719 | 97 | 3 200 |
| <i>TOTAL</i> | <i>4 908</i> | <i>2 164</i> | <i>2 931</i> | | <i>10 700</i> |

TABLEAU 17. COMPARAISON DES SOUS-FILIERES

D'après les chiffres du tableau 17, on peut souligner les caractéristiques suivantes des différentes sous-filières :

- La sous-filière *ananas séchée biologique* contribue à 35 % de la création de la VA directe. Les sous-filières frais biologique export bateau et export avion représentent 32% et 16% respectivement. Ces trois sous-filières représentent 84% de la VA directe.
- Plus de 75% des coûts se concentrent dans trois sous-filières : frais biologique export bateau (27%), séchée et frais conventionnelle (24%), local et régional (24%).
- Presque 70% des bénéfices sont réalisés dans les sous-filières séchée (34%), frais biologique export avion (19%) et export bateau (16%).
- La VA par kilogramme d'ananas frais la plus élevée est dans la sous-filière frais biologique usine export bateau (306 FCFA/kg).
- Quant à l'emploi, la sous-filière d'ananas frais conventionnel, marché local et régional est la plus importante, avec 3 200 emplois, à cause du nombre important de détaillants. La sous-filière séchée n'est pas négligeable avec la création de 2 900 emplois.

3.3 Possibilités de développement de la chaîne de valeur ananas

D'après l'analyse économique précédente, les possibilités de développement de la CV ananas au Togo sont les suivantes :

Mise en place de politiques publiques favorisant l'ananas. Pour le développement de la CV ananas au Togo, des politiques et programmes sont nécessaires pour un accroissement de la production et des produits de transformation. Le Gouvernement avec sa volonté manifeste dans le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) qui donne une place de choix à la culture de l'ananas et cela a permis à la GIZ et l'Union Européenne d'orienter leurs appuis et investissements vers cette CV.

Ciblage des marchés de niches. La production nationale d'ananas au Togo est estimée à 30 000 tonnes en 2018, quantité presque insignifiante par rapport aux besoins sur le marché international et devant des grands pays comme le Costa-Rica et autres. L'ananas du Togo ayant une très bonne réputation dans l'espace de l'UE, pour que cette filière soit véritablement compétitive au niveau international, il faudra viser les marchés de niche. Ceci étant, le Togo doit s'imposer par la qualité de son ananas frais ainsi que tous les produits de transformation. Ce n'est pas par la quantité mais c'est par la qualité que le Togo sera compétitif dans le marché international.

Développement de la CV à partir de la transformation et la production biologique. Une attention particulière doit être apportée à la transformation de l'ananas en jus mais aussi et surtout en séché, vu que le jus présente déjà des limitations au plan international surtout en matière de prix. L'avenir de l'ananas est dans la transformation

de l'ananas biologique car la valeur ajoutée liée à la transformation aura un impact très positif sur l'économie du pays à travers la création d'emploi et les revenus à la population.

La transformation biologique est intéressante particulièrement au marché international car il existe un gap important entre produit transformé biologique et conventionnel en matière de prix. L'ananas biologique du Togo est un produit de qualité lié à l'origine très reconnu et particulièrement recherché par les consommateurs européens en raison de son arôme et son goût particulier qui témoigne d'un produit de terroir (indication géographique). Etant donné le potentiel pédo-climatique que dispose le pays pour l'extension des superficies et à moyen terme la conversion de toute la production en biologique (la grande partie de l'ananas conventionnel n'est que du biologique par défaut lié à l'absence de certification), l'ananas du Togo qui déjà en petite quantité ne pourra s'imposer que par sa qualité et doit viser les marchés de niches et donc biologiques.

Production nationale de cartons de qualité. Pour que les entreprises de transformation et d'exportation puissent s'imposer réellement sur le marché international, il sera nécessaire de repenser la mise en place d'une usine nationale qui fabrique des cartons ou emballages de très bonne qualité et à un coût raisonnable car l'indisponibilité d'emballages de bonne qualité demeure un principal goulot d'étranglement au développement surtout de l'export de l'ananas frais et des produits de transformation. Comme on a remarqué dans la Figure 14, les cartons sont les principaux consommables dans les importations de la CV représentant 60.1 % de la consommation intermédiaire importée.

Promotion des échanges inter-land. Cette proposition découle de l'analyse fonctionnelle ainsi que des observations des experts de la CV ananas au Togo. Au niveau régional, le jus d'ananas non certifié ou certifié et le séché biologique sont des produits dont la consommation peut se développer si l'Etat crée les conditions favorables aux échanges avec les pays de l'Inter-land comme le Niger, le Burkina Faso et le Mali.

Certains transformateurs commencent à développer des marchés dans ces pays (d'après les informations recueillies dans les échanges avec les transformateurs) à partir de leurs relations personnelles et des rencontres dans certaines foires. Ils sont pour la majorité en phase d'essai et compte y apporter d'importants volumes dans les années à venir. En particulier, ces marchés peuvent devenir importants si les tracasseries routières sont réduites aux frontières (application des accords de libre-échange de l'UEMOA et de la CEDEAO) et si l'Etat crée des cadres de rencontre avec les importateurs de la sous-région à travers les foires.

Objectif 100 % biologique. Un regard particulier doit être porté sur l'avenir de l'ananas biologique. Nos résultats de l'analyse financière montrent que les transformateurs gagnent plus que les producteurs agricoles. Une meilleure structure d'organisation des producteurs pourrait favoriser un meilleur prix de vente aux producteurs et permettre un revenu plus élevé par rapport aux producteurs conventionnels. Quant à la certification, les coûts liés à la certification sont élevés à cause du processus et des conditions liées à l'obtention des certifications biologiques tierces (ECOCERT, CERTISYS et CERES). L'obtention de la certification biologique n'est pas à porter du petit producteur en tant qu'entité pris à part en raison des exigences en termes de cahiers de charges demandés par les organismes certificateurs. Par ailleurs, en l'absence de coopératives très organisées, les organismes certificateurs ont décidé de délivrer la certification biologique aux transformateurs / exportateurs qui créent en leur sein un système de contrôle interne. Ce dernier est validé chaque année par au moins une visite d'audit d'un inspecteur mandaté par l'organisme certificateur. C'est aussi et surtout la prise en charge des voyages de cet auditeur (billet d'avion, hébergement) qui alourdit même les coûts de certification. Si un soutien des politiques ou programmes de l'Etat pouvait favoriser l'émergence d'une structure nationale capable de donner la certification, cela diminuerait sensiblement les coûts de certification.

Par ailleurs, puis qu'une grande partie de la production conventionnelle n'est rien d'autre que du biologique par défaut (à cause de l'absence de certification), on assistera dans l'avenir à une conversion progressive des parcelles d'agriculture conventionnelle en parcelles biologiques. La différence de prix entre l'ananas biologique et conventionnel est un paramètre qui incite beaucoup de producteurs d'ananas à basculer dans le biologique et d'ailleurs, cela n'est pas compliqué étant donné que beaucoup de pratiques agronomiques sont déjà maîtrisées.



FIGURE 19. VISITE DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT /STOCKAGE DE PRODUITS DE L'ENTREPRISE JUNABIO ET ANANAS BIOLOGIQUE FRAIS DISPOSES DANS DES CARTONS POUR L'EXPORT BATEAU

3.4 Conclusions

En conclusion, on peut dire que la contribution de la CV ananas à la croissance économique est réelle. La répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la CV est favorable aux salariés. D'autre part, comme la plupart des producteurs sont de petits exploitants qui incluent leur travail et leur famille dans la production, on peut en conclure que la CV ananas est très inclusive. En résumé, les indicateurs de l'analyse économique sont présentés ci-dessous.

| Question | INDICATEURS | Valeur de l'indicateur | | |
|---|--|---|--|-----------------------------|
| Question structurante 1 : Quelle est la contribution de la CV à la croissance économique ? | | | | |
| CQ1.1 | 1. Les activités de la CV sont-elles rentables et durables pour les agents impliqués ? | Revenu net par acteur | Acteur | Revenu annuel - FCFA |
| | | | 1. Producteurs biologiques zone maritime | 586 056 |
| | | | 2. Producteurs conventionnels zone maritime | 1 388 169 |
| | | | 3. Producteurs biologiques zone plateaux | 403 106 |
| | | | 4. Producteurs conventionnels zone plateaux | 412 867 |
| | | | 5. Transformateurs jus biologique export bateau | 8 818 212 |
| | | | 6. Transformateurs jus conventionnel | 2 478 450 |
| | | | 7. Transformateurs séché biologique export bateau | 77 348 266 |
| | | | 8. Conditionneurs bord champs frais biologique export avion | 52 955 819 |
| | | | 9. Conditionneurs usine frais biologique export bateau | 316 945 292 |
| | | | 10. Semi-grossistes frais | |
| | | | 11. Détaillants frais urbain | 1 027 974 |
| | | | 12. Détaillants frais rural | 206 993 |
| | | 13. Détaillants locaux jus/séché | 155 243 | |
| | | 37 527 | | |
| | Benchmark du revenu net au port de la ferme avec le smic et/ ou d'autres opportunités d'emploi | Revenu moyen des producteurs primaires = 1.4 fois le SMIC | | |
| CQ1.2 | Quelle est la contribution de la CV au PIB ? | VA total et ses composants | VAT 6 104 millions FCFA 1. Salaires 2 448 million FCFA 2. Taxes 232 million FCFA 3. Finances 44 FCFA 4. Location terrains 61 millions FCFA 5. Amortissement 168 million FCFA 6. Revenus 3 094 million FCFA 7. VA et CI non ventilées 57 FCFA | |
| | | Participation de la VA dans le PIB | 1. VA total (direct + indirect) 6 104 millions FCFA = 9.3 millions € 2. GDP Togo = 4 700 million € 3. VAT / GDP = 9.3 millions € / 4 700million € = 0.2 % | |
| | | Ratio d'intégration dans l'économie | VA total (direct + indirect) = 6 104 millions FCFA Production de la CV = 7 072 millions FCFA Taux d'intégration dans l'économie = VAT/VC production = 86,3 % | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| CQ1.3 | Quelle est la contribution de la CV au PIB agricole ? | Participation de la VA dans le PIB Agricole | 1. VA total 6 104 million FCFA = 9.3 millions € 2. PIB agricole = 1 800 millions € 3 VAT / agri GDP = 9.3 millions € / 1 800 millions € = 0.5 % |
| CQ1.4 | Quelle est la contribution de la CV aux finances publiques ? | Balance de fonds publics | 1. Taxes = 232 millions FCFA 2. Subventions = 0 3. Balance des fonds publics = 232 millions FCFA |
| CQ1.5 | Quelle est la contribution de la CV à la balance commerciale ? | Balance commerciale de la CV | 1. Exportations d'ananas = 7.0 millions d'€ 2. Importations de la CV = 1.5 millions € 3. Solde de la balance commercial = 5.5 millions d'€ |
| | | Total d'importations / production de la CV | 1. Importations totales = 967 millions FCFA 2. Production de la CV= 7 072 millions FCFA 3. Total des importations/production de la CV= 13.7 % |
| CQ1.6 | La CV est-elle viable dans l'économie internationale ? | Coefficient de Protection Nominal (CPN) | Production à prix de marché/production au prix international= 1.03 |
| | | Ratio de coûts en ressources internes (CRI) | Travail au prix international / (Production au prix international-Consommation intermédiaire au prix international = 0.6 |
| Question structurante 2: La croissance économique est-elle inclusive? | | | |
| CQ2.1 | Comment se distribuent les bénéfices entre les différents acteurs ? | Revenu agricole total | 1 123 millions FCFA (1. 7 millions d'€) =4.2% du total des revenus |
| | | % du prix final au port de la ferme | 1. Petits producteurs biologiques zone maritime : 110/491 = 22% 2. Petits producteurs conventionnels zone maritime : 100/225 = 44 % 3. Petits producteurs biologiques zone plateaux : 110/491 = 22.4% 4. Petits producteurs conventionnels zone plateaux = 80/225 = 36% |
| | | Total de salaires | 2 448 millions de FCFA |
| CQ2.2 | Quel est l'impact de la gouvernance sur la distribution des revenus ? | Distribution de la valeur ajoutée | Salaires : 40.0 % Taxes : 3.8 % Finances : 0.7 % Location terrains : 1.0 Amortissement : 2.8 % Revenus : 50.7% CI et VA non ventilées : 1.0 |
| CQ2.3 | Quelle est la distribution de l'emploi dans la CV ? | Nombre d'emplois et d'auto-emplois | 10 700 emplois, dont 5 500 dans la production primaire, 3 500 dans la transformation et 1 700 dans la commercialisation |

TABLEAU 17. RESUME DES INDICATEURS D'ANALYSE ECONOMIQUE-CV ANANAS AU TOGO.

4. ANALYSE SOCIALE

Introduction/Rappel méthodologique

L'Analyse sociale a pour but d'établir si la CV ananas est socialement durable. Elle permet aussi d'examiner l'inclusivité de CV en complément à l'analyse économique. La méthodologie consiste à explorer six domaines : les conditions de travail ; le droit à la terre et l'accès à l'eau ; l'égalité de genre ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le capital social ; et les conditions de vie. Dans cette démarche, le travail est facilité par l'usage de l'outil « Profil social » qui permet d'enregistrer les réponses aux différentes questions affectées de scores pour générer un aperçu global graphique des six domaines.

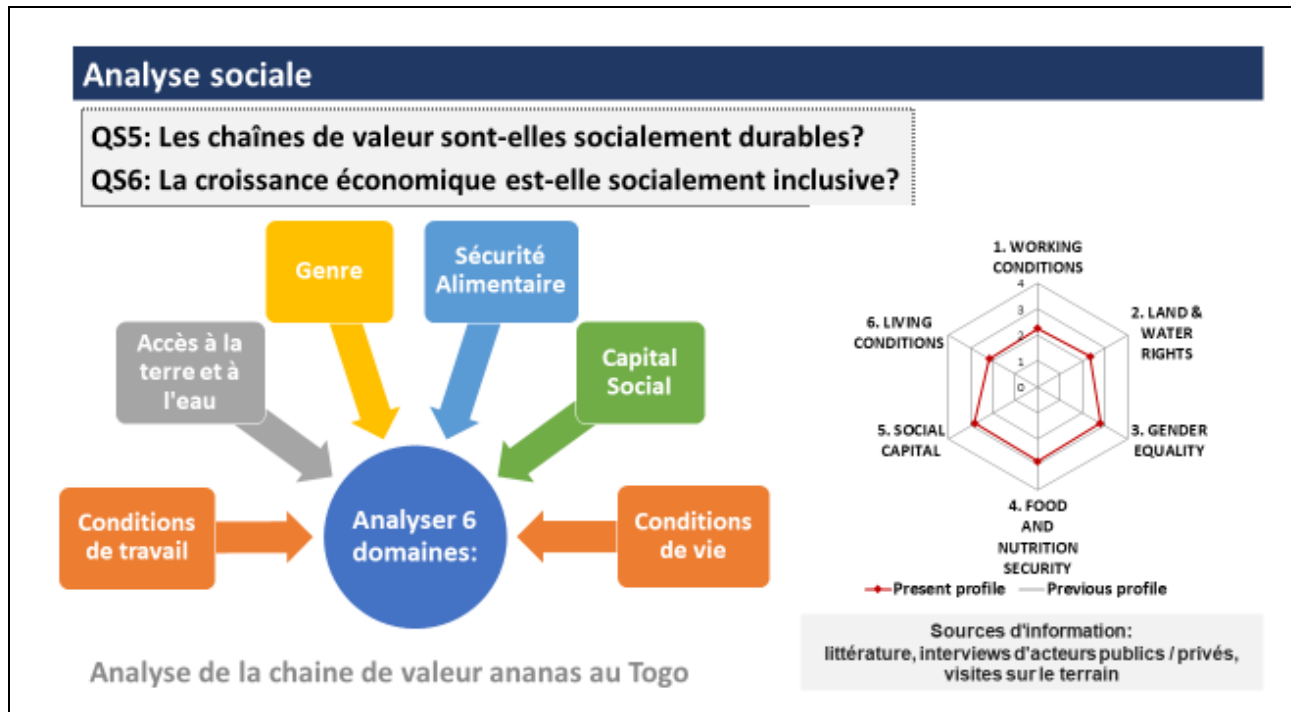


FIGURE 20. DESCRIPTION DE L'ANALYSE SOCIALE
Source : Elaboration par les auteurs.

L'analyse a croisé des informations issues des données primaires et secondaires. Les données secondaires sur la CV ananas au Togo ont été collectées à travers l'exploitation des sources documentaires diversifiées (tel que décrit dans la partie méthodologie). Quant aux données primaires, en dehors des visites effectuées en équipe avec les autres experts, des informations complémentaires ont été collectées à travers des entretiens (individuel et de groupes) chez les producteurs à Bagbégan, Blifou et Gbatopé, dans les entreprises de transformation et d'exportation à Assohoun et à Lomé. D'autres informateurs tels que les personnes ressources des services techniques (ICAT, encadreurs de zones) et des commerçantes détaillantes ont été interviewés à Lomé, Kpalimé et Tsévié.



FIGURE 21. DISCUSSION AVEC LES RESPONSABLES DE L'UGPFLBB A BLIFOU

4.1 Les conditions de travail dans la CV sont-elles socialement acceptables et durables ?

4.1.1 Respect du droit du travail

Le Togo a adhéré à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 1970. L'Etat togolais a signé et ratifié les conventions internationales relatives aux droits du travail. Au-delà de cette ratification, les principes et droits fondamentaux au travail ont été intégrés aussi bien dans les textes constitutionnels que législatifs sans distinction entre ceux relatifs aux libertés professionnelles et ceux concernant les libertés collectives (Kenoukon 2007 :9). Ces principes sont donc spécifiquement promus dans la constitution togolaise de 1992 et dans le code togolais du travail.

Les quatre droits fondamentaux au travail (liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective ; élimination de toutes les formes de travail forcé ; abolition du travail des enfants ; élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession) sont définis dans le code du travail. Sur le plan régional, ce Code du travail datant de 2006 prend en compte les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA portant droit du travail. On peut donc constater ce « souci relatif de conformité à l'ordre international » (Panier 2012 :44).

Par ailleurs, une Convention collective interprofessionnelle à caractère national règle les rapports de travail entre les employeurs et les travailleurs, tels qu'ils sont définis dans le Code du travail, dans toutes les entreprises exerçant leurs activités sur toute l'étendue du territoire de la République Togolaise. Tout syndicat ou groupement professionnel de travailleurs, tout employeur ou toute organisation syndicale d'employeurs, ou tout groupement d'employeurs, appelés à exercer leur activité au Togo, sont liés par les dispositions cette convention (Dispositions générales, Article Premier).

Dans quelle mesure les entreprises impliquées dans la CV ananas au Togo respectent les standards élaborés dans l'ensemble de ces conventions internationales ? Au niveau du maillon de la production, pour le moment, on ne peut pas évoquer droit du travail à cette échelle car il s'agit de petits exploitants qui travaillent en général pour eux-mêmes, ou avec l'aide des métayers. Les conditions de travail dans le cadre de cette main d'œuvre occasionnelle sont régies par les normes locales traditionnelles (généralement à la tâche¹³).

¹³ Le carré (1/16ha) coûte en moyenne 6000 FFCFA pour le défrichement, 4000 FFCFA pour le sarclage. L'employeur (le propriétaire du champs) doit en plus s'occuper de la nourriture des métayers.

Au niveau des unités de transformation ou d'exportation, il s'agit des entreprises formellement constituées pour la plupart¹⁴. Mais ce sont de très petites (micro), des petites et des moyennes entreprises dont le nombre d'employés permanents varie entre 1 et 57 personnes, celles de moins de 10 employés étant les plus nombreuses. Dans la forme, la liberté d'association n'est pas refusée aux employés, mais leur faible nombre ne leur permet pas de s'organiser en un quelconque regroupement. Ce maillon est aussi dominé par une majorité d'entreprises à responsabilité (SARL) (36%) et des individuelles (25%), comme le montre le graphique suivant.

Il n'y a pas un syndicat qui regroupe les travailleurs du secteur de l'ananas mais il y a d'autres syndicats de travailleurs du secteur privé auxquels ces employés ont la liberté d'appartenir. Des délégués de personnels existent dans certaines sociétés ayant un nombre d'employés relativement élevé (entre 20 et 57). Mais, vu que ce sont des entreprises de petite taille, pour la plupart individuelle ou familiale, ces organisations ne semblent pas efficaces en face des patrons. On peut aussi analyser l'âge de ces entreprises, illustré dans le graphique qui suit (Figure 22)

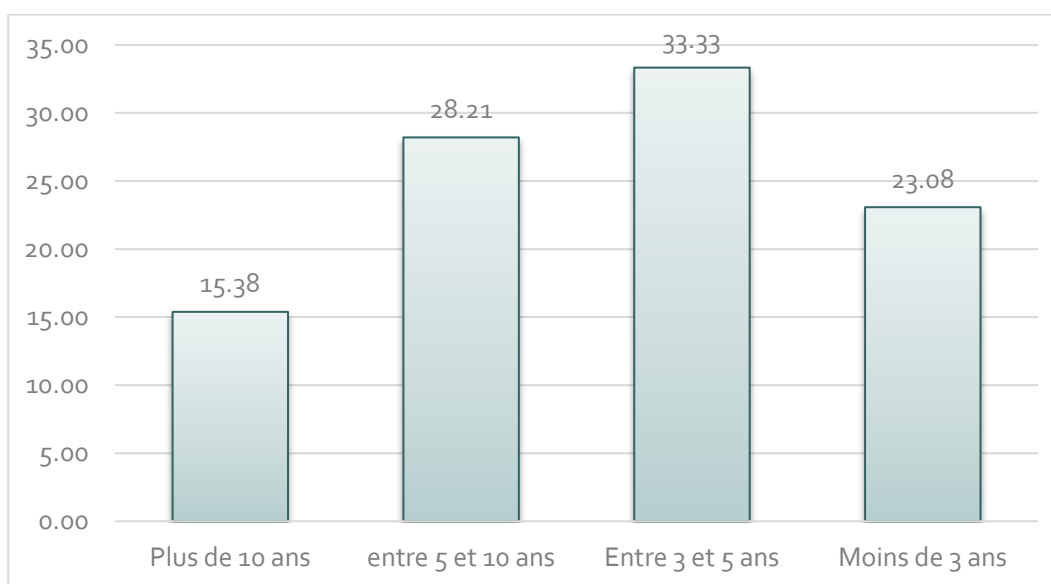


FIGURE 22. AGE DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ET D'EXPORTATION D'ANANAS AU TOGO
Source : PrAACoFAT/GIZ, 2019.

Ce graphique montre que plus de 50% de ces entreprises ont moins de 5 ans d'existence et 28% ont entre 5 et 10 ans d'âge (PrAACoFAT/GIZ, 2019). Cette relative jeunesse ne permet pas aux employés de s'organiser.

Les employés permanents dans les entreprises de transformation ou d'exportation d'ananas bénéficient de contrats. Mais certains se plaignent de la non régularité des salaires. En plus, il y a plus des ouvriers (temporaires, saisonniers, journaliers, etc.) qui n'ont pas un salaire fixe. Certains parmi eux y travaillent avec ce statut depuis plusieurs années. Dans la pratique, les employés travaillent plus de 8 heures par jour.

Il n'y a pas de risque de travail forcé. Dans les exploitations, les coutumes ne l'admettent pas. Il en est de même au niveau des entreprises. En plus, la plupart des entreprises étant certifiées biologiques, il y a toujours des contrôles de qualité qui prennent en compte l'abolition du travail forcé. Toutefois, certains considèrent le fait que les parents fassent travailler leurs enfants à la maison ou dans les champs comme une contrainte et donc assimilable au travail forcé.

¹⁴ Selon une étude récente réalisée par la GIZ (PrAACoFAT/GIZ, 2019), près de 91% des entreprises de transformation ou d'exportation des ananas au Togo opèrent dans le formelle.

4.1.2 Travail des enfants

Au Togo, la participation des enfants aux activités économiques est bien connue (OIT/DGSCN, 2010 ; UCW 2013 ; Ahmad et Bigirimana 2019). Au début des années 2010, 44% des enfants âgés de 5 à 14 ans, soit 719 000 en nombre absolu, étaient impliqués dans des activités économiques. Parmi ces enfants 613 000 combinaient le travail à l'école (UCW, 2013 :8-9). Selon le Bureau International du Travail (BIT), 6 enfants sur 10, soit 60% des enfants âgés de 5 à 17, sont contraints de travailler au Togo en 2017¹⁵. Il est donc prouvé que les enfants travaillent mais vont aussi à l'école. Quel est le degré de fréquentation scolaire des enfants qui travaillent dans chaque segment de la CV ananas au Togo ?

Les enfants scolarisés aident souvent leurs parents au champ (weekends, jours fériés, vacances, etc.). Ceux qui ne sont pas scolarisés (peu) ou qui abandonnent l'école travaillent avec leurs parents dans les champs. L'enquête QUIBB 2015 révèle que 84,8% des enfants (dont l'âge de référence est celui compris entre 6 et 11 ans) sont scolarisés à l'école primaire ; 91,4% en milieu urbain et 81,5% en milieu rural (INSEED 2016). Selon nos informateurs, les enfants travaillent avec leurs parents dans les plantations d'ananas. Voici les propos d'un de nos enquêtés :

Au niveau de la transformation, par rapport aux machines ou au travail qui s'y fait, je peux dire que les enfants ne peuvent vraiment pas travailler. C'est les adultes seuls qui sont utilisés là-bas ; parce que j'ai vu la chaîne de transformation de certaines entreprises comme... ; il faut vraiment le travail des adultes. Mais au niveau de la production, les enfants c'est eux qui font le sarclage, il n'y a pas de risque, ça devient une main d'œuvre, parce que sarcler même un carré d'ananas ça coûte deux fois plus cher que sarcler un carré de maïs, donc ça fait encore un autre revenu pour les enfants. (Agent de l'ICAT à la retraite ; Tsévié, mars 2019).

Notre interlocuteur confirme le fait qu'il n'y a pas de travail des enfants dans le maillon de la transformation. Il atteste ensuite le fait que les enfants travaillent dans les plantations d'ananas. Il estime par ailleurs que cette situation est à la faveur des enfants qui se font plus de revenus dans les champs d'ananas que dans les autres cultures. Cette position par rapport au travail des enfants s'inscrit dans le processus de socialisation en Afrique (Lézine 1980 ; Lange et Martin 1992 ; Diallo 2008), mais le travail des enfants peut affecter négativement leur performance à l'école. L'autre réalité aussi confirmée par les interviewés est que certains enfants abandonnent l'école pour travailler dans les champs y compris celui des ananas. Selon les statistiques scolaires du Togo pour l'année académique 2017-2018 (MEPSPP/DPEE/DCSS 2019), les taux d'abandon scolaire à l'école primaire sont de 6,8% dans la région Maritime et 12,5% dans la région des Plateaux ; la moyenne nationale est de 9,3%. Pour le premier cycle du secondaire, ces taux sont de 7% pour la région Maritime, 11,1% pour la région des Plateaux et une moyenne nationale de 10,9% (MEPSPP/DPEE/DCSS 2019). Il est difficile d'établir la proportion des enfants qui abandonnent l'école pour travailler dans les champs en général ou dans les plantations d'ananas en particulier, mais est-il qu'on les compte parmi ceux qui globalement quittent l'école.

Dans ces conditions, les enfants sont peu protégés du travail pénible, la culture de l'ananas étant un travail difficile. En particulier dans les plantations d'ananas, à partir de 6 mois les plantes présentent les épines surtout en ce qui concerne la variété brazza. Les techniciens des entreprises certifiées biologique, interrogés lors de nos enquêtes ont affirmé qu'ils attirent l'attention des parents sur ce phénomène.

4.1.3 Sécurité du travail

Dans toute la chaîne, la sécurité au travail semble poser problème. Au niveau de la production, des formations et des sensibilisations sont organisées à l'intention des paysans (port de gans, de tenue spéciale contre les piquants, de lunettes solaires, de bottes, etc.). Il s'agit aussi de la protection contre les produits chimiques (tels que le carbure de calcium pour l'induction florale et les herbicides, les engrais chimiques, etc. pour le l'ananas

¹⁵Chiffres révélés lors de la commémoration de la journée de la lutte contre le travail des enfants le 12 juin à Lomé ; source : <http://news.alome.com/h/100040.html>

conventionnel en particulier). Les techniciens des entreprises qui ont des contrats avec les producteurs dans le cadre de la production biologique animent des formations à l'endroit des paysans. Ils font la sensibilisation sur la protection personnelle du paysan au cours de ses propres activités, mais les agriculteurs banalisent la plupart de ces dispositions.

C'est le même constat au niveau des entreprises. Dans les stations de conditionnement pour l'export frais bateau, on remarque l'existence des pictogrammes au niveau du quai pour signaler des descentes brusques ou des chutes. Globalement, dans les entreprises de transformation ou d'exportation, des dispositions sont théoriquement prises (port de casques, de cache-nez, de blouse, de bottes, etc.), mais dans l'ensemble, ces mesures ne sont pas rigoureusement respectées. La situation est plus critique au niveau des unités de séchage, en particulier pour les ouvriers qui mettent les ananas au four et qui font le suivi jusqu'au séchage complet du produit. Les employés sont exposés à la chaleur sans grande protection et durant des années. Ceci porte préjudice à leur santé à court et à long termes.

4.1.4 Attractivité

Les conditions de travail sont peu attractives pour les jeunes. Pour démarrer une plantation d'ananas, il faut un fond relativement important. Le défrichage, le dessouchage, l'achat de rejets, etc. engendrent des coûts élevés. Pour un demi-hectare de champ d'ananas il faut un budget de plus de 2 000 000 FCFA. Cette somme n'est pas facile à trouver pour un paysan ou un jeune agriculteur togolais.

En plus, tout le travail (défrichage, dessouchage, sarclage, récolte, etc.) se fait manuellement avec des outils rudimentaires (pioches, dabs, machettes, etc.). Ceci, ajouté à la nature de la plante qui comporte des épines justifie le manque d'ouvriers agricoles dans le maillon production de l'ananas. Tout ceci décourage les jeunes qui ont l'intention de s'engager dans la production de l'ananas. Selon une étude la GIZ (2017) plus de 60% des producteurs d'ananas avaient plus de 45 ans en 2017, ce qui pose un véritable problème de relève pour la filière.

En plus, l'ananas est une culture à cycle relativement long (18 mois). Or le paysan est dans une logique de survie. Il est à la recherche des moyens pour la satisfaction de ses besoins à court terme. Aussi s'adonne-t-il plus à la production des cultures vivrières (céréales, tubercules, etc.) dont la récolte se fait dans un délai beaucoup court. On n'oublie pas que globalement l'agriculture intéresse de moins en moins les jeunes qui préfèrent par exemple le travail de taxi-moto¹⁶ au Togo (Guezere 2008) et même en Afrique (Olvera 2007 ; Dindji 2016). Le manque d'accompagnement financier aussi bien pour la production ou la transformation vient aggraver la situation.

La plupart des entreprises de transformation et d'exportation respectent le SMIG pour les salariés permanents. Mais globalement, les salaires sont peu attractifs. En plus des difficiles conditions de travail précédemment décrites, les heures de travail ne sont pas respectées (souvent plus de 8 heures par jour). Les travailleurs non permanents ont une rémunération jugée dérisoire. A titre d'exemples, certains ouvriers gagnent 1650 FCFA (2,5 euros) par jour et ne travaillent en moyenne que 3 à 4 jours dans la semaine. En faisant un calcul on se rend compte qu'ils sont en dessous du SMIG qui est de 35000 FCFA au Togo. D'autres perçoivent 200 FCFA par heure, ils travaillent 8 heures par jour et 5 jours en moyenne dans la semaine. Ces derniers sont aussi en dessous du SMIG.

Conclusion : Pour conclure sur ce domaine relatif aux conditions de travail, on peut retenir, sur les plans juridiques et institutionnels, la ratification par le Togo de la plupart des conventions internationales sur le droit du travail et l'intégration de leurs principes dans les textes nationaux (Constitution, Code du Travail, etc.). Cependant, sur le terrain, ces accords sont faiblement respectés dans les entreprises de transformation/exportation. La forte pénibilité du travail au niveau des plantations et dans les usines de transformation, des conditions de travail peu intéressantes et des difficultés d'accès au financement entraînent un faible intérêt des jeunes pour la chaîne de

¹⁶ Le bihebdomadaire L'Union publie un article dans sa parution n°655 selon lequel les jeunes Togolais préfèrent conduire le taxi-moto que cultiver la terre.

valeur. Il y a un risque de manque de relève. Ce domaine mérite un suivi pour maintenir la CV dans la durabilité du point de vue social.

4.2 Les droits relatifs à l'eau et au foncier sont-ils socialement acceptables et durables ?

4.2.1 Adhérences aux VGGT (directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers)

La CV ananas au Togo ne concerne pour le moment que de petits exploitants (moins d'un hectare) au niveau de la production, de micro, petites et moyennes entreprises dans le maillon de la transformation et de la commercialisation, de même que de petits distributeurs informels au niveau du marché local. Le niveau d'engagement n'a donc pas encore atteint de grande échelle telle que l'adhérence aux VGGT (Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers). Aussi, n'y-a-t-il pas des investissements à grande échelle pour acquérir des terres.

4.2.2 Transparence, consultation, participation

Il n'y a pas un projet de l'Etat spécifiquement dédié à la promotion de la filière ananas au Togo. L'appui technique aux producteurs est assuré par l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), dans son rôle quotidien au service du monde agricole. Des ONG et autres structures accompagnent les paysans dans l'information et la sensibilisation. Ce sont surtout les unités de transformation et l'exportation d'ananas qui forment les paysans sur les bonnes pratiques culturelles surtout en matière de la production biologique. Elles apportent aussi des informations et font la sensibilisation à l'endroit des producteurs.

Au niveau de la transformation, le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), le Centre International du Commerce appuient certaines entreprises de transformation d'ananas. Outre ces projets et structures, le Programme de Développement Rural et Agriculture (ProDRA) de la GIZ appui les acteurs sur le plan technique et économique le long des chaînes de valeur (ProDra/GIZ 2017). Au niveau des unions de coopératives et des coopératives de base ce sont les encadreurs des entreprises certifiées biologiques, les techniciens de l'ICAT et certaines ONG précitées, de même que les agents de la GIZ.

Les acteurs sont donc informés par rapport aux objectifs de développement des filières (surtout, à ce stade, par l'appui de la GIZ) et par rapport aux actions des entreprises. Tous les acteurs sont par exemple informés de l'implantation dans la région Maritime, d'une grande usine de transformation de l'ananas et donc d'une potentielle forte demande en ananas frais dans les années à venir.

Le niveau de participation et la consultation des individus et des groupes dans le processus de décision n'est pas assez élevé. Les discussions se font entre les transformateurs et les producteurs. Ces discussions portent souvent sur le respect des normes (surtout concernant l'ananas biologique) et la fixation des prix d'achat aux producteurs. Il n'y a quasiment pas de décisions ou de consultation à grande échelle comme au niveau national par exemple. La Coopérative Nationale des Acteurs de la Filière Ananas au Togo (COONAAFAT) a été mis en place depuis 2011. Mais cette association n'est pas encore assez solide pour mener des négociations afin d'influencer les prises de décisions de grande envergure comme la fixation des prix par exemple.

4.2.3 Equité, compensation et justice

Il n'y a pas de statistiques sur la sécurisation des terres agricoles au Togo. Selon l'enquête QUIBB 2015, seuls 1,2% des propriétaires de logements en milieu rural disposent d'un titre foncier (INSEED 2016 : 100). On sait que l'on a plus de souci à garantir la propriété de son habitation que sa parcelle d'exploitation agricole. On peut donc déduire que les titres fonciers sont plutôt rares en matière de terre agricole au Togo (Oladokoun 2010). L'accès à la terre est régi par des règles coutumières : don, location, legs, etc. et de plus en plus l'achat. Les conflits qui

naissent de ces différents modes d'acquisition des terres sont fréquents. Le code foncier est rarement appliqué en milieu rural.

Il faut aussi noter que les « modes de faire-valoir original » connus dans le sud du Togo tels que le *dibi-madibi* qui signifie littéralement « tu manges un peu, je mange un peu¹⁷ » dans la langue Twi du sud-est du Ghana (Kadouza 2010) ou le *Odéméou Odé o Mé* qui veut dire en langue Ewe du Togo, « cultiver et partager¹⁸ » (CTA 2001) sont en disparition, laissant progressivement la place à la location et à l'achat des terres. Ces modes s'appliquaient surtout pour les cultures d'exportation pérennes notamment le café et le cacao. La situation foncière relative à la culture de l'ananas paraît plus fragile. Un producteur d'ananas l'exprimait de la manière suivante :

« Avec les ananas, il n'y a plus de don, ni de prêt ; tu loue la parcelle. Tu mets ton énergie pour défricher, pour dessoucher, etc. ; c'est un travail compliqué. Tu dépenses aussi beaucoup. Au bout d'un an et demi, tu commences par récolter tes ananas. Lorsque le propriétaire constate que tu gagnes de l'argent, il vient te dire qu'il a besoin de son terrain la saison suivante. Parfois, tu achètes le terrain chez quelqu'un et quelques années plus tard, un autre membre de sa famille vient le réclamer. Il y a beaucoup de problèmes ... (Producteur d'ananas, Bagbégan, mars 2019) ».



FIGURE 23. MISE SUR CLAIES DES ANANAS BIOLOGIQUE FRAIS APRES LE DECOUPAGE DES FRUITS

« Les problèmes fonciers sont un peu récurrents dans la région. Parce que vous voyez, les collectivités ont vendu leurs terrains anarchiquement. Ils n'ont pas pensé à leurs enfants, à leurs familles, à leurs progénitures. Aujourd'hui la plupart des jeunes qui sont dans les villages, peut-être que dans leur famille il n'y a pas assez de terrains... Même s'il y a assez de terrains, ... Par exemple dans certaines zones comme dans le Yoto soit les terrains sont plantés de palmiers ou de tecks. Vous pouvez disposer de plus de dix hectares, mais si déjà quelqu'un dans la famille a mis le palmier à huile, vous ne le pouvez pas aller en même temps battre les dix hectares et chercher à faire des ananas. Donc ça pose un peu de problème ! Et j'avais déjà dit au départ, la location pour installer un champ d'ananas pose aussi des problèmes. Comme tout le monde sait que c'est une filière qui rapporte beaucoup d'argent, quand vous aller faire une première récolte le propriétaire peut venir retirer son terrain. Or le terrain est déjà essouché, aménagé... Vous voyez » (Agent de l'ICAT, Lomé, mars 2019).

Ces enquêtes évoquent une diversité de problèmes liés à la gestion du foncier dans la zone de production des ananas. Il s'agit du non-respect des contrats de location des parcelles pour la culture de l'ananas ou de la mauvaise définition des modalités de ces contrats au départ. Du manque de sécurisation des terrains achetés, la non

¹⁷Le *dibi-madibi* est un mode de faire valoir par lequel un propriétaire d'un terrain en friche fait mettre en valeur par un tiers ledit terrain dans le but de lui céder la moitié avec un droit de propriété. Le principe de base est que le terrain complanté n'appartient ni au propriétaire tout seul, ni à l'exploitant tout seul. Il appartient aux deux qui le partagent équitablement.

¹⁸ Selon le même principe que le *dibi-madibi*.

disponibilité des terres au niveau des collectivités, etc. Ces conflits fonciers découlent de l'insuffisance du droit informel géré par la coutume (Abotchi 2006 ; Oladokoun 2013). Ils sont exacerbés par le peuplement intensif surtout dans les grandes agglomérations rurales et dans les zones périphériques urbaines suscitant une marchandisation progressive et excessive des terres (Bawa 2017).

Conclusion : Au terme de l'analyse du domaine lié au droit à la terre et l'accès à l'eau, on peut conclure que des conflits fonciers menacent la stabilité et la sécurité des terres. Ces conflits naissent essentiellement des situations déséquilibrées dans la définition des contrats de location des parcelles ou du non-respect des contrats par les propriétaires terriens. Cette menace de la stabilité et de la sécurité des terres est aussi due à la faible protection du droit coutumier et à une très faible application du droit formel dans les milieux ruraux. Ce domaine doit aussi être surveillé si on veut garantir la durabilité sociale de la CV ananas dans le pays. Des initiatives de l'Etat vont déjà dans ce sens. La Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence gouvernementale américaine qui travaille à réduire la pauvreté mondiale par la croissance économique apporte son aide au Togo dans le domaine des droits fonciers et l'accès à la terre pour tous¹⁹.

4.3 L'égalité des genres dans l'ensemble de la CV est-elle reconnue, acceptée et encouragée ?

Selon le rapport de la Commission Economique de l'Afrique publié en 2018 sur le profil pays du Togo, la parité entre les sexes existe en matière de participation au marché du travail et dans le domaine de la santé. En termes d'emprunt auprès des institutions financières, les femmes ont un avantage sur les hommes (CEA 2018). Mais il s'agit en réalité des institutions de microfinance (IMF) ou des mécanismes de l'Etat pour appuyer les populations à la base tels que le Fonds national de finance inclusive (FNFI). Ces institutions accordent des micro-crédits (majoritairement aux femmes) sur caution solidaire sans garantie. Mais ces types de crédits ne peuvent pas financer la culture de l'ananas qui exige des montants relativement élevés. Ce rapport note par ailleurs, une disparité importante entre les sexes en faveur des hommes dans la représentation politique (CEA, 2018).

4.3.1 Activités économiques

Selon une étude relativement récente (GIZ/ProDra 2016) le pourcentage des femmes parmi les producteurs d'ananas femmes est de 35%. Elles occupent la quasi-totalité du maillon de la commercialisation ; les commerçants d'ananas étant constitués essentiellement des femmes, soit 97%. Il n'y a pas de chiffres disponibles quant à proportion de femmes intervenants dans le maillon de la transformation. Toutefois, voici les propos d'une personne ressource interrogée lors de l'enquête de terrain.

« A tous les segments, les femmes sont très utiles. Il n'y a pas un endroit où on pourra exclure les femmes. Au niveau de la transformation les femmes sont plus actives ; parce que même tous ceux qui travaillent au niveau des entreprises de séchage, c'est rien que des femmes. Les hommes sont rares... Au niveau des villages, je ne vois pas là où on doit exclure la femme. Si on veut installer le champ, le transport des rejets, c'est les femmes. Arrivé au niveau de la récolte, la femme est là pour ramasser. Donc les femmes sont toujours actives dans toute la chaîne. Et tout cela est payant. Un ananas coûte en moyenne 100 franc ; mais son transport sur parfois moins d'un kilomètre vaut 10 francs. Voyez que c'est important... Les femmes plantent aussi. Certaines femmes courageuses le font le sarclage... Au niveau de la récolte, tout le ramassage c'est les femmes qui le font. Même pour aller vendre sur les marchés locaux c'est toujours elles qui le font. Je n'ai jamais vu un homme au marché pour vendre son ananas ! » (Personne ressource, Kpalimé, mars 2019).

¹⁹ Le 14 février 2019 a eu lieu, à Lomé, le lancement du « Programme de Seuil » du MCC d'une valeur de 35 millions de dollars pour améliorer l'accès à des services de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), et clarifier les droits fonciers coutumiers pour élargir l'accès à la terre pour tous.



FIGURE 24. EPLUCHAGE D'ANANAS

Les femmes sont présentes à tous segments de la chaîne de valeur. Elles sont actives dans la production (membres de groupements, propriétaires de parcelles, etc.), dans la transformation (quelques femmes chefs d'entreprises de transformation) et dans la commercialisation (les semi-grossistes et les détaillants sont quasiment des femmes). Elles sont aussi employées dans les entreprises de transformation ou d'exportation. Cependant, elles sont moins nombreuses à des postes de responsabilité.

4.3.2 Accès aux ressources et aux services

Les femmes sont propriétaires des biens autres que la terre tels que l'immobilier, les animaux, les boutiques (commerce), etc. L'héritage et la succession sont les principaux modes d'accès à la terre agricole au Togo (DSID 2014). La transmission s'effectue selon le droit coutumier à l'intérieur du lignage. Comme il s'agit d'une société à filiation patrilinéaire, ce droit favorise les hommes par rapport aux femmes. Selon un rapport d'étude de la FAO (2015), seules 20 femmes sur 130 (soit 15,2%) hériteraient des terres. Ces femmes reçoivent des superficies moins grandes que celles des hommes. En plus, leur héritage s'est accompagné, dans la plupart des cas, de mesures restrictives de leurs droits (refus de transmission aux descendants, vente conditionnée) (WILDAF, MDG, ADA, 2009 : 28). Cette pratique reste en vigueur dans de nombreuses familles (GIZ, INADES, 2015 : 18) malgré les textes nationaux et internationaux ratifiés par le Togo (FAO 2018 : 41)

D'autres études révèlent, par ailleurs, dans le cadre de l'accès temporaire à la terre (location, usufruit, métayage, hypothèque) des problèmes d'accès aux terres fertiles et la sécurité sur les terres attribuées. Les femmes sont obligées de passer par des modes d'accès comme la location et l'usufruit qui ne sécurisent pas l'exploitation compte tenu de l'absence de contrat écrit et du non-respect des engagements pris par les propriétaires (WILDAF, MDG, ADA, 2009 : cités par FAO 2018 : 42). L'enquête Afrobaromètre (Akinochi 2019) va dans le même sens en précisant que :

« Le droit d'accès au foncier reste une gageure pour la majorité des femmes au Togo. Cet état des faits était aggravé par la coexistence jusqu'à récemment des droits coutumier et moderne en matière foncière. Or le droit coutumier n'assurait pas l'accès à la terre des femmes, surtout en matière d'héritage (Kakpo, 2018 ; Korolakina, 2016). Cependant, plus de huit Togolais sur 10 (82%) sont favorables au fait que les femmes aient les mêmes droits de possession et de succession que les hommes en ce qui concerne le foncier » (Akinochi 2019 : 13).

Les coutumes privilégient les hommes en matière d'héritage de biens fonciers. Toutefois ces dernières années, les actions des ONG et les mutations sociales font changer la situation. Au niveau de la location ou de l'achat des terres pour la production de l'ananas, il n'y a pas de distinction de sexe. Comme indiqué précédemment, les hommes comme les femmes achètent ou louent les parcelles de terres pour la production de l'ananas avec tout ce que cela comporte comme aléas et difficultés.

L'accès des femmes au crédit, notamment bancaire est très difficile en raison du manque de garanties et le caractère risqué du secteur informel dans lequel elles sont plus actives. D'après une enquête réalisée par l'INSEED en 2015, elles ont surtout recours à la microfinance. Celle-ci finance surtout les groupements et ne peut couvrir que des micro-projets à des taux d'intérêt effectifs souvent trop élevés (PND : 50). C'est le cas des commerçantes semi-grossistes et détaillantes de l'ananas qui sont pour la plupart dans l'informel. Au niveau des maillons production et transformation, il n'y a pas de distinction de sexe dans l'accès au crédit. Mais les crédits agricoles sont généralement difficiles à obtenir.

Pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, le gouvernement a mis en place depuis 2013 le Fond National de Finance Inclusive (FNFI) qui octroie des micro-crédits (30 000 FCFA) prioritairement aux femmes. Le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), une autre initiative du gouvernement « permet un accès facile au crédit auprès des institutions de micro finance ainsi qu'à des formations en entrepreneuriat et en éducation financière ». Par ailleurs, depuis 2016 le Chef de l'Etat a décidé que les 20% des marchés publics soient attribués aux jeunes et aux femmes. Pour l'instant, ces actions ont une portée limitée. C'est pourquoi le gouvernement entend les poursuivre dans le cadre du PND 2018-2022 (PND : 51).

Les femmes ont accès aux autres services tels que les conseils agricoles, les formations, etc. Mais elles sont limitées par leur manque de disponibilité dû à leur maternité, à la prise en charge des enfants et aux travaux domestiques.

4.3.3 Prise de décision

Les femmes sont membres des coopératives de base ou des unions de coopératives où se discutent les sujets relatifs à la production. Les discussions portent généralement sur l'application des règles et procédure de production biologiques, la planification des traitements d'induction florale, la fixation des prix etc. Les femmes prennent donc part aux décisions concernant la production.

Dans la cellule familiale, surtout en milieu rural, l'organisation du travail est faite selon le sexe. Il y a des travaux d'homme et des travaux de femme. Généralement, en milieu rural, le champ de l'homme est considéré comme étant commun au ménage. Toute la famille y travaille. En ce qui concerne le vivrier, c'est une partie de cette production qui est consommée par la famille sous le contrôle de l'homme. Si la femme dispose d'une parcelle personnelle, elle est autonome dans sa gestion. Certains hommes aident leurs conjointes dans l'entretien de leurs champs, mais très souvent elles font recours à la main d'œuvre extérieure au ménage. La femme a la liberté de vendre cette production pour ses besoins individuels ou pour contribuer à la prise en charge des enfants. Très souvent une part importante de cette production rentre aussi dans la consommation.

Cette pratique concerne aussi les cultures de rentes. Concernant la production d'ananas, la femme est autonome dans la gestion de sa parcelle si elle en dispose. Elle acquiert le terrain selon les modalités précédemment décrites. Elle paye les ouvriers pour le défrichage, le dessouchage, etc. avec l'assistance ou non de son époux. La règle est que la femme a l'obligation d'assumer certaines responsabilités dans les tâches relevant de la propriété du ménage considéré comme la propriété de l'homme, mais inversement l'homme n'a pas cette obligation par rapport la propriété « privée » de la femme. Voici les propos de deux enquêtés sur le sujet.

« Au village, la plupart des animaux qui sont dans le ménage c'est pour la femme. Ce sont les femmes qui font les petits élevages, surtout les petits ruminants et la volaille. Rare sont les hommes qui font l'élevage. C'est la femme qui gère ces animaux et c'est pour elle ! Bien sûr comme c'est dans le ménage quand elle vend ça tout le monde peut profiter de ce qu'elle achète avec l'argent. Quand elle décide qu'on tue un animal, tout le monde dans la famille mange la viande. Mais c'est pour elle ! ... Je me rappelle, ma maman tout ce qu'elle avait élevé dans sa vie jusqu'à sa mort notre papa n'a jamais mis sa main sur ça ... Il négocie avec elle quand il en a besoin » (Personne ressource, Tsévié, mars 2019).

« J'ai mes propres champs, ... Maintenant l'élevage ne marche plus bien, mais j'ai quelques bêtes et de la volaille. Avant j'en avais beaucoup plus. Par moment je fais un peu de commerce. J'achète et je revends, les avocats, les

bananes, les taros, les ananas etc. selon la saison. L'argent que je gagne c'est pour moi. Je m'achète des pagnes et autres choses. Je dépense aussi pour le foyer. J'aide quelques fois mes parents. J'ai commencé la construction d'un petit bâtiment dans mon village que je n'ai pas encore terminé... Parfois mon mari me demande de lui passer une chèvre, un coq ou autre et aussi de l'argent, il emprunte de l'argent chez moi. Il rembourse difficilement... On se tiraille des fois pour ça... Mais c'est mon mari... » (Productrice d'ananas, Blifou, mars 2019).

Les femmes en général ont un contrôle sur leurs revenus tirés de leurs activités personnelles. Elles touchent et gèrent elles-mêmes les ressources financières tirées de la vente de leurs ananas ou autre revenu. Selon la coutume c'est toujours une sorte de « séparation de biens ». Mais elles n'ont pas le contrôle sur le revenu du ménage puisqu'en général c'est l'homme qui « ordonnance » les dépenses.

Pour les groupements de base par exemple, la vente se fait par la coopérative. Le client qui est une entreprise de transformation ou d'exportation verse la somme correspondante au coût d'achat sur le compte du groupement. Les responsables du groupement payent ensuite les membres en fonction de la quantité livrée individuellement. Il n'y a donc pas de distinction entre les hommes et les femmes.

Cela confirme les résultats de l'enquête Afrobaromètre (Akinochi 2019) sur l'égalité genre au Togo. A la question : « Habituellement qui décide comment l'argent que vous gagnez va être utilisé : C'est vous, votre mari/conjoint, ou conjointement vous et votre mari/conjoint ? », voici le résultat des réponses dans le graphique suivant (Figure 25).

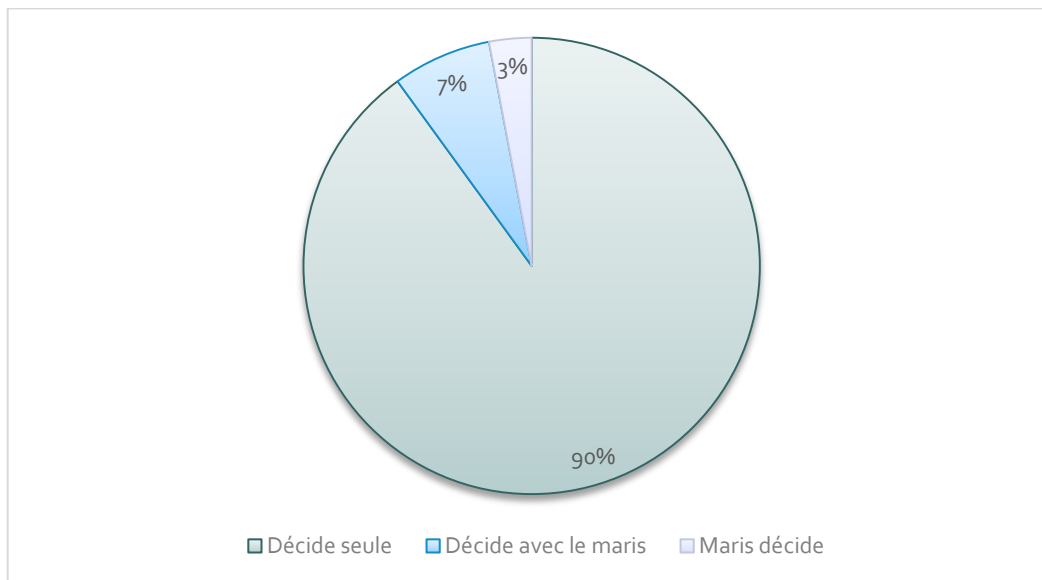


FIGURE 25. DECISIONS CONCERNANT LES REVENUS GAGNES
Source : Enquête Afrabaromètre (Akinochi 2019 : 12).

Les 90% des femmes déclarent décider seules de l'usage qu'elles font de leur revenu, tandis que 7% d'entre elles ont une gestion collégiale avec leur conjoint. Seules 3% des femmes ont la gestion de leur revenu exclusivement faite par leur conjoint. Cela montre une plus grande indépendance des femmes en union quant à la gestion de leur revenu (Akinochi 2019 : 12).

Pour les décisions concernant l'achat, la vente ou de transfert de biens, dans la cellule familiale, il y a deux situations. S'il s'agit d'un bien considéré comme appartenant à la famille, l'homme étant le chef de famille, il impose son autorité, mais s'il s'agit d'un bien appartenant à la femme, la décision lui revient. Cependant, très souvent, l'homme a son droit de regard sur tout ce qui se trouve dans le ménage y compris la propriété privée de la femme. C'est pourquoi avant de prendre la décision, selon les cas, elle demande l'autorisation, informe,

demande conseil ou demande le soutien de son époux. Au niveau communautaire tel que dans les coopératives de base, il n'y a pas de distinction de sexe ; les membres ont les mêmes droits et les mêmes obligations.

4.3.4 Leadership et prise de responsabilité

Selon les résultats d'un sondage Afrobaromètre 2018 sur *les rôles de la femme dans le leadership politique et au foyer* au Togo, plus de 8 Togolais sur 10 (84%) affirment que les femmes devraient avoir les mêmes chances que les hommes d'obtenir des mandats électifs publics. Ce niveau de soutien est demeuré assez constant avec une baisse de 4 points de pourcentage depuis 2014. Un répondant sur sept (14%) est plutôt d'accord pour dire que « les hommes font mieux la politique que les femmes, et devraient être seuls à être élus à des postes politiques » (Isbell et Akinochi 2018 : 8).

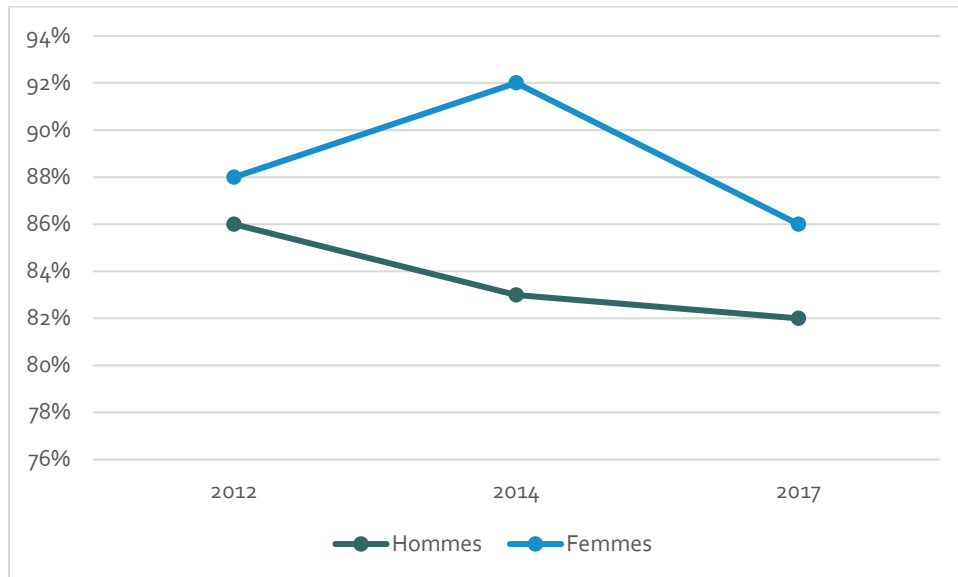


FIGURE 26. LES FEMMES, LEADERS POLITIQUES / TOGO / 2012-2017.

Source : Enquête Afrobaromètre (Isbell et Akinochi 2018 : 8).

Les femmes sont juste un peu plus susceptibles que les hommes de soutenir l'égalité des femmes par rapport aux élections, à 86% contre 82%. Cet écart était plus grand en 2014, à 92% contre 83%, avant que la proportion des femmes approuvant l'égalité chute de 6 points de pourcentage.

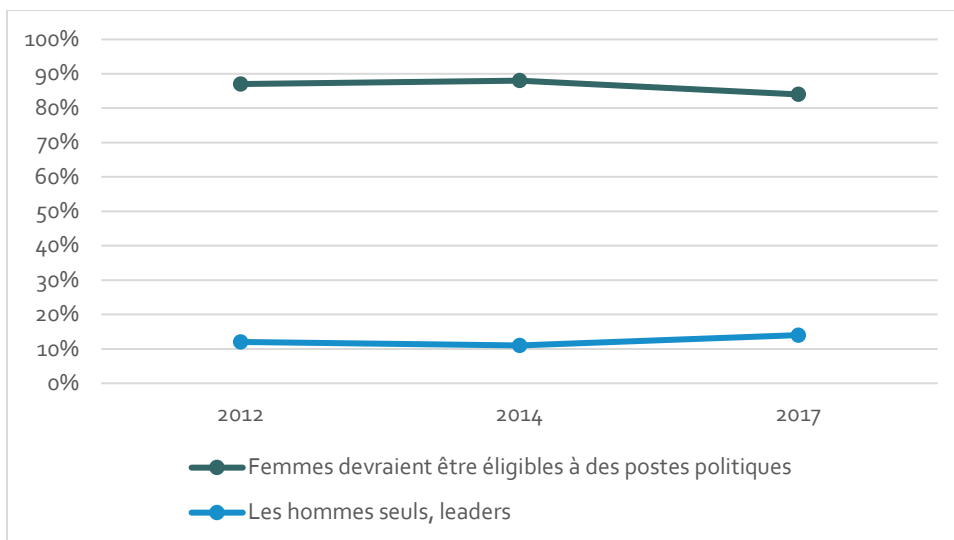


FIGURE 27. LES FEMMES, LEADERS POLITIQUES AU TOGO 2012-2017
 Source : Enquête Afrobaromètre (Isbell et Akinochi 2018 : 9).

Selon les résultats de la même enquête, bien que les Togolais acceptent les femmes pendant la campagne électorale, ils pensent également qu'il est mieux pour une famille qu'une femme, plutôt qu'un homme, porte la responsabilité principale de sa gestion et de l'encadrement des enfants. Deux-tiers (65%) des répondants sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec cette opinion (Figure 28).

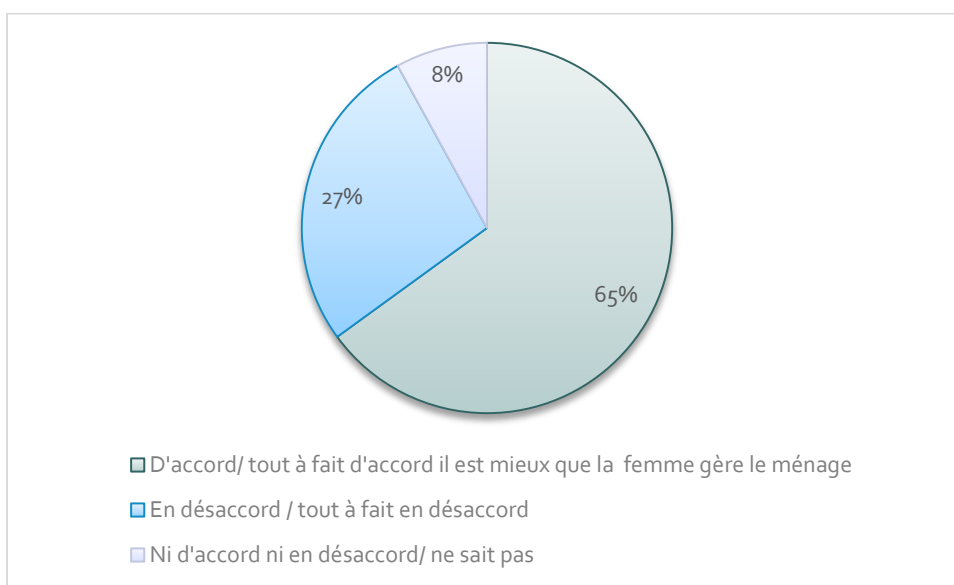


FIGURE 28. AVIS SUR LA GESTION DU FOYER PAR UNE FEMME AU TOGO EN 2017
 Source : Enquête Afrobaromètre (Isbell et Akinochi 2018 : 11).

Les femmes, selon les données de la même enquête, affirment plus que les hommes (74% contre 57%) qu'une famille vit mieux lorsque c'est une femme qui porte la responsabilité principale de sa gestion. Il en est de même chez les répondants moins instruits (74% parmi ceux qui ont un niveau d'instruction primaire ou qui sont sans instruction formelle) comparativement à leurs compatriotes mieux instruits. De même, cette opinion est plus populaire dans les régions Maritime (71%), Savanes (69%) et Lomé (68%) que dans les autres régions. Les

répondants musulmans sont moins susceptibles (60%) que les répondants chrétiens (65%) ou d'autres religions (69%) de la partager (Isbell et Akinocho 2018 : 10).

Cette acceptation par les Togolais vis-à-vis de la participation des femmes au leadership politique et de leur gestion des foyers et constatée à plusieurs niveaux sur le terrain.

Les femmes sont membres des coopératives de base, des syndicats de personnels, et autres groupes ou associations. Il y a des groupements de producteurs d'ananas où il y a autant de femmes que d'hommes (Par exemple à Gbatopé ou à Blifou).

Il y a très peu de femmes présidentes de coopérative de base. Il y en a qui occupent des postes de secrétaire ou de trésorière. Au niveau des entreprises elles ne sont pas nombreuses aux postes de responsabilité. Selon certains enquêtés, le problème de genre ne se pose pas dans la représentativité au niveau des coopératives de base.

« Oui elles sont nombreuses qui occupent des postes de trésorières ; souvent c'est les femmes parce que c'est les femmes qui gèrent bien l'argent, donc la trésorerie on donne ça aux femmes et des fois aussi présidence on leur donne et s'il y a aussi des femmes qui ont été à l'école on les prend comme secrétaires. Sinon le problème de genre ne se pose pas dans nos groupements » (Enquêté, Assahoun, février 2019).

Le pouvoir d'influence des services, du pouvoir territorial et de la prise de décision politique est limité.

Il y a des femmes qui s'exprime en public et d'autres qui sont timides ou discrètes.

« Oui elles arrivent maintenant à s'exprimer parce que quand moi je vais, je dis je suis une femme parce que je ne peux pas voir que les hommes soient les seuls à intervenir il faut que les femmes aussi parlent ; donc elles parlent maintenant. Elles arrivent bien à discuter, c'est pourquoi je disais qu'on avait instauré cette affaire d'alphabétisation pour les aider à sortir de la timidité pour comprendre que dans l'assemblée ou bien au niveau du groupement les femmes ont droit d'évoquer leur pensée et leurs idées pour que l'on puisse améliorer la gestion des coopératives ou des groupements » (Femme responsable dans une entreprise d'exportation d'ananas frais biologique, Assahoun, mars 2019).

4.3.5 Pénibilité et division du travail

Les femmes sont pratiquement les seules à s'occuper des tâches domestiques et de la gestion des enfants. Elles ont plus de charges de travail que les hommes. Au niveau de la production de l'ananas, le travail est jugé globalement pénible ; donc plus pénible pour les femmes. A cet effet, la grande partie du travail (le défrichage, le dessouchage et les sarclages) est le plus souvent effectué par les hommes. Les femmes s'occupent du ramassage des rejets, la disposition des rejets au niveau des poquets, attendant la mise en terre. Les femmes sont très actives dans le ramassage de l'ananas et son transport à pieds jusqu'au site de regroupement en bordure du champ.

Au niveau de la transformation, les femmes sont généralement à des postes où le travail est moins pénible. Par exemple, au niveau des unités de séchage la main d'œuvre est quasiment constituée de femmes mais quelques hommes occupent les postes critiques comme la mise des claies au séchoir et leur suivi jusqu'au séchage complet du produit. Au niveau du personnel de bureau, les femmes sont peu nombreuses que les hommes.

Conclusion : En guise de synthèse sur le domaine portant sur l'égalité de genre, on observe une situation, dans l'ensemble, satisfaisante. Les femmes sont présentes à tous les maillons de la CV (35% des producteurs et 97% des vendeurs de fruits sur le marché local). Ces femmes arrivent à contrôler leurs revenus. Ces points positifs sont dominants. Cependant, elles sont défavorisées par rapport à l'acquisition des terres. Elles prennent peu la parole en public. En plus, leurs charges de travail sont plus importantes que celles des hommes et elles sont exposées à des tâches pénibles aussi bien dans les plantations que dans les usines. Ces « poches de faiblesses » sont à combler afin de mieux relever l'égalité de genre.

4.4 Les conditions alimentaires et nutritionnelles sont-elles acceptables et sûres ?

On parle de la sécurité alimentaire lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, cité par INSEED 2016 :69). La sécurité alimentaire et nutritionnelle se caractérise par la disponibilité, l'accessibilité et la stabilité des aliments pendant une période de l'année.

4.4.1 Disponibilité de la nourriture

La campagne agricole 2017/2018 au Togo a permis d'enregistrer un excédent alimentaire d'environ 21%. Le taux de couverture des besoins en produits céréaliers est passé de 105,9% en 2015 à 106,35% en 2017. Sur la même période, la satisfaction des besoins en produits carnés a connu une progression de 55% en 2015 à 58% en 2017. En ce qui concerne la satisfaction des besoins en produits halieutiques, le taux a bondi de 24% à 35% au Togo²⁰. Cela prouve que la nourriture est disponible dans le pays.

4.4.2 Accessibilité des aliments

Selon l'enquête QUIBB 2015, sur le plan national, un peu plus du tiers des ménages (33,9%) ont des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires de leurs membres. Cette proportion était relativement plus élevée en 2011 où elle s'élevait à 49,5% des ménages. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages qui ont connu des difficultés est moins élevée en milieu urbain (31,8%) qu'en milieu rural (35,7%).

Par rapport au nombre de repas pris par jour, au niveau national, un peu plus de trois enfants âgés de 6 à 59 mois sur cinq (61,5%) prennent 2 ou 3 repas par jour ; plus du tiers des enfants âgés de 6 à 59 mois (38,3%) prennent plus de 4 repas par jour. Suivant le milieu de résidence la proportion des ménages dont les enfants prennent 2 à 3 repas par jour est relativement plus élevée en milieu rural (66,0%) qu'en milieu urbain (54,7%). A l'inverse celle des enfants qui prennent plus de 4 repas est moins élevée en milieu rural (33,8%) qu'en milieu urbain (45,3%). Dans le groupe des personnes âgées de 5 à 17 ans, au niveau national, 87,3% de ces derniers prennent 2 à 3 repas par jour ; et 12,1% prennent plus de 4 repas par jour (INSEED 2016 : 70).

La prévalence de la sous-alimentation²¹ durant la période 2010-2015 était de 15,8%. Elle était en moyenne de 24,3% de 2005 à 2007. Elle s'est encore améliorée entre 2014 et 2016 pour passer à 11,4%. Ceci est résultat de la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). Le PNIASA a permis d'une manière globale d'améliorer la disponibilité de certains aliments de base. L'adéquation de l'apport énergétique alimentaire moyen²² a augmenté de 108% sur la période de 2008-2010 à 122% de 2014 à 2016. La profondeur du déficit alimentaire s'est considérablement réduite. Elle est passée de 145 kcal/pers/jour en 2008-2010 à 75 kcal/pers/jour en 2014-2016 (MAEP 2017).

Le Programme de développement rural et agricole (ProDra) exécuté depuis 2012 par la GIZ était axé au PNIASA. C'est parmi les actions de ce programme que se trouve le soutien de la filière ananas, dont la production est en constante augmentation ces dernières années. Cela contribue à la disponibilité de la nourriture, l'ananas étant lui-même un fruit comestible.

Avec les leçons tirées de la mise en œuvre du PNIASA de 2010 à 2015, la deuxième génération du PNIA, le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) démarré en 2017 pour couvrir la période allant jusqu'en 2026, va améliorer davantage ces performances. Les filières

²⁰Sources: <http://www.alome.com/> ou <https://republiquetogolaise.com/agro/0507-2004-secrite-alimentaire-le-togo-degage-un-excedent-sur-la-campagne-agricole-2017-2018-sur-fond-de-belles-perspectives> (portail officiel de la République Togolaise, publié le 5 juillet 2018).

²¹ Pourcentage de la population en dessous du niveau minimum de consommation énergétique alimentaire.

²² Mesurant l'adéquation au niveau d'un individu entre les besoins et les apports en énergie d'origine calorique.

prioritaires sont en effet choisies en prenant en compte entre autres, l'importance pour la sécurité alimentaire, l'équilibre nutritionnel, etc. (MAEP 2017 :13).

Les producteurs d'ananas ont plus de revenu à allouer à l'achat de la nourriture s'ils n'en produisent pas eux-mêmes suffisamment. Les employés des unités de transformation aussi ont des revenus minimums à allouer à l'achat de la nourriture. Les prix des denrées alimentaires varient en fonction des spéculations et en fonction des saisons. Mais ces 5 dernières années il n'y a pas eu une très forte augmentation des prix du maïs (première céréale utilisée dans l'alimentation) par exemple.

4.4.3 Utilisation et adéquation nutritionnelle

L'alimentation de la population togolaise est essentiellement constituée par les céréales et tubercules, avec une faible consommation de la viande, du poisson, du lait et des œufs, ainsi que les fruits et légumes. A la suite du lancement du PNIASA en 2015, s'en sont suivis ceux de la Politique Nationale d'Alimentation et de Nutrition 2010-2015 et le Plan d'Alimentation et de Nutrition 2012-2015.

La revue stratégique faim zéro au Togo²³ rapporte qu'on estime à près de 50% la population touchée directement ou indirectement par l'insécurité alimentaire. Cette situation serait aggravée par le contexte national de pauvreté et d'insuffisance d'investissements dans les secteurs sociaux et dans l'agro-alimentaire (RT 2019). Selon un rapport de la FAO (2018), le nombre de personnes en sous-alimentation est en baisse depuis 2010. De 1,4 millions de personnes sous-alimentées en 2010, on est passé à 1,3 millions en 2011, 2012 et 2013 pour descendre encore à 1,2 millions de 2015 à 2017. C'est dire que les taux de sous-alimentation et de malnutrition sont élevés bien que la qualité nutritionnelle des aliments disponibles soit en augmentation.

Conclusion : En définitive, le domaine relatif à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est aussi relativement satisfaisant. Suite aux actions menées par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers depuis quelques années, le déficit alimentaire s'est beaucoup réduit et la nourriture est devenue plus accessible aux populations surtout dans les zones de production. L'ananas participe à la disponibilité des aliments et il permet l'achat de nourriture à travers le revenu qu'il génère. Ce sont des indicateurs de la durabilité sociale qui doivent être maintenus et améliorés.

4.5 Le capital social est-il encouragé et distribué équitablement dans l'ensemble de la CV ?

4.5.1 Force des organisations de producteurs

Selon la situation faite du système agro-sylvo-pastoral dans le PND, l'une des contraintes qui expliquent la faible productivité économique du secteur est le manque d'organisation des agriculteurs. C'est seulement 8% d'entre eux qui sont regroupés dans 2500 coopératives (PND : 25). La population agricole du Togo est très peu organisée en coopérative, malgré une longue histoire de l'organisation coopérative au Togo (Awesso 1998).

Les producteurs de l'ananas biologique sont systématiquement organisés en coopératives tandis que la majorité des producteurs de conventionnels n'appartiennent à aucune organisation (même s'ils le sont, c'est dans l'idée de bénéficier des cautions solidaires lors des crédits auprès des micro finances). Dans la filière biologique, les organisations/coopératives de producteurs sont donc incontournables et participent activement à la CV. Les critères d'adhésion à une coopérative sont propres à chaque groupe. En général, on observe des groupements de femmes, des groupements d'hommes et des groupements mixtes (hommes et femmes qui sont les plus nombreux).

Toutes les coopératives ont un bureau exécutif (BE) et les unions de coopérative un conseil d'administration (CE). Les coopératives ne fonctionnent pas véritablement comme des entités économiques. Les Assemblées Générales

²³ PAM (2018). Le défi Faim zéro- Revue stratégique Faim zéro au Togo. Rapport provisoire avancé (Juillet 2018)

(AG) annuelles ne sont pas souvent réalisées selon les prescriptions des statuts et règlements intérieurs et les réunions des membres des BE ou CE sont irrégulières et souvent circonstancielles. Les cotisations annuelles ou mensuelles ne sont pas souvent réalisées et même s'ils le sont c'est seulement par une minorité. Les leaders sont parfois obligés d'utiliser leurs fonds propres pour rendre service aux coopératives qu'ils président.

Dans ces conditions, leur leadership reste à renforcer afin qu'ils puissent aider les coopératives à fonctionner efficacement. En outre ces leaders négocient à leur manière mais leur capacité de conviction est faible puisqu'ils sont généralement portés par les transformateurs qui assurent leur certification.

4.5.2 Formation et confiance

Des formations/informations/sensibilisations sont organisées par l'ICAT, les entreprises de transformation ou d'exportation, les ONG de développement et de même que la GIZ. En 2015, sur l'ensemble des producteurs d'ananas recensés, 62,8% ont reçu une formation. Au niveau des régions, 60,4% des producteurs de la Région Maritime et 67,6% des producteurs de la Région des Plateaux, sont formés. Par rapport aux types de formations, plus de la moitié des producteurs soit 54% ont reçu la formation sur le *Farmers Business School* (FBS) donnée par la GIZ. Cette formation a porté essentiellement sur la gestion de l'exploitation, la vie associative, la programmation et la planification des activités sur les exploitations, la commercialisation, etc. Les autres structures comme l'ICAT et certains exportateurs et certificateurs (PRONATURA, ECOCERT, etc.), ont donné d'autres types de formations comme les « techniques de production » et « la certification de l'ananas » (DSAID 2016). En 2018, 13 entreprises de transformation ou d'exportation ayant des contrats formels ou informels avec les producteurs ont assuré la formation et l'appui conseil à 2623 producteurs (PrAACoFAT/GIZ, 2019).

L'exigence du respect des procédures de production biologique nécessite des relations de confiance entre les acteurs. Cette confiance est établie à travers la constante collaboration entre les différents acteurs. Par exemple, les transformateurs/exportateurs ont des encadreurs qui travaillent avec les paysans dans les zones de production. Pour certifier la parcelle d'un producteur, ce dernier doit être inscrit dans la base de données d'un transformateur ou exportateur qui dispose des techniciens dans les zones qui les forment, les encadrent pour le respect des exigences du cahier de charge de l'organisme certificateur. Une certification est délivrée à l'entreprise et non à chaque petit producteur.

Les relations entre les producteurs et entreprises bien que notifiées par des contrats sont souvent instables, dues à un manque de loyauté des deux côtés. Parfois, certaines entreprises essayent d'avoir comme fournisseurs des producteurs ou des groupements de producteurs qui sont déjà sous contrats avec d'autres entreprises. Cela entraîne toujours des problèmes. Plusieurs entreprises ont réduit la liste de leurs producteurs compte tenu de ces situations qui sont répétitives où leur production a été vendue à d'autres entreprises. Aussi, arrive-t-il que certaines entreprises n'honorent pas leur engagement à l'achat des produits. C'est surtout dans les situations où les producteurs ne sont payés que des jours après la coupe des ananas. Tout cela crée un climat de méfiance dans les relations. Mais la situation dans la filière biologique est nettement mieux que le conventionnel et s'améliore au fil des années.

Le premier critère de différenciation des sous filières qui est la pratique agro-écologique laisse voir nettement deux zones. La zone maritime (la région maritime et le sud de la région des plateaux) est caractérisée par une tendance à un renouvellement du matériel de plantation à chaque cycle de production, tandis qu'en zone plateaux (préfecture de Danyi), le même matériel de plantation peut être utilisé sur 5 à 7 ans. La préparation du sol est plus minutieuse et profonde en zone maritime qu'en zone plateaux. Tous ces paramètres font que les rendements en zone maritime sont toujours supérieurs à ceux de la zone plateaux.

Dans la zone maritime, il y a une nette distinction entre le biologique et le conventionnel, cette dernière étant marquée par l'utilisation des engrais chimiques et des herbicides. Par contre dans la zone plateaux, le conventionnel est purement du « biologique sans défaut » lié à l'absence de certification biologique. Par ailleurs, à la différence des producteurs biologiques qui bénéficient du suivi obligatoire des techniciens, les producteurs conventionnels sont laissés à eux-mêmes. Ils peuvent solliciter individuellement des conseils de ces appuis.

4.5.3 Implication sociale

Les autorités locales (chefs, CVD, responsables de coopératives, etc.) participent à la prise de décisions qui influencent leurs moyens d'existence. En matière de production d'ananas biologique les standards sont enseignés aux paysans. Mais cela cadre parfois avec les pratiques locales (non usage des engrais chimiques par exemple). Les fonds de développement sont utilisés pour des actions communautaires dans certaines localités.

Certaines entreprises sont engagées dans la certification *Fair For Life*, (attestation pour le commerce équitable et les filières responsables). L'une des exigences de ce référentiel est la contribution au développement local. L'opérateur a des responsabilités vis-à-vis de la société locale. Le principe est que « L'opérateur joue un rôle positif dans le développement durable de la région où il mène ses activités, et agit en vue d'apporter une contribution sociale et culturelle positive au niveau local » (Fair For Life 2019 : 60).

C'est dans ce sens que l'entreprise ProNatura West Africa, accorde un bonus de 5% sur les montants de ses achats d'ananas à chacune des unions de producteurs d'ananas chaque année afin de participer au développement local de leurs milieux respectifs. Cette somme annuellement versée est communément appelée « Fonds de développement ». Le tableau suivant montre les fonds de développement les trois dernières années.

| | UGPIZA BIO | | UGPFLBB | | UGPRD | |
|------|--|---------|---|-----------|--|-----------|
| | Réalisation | Montant | Réalisation | Montant | Réalisation | Montant |
| 2016 | Alphabétisation | 320 000 | Achat des produits pharmaceutiques pour les premiers soins | 225125 | Aménagement du toit de l'Ecole Publique (EPPG/B) après une tornade | 400000 |
| | Fourniture scolaire pour les enfants démunis | 320 000 | Achat de jeunes plants pour le reboisement dans les villages | 150000 | Achat de gants, de bottes et de coupe-coupe | 637500 |
| | Reboisement | 30 000 | Kits scolaires pour les élèves démunis pour garantir la scolarisation de tous les enfants | 940800 | Achat de terrain pour les réunions ou autres manifestations de l'Union | 500000 |
| | Frais de déplacement des producteurs pour la gestion du FD | 120 000 | Alphabétisation | 291625 | Achats de produits pharmaceutiques | 102000 |
| | Total | 790 000 | Total | 1 607 550 | Total | 1 639 500 |
| 2017 | Approvisionnement des boîtes à pharmacie | 162 000 | Achat des produits pharmaceutiques pour les premiers soins | 450 850 | Adduction d'eau | 600 000 |
| | achat des chaises pour la salle d'alphabétisation | 198000 | Achat de 500 jeunes tech pour le reboisement dans les villages | 250 000 | Construction d'une bibliothèque | 2 140 000 |

| | | | | | | |
|------|--|-----------|---|------------------|--|-----------|
| | Reboisement | 33 000 | Kits scolaires pour les élèves démunis pour garantir la scolarisation de tous les enfants | 1 200 000 | Achats de produits pharmaceutiques | 102 000 |
| | Amenagement de la piste de DANYI EDZERE | 450000 | Arranger la piste de AKATA TODJI (AVEWIN) | 1 200 000 | Renouvellement de la toiture d'un bâtiment du Lycée de DZOLO | 700 000 |
| | Fournitures scolaires pour les enfants démunis | 485 000 | Alphabétisation | 291 000 | - | |
| | Alphabétisation | 445 000 | Electrifier le centre Blifou | 300 000 | - | |
| | Total | 1 773 000 | Total | 3 691 850 | Total | 3 542 000 |
| 2018 | Achat balance | 150 000 | | | Aménagement de la Bibliothèque en construction | 2 000 000 |
| | Construction de pont de Danyi EDZERE | 200 000 | | | Achats de produits pharmaceutiques | 90 000 |
| | Construction de latrine publique | 300 000 | | | | |
| | Amenagement de la piste de DANYI TOKOE | 150 000 | | | | |
| | Reboisement | 50 100 | | | | |
| | Amenagement de la salle d'alphabétisation | 400 000 | | | | |
| | Alphabétisation | 445 000 | | | | |
| | Fournitures scolaires pour les enfants démunis | 485 000 | | | | |
| | Total | 2 180 100 | Total | 4 472 443 F FCFA | Total | 2 090 000 |

TABLEAU 18. FONDS DE DEVELOPPEMENT ET LEUR UTILISATION PENDANT LES ANNEES 2016, 2017 ET 2018

Source : ProNatura West Africa 2019.



FIGURE 29. BIBLIOTHEQUE EN CONSTRUCTION A BAGBEGAN
Source : Photo de l'équipe.

Conclusion : Pour résumer ce domaine, les organisations et les coopératives jouent un rôle essentiel dans la CV. Elles facilitent l'accès des producteurs d'ananas biologique aux informations sur les pratiques et politiques agricoles ainsi que sur les prix de marché. Certaines parmi ces coopératives touchent des primes pour leur participation au développement local octroyées par les entreprises engagées dans le commerce équitable (Fair For Life). Cependant, leur leadership reste encore faible. La poursuite de leur renforcement est nécessaire pour assurer leur durabilité. Dans cette perspective, la mise en place de nouvelles structures d'appui au secteur agricole telle que le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA)²⁴ vient à point nommé.

4.6 Dans quelle mesure les principales infrastructures et services sociaux sont-ils acceptables ? Les activités de la CV contribuent-elles à les améliorer ?

4.6.1 Les services de santé

Les soins de santé primaires et les engagements internationaux en matière de santé constituent les préoccupations majeures de la politique de santé au Togo. Plusieurs politiques et plans stratégiques basés sur les orientations du Plan national de développement sanitaire (PNDS, 2017-2022) sont en cours d'exécution. Ils s'inscrivent dans le prolongement des actions du PNDS précédant (2012-2015). Ces actions ont contribué à améliorer le secteur ces dernières années. Toutefois, rares sont les indicateurs du PNDS 2012-2015 qui sont atteints à sa clôture en 2015 (MSPS 2016 :28).

De faibles performances ont encore été relevées dans certains domaines. Selon les résultats de la Troisième Enquête Démographique et de Santé du Togo (EDST III), le taux de mortalité maternelle était de 401 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2014 (loin derrière la cible de 160 pour 100 000 naissances en 2015). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 114 ‰ sur la période 1999-2003 à 108 ‰ sur la période 2012-2015 (MSPS 2016). Quant à la mortalité infantile, elle était de 49 décès pour 1000 naissances sur la période 2009-2013 contre 60 sur la période 1999-2003. L'espérance de vie à la naissance est de 60,8 ans (INSEED 2015).

Bien qu'il existe un nouveau cadre politique (PNDS 2017-2022) en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents, le renforcement de leur système de santé continue de présenter des difficultés causées, en partie, par l'insuffisance des ressources allouées au secteur de la santé. En effet, il est à noter que les dépenses

²⁴ Le Projet d'Appui au MIFA (ProMifa) a été officiellement lancé le 5 juillet 2018 à Lomé. Il vise à offrir aux acteurs des chaînes de valeur agricoles organisés et performants, un accès durable au marché et à des services financiers et non financiers. Les coopératives de producteurs d'ananas ne bénéficiaient pas encore de l'appui du MIFA lors de nos visites de terrain.

totales consacrées à la santé sont tombées de 6,6 % du PIB en 2009 à 5,2 % en 2014, bien loin du minimum de 15 % prévu dans la déclaration d'Abuja (CEA 2017 :22).

Le Tableau 20 montre la variation des taux de fréquentation des services de santé.

| Année | Région Maritime | Région des Plateaux | Moyenne nationale |
|-------|-----------------|---------------------|-------------------|
| 2014 | 19% | 35% | 34% |
| 2015 | 24,1% | 44,1% | 38,9% |
| 2016 | 39% | 43% | 44,7% |
| 2017 | 34% | 43% | 46% |

TABLEAU 19 : TAUX DE FREQUENTATION DES FORMATIONS SANITAIRE DE 2014 A 2017
Sources : Annuaire statistiques sanitaires 2014, 2015, 2016 et 2017.

Ces taux sont dans l'ensemble constamment bas sur les 4 ans (variation entre 35 et 46% au niveau national et de 19% à 43% pour les deux régions Maritime et Plateaux). En 2017 l'analyse de la situation du secteur de la santé pour le compte du nouveau PNDS avait identifié parmi les principaux problèmes, le faible niveau d'utilisation des services de santé.

La cause immédiate attribuée à cette faible fréquentation était la faible attractivité des formations sanitaires publiques. Cette cause immédiate cache des causes sous-jacentes et/ou structurelles. Il s'agit de la faiblesse de la qualité des soins ; de la faible fonctionnalité des infrastructures sanitaires existantes (non adéquation des locaux et du plateau technique des services de soins aux normes : infrastructures et équipements insuffisants/vétustes/non fonctionnels) ; de l'absence d'une politique nationale et de plan de maintenance et de renouvellement des infrastructures et équipements (PNDS 2017-2022 : 19).

En 2017, il y a eu au total 1274 formations sanitaires sur toute l'étendue du territoire togolais pour une population estimée à 7 798 000 habitants sur une superficie de 56 600 km². La région Maritime a compté 261 formations pour une population estimée à 2 599 955 habitants et une superficie de 6 100 km². La région des Plateaux a abrité 293 formations sanitaires pour une population estimée à 1 375 165 habitants sur une superficie de 16 975 km².

4.6.2 Logement

D'après les estimations effectuées par la Cellule économique de la présidence de la République (Citée dans le PND : 52), à Lomé, plus de la moitié des ménages n'ont pas accès à un logement formel, soit environ 57% des ménages. Cela s'explique par des difficultés d'accès au crédit immobilier du fait essentiellement d'un revenu modeste. Cette situation est parfois due à des problèmes de sécurisation des parcelles de terre notamment l'absence d'un titre foncier. La conséquence est que le ménage type est obligé de placer son épargne dans la construction de son logement à petit coup. La situation est d'autant plus compliquée lorsque le revenu du ménage est dérisoire, insuffisant et irrégulier. C'est le cas des employés non permanents dans les entreprises de transformation ou d'exportation des ananas.

La situation n'est pas meilleure dans les zones rurales. En effet, même si généralement le villageois habite « dans sa maison » (très peu de location en milieu rural), l'habitat n'est pas assez confortable. Les cases d'habitation sont généralement construites en terre battue et couvertes de pailles. Ces maisons sont très souvent soumises à des aléas du vent et de la pluie qui les emportent. Les maisons construites en dur (mélange sable ciment et fer à béton) avec toiture en tôle représentent un indicateur d'un logement relativement décent dans les milieux ruraux au Togo. Selon nos enquêtes, après au moins 3 années successives de productions d'ananas le paysan est en mesure de construire un bâtiment d'habitation en dur et couvert de tôle. Le producteur d'ananas est perçu comme un riche ou un potentiel riche dans le village.

4.6.3 Education et formation

Selon le rapport de la Commission économique pour l'Afrique de 2017 (CEA 2018), le Togo a réalisé de bonnes performances dans le domaine de l'éducation, notamment la scolarisation primaire universelle. Le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 89,0 % en 2007 à 150,3 % en 2016. Quant au taux net de scolarisation au primaire, il s'est globalement élevé à 93,1 % en 2016 avec toutefois des différences dans les valeurs prises par ce taux en fonction du sexe des individus. Il a été de 92,7 % chez les filles contre 93,4 % chez les garçons. Au niveau secondaire, le taux net de scolarisation est près de 2 fois plus faible que dans le primaire (49,1 %) et la proportion des filles d'âge scolaire effectivement scolarisée en 2015 est plus faible que celle des garçons, avec un écart beaucoup plus important que celui observé au niveau primaire (environ 7 points de pourcentage de différence : 42,0 % pour les filles contre 55,2 % pour les garçons). Le Togo a, par conséquent, obtenu de bons résultats dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement numéro 2.

Le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus a connu une progression, passant de 60,3 % en 2011 à 63,3 % en 2015. Chez les hommes, il était de 76,7 % en 2015, contre 51,0 % pour les femmes, et il différait également selon le milieu de résidence, s'élevant en 2015 à 79,8 % dans les villes, contre 49,2 % en milieu rural (INSEED, QUIBB 2011 et 2015). Pour la tranche d'âge des 15-24 ans, le taux d'alphabétisation était estimé à 79,7 % en 2014 (EDST III, 2013-2014).

L'augmentation du PIB a permis une augmentation des ressources publiques d'éducation au cours des cinq dernières années. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentaient 17,99 % du total des dépenses publiques et 5,2 % du PIB en 2015.

Selon les statistiques de l'enseignement secondaire général, de l'année scolaire 2016-2017, on compte un total de 1748 établissements du premier cycle de l'enseignement général public pour l'ensemble du pays, dont 350 pour la région Maritime et 349 pour la région des Plateaux. Pour le deuxième cycle du secondaire général il y a 407 établissements (lycées) pour l'ensemble du Togo, dont 68 pour la région Maritime et 75 pour la région des Plateaux. Il y a des Collèges d'enseignement général (CEG) et des lycées publics en milieu rural, même si la distance est parfois relativement grande pour certaines localités et malgré plusieurs difficultés que connaît l'éducation nationale au Togo : insuffisance des infrastructures, manque de personnels enseignants, manque de matériel didactiques, grève à répétition des enseignants.

Contrairement à l'enseignement général, il manque de centres de formation professionnelle qu'on ne peut trouver que, dans la capitale (Lomé) dans les chefs-lieux de régions (Tsévié, Atakpamé) et certains chefs-lieux de préfecture (Kpalimé, Badou, Aneho, Tabligbo, etc.). En effet, sur les 39 préfectures que compte le Togo, c'est seulement 14 qui sont dotées d'un établissement d'enseignement technique ou de formation professionnelle pour un total de 28 établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Dans les zones de production d'ananas, seuls les producteurs sont formés aux bonnes pratiques culturales et aux techniques de production biologique par les entreprises qui font la transformation ou l'exportation. On ne constate aucune autre formation professionnelle soutenue par ces entreprises. Il faut toutefois noter la contribution de la CV ananas à l'amélioration de la scolarisation des enfants. Selon les témoignages sur le terrain, les producteurs d'ananas ont plus de capacités à financer l'éducation de leurs enfants, depuis les classes préparatoires jusqu'à l'université, vue la relative rentabilité de la culture de l'ananas.

Conclusions : Globalement, les conditions de vie représentent un domaine où la situation est moins satisfaisante. Les services sociaux de base tels que le logement et la santé sont insuffisants pour une population toujours croissante. Les formations sanitaires sont insuffisantes et difficilement accessibles géographiquement dans certaines localités. Le revenu de la vente des ananas permet aux producteurs d'améliorer leurs conditions de logement par la construction de maisons en dur dans les villages. Par contre, le revenu des employés non permanents dans les entreprises ne leur permet pas d'assurer convenablement leurs besoins alimentaires et leurs conditions de logement qui ne sont pas acceptables.

Conclusion de l'analyse sociale

L'analyse sociale cherche la réponse à deux questions fondamentales à savoir :

- La chaîne de valeur est-elle durable du point de vue social ?
- La croissance économique est-elle inclusive ?

| Domain | Present profile |
|--------------------------------|-----------------|
| 1. WORKING CONDITIONS | Moderate/Low |
| 2. LAND & WATER RIGHTS | Moderate/Low |
| 3. GENDER EQUALITY | Substantial |
| 4. FOOD AND NUTRITION SECURITY | Substantial |
| 5. SOCIAL CAPITAL | Substantial |
| 6. LIVING CONDITIONS | Moderate/Low |

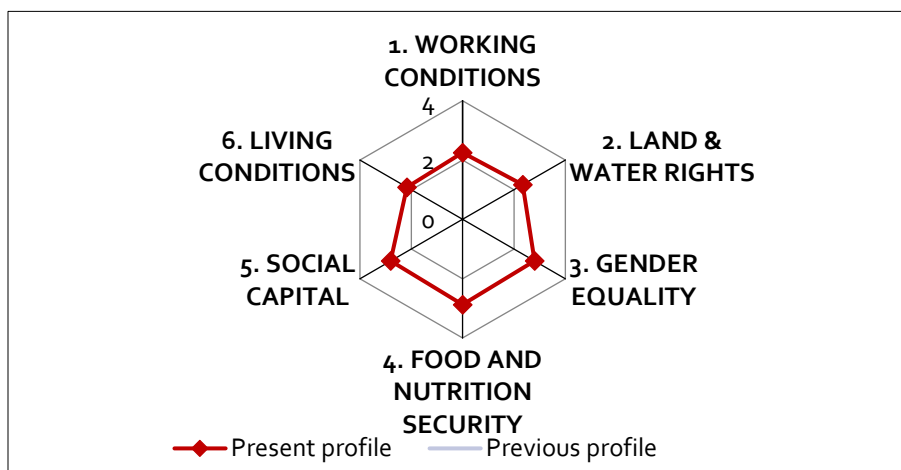


FIGURE 30. RESULTATS DE L'ANALYSE SOCIAL
Source : Elaboration des auteurs.

La croissance économique inclusive ?

En moins de 10 ans la CV ananas connaît une implication de plus en plus active des acteurs. Les agriculteurs se lancent davantage dans la production des ananas vu sa rentabilité économique. On compte parmi ces producteurs une proportion non négligeable de femmes (35%). La sous-chaîne biologique demeure la plus inclusive car elle mobilise plus d'acteurs (producteurs, transformateurs/exportateurs, certificateurs, etc.). Grâce à l'exigence qu'elle impose, les producteurs sont organisés en coopérative de base et en union de coopératives dont ils tirent des avantages (formations, informations, initiation au leadership, etc.). Ils fédèrent ainsi leurs forces et leurs expériences pour mieux profiter des avantages. Le nombre des entreprises de transformation ou d'exportation ne cesse d'augmenter. Cela contribue à faire prospérer les entrepreneurs tout en créant des emplois, même si certains employés sont mal payés. Elles favorisent aussi le développement des autres entreprises notamment dans la fourniture d'intrants, d'emballages, etc. Les grossistes et les détaillants quasiment constitués de femmes en tirent également profit en occupant le marché local et régional en matière d'ananas. Seuls les employés non permanents dans les entreprises de transformation ou d'exportation n'en tirent pas profit à la hauteur de leur force de travail.

La chaîne de valeur socialement durable ?

Comme l'illustre le graphique du profil social, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le capital social et l'égalité de genre sont à un niveau acceptable. Le niveau global au niveau des conditions de travail est modéré et faible. L'un des facteurs qui menacent la durabilité de la filière à ce niveau est sa faible attractivité pour les jeunes. Cela

est essentiellement dû à la pénibilité du travail (dans la production et transformation), des salaires peu intéressants (entreprises de transformation et d'exportation) et des difficultés de financement du secteur. Les conditions de vie sont aussi à un niveau modéré et faible. Cela s'explique essentiellement par l'insuffisance des services sociaux de base tels que la santé et le logement. Les actions de l'Etat contribuent à l'amélioration de ces conditions. Les problèmes fonciers (niveau modéré faible) peuvent aussi influencer négativement la durabilité de la chaîne de valeur. Tout en attirant l'attention sur ces points qui restent à maîtriser, on peut conclure que la CV ananas au Togo est durable du point de vue social.

5. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

5.1 Introduction

L'Analyse Environnementale du Cycle de Vie (AECV) est une méthodologie d'évaluation environnementale qui permet d'analyser toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service, à savoir l'extraction de la matière première, le transport, la transformation, la fabrication, la distribution, l'utilisation, la maintenance et la fin de vie. La réalisation d'une AECV est encadrée par deux normes ISO qui sont les normes ISO 14040 :2006 et ISO 14044 :2006 (International Organisation for Standardization, 2006).

Le but de cette étude est d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement de la CV ananas au Togo en tenant compte des deux principales zones de production. Cette analyse prend en compte les deux systèmes de production (biologique et conventionnelle) d'ananas au Togo, les systèmes de transformation et de conditionnement ainsi que l'organisation des circuits de distribution sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

L'analyse environnementale visera à répondre à trois questions principales qui sont :

- Quel est l'impact potentiel de la CV ananas au Togo sur l'épuisement des ressources naturelles ?
- Quel est l'impact potentiel de la CV ananas au Togo sur la qualité des écosystèmes ?
- Quel est l'impact potentiel de la CV ananas au Togo sur la santé humaine ?

5.2 Définition des objectifs et du champ de l'étude

Les principaux objectifs de l'analyse environnementale sont :

- La quantification et la comparaison des impacts environnementaux des principales sous-chaînes de valeur des deux principales zones de production d'ananas au Togo ;
- L'identification des étapes de la chaîne qui présentent les plus grands défis environnementaux ainsi que les principales causes de ces impacts ;
- L'identification des opportunités d'amélioration de la durabilité et de la performance globale de la filière.

Au-delà de la seule identification technique des principaux défis environnementaux, cette analyse servira à alimenter toute initiative visant à améliorer la durabilité de la chaîne de valeur ananas au Togo. Elle aidera aussi à améliorer les connaissances sur la filière et servira de base au dialogue politique entre l'Union Européenne et les autorités togolaises.

5.2.1 Description des systèmes étudiés et périmètres de l'étude

L'analyse environnementale considère toutes les sous-chaînes de valeur (SCV) retenues dans la typologie qui a servi de base aux analyses économiques et environnementales.

- Périmètre Géographique :

L'analyse environnementale couvre deux principales zones géographiques. Ces deux zones produisent la quasi-totalité de l'ananas du Togo. Il s'agit de :

- **La zone** maritime qui correspond à toute la région maritime et le Sud de la région des plateaux qui est mitoyen à la zone maritime
- **La zone** plateaux qui correspond au Nord de la région des plateaux et plus précisément la préfecture de Danyi.

Dans la zone maritime, deux variétés sont cultivées. Il s'agit de la Cayenne lisse utilisée surtout pour la production biologique destinée à l'export et la Brazza utilisée pour la production conventionnelle destinée aux marchés locaux et régionaux.

Dans la Zone plateaux, c'est surtout la Cayenne lisse qui est utilisée aussi bien pour la culture biologique que la culture conventionnelle.

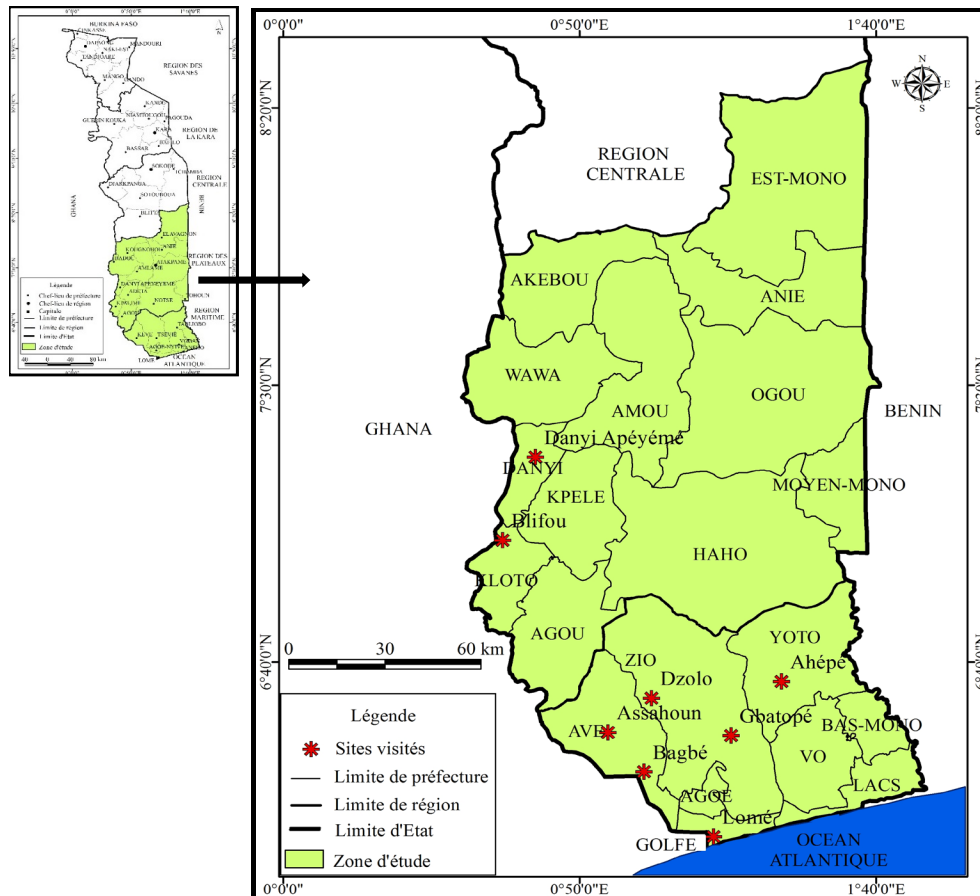


FIGURE 31. PERIMETRES GEOGRAPHIQUES DE L'ETUDE.
Source : INSEED 2010

- Périmètre technologique :

L'ananas peut se commercialiser aussi bien en frais qu'en transformé. L'ananas biologique est exporté essentiellement vers l'Europe selon deux principaux circuits :

- L'ananas frais est conditionné et mis en carton au bord des champs et convoyé directement vers l'aéroport de Lomé pour export par avion
- L'ananas frais est convoyé vers une usine de conditionnement où il est conditionné, mis en carton, stocké en chambre froide avant d'être acheminé vers le port de Tema au Ghana voisin par camion frigorifique

L'ananas conventionnel qui est produit surtout en Zone maritime est acheté soit directement par les détaillants ou par des semi-grossistes qui les revendent aux détaillants. Il est vendu soit sur le marché local ou exporté vers des pays de la sous-région comme le Burkina Faso, le Niger, le Mali...etc.

Pour la phase de transformation de l'ananas, deux types de transformation ont été retenues dans le périmètre de l'étude. Il s'agit de la transformation de l'ananas en jus et du séchage de l'ananas.

Il existe deux types de jus. Le jus biologique, produit surtout avec de l'ananas biologique provenant de la zone maritime est destiné surtout à l'export par bateau sur le marché international. Et le jus conventionnel produit avec de l'ananas conventionnel, produit aussi surtout en zone maritime, et destiné pour le marché local et le marché régional dans une moindre mesure.

Le séchage, quant à lui, concerne essentiellement l'ananas biologique, produit aussi bien en zone maritime qu'en zone plateaux, et destiné essentiellement à l'export par bateau vers le marché international même s'il arrive que l'ananas séché soit aussi exporté parfois par avion.

La technologie utilisée dans la transformation est plutôt basique avec des lignes de productions de jus qui sont quasi manuelles avec rarement des extracteurs de jus électriques et des pasteurisateurs qui fonctionnent au gaz. Les fours de séchage de l'ananas sont aussi fabriqués localement avec des brûleurs à gaz et des parois en bois. Des lignes de production de jus entièrement automatisées et électriques ont commencé à être utilisées mais la tendance reste semi-industrielle avec des appareils manuels.

- Périmètre temporel

L'année 2018, est l'année de référence pour l'analyse environnementale. Les systèmes de production, les technologies de transformation et les circuits de distribution considérés reflètent les pratiques dans la CV pendant cette période de référence.

- Règle de troncature

Par expérience, les installations de productions, les infrastructures de transport, et les outils agricoles sont exclus du périmètre de l'étude à cause de leur faible contribution à l'impact sur l'environnement de la chaîne de valeur. Cette exclusion ne concerne que l'infrastructure physique. Les consommations en ressources de ces infrastructures, leur rendement, et les déchets générés sont bien pris en compte.

En phase de transformation, le jus récupéré lors de la découpe de l'ananas avant le séchage n'est pas pris en compte, sa contribution au chiffre d'affaire des entreprises visitées étant insignifiante voire nulle.

En phase de conditionnement, les étiquettes et la colle utilisées sur les bouteilles en verre ont été aussi exclues du périmètre de l'analyse car les analyses préliminaires avaient révélé que leur contribution étaient quasiment nulles.

- Règle d'allocation

Dans les deux zones visitées, l'ananas se cultive essentiellement en monoculture sans associations avec d'autres spéculations.

La transformation de l'ananas en jus et en séché sont des procédés simples avec un seul produit principal. Les déchets organiques provenant de cette transformation ne sont pas valorisés. Ils sont convoyés directement vers des déchetteries non contrôlées ou dans des fausses à ciel ouvert aux alentours des unités de transformation. Ces déchets n'ont donc pas de statuts de coproduits et les impacts générés sont directement attribués aux produits principaux.

Cependant des règles d'allocation ont dû être définies pour les consommations d'eau, de gaz et d'électricité dans les unités de transformation et de conditionnement. En effet, les unités de transformation de l'ananas en jus produisent aussi d'autres jus comme le bissap, le jus de gingembre, le jus de pain de singe, etc. Les consommations d'eau, d'électricité, et de gaz ont donc été réparties entre les différents jus au prorata des volumes par type de jus produit.

Pour le conditionnement en usine, c'est surtout l'électricité consommée lors du stockage en chambre froide qui est reparti entre l'ananas frais et d'autres produits (curcuma, gingembre...) conservés dans la chambre froide.

Les facteurs d'allocation (Tableau 20) ont été définis suite à des échanges avec les principales entreprises productrices des produits concernés à savoir :

- La société PRONATURA qui est la seule à faire du conditionnement de l'ananas frais en usine
- Les sociétés JULADO et JUNABIO qui font partie des principales entreprises productrices de jus conventionnel
- La société TROPIC BIO qui est la principale entreprise qui produit du jus biologique au Togo

| | Produits | Electricité | Gaz naturel | Sources |
|-----------------------|----------------------|---|-------------|---|
| Conditionnement usine | Ananas frais | 80% | n.a | Société PRONATURA, 2'018 |
| | Curcuma, Gingembre | 20% | n.a | |
| Jus conventionnel | Jus | 10% | 30% | Sociétés JULADO REHOBOTH et JUNABIO, 2018 |
| | Autres Jus | 90% | 70% | |
| Jus biologique | Jus | 10% | 30% | Société TROPIC BIO, 2018 |
| | Autres Jus | 90% | 70% | |
| Séchage | Ananas séché | Consommation liée à l'ananas directement estimée par les entreprises visitées | | Sociétés SETRAPAL et AGRI FECO, 2018 |
| | Autres fruits séchés | | | |

TABLEAU 20. FACTEURS D'ALLOCATIONS DES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ENERGIE LORS DE LA TRANSFORMATION ET/OU DU CONDITIONNEMENT DE L'ANANAS

5.2.2 Unité fonctionnelle

L'unité fonctionnelle est une grandeur quantifiant la fonction du système étudié. Elle représente le service que le système étudié offre au consommateur et sert de base de comparaison de tous les scénarios étudiés.

Dans cette analyse, trois unités fonctionnelles différentes sont utilisées :

- 1 kg d'ananas frais
- Une bouteille de 0,33 litre (33 cl) de jus d'ananas
- 1 kg d'ananas séché

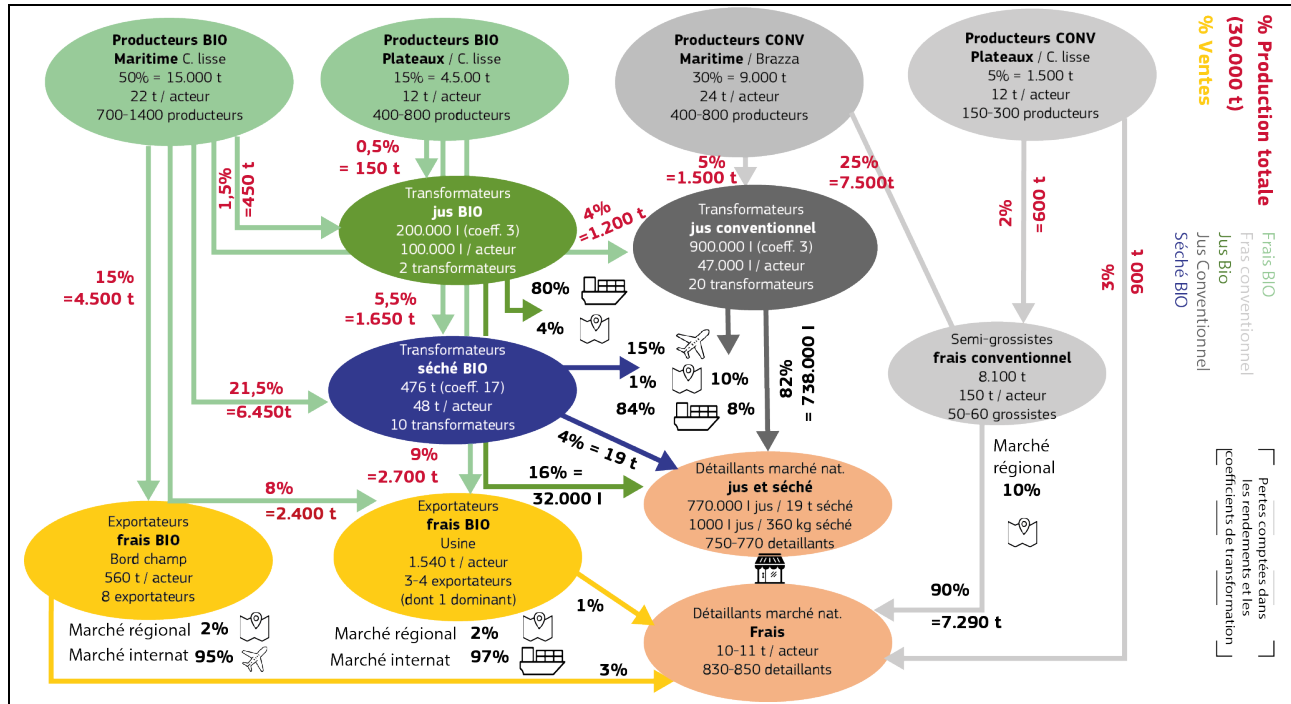
5.3 Inventaire du Cycle de Vie l'ananas au Togo

L'inventaire consiste à collecter pour chaque étape de la CV les consommations en ressources (eau, énergie, intrants agricoles, sols) et d'en déduire les possibles émissions dans l'air, dans les cours d'eau et dans les sols à partir de modèles développés à cet effet.

Pour rappel, l'inventaire du Cycle de Vie utilise la typologie définie dans l'analyse fonctionnelle et qui est commune aux analyses sociales et économiques. Le volume de la production nationale, la répartition des flux par sous-filière ainsi que les circuits de distribution décrits dans le graphe ci-dessous ont été définis à travers une revue de littérature, deux missions de terrains de l'équipe d'experts, des enquêtes complémentaires faites sur le terrain par l'expert national et l'expert social, et tout était validé lors d'un atelier de débriefing qui a vu la participation des principales parties prenantes de la chaîne de valeur ananas à savoir les producteurs, les transformateurs et/ou exportateurs, les institutions nationales et les institutions de développement. Au total 56 acteurs dont 40 producteurs et 16 transformateurs ont été visités dans les deux principales zones couvertes par l'étude. De par leur taille, leur volume de production, et la diversité des pratiques, ces acteurs visités sont représentatifs de la réalité de la chaîne de valeur ananas au Togo.

Ainsi, les chiffres de la figure ci-dessous donnent une estimation de :

- La production nationale qui est d'environ 30 000 tonnes d'ananas frais
- Le nombre total des acteurs par maillon de la chaîne
- La répartition des flux par catégorie d'acteurs et par circuit de distribution avec une distinction entre les trois marchés auxquels la chaîne de valeur est connectée à savoir le marché international, le marché régional et le marché local.



RAPPEL FIGURE 6. REPARTITION DES FLUX DANS LES DIFFERENTES SOUS-CHAÎNES VALEUR DE LA CHAÎNE DE VALEUR ANANAS AU TOGO

5.3.1 Sources et qualité des données

Différentes sources de données ont été utilisées dans le cadre de cette étude. Une première revue de littérature a permis de comprendre la structuration de la filière, les itinéraires techniques avec des estimations théoriques des consommations en intrant ainsi que les circuits de distribution. Cette littérature provient essentiellement de la Coopération Allemande à travers la GIZ qui est très active dans la chaîne de valeur ananas au Togo et qui a développé la FARMERS BUSINESS SCHOOL en collaboration avec l'ICAT pour les producteurs d'ananas.

L'équipe d'experts a organisé, par la suite, une séance de travail avec la délégation régionale de l'Institut de Conseils et d'Appuis Techniques (ICAT) de la zone Maritime qui est la principale institution en charge de l'accompagnement des producteurs à travers la définition des itinéraires techniques et l'encadrement sur le terrain. Les discussions avec les experts de l'ICAT ont permis d'identifier les variétés d'ananas, les systèmes de productions, les densités de pieds d'années à l'hectare, les pratiques agricoles par zone, les apports en fertilisants et en herbicides, les taux d'application de carburant et les rendements par hectare. Ces informations obtenues ont été croisées avec les informations obtenues auprès de producteurs et des coopératives de producteurs. Certaines coopératives et/ou groupements de producteurs ont fourni des comptes d'exploitations type par hectare. Les nouvelles versions de données obtenues ont été par la suite corrigées et validées pour le cas de l'ananas biologique par la Responsable Assurance Qualité et Traçabilité de la Société PRONATURA qui est le principal exportateur d'ananas biologique. Ces informations ont aussi été soumises à l'appréciation des principaux acteurs de la chaîne de valeur lors de l'atelier de débriefing.

De manière plus spécifique, le compte d'exploitation d'ananas biologique de la zone des Plateaux a été produite avec les informations collectées auprès de l'Union des Coopératives Productrices Indépendantes d'Ananas et

d'Avocat Biologiques de Danyi (UCPIAAB) et auprès de l'entreprise PRONATURA qui assure l'encadrement des producteurs d'ananas biologiques dans cette zone. Le compte d'exploitation de l'ananas biologique de la zone Maritime a été élaboré avec les informations collectées auprès des unions de producteurs suivantes :

- Union des Coopératives de Producteurs d'Ananas de Yoto (UCPAY)
- Union des Coopératives de Producteurs d'Ananas de Bagbégan (UCOOPABA)
- La Société PRONATURA

Les informations relatives à la production d'ananas conventionnel de la zone Maritime ont été collectées auprès de l'Union des Coopératives d'Ananas de Bagbégan (UCOOPABA) car la production d'ananas dans cette préfecture est à 60-70 % conventionnelle.

Les informations relatives au conditionnement, à la transformation, à la distribution et/ou l'export de l'ananas et de ses produits dérivés ont été collectées directement auprès des principales entreprises de chaque sous-chaine de valeur.

Ainsi, les données relatives au conditionnement en usine et l'export de l'ananas biologique ont été collectées auprès de PRONATURA qui est la seule entreprise active sur ce créneau.

Les informations relatives à la transformation et la distribution de jus d'ananas conventionnel ont été collectées auprès des sociétés JULADO REHOBOTH et JUNABIO qui sont des acteurs majeurs de cette sous-filière. L'équipe d'expert a eu accès aux comptes d'exploitations détaillées de la société JUNABIO.

Les informations relatives à la transformation à la distribution et/ou l'export du jus d'ananas biologique ont été collectées auprès de la société TROPIC BIO qui est la plus grande entité de cette sous-filière.

Et enfin, les données relatives au séchage de l'ananas et à son export proviennent essentiellement de la société SETRAPAL qui est pionnière du séchage de l'ananas au Togo et d'AGRI FECO qui est son principal sous-traitant.

Toutes ces informations ont été aussi validées lors de l'atelier national de débriefing.

Il est ainsi aisé de conclure que les données collectées sont des données primaires et secondaires collectées directement auprès des acteurs directs et des services d'appui de la chaîne de valeur ananas au Togo. Ces données ont fait l'objet d'un processus de validation à travers différents rounds de discussions avec les experts et les entreprises de transformation et/ou de commercialisation, le tout sanctionné par un atelier de validation. Les données ont été collectées dans le périmètre défini pour l'étude et reflètent la situation de 2018 ainsi que les pratiques agricoles et technologiques en vigueur dans la chaîne de valeur ananas au Togo.

En conclusion, les données utilisées pour faire cette analyse peuvent être considérées comme des informations de très bonne qualité (3,5 à 4 sur 5) permettant de tirer des conclusions et de faire des recommandations pour l'amélioration de la durabilité environnementale de la chaîne de valeur ananas au Togo.

5.3.2 La production de l'ananas

La production de l'ananas au Togo diffère d'une zone à une autre.

En zone maritime, les cultures sont mieux entretenues et beaucoup plus denses avec des densités moyennes de 55 000 pieds (UCPAY, 2018 ; UCOOPABA, 2018 ; PRONATURA, 2018) d'ananas par hectare contre une moyenne de 35 000 pieds (UCPIAAB, 2018, PRONATURA, 2018) par hectare en zone plateaux. En moyenne, 2.5% (estimation de l'équipe) des rejets sont perdus et doivent être remplacés.

Cette différence entre les deux zones se traduit aussi par une différence de rendements qui est d'environ 55 (culture biologique) à 60 tonnes (culture conventionnelle) par hectare en zone maritime contre une moyenne de 30 tonnes par hectare en zone plateaux.

En zone plateaux, les rendements sont similaires entre la culture biologique et la culture conventionnelle car les deux n'utilisent pas d'intrants chimiques (Tableau 21) à l'exception du carbure qui est utilisé pour le traitement d'induction florale. Par contre en zone maritime, la culture conventionnelle utilise des fertilisants chimiques (urée et NPK), du glyphosate et du diuron (Tableau 21) avec un rendement de 60 tonnes par hectare soit 5 tonnes de plus que la culture biologique.

| | Zone maritime Biologique Cayenne | Zone maritime Conv. Brazza | Zone plateaux Biologique Cayenne | Zone plateaux Conv. Cayenne |
|--------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Rejets (unités/ha) | 57 750 | 57 750 | 36 750 | 36 750 |
| Urée (kg/ha) | n.a | 800 | n.a | 0 |
| NPK (kg/ha) | n.a | 800 | - | 0 |
| Herbicide-glyphosate (l/ha) | n.a | 16 | n.a | 0 |
| Herbicide-diuron (kg/ha) | n.a | 12 | n.a | 0 |
| Carbure-CaC2 (kg/ha) | 32 | 32 | 32 | 32 |
| Rendement (t/ha) | 55 | 60 | 30 | 30 |
| Sources | UCOOPABA, 2018 ; PRONATURA, 2018 | UCOOPABA, 2018 ; | UCPIAAB, 2018, PRONATURA, 2018 | UCPIAAB, 2018 |

TABLEAU 21 : SYSTEMES DE PRODUCTION DE L'ANANAS AU TOGO

5.3.3 Le conditionnement de l'ananas frais

L'ananas biologique frais destiné à l'exportation fait l'objet d'un conditionnement avant son convoyage vers le marché auquel il est destiné. Avant leur emballage dans des cartons qui ont un poids moyen à vide de 1,1 kg, ces ananas font l'objet d'un traitement manuel. Les ananas sont brossés pour enlever toute trace d'insecte qui peut provoquer son avarie. La taille de la couronne est ensuite réduite pour faciliter l'agencement des ananas dans le carton. Le pédoncule est ensuite traité à l'eau citronnée pour éviter son pourrissement. Il faudrait en moyenne 300 à 330 g de citron pour stériliser les pédoncules d'une tonne d'ananas (Tableau 22)

Il existe deux types de conditionnement de l'ananas frais. Le conditionnement bord-champ qui consiste à traiter l'ananas et à le mettre en carton au bord du champ où il est produit. Cette méthode est utilisée par des petits exportateurs qui transportent directement les ananas conditionnés à l'aéroport pour l'export par avion sans passer par une phase de stockage.

La deuxième forme de conditionnement est le conditionnement en usine. Les fruits sont collectés par camion dans un rayon moyen de 100 km et acheminés vers la centrale de conditionnement où ils sont brossés, traités au citron et emballés dans des cartons. Contrairement aux ananas conditionnés bord champ, ils sont stockés en chambre froide avant d'être acheminé vers le port de Tema, au Ghana voisin, par camion frigorifique. La consommation moyenne d'électricité en chambre froide a été estimée à environ 16 kWh par tonne d'ananas frais conservé sur une durée d'environ une semaine (PRONATURA, 2018). Pour rendre aisé leur transport, les cartons d'ananas sont organisés par palettes qui utilisent des baguettes plastique (Tableau 22 **Error! Reference source not found.**) comme support.

L'ananas frais conventionnel destiné aux marchés locaux et régionaux n'est pas conditionné. Il est vendu en vrac par tas ou par bassine.

| | Conditionnement usine | Conditionnement bord champ |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Citron (kg/kg ananas) | 3.02E-04 | 3.33E-04 |
| Emballage carton (kg/kg ananas) | 1.02E-01 | 9.17E-02 |
| Baguette plastique (kg/kg ananas) | 4.83E-03 | n.a |
| Palette (unité /kg ananas) | 3.62E-02 | 6.00E-02 |
| Electricité (kWh/kg ananas) | 1.61E-02 | n.a |
| Eau (m3/kg ananas) | 3.66E-04 | n.a |
| Sources | PRONATURA, 2018 | All Bio, 2018 |

TABLEAU 22. CONDITIONNEMENT DE L'ANANAS FRAIS

5.3.4 La transformation de l'ananas

Les principales transformations de l'ananas au Togo sont la production de jus d'ananas et le séchage de l'ananas. La production du jus se fait de manière semi-industrielle avec beaucoup de procédés manuels. Il faudrait en moyenne 3 kg d'ananas pour produire 1 litre de jus. Cette moyenne ne varie pas en passant de l'ananas conventionnel vers l'ananas biologique. On n'ajoute pas d'autres ingrédients au jus à part certains producteurs de jus conventionnel qui ajoutent un peu d'arôme naturel d'ananas. La consommation de gaz naturel lors de la pasteurisation reste la principale consommation d'énergie. Les consommations d'électricité sont plutôt liées au fonctionnement des locaux administratifs. Le jus d'ananas est généralement conditionné en bouteille réutilisable de 0,33 litre et cela, surtout pour le marché local et régional. Il arrive que le jus destiné à l'export soit conditionné en bouteille de 1 litre ou dans des poches plastiques de 20 litres. Les jus en poche plastique seront conditionnés en petite bouteille une fois à destination. Pour rendre la comparaison aisée et par manque de données sur les poches plastiques de 20 l, les résultats de l'analyse environnementale du jus seront présentés par unité fonctionnelle de 0,33 litre (33 cl) aussi bien pour le jus biologique que le jus conventionnel même si les résultats de l'inventaire sont présentés par litre de jus pour faciliter la lecture.

Le séchage de l'ananas se fait aussi par procédé semi-industriel avec beaucoup de procédés manuels. Le séchage lent de l'ananas dans des fours à gaz est la principale activité consommatrice d'énergie.

Selon la maîtrise du procédé de séchage et le degré de maturité des fruits, il faudrait 14 à 20 kg d'ananas frais pour produire 1 kg d'ananas séché. Dans cette analyse, une moyenne de 14.7 kg d'ananas frais par kg d'ananas séché a été considérée sur la base des fiches d'exploitation obtenues des transformateurs (SETRAPAL, 2018 ; AGRI FECO, 2018). L'ananas séché est ensuite conditionné en sac de 1 kg avec un emballage de polyéthylène. Les sacs de 1 kg sont à leur tour conditionnés par lot de 16 dans des cartons qui font environ 1,1 kg (Tableau 23).

| | Jus biologique | Jus conventionnel | Ananas séché biologique |
|-------------------------|---------------------|---------------------------------------|--|
| Consommation d'ananas | 3 kg d'ananas/litre | 3 kg d'ananas/litre | 14.7kg d'ananas/kg |
| Electricité | 1,24 E-03 kWh/litre | 1,49E-3 kWh/litre | 0,63 kWh/kg en cas de stockage en chambre froide |
| Gaz | 1,39E-03 kg/litre | 1,47E-3 kg/litre | 8E-01 kg/kg |
| Eau | 1.4 l/litre | 1.5 l/litre | 0,6 l/kg |
| Capsule | 3 capsules/litre | 3 capsules/litre | n.a |
| Colle | | 0.5 ml/litre | |
| Emballage primaire | n.a | 0.53 kg de verre /litre | 2E-01 kg de PE/kg |
| Poche plastique de 20 L | n.a | n.a | n.a |
| Emballage secondaire | | 1,36E-1 kg de carton/litre | 2E-02 kg de carton/kg |
| Savon | 0.25 ml/litre | 0.21 ml/litre | 0.39 ml/kg |
| Arome | n.a | 0.45 ml/litre | |
| Sources : | TROPIC BIO, 2018 | JULADO REHOBOTH, 2018 ; JUNABIO, 2018 | SETRAPAL 2018, AGRI FECO, 2018 |

TABLEAU 23. TRANSFORMATION DE L'ANANAS AU TOGO

5.3.5 Transport intermédiaire et distribution de l'ananas et des produits transformés sur les marchés locaux, régionaux et internationaux

Les transports intermédiaires entre les différentes étapes du cycle de vie de l'ananas ont été prises en compte. Ainsi, une distance moyenne de 50 km a été considérée pour la fourniture des transformateurs en ananas frais à partir de la zone maritime. Une distance de 150 km a été considérée pour la fourniture des mêmes transformateurs à partir de la zone :

Pour la centrale de conditionnement, une fourniture d'ananas dans un rayon moyen de 100 km a été considéré.

La centrale de conditionnement reçoit ses cartons d'Accra sur une distance moyenne de 200 km alors que les exportateurs par avion se s'approvisionnent en carton auprès des producteurs locaux.

Pour des raisons spécifiques à la méthodologie VCA4D, les transports en dehors des frontières togolaises ne sont pas pris en compte. Ainsi, pour les transports par l'aéroport de Lomé et le port de Lomé, seul le transport par camion jusqu'à ces endroits sont pris en compte. Les transports par avion ou par bateau jusqu'aux lieux de destinations ne sont pas pris en compte. Pour les exports par le port de Tema, seule la distance de la centrale de conditionnement à la frontière ghanéenne est prise en compte. Pour l'export dans la sous-région, la distance de Lomé à la frontière Burkinabé a été considérée car les ananas en destination du Burkina, du Mali et du Niger passent par cette route.

| Parcours | km |
|---|-----|
| Zone maritime- Lomé | 50 |
| Danyi (Zone plateaux)- Lomé | 150 |
| Champ d'ananas-Usine de conditionnement | 100 |
| Usine conditionnement-Frontière Ghana | 30 |
| Lomé -Aéroport Lomé | 10 |
| Lomé -Port de Lomé | 10 |
| Accra-Usine de conditionnement | 200 |
| Lomé-Frontière Burkina | 680 |

TABLEAU 24. TRANSPORTS INTERMEDIAIRES ET DISTRIBUTION
Source : Elaboration des auteurs.

5.3.6 Les pertes tout au long de la CV

Sur la base des échanges avec les acteurs directs de la filière, l'équipe d'expert a estimé les taux de perte suivant :

- Plantation des rejets : environ 5% des rejets ne poussent pas et il faudrait les remplacer
- Conditionnement bord champ et en usine et export : Taux de perte moyen de 1,5% liés à la diminution des couronnes, à l'avarie et à l'autoconsommation
- Transformation en jus et séchage : Taux de perte de 2,5% lié aux conditions de transport et à la gestion des stocks d'ananas frais
- Distribution d'ananas frais non conditionné sur le marché local : Taux de perte de 5% liés au transport en vrac en camion et les conditions de stock
- Export d'ananas dans la sous-région : Taux de perte de 10% lié aux conditions de transport, la longue distance et les températures très élevées au Sahel.

5.3.7 Les émissions directes

Les émissions directes liées à l'application des engrais et des pesticides ont été aussi estimées (Tableau 25) sur la base d'équations proposées par (Ruben R. et al, 2018) et utilisées par (Ruben R et al., 2018 bis). Ces équations ont aussi été discutées et validées par les experts VCA4D Tommie Ponsioen et Fayçal Boureima. Elles ont la particularité d'être accessibles pour les praticiens ACV ne disposant pas de certains outils de calcul accessibles qu'aux centre de recherche tout en produisant des résultats comparables à ceux des outils des centres de recherche. Cette démarche vise aussi à construire une communauté de pratique VCA4D qui favoriserait le développement et l'utilisation d'outils simplifiés mais robustes aux praticiens ACV. Il s'agit essentiellement des émissions azotées et phosphatées dans les eaux du sous-sol et dans l'air provenant de la transformation d'une partie de l'azote et du phosphate provenant du NPK et de l'urée. Les émissions de CO2 provenant de la « direct land use change » ont été calculées avec l'outil développé à cet effet par Blonk Consultants (Pieter van de Vijver, 2017). Les émissions de CO2 provenant de l'usage du carbure ont aussi été prises en compte.

| | Equations | Sources |
|---|--|--|
| CO2 provenant de la transformation des usages de sols | Calculé directement avec le land use assessment tool de Blonk Consultant | Blonk Consultants, 2018 |
| CO2 provenant de l'usage du CaC2 | 1,1 kg de CO2/kg de CaC2 | Revised IPCC 1996 Guidelines for national Greenhouse GAS Inventories, reference manual |
| N NPK | =%N dans le NPK*Masse du NPK | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |
| N Urée- | =%N dans Urée* Masse de Urée | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |
| NH ₃ | = (N Urea*0.15 +N NPK*0.04 1)*(14+3)/14 | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |
| N ₂ O | = ((N Urée)*(0.01+0.3*0.0075)+30 ⁴ *0.01+0.01*NH ₃ *14/(14+3))*44/28 | IPCC 2006, |
| NO _x | =0.21*N ₂ O | Wolfensberger and Dinker, 1997 |
| NO ₃ - | = (N NPK+ N Urea)*0.3*(14+3*16)/14 | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |
| P ₂ O ₅ | =% P dans NPK* Masse NPK | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |
| PO ₄ ³⁻ | =0.1*P ₂ O ₅ *95/284 | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |
| Emissions des Pesticides, herbicides | = 100% de la dose appliquée | Adapté de Ruben R. et al, 2918 |

TABLEAU 25. EMISSIONS DIRECTES

5.4 Evaluation des impacts sur l'environnement

L'étape de l'évaluation des impacts sur l'environnement permet de traduire les données de l'inventaire du cycle de vie en impact sur la qualité des écosystèmes, la santé humaine et la diminution des ressources naturelles. Cette approche a l'avantage de quantifier les impacts sur l'environnement avec des indicateurs spécifiques pour chaque catégorie d'impact.

L'évaluation des impacts sur l'environnement peut se limiter aux impacts physiques sur l'environnement (exemple : acidification des eaux douces) (midpoint) ou peut être conduite jusqu'aux dommages ultimes sur la qualité écosystèmes, la santé humaine ou la diminution des ressources (endpoint).

Dans cette étude, la version 2016 (H) de la méthode de calcul d'impact RECIPE a été utilisée (Figure 32). Cette méthode a l'avantage de combiner aussi bien les midpoints que les endpoints et fait une certaine unanimité dans la communauté des praticiens.

Pour le cas précis de la CV ananas au Togo, l'analyse se limitera aux dommages ultimes sur l'environnement (endpoints) à cause de la relative facilité d'interprétation des résultats.

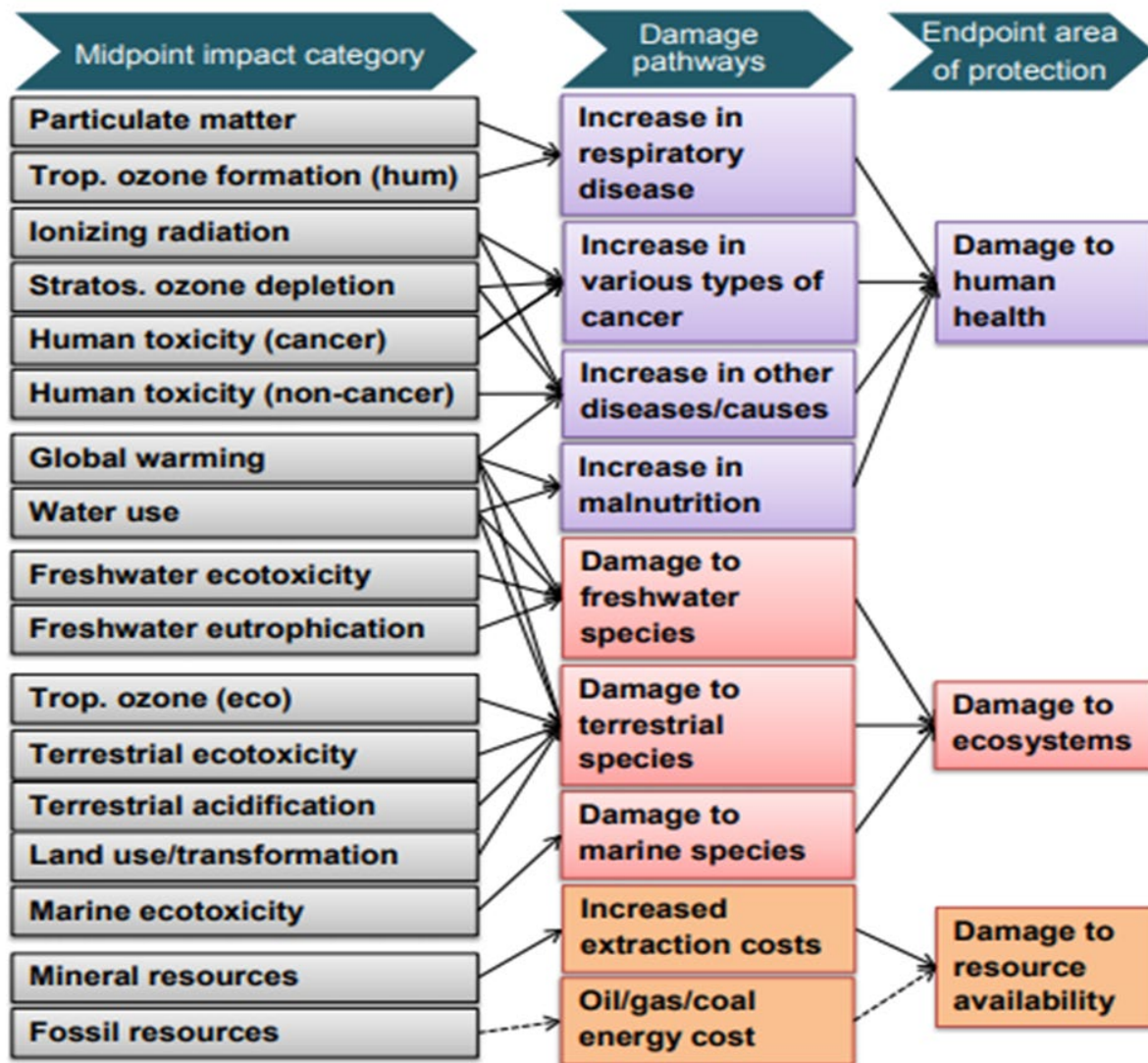


FIGURE 32 : METHODE "RECIPE 2016" DE CALCUL DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
SOURCE : HUIJBREGTS M.A.J. ET AL, RECIPE 2016

5.5 Résultats et interprétations

Pour rendre aisée l'interprétation, les résultats sont présentés par type d'usage de l'ananas. Ainsi, les sous chaînes de valeur remplissant la même fonction seront comparées entre elles.

Sur la base de l'analyse des circuits de distribution, des pourcentages des flux par circuit, une typologie commune de sous-filière a été retenue pour l'analyse économique et environnementale. Les dénominations retenues pour ces sous-chaînes de valeur dans l'analyse environnementale sont :

- Frais-Maritime-Biologique-Usine-Bateau : Ananas biologique frais, produit en zone maritime, conditionné en usine et exporté par bateau par le port de Tema
- Frais-Maritime-Biologique-Bord champ-Avion : Ananas biologique frais, produit en zone maritime, conditionné bord-champ et exporté par avion par l'aéroport de Lomé
- Frais-Plateaux-Biologique-Usine-Bateau : Ananas biologique frais, produit en zone plateaux, conditionné en usine et exporté par bateau par le port de Tema

- Frais-Maritime -Conventionnel-Local : Ananas conventionnel frais, produit en zone maritime, vendu en vrac sur le marché local
- Frais-Maritime -Conventionnel-Régional : Ananas conventionnel frais, produit en zone maritime, vendu en vrac sur le marché régional
- Jus-biologique-Maritime-Bateau : Jus biologique, produit avec des ananas biologique de la zone maritime, et exporté par bateau par le port de Lomé
- Jus-Conventionnel-Maritime -Local : Jus conventionnel, produit avec des ananas conventionnel de la zone maritime, et vendu sur le marché local
- Séché-biologique-Maritime-Bateau : Ananas biologique séché, produit avec des ananas biologique de la zone maritime, et exporté par Bateau par le port de Lomé
- Séché-biologique-Plateaux-Bateau : Ananas biologique séché, produit avec des ananas biologique de la Zone maritime, et exporté par bateau par le port de Lomé

5.5.1 Ananas Frais

Diminution des ressources

L'analyse de l'impact de la sous CV ananas frais sur la diminution des ressources donne les constats suivants :

- La phase de production l'ananas biologique n'as pratiquement pas d'effet pour cet indicateur. Ceci est dû au fait la culture biologique de l'ananas n'utilise aucune ressource fossile ou chimique à part le carbure pour le TIF et à très faible quantité. L'essentiel de l'impact de l'ananas biologique frais est lié à son conditionnement qui utilise du carton, des palettes et de l'énergie dans le cas du conditionnement en usine. Le conditionnement impacte plus l'environnement à cause du stockage en chambre froide et de l'importation du carton du Ghana qui nécessite plus de transport. Le transport de l'ananas conditionné en usine contribue aussi plus car il se fait en camion frigorifique contrairement à l'ananas conditionné bord champ qui est convoyé vers l'aéroport par camion ordinaire.
- Quant à l'ananas conventionnel, la phase de production contribue de manière importante à cet indicateur à cause de l'usage des intrants chimiques (engrais et pesticides). La phase de transport de l'ananas conventionnel vers le marché régional contribue plus que toutes les autres phases à cause de la distance de 680 km entre Lomé et la frontière Burkinabé.
- Ainsi, la sous-filière Frais-Zone1-Conv-Régional a l'impact le plus élevé à cause de la production et du transport. Il est suivi par les sous-filières Frais-Biologique-Usine-Bateau (Zone maritime et Zone plateaux) à cause du conditionnement et du transport en camion frigorifique, et enfin par les sous CV Frais-Zone maritime -Biologique-Bord champ-Avion et Frais-Zone1-Conv-Local

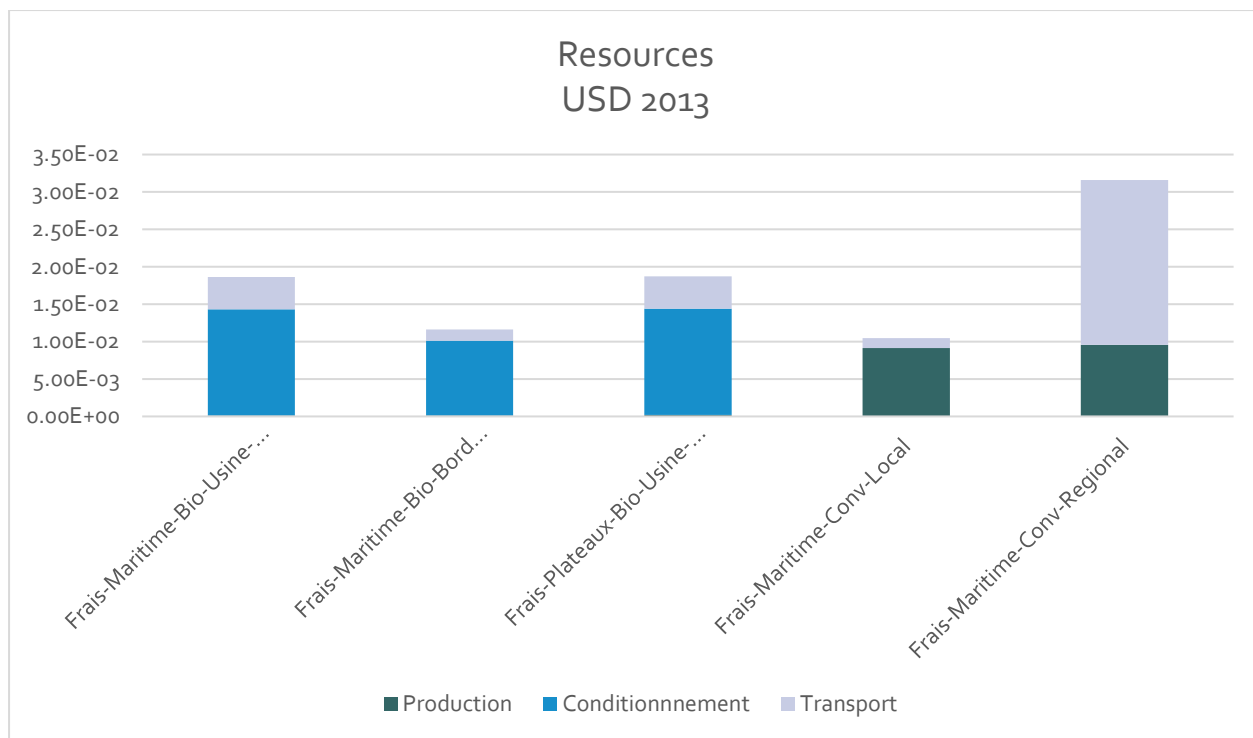


FIGURE 33: IMPACT DES ANANAS FRAIS SUR LES RESSOURCES
Source : Elaboration des auteurs.

Qualité des écosystèmes

L'impact sur la qualité des écosystèmes est fortement influencé par l'occupation sols et l'utilisation de certaines ressources chimiques.

- Le Frais-Zone plateaux -Biologique-Usine-Bateau à l'impact le plus élevé à cause du faible rendement en zone plateaux (30 t/ha contre 55 t/ha en Zone maritime).
- Elle est suivie par le Frais-Zone maritime-Conv-Régional qui malgré son rendement élevé doit produire plus (donc plus d'utilisation du sol) à cause des 10% de perte sur la longue distance de transport vers les pays Sahéliens et sous l'effet des fortes chaleurs. Le transport sur la longue distance contribue aussi le plus.
- Les sous-filières Frais-Zone maritime -Biologique-Usine-Bateau et Frais-Zone maritime -Biologique-Bord champ-Avion ont des impacts plus bas à cause de leur meilleur rendement, des faibles pertes et des faibles distances de transport même si l'utilisation des palettes et des cartons (dérivés du bois, donc nécessitent aussi l'usage des sols) en phase de conditionnement contribuent beaucoup à cet indicateur.
- Et enfin le Frais-Zone maritime-Conv-Local a le plus faible impact car n'utilise pas de carton et de palette, transporté sur une faible distance avec des pertes moins élevées qu'en export vers la sous-région.

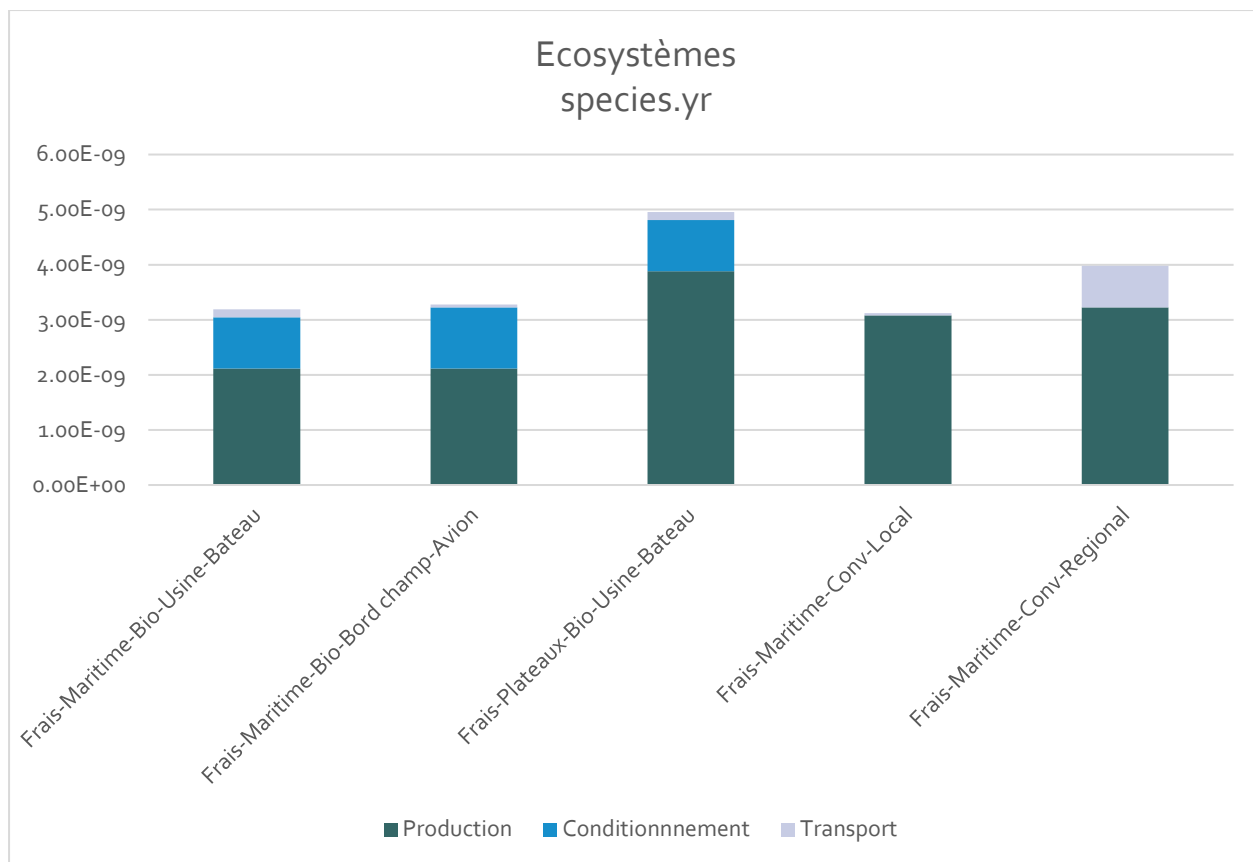


FIGURE 34. IMPACT DES ANANAS FRAIS SUR LA QUALITE DES ECOSYSTEMES
Source : Elaboration des auteurs.



FIGURE 35. VISITE D'UNE PARCELLE D'ANANAS BIOLOGIQUE A DANYI (ZONE PLATEAUX) ET IMPACT BRULIS SUR UNE NOUVELLE DEFricHE POUR LA CULTURE DE L'ANANAS (PREFECTURE DE YOTO)

Santé humaine

L'impact sur la santé humaine est fortement influencé par l'usage des fertilisants chimiques, des pesticides et des émissions provenant de l'usage du carburant fossile pendant le transport.

Sans surprise, c'est le Frais-Zone maritime -Conv-Régional qui a l'impact le plus élevé à cause de l'agriculture conventionnelle, des pertes élevées et de la longue distance de transport.

Il est suivi par le Frais-Zone maritime -Conv-Local pour la production avec intrants chimiques mais avec moins de transport.

Le Frais-Zone plateaux -Biologique-Usine-Bateau vient en troisième position à cause des faibles rendements en zone plateaux, du conditionnement en usine et du transport frigorifique.

Le Frais-Zone maritime -Biologique-Usine-Bateau et le Frais -Zone maritime -Biologique-Bord champ-Avion ont les impacts les plus faibles. Le transport frigorifique rend l'impact du Frais-Zone maritime-Biologique-Usine-Bateau un peu plus élevée.

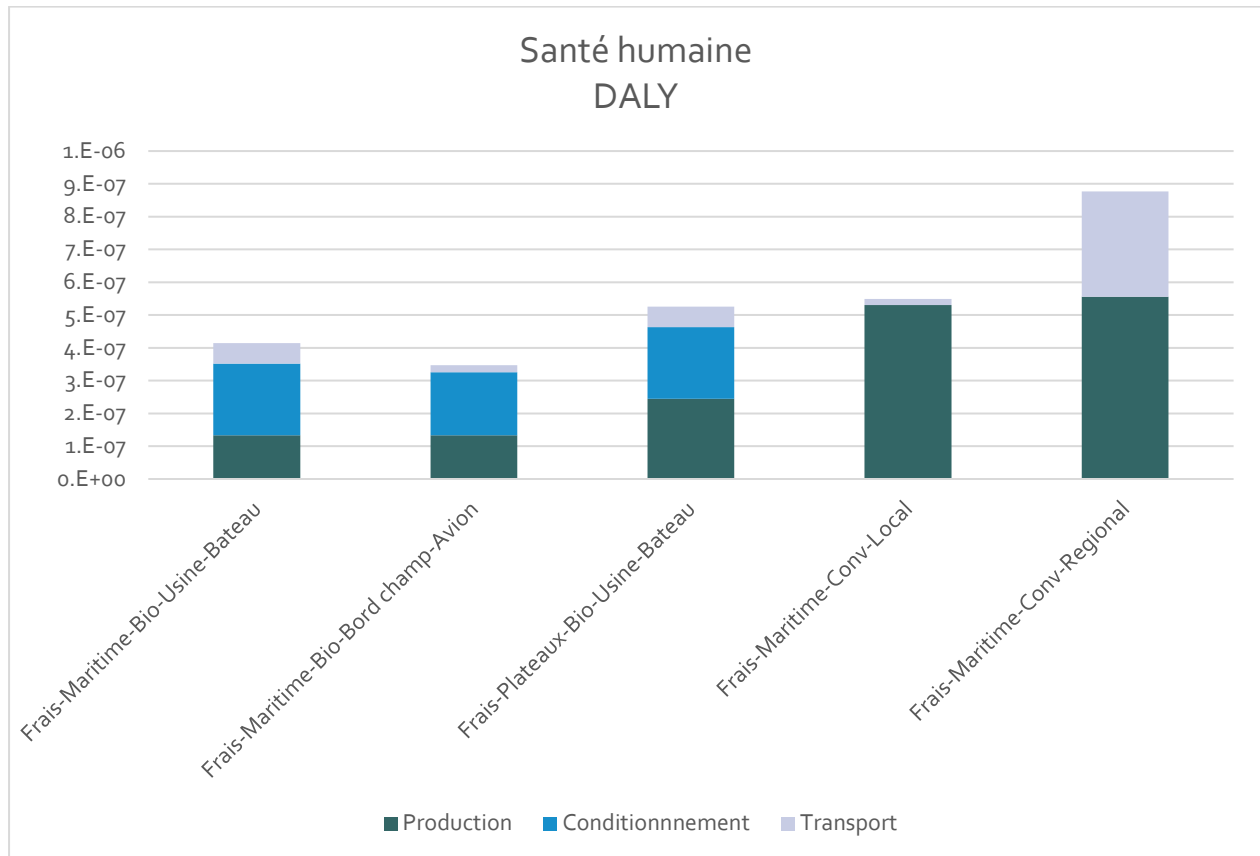


FIGURE 36. IMPACT DES ANANAS FRAIS SUR LA SANTE HUMAINE
Source : Elaboration des auteurs.

5.5.2 Jus d'ananas

Diminution des ressources

Le Jus-Conv-Zone maritime-Local a plus d'impact que le jus biologique à cause de la phase de production qui utilise des intrants chimiques et non renouvelables. La transformation, et le transport sont pratiquement les mêmes jus car il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux procédés de production. La différence réside au niveau de la matière première. Les deux sous-filières sont approvisionnées à partir de la même zone et le transport vers le port de Lomé qui est à une dizaine de kilomètres des sites de transformation n'as pas une grande influence sur les résultats.

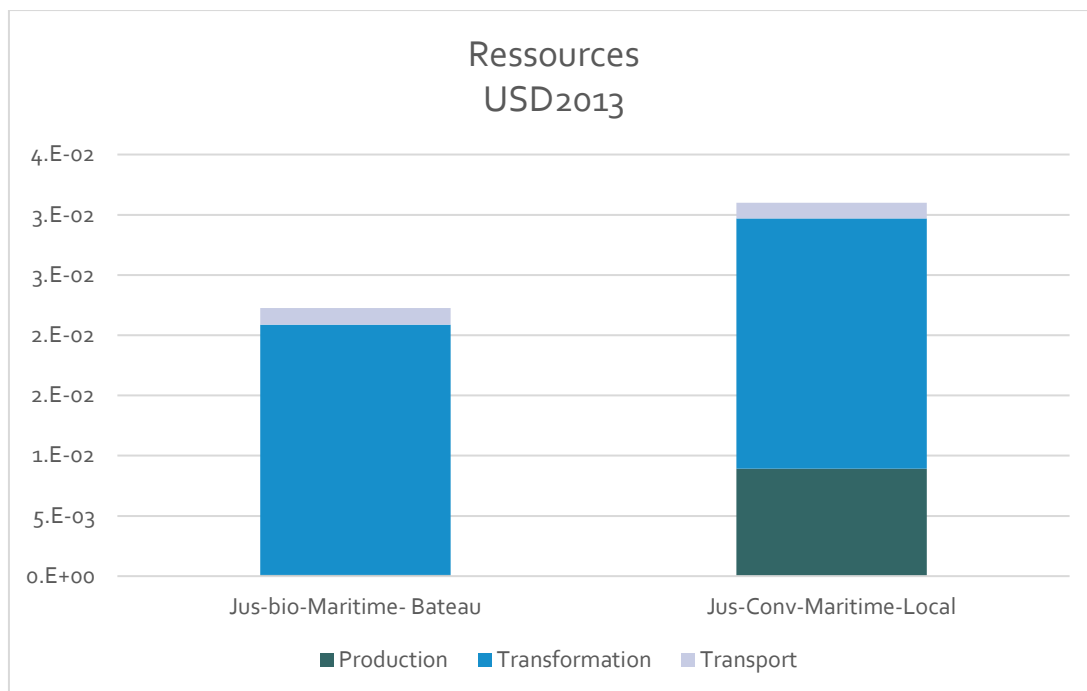


FIGURE 37. IMPACT DU JUS D'ANANAS SUR LA DIMINUTION DES RESSOURCES
 Source : Elaboration des auteurs.

Qualité des écosystèmes

Pour cet indicateur aussi, la phase de la production de l'ananas conventionnel reste la principale cause de l'impact du Jus-Conv-zone Maritime-Local à cause de l'usage des intrants chimiques. Même si la contribution de la phase de transformation reste sensiblement la même pour les deux jus, sa contribution importante à cet indicateur doit être soulignée. En effet, l'usage du gaz naturel, les emballages en verre et en carton sont autant de facteurs qui contribuent l'impact sur la qualité des écosystèmes.

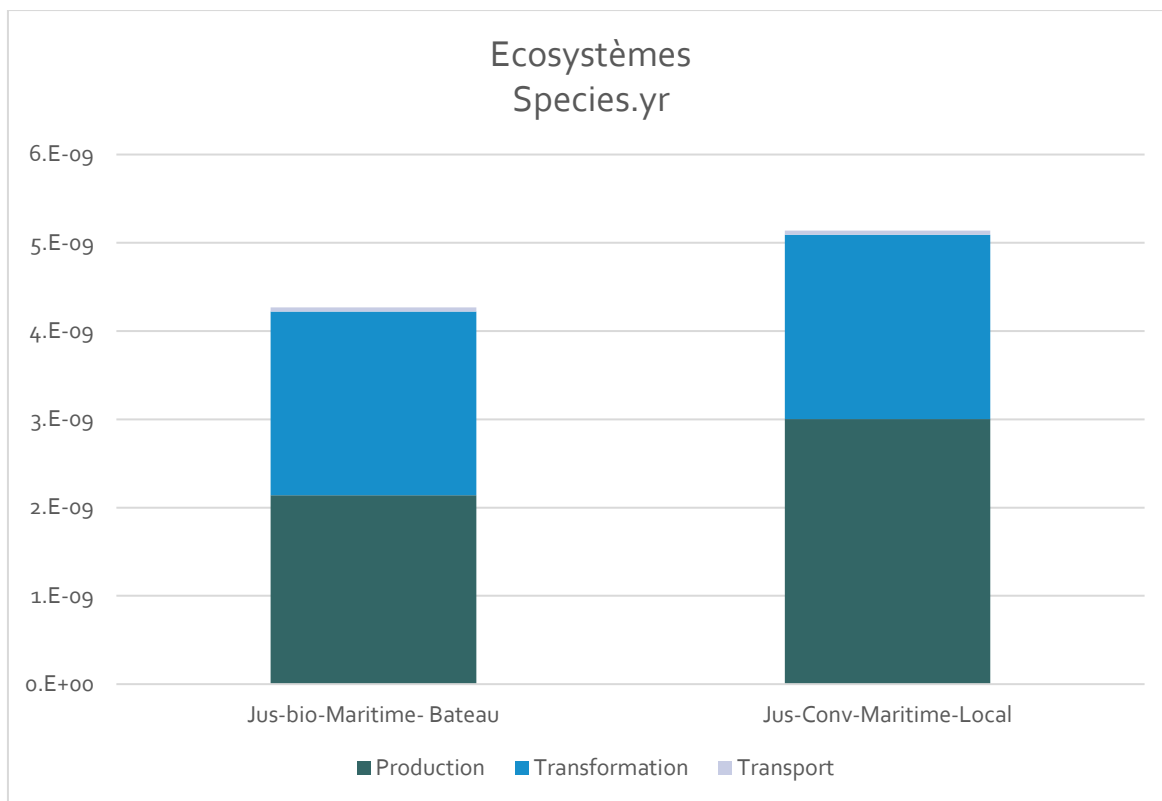


FIGURE 38. IMPACT DU JUS D'ANANAS SUR LA QUALITE DES ECOSYSTEMES
Source : Elaboration des auteurs.

Santé

Sans surprise, l'impact sur la qualité des écosystèmes est aussi plus élevé pour le jus conventionnel à cause de l'utilisation des intrants chimiques en phase de production.

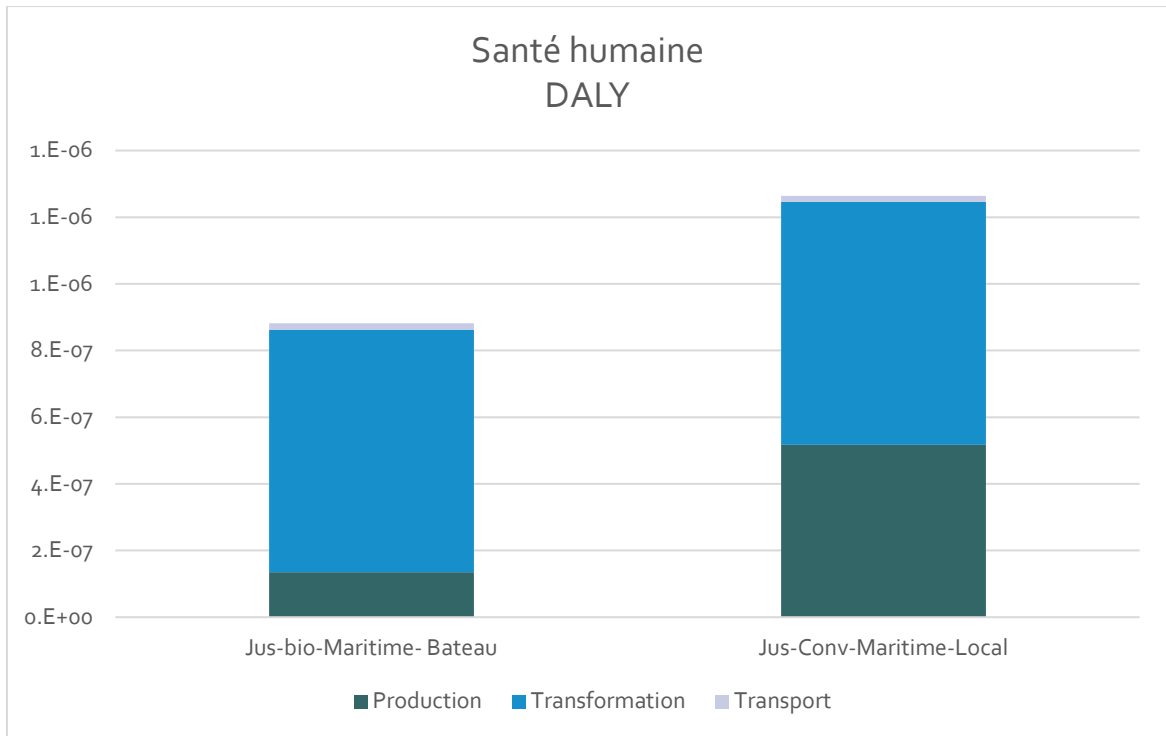


FIGURE 39. IMPACT DU JUS D'ANANAS SUR LA SANTE HUMAINE
 Source : Elaboration des auteurs.

5.5.3 Ananas séché

Diminution des ressources

La production biologique de l'ananas en zone maritime comme en zone plateaux n'utilise pratiquement pas de ressources fossiles à part le carburant utilisé pour le TIF. L'étape qui contribue le plus à cet indicateur est l'utilisation du gaz naturel lors du séchage de l'ananas qui est exactement le même indépendamment de la zone de provenance de l'ananas.

Le Séché-Biologique-Plateaux-Bateau a un impact plus élevé à cause de la distance d'approvisionnement en ananas frais de Danyi à Lomé qui est plus élevée que la distance Région maritime Lomé.

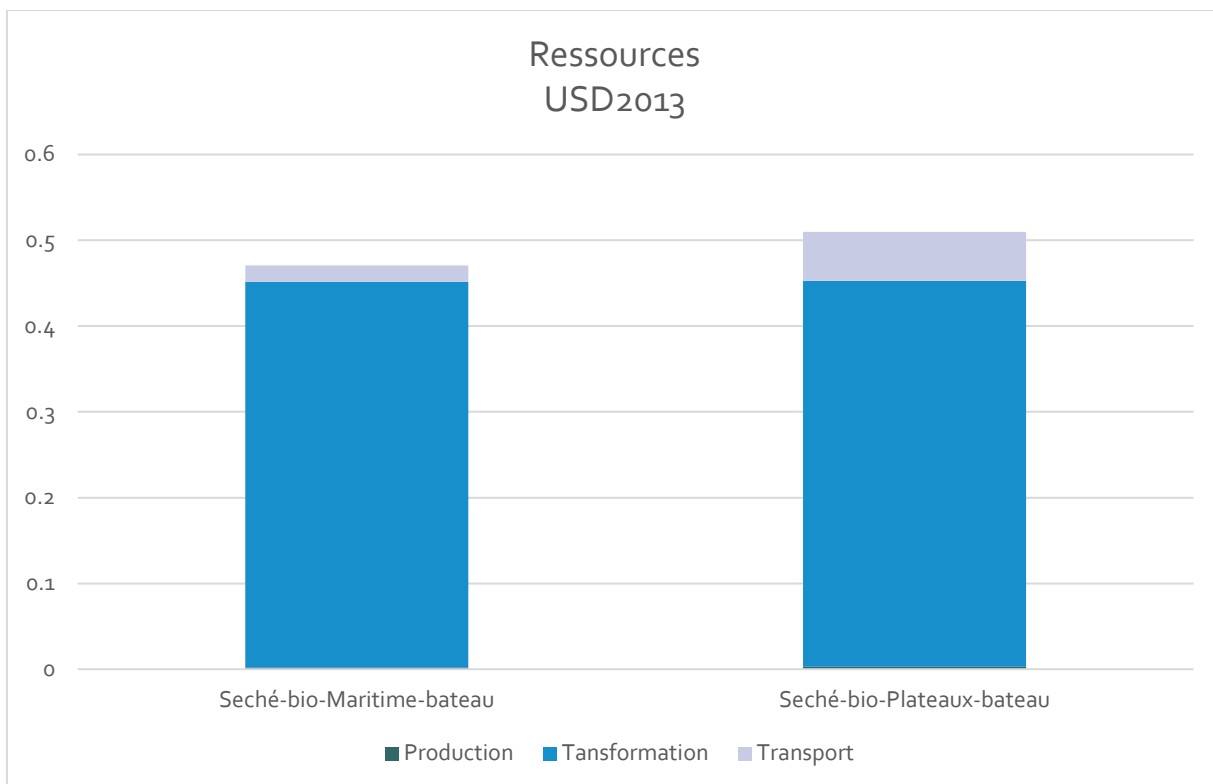


FIGURE 40. IMPACT DE L'ANANAS SECHE SUR LA DIMINUTION DES RESSOURCES
 Source : Elaboration des auteurs.

Qualité des écosystèmes

L'impact sur la qualité des écosystèmes est plus élevé pour le Séché-Biologique-Plateaux-Bateau à cause du faible rendement (30 t/ha contre 55t/ha en Zone maritime).

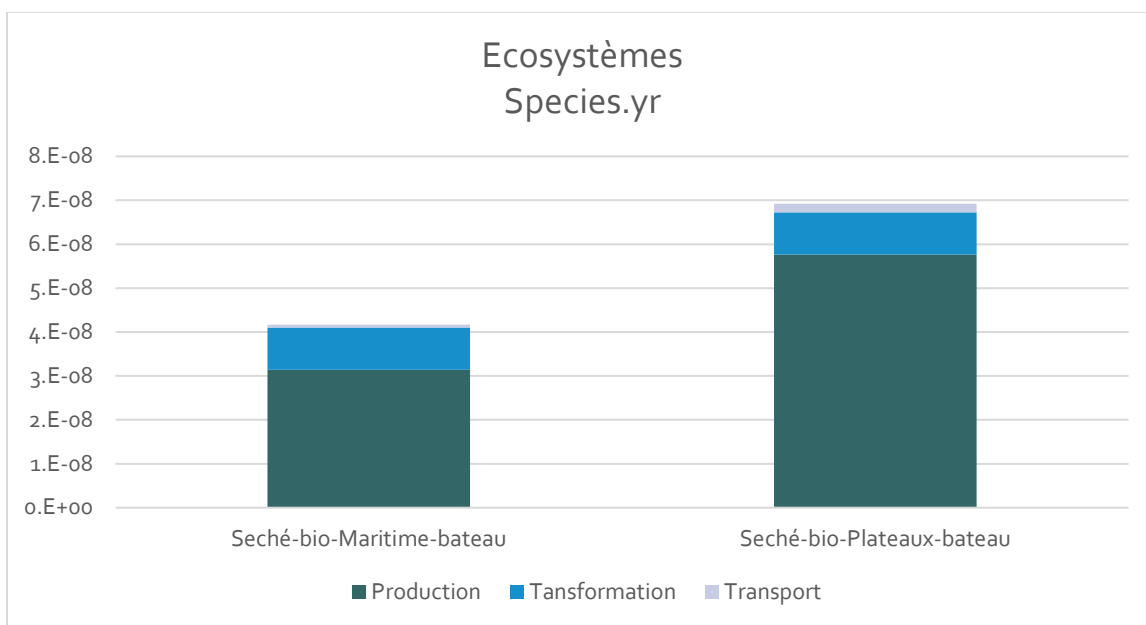


FIGURE 41. IMPACT DE L'ANANAS SECHE SUR LA QUALITE DES ECOSYSTEMES
 Source : Elaboration des auteurs.

Santé

L'impact sur la santé humaine est aussi plus élevé pour le Séché-Biologique-Zone Plateaux -Bateau à cause son faible rendement (i.e. plus d'intrant par unité d'ananas produit à l'hectare) et de la distance d'approvisionnement en ananas frais qui est plus grande pour la zone Plateaux (émissions liées à l'usage des carburants fossiles).

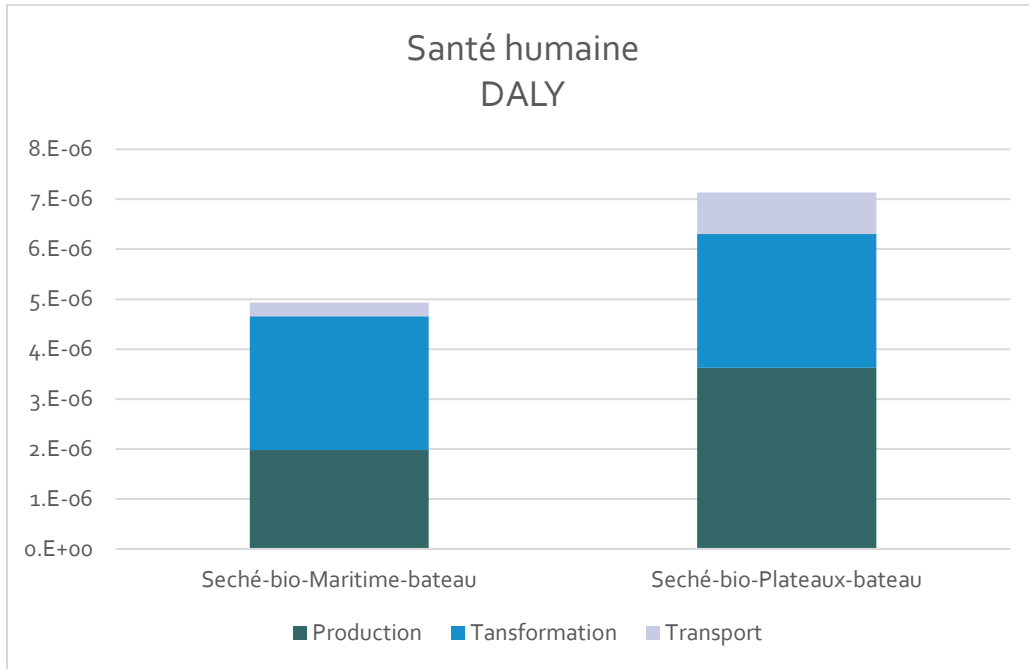


FIGURE 42. IMPACT DE L'ANANAS SÉCHÉ SUR LA SANTÉ HUMAINE
Source : Elaboration des auteurs.

5.6 Conclusion

L'analyse environnementale a permis de quantifier les impacts sur l'environnement de la chaîne de valeur ananas au Togo à travers la comparaison des sous-filières qui délivrent les mêmes produits (ananas, frais, ananas séché et jus d'ananas).

Une des conclusions importantes de l'analyse environnementale est le faible impact sur l'environnement de la production de l'ananas biologique en comparaison à l'ananas conventionnel et cela quelque ce soit la sous-filière et l'indicateur considéré. Ce faible impact sur l'environnement de la production de l'ananas biologique est encore plus marqué pour **l'indicateur sur la santé humaine**. Cette conclusion vient confirmer l'avantage comparatif pour le Togo à privilégier l'ananas biologique par rapport à l'ananas conventionnel. Le surplus de rendement obtenu grâce aux intrants chimiques ne suffit pas à compenser les impacts sur l'environnement de l'ananas conventionnel. Cependant l'une des faiblesses des sous-filières d'ananas biologiques destinés à l'export est l'emballage carton. En effet, l'emballage carton dans sa forme actuelle contribue significativement à la **diminution des ressources et à l'impact sur la qualité des écosystèmes**. Le développement d'une filière de production d'emballage carton de très haute qualité à partir du carton recyclé permettra d'améliorer la performance environnementale de la chaîne de valeur, de créer de l'emploi pour les jeunes, de réduire les coûts liés à l'importation de l'emballage et de diminuer le pourcentage de rejets des marchandises pour emballage défaillant.

Pour la **diminution des ressources**, c'est plutôt les phases du conditionnement, de transformation et de transport qui ont beaucoup influencé cet indicateur. La consommation de gaz naturel lors de la production du jus d'ananas et du séchage d'ananas sont la cause principale de la contribution importante de ces deux modes de

transformation à cet indicateur. L'industrie de la transformation de l'ananas produit des quantités importantes de déchets organiques qui peuvent être valorisés en biogaz. Cela aurait amélioré la performance des sous-filières et aurait permis d'économiser sur l'achat du gaz naturel. La phase de transport contribue aussi à cet indicateur à cause de l'utilisation du carburant fossile et cela concerne surtout la distribution de l'ananas frais conventionnel sur le marché régional. Le secteur privé pourra par exemple s'investir plus dans le transport frigorifique des fruits et légumes dans la région avec des camions frigorifiques modernes, économes en énergie, et avec des taux d'avarie moindres.

Pour la **qualité des écosystèmes**, c'est surtout les systèmes de production moins denses de la zone Plateaux qui contribuent le plus à cet indicateur. En effet, il faudrait mobiliser plus de terres (avec la perte éventuelle d'espèces naturellement présentes lors du défrichage et des brûlis) dans cette zone pour arriver à la même quantité produite en zone maritime. L'emballage carton du conditionnement des ananas biologiques et le transport en camion vers le marché régional contribuent aussi significativement à la diminution de la qualité des écosystèmes.

La chaîne de valeur ananas est-elle durable d'un point de vue environnemental ?

Comparés aux systèmes de production des grands pays producteurs qui ont des systèmes de production plus intensifs, la chaîne de valeur ananas au Togo peut être considérée comme environnementalement durable car :

- Elle est peu intensive et n'utilise pratiquement pas de machinerie agricole
- Elle a des rendements comparables à ceux des autres pays mais en utilisant moins d'intrants chimiques grâce à la fertilité des sols
- La production biologique a très peu d'impact sur la diminution des ressources et la santé humaine (avec un impact quasiment nul sur la diminution des ressources).
- La tendance est plutôt à la production biologique et cela même dans les cas où la production n'est pas formellement certifiée comme biologique

6. MATRICE FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ET ANALYSE DES RISQUES

Points forts

- *Disponibilité en terre agricole et conditions pédoclimatiques favorables à la culture de l'ananas.* Dans les régions maritime et plateaux on note une disponibilité en terres agricoles suffisante pour l'extension des superficies allouées à l'ananas. En plus, ces terres sont riches et adaptées à cette spéculation. La pluviométrie et les températures, malgré les effets du réchauffement climatique, restent dans l'ensemble très favorables à la culture de l'ananas.
- *Maîtrise des pratiques culturelles par les producteurs d'ananas.* Les pratiques culturelles relatives à l'ananas sont souvent traditionnelles et écologiques, et cela prédispose les producteurs à passer rapidement en production biologique. Aussi, il y a une bonne maîtrise des techniques culturelles grâce aux appuis complémentaires apportés par les institutions de l'Etat, les ONG et les entreprises de transformation et d'exportation.
- *Qualité de l'ananas togolais et sa réputation sur le marché européen.* L'ananas togolais est un produit qui a une forte notoriété sur le marché international et régional. L'ananas du Togo est un produit de qualité lié à l'origine très reconnue et particulièrement recherchée par les consommateurs européens en raison de son arôme et son goût particulier qui témoigne d'un produit de terroir (indication géographique). D'après les échanges des experts avec quelques transformateurs (lors de la première mission), les importateurs européens préfèrent leur produit (ananas) contrairement aux ananas venant des pays voisins comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Bénin. L'ananas du Togo n'étant pas en grande quantité, c'est quand les transformateurs togolais ne sont plus en mesure de satisfaire la demande que les importateurs européens se tournent vers les transformateurs dans les pays voisins. Prioritairement utilisé pour les prospections, l'ananas togolais ne jouit d'aucun doute. Ses avantages positionnent l'ananas togolais en particulier sur les marchés de niche en particulier avec le Cayenne Lisse. Aussi, la production est presque totalement biologique (la grande partie de l'ananas conventionnel n'est que du biologique par défaut lié à l'absence de certification). Le Togo dispose d'une capacité d'extension des superficies à cultiver pour l'ananas tant dans les zones maritimes que plateaux, ce qui donne lieu à l'émergence des MPME dans la filière avec la création d'emploi et de revenu pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Par ailleurs, les investisseurs choisissent le Togo parce que cette filière ananas avait été longtemps abandonnée et c'est à partir de 2015 que la filière a été véritablement relancée avec la GIZ et elle est déjà en train de faire ses preuves par l'accroissement du nombre d'entreprises qui est passée d'une trentaine à une cinquantaine entre 2017 et 2019.
- *Expériences des transformateurs avec la filière ananas.* Les techniques de transformation de l'ananas sont de plus en plus maîtrisées par les acteurs locaux. Cela est le résultat des efforts du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers qui ont activement participé à la formation de ces entrepreneurs, surtout pendant ces 5 dernières années.

Points faibles

- *Outillage de production rudimentaire (houe, coupe-coupe...).* Afin d'améliorer la production de l'ananas et d'aller vers la transformation à grande échelle, la mécanisation de certains travaux permettrait d'améliorer la performance de la filière. Malgré la taille relativement petite de la parcelle moyenne d'ananas, il existe des domaines de 5 à 20 ha consacrés à l'ananas et appartenant à un seul exploitant. La mécanisation des tâches particulièrement pénibles comme le labour, le dessouchage et surtout les sarclages permettraient d'améliorer la productivité et de diminuer la pénibilité du travail.
- *Crédit très cher et manque de trésorerie pour la production et la transformation.* Les producteurs sont souvent contraints de limiter les superficies cultivées à cause du manque de ressources financières. En effet, le crédit coûte particulièrement cher au Togo avec des taux d'intérêt variant entre 12 et 18%. Cette limitation de la production se répercute souvent sur les transformateurs qui n'arrivent pas à satisfaire la demande par manque de matière première. Certains producteurs commencent d'ailleurs à faire de la production pour avoir une source d'approvisionnement supplémentaire en cas de hausse de la demande. Parfois, les

transformateurs sont obligés de sous-traiter une partie de leur demande auprès de transformateurs de pays voisins (Ghana, Côte d'Ivoire ou Bénin).

- *Faible accès aux équipements de transformation performants.* Les transformateurs ont des équipements peu performants et qui sont souvent manuels. Cela a comme conséquence des rendements faibles au niveau de la transformation. Par exemple pour l'ananas séché, une unité performante utilise 14,5 kg d'ananas frais pour 1 kg de séché contre 20 kg d'ananas frais pour 1 kg de séché dans une unité peu performante.
- *Manque d'emballage carton de bonne qualité et à prix accessible.* La plupart des entreprises visitées ont évoqué le manque d'emballage de qualité et en particulier les cartons. Selon ces dernières, les cartons fabriqués localement sont de très mauvaise qualité et coûtent souvent trop cher. Certaines entreprises sont obligées de s'approvisionner en carton de très bonne qualité dans des pays voisins comme le Ghana.

Opportunités

- *Existence de grands marchés potentiels dans la sous-région* (Nigéria, Ghana, Burkina Faso, Mali et Niger), *en Europe* (France, Suisse, Allemagne) *et dans le marché américain* (AGOA). La demande de jus d'ananas et d'ananas séché augmente de plus en plus dans les pays enclavés et non producteurs d'ananas de la sous-région. La tenue du Forum de l'AGOA en 2017 au Togo a offert des belles perspectives au Togo en termes d'opportunités d'ouverture sur le marché américain. Certaines entreprises auraient déjà commencé l'export de très faibles quantités d'ananas et de ses produits dérivés sur le marché américain et la tendance serait plutôt à l'augmentation. Le marché d'export reste pour le moment dominé par les exports vers l'Union Européenne à cause de l'accès relativement facile à son marché.
- *Existence d'un port maritime et un aéroport pour l'exportation des produits issus de la filière ananas.* La construction de la nouvelle aérogare et du troisième quai au niveau du port de Lomé offrent de nouvelles opportunités pour l'exportation de l'ananas et de ses produits dérivés. On note une augmentation du nombre d'entreprises qui font l'export ses dernières années.
- *Conquérir de plus en plus les marchés de niche biologique.* La production d'ananas du Togo étant presque négligeable devant des pays concurrents, le Togo gagnerait à se positionner sur les marchés de niche. Le Gouvernement accompagne les transformateurs pour participer à des forums internationaux ou des rencontres Business to Business (BtoB) afin de les aider à diversifier les marchés. L'export des produits à base d'ananas atteint de plus en plus des pays européens.
- *Volonté du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers à accompagner la filière ananas.* Cette volonté est traduite dans les différents documents de politiques, les documents d'orientation, les projets et programme de développement qui sont développés pour accompagner les différents maillons de la CV.

Menaces

- *Absence d'infrastructures de conservation :* L'absence ou la rupture de la chaîne du froid expose l'ananas frais et même l'ananas séché à toute forme d'aléas. Des fortes variations de températures dans la chaîne d'approvisionnement de l'ananas peuvent aboutir parfois à une perte des produits. Aussi, les producteurs sont parfois contraints de vendre à des prix très bas pour éviter une avarie de leur production.
- *Routes dégradées et manque de pistes rurales pour l'écoulement de la production.* L'accès aux parcelles d'ananas est souvent très difficile pour cause de manque de routes. La production n'est pas écoulée régulièrement à cause des pistes très dégradées qui mènent aux sites de regroupements des ananas. Cela augmente le taux de perte post-récolte ou de bradage post-récolte.
- *Difficultés d'accès au crédit et taux prohibitif pratiqué par les institutions financières.* Les taux de crédit varient de 12 à 18 %, ce qui revient excessivement cher aux acteurs de la CV. Par exemple au niveau des producteurs, les crédits ne sont donnés que par les institutions de microfinance pour des montants moyens de 400 000 FCFA/ producteur.
- *Faible contribution des institutions de recherche et de vulgarisation à la filière ananas.* Il est noté une faible participation de la recherche au développement de la filière. En particulier les recherches sur les aspects de la production notamment l'amélioration variétale et la résistance aux pathologies va beaucoup sécuriser la filière.

| | |
|--|--|
| <p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité en terre agricole et conditions pédo-climatiques favorables à la culture de l'ananas; ▪ Maîtrise des pratiques culturales par les producteurs d'ananas ; ▪ Qualité de l'ananas togolais et réputation sur le marché européen ▪ Expériences des transformateurs avec la filière ananas. | <p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Outillage de production rudimentaire (houe, coupe-coupe...); ▪ Crédit très cher et manque de trésorerie ▪ Faible accès aux équipements de transformation performants ; ▪ Manque d'emballage carton de bonne qualité et à prix accessible |
| <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de grands marchés potentiels dans la sous-région (Nigéria, Ghana, Pays Sahéliens) et en Europe (France, Suisse, Allemagne) et Américain (AGOA) ; ▪ Existence d'un port maritime et un aéroport pour l'exportation des produits issus de la filière ananas ▪ Conquérir de plus en plus les marchés de niche bio ▪ Volonté du gouvernement et des partenaires techniques et financiers à accompagner la filière | <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'accès au crédit et taux prohibitif pratiqué par les institutions financières ▪ Faible contribution des institutions de recherche et de vulgarisation à la filière ananas ▪ Absence d'infrastructures de conservation ▪ Routes dégradées et manque de pistes rurales pour l'écoulement de la production |

TABLEAU 26. MATRIX FFOM DE LA CV ANANAS (2018)
Source : Élaboration des auteurs.

Risques de la CV ananas

Les principaux risques identifiés de la filière ananas au Togo sont les suivants :

Risque de perte de certification biologique par les acteurs de la CV. Un refus de l'usage du carbure de calcium pour les ananas destinés aux marchés de l'UE inquiète les acteurs de la filière ananas au Togo. Il s'agit d'un alignement de la réglementation biologique actuelle sur la réglementation « horizontale » sur les Produits de Protection des Plantes. Ce règlement horizontal (CE) n° 1107/2009 « concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques » vise à couvrir les PPP pour tous les systèmes de production. Consciente de ce problème, la CE a décidé qu'elle devrait aligner les deux réglementations et qu'à partir de maintenant, elle n'accepterait plus un produit en tant que PPP dans le cadre de la réglementation biologique ou nouvelle à moins qu'il ne figure également dans la réglementation horizontale. Les DG Santé et Agri ce sont rendus compte qu'elles ne se sont pas alignées en ce qui concerne les règles de l'agriculture biologique. Certains produits pharmaceutiques dont l'utilisation en production biologique est approuvée ne le sont pas dans le cadre du règlement horizontale PPP de l'UE. Ainsi, l'utilisation du carbure de calcium est devenue problématique à cause de ce réalignement des deux règlements et c'est un réel problème pour les petits producteurs qui l'utilisent pour le TIF. Dans le cas de l'ananas, il semble que certaines des normes biologiques appliquées par les organismes de certification (et reconnues comme équivalentes) aient inclus le carbure de calcium comme régulateur de croissance. Selon les règles, cela n'aurait jamais dû être autorisé car le carbure de calcium n'est approuvé que pour son utilisation comme répulsif dans la réglementation horizontale. Cette interprétation abusive des organismes de certification a été dénoncée. Il n'y a pas eu de période d'adaptation car il ne s'agissait pas d'un changement de réglementation. Ce rappel à la décision d'interdire le carbure est très difficile pour le secteur.

Face à cette situation qui selon le COLE/ACP (Association de Liaison entre l'UE et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique) ne sera pas résolu à très court terme, les acteurs de la filière sont très inquiets sur l'avenir de la filière ananas biologique au Togo. Il est clair que si ce problème perdure, le renouvellement des certifications pour l'export des produits frais comme transformés sera impossible et beaucoup d'entreprises qui évoluent dans le

biologique risquent de vivre des difficultés énormes. De l'autre côté, l'utilisation de l'éthylène est problématique car dans la réglementation horizontale, il n'est approuvé que pour une utilisation en intérieur. Donc il faudra absolument voir comment obtenir un changement d'utilisation dans le cadre de la réglementation horizontale afin de pouvoir l'utiliser sur des cultures en extérieur. L'usage de l'éthylène n'est pas très pratique non plus pour les systèmes de production des petits exploitants à cause des exigences d'équipements pour le TIF.

- ❖ *Problème de relève au niveau des producteurs d'ananas.* On assiste aujourd'hui à un vieillissement des producteurs d'ananas à cause du manque de successeur. Dans la plupart des zones de production d'ananas, les jeunes ne se lancent plus dans la production de l'ananas car cette activité est jugée pénible. L'exode rural fait qu'ils quittent les campagnes pour la ville et ne songent pas retourner à la terre car ils rêvent gagner leur vie dans d'autres secteurs d'activités comme le commerce et surtout les « taxis moto » qui selon eux procure un gain dans l'immédiat même s'il n'est pas durable. Ce comportement est lié aussi aux faits que la culture de l'ananas comme le montre les coûts d'exploitation, exige un fonds de démarrage assez conséquent, pas moins de 2 millions de FCFA pour 1 ha. Les jeunes ne sont pas encouragés à se lancer dans cette activité à cause de sa pénibilité et aussi du fait que les prix d'ananas au niveau producteurs sont relativement faibles. Le problème de relève risque d'entraîner un manque de maîtrise des pratiques culturales de l'ananas et donc affectera la production à tous les niveaux car certaines pratiques culturales dans l'ananas sont purement traditionnelles et transmises de façon de père en fils. Ces pratiques traditionnelles sont purement écologiques et facilitent la production biologique.
- ❖ *Dégradation du sol ou baisse de la fertilité des sols.* Au Togo, un bilan de la fertilité des sols entre 1997 et 2017 réalisé par l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) montre que dans l'ensemble on assiste à une baisse de fertilité généralisée des terres. Le cas des zones productrices d'ananas est tout à fait particulier car l'ananas se cultive en grande partie dans le respect des règles d'écologie et sans apports d'intrants. L'apport de compost ou de déjections des animaux est très limité car le pays ne pratique pas beaucoup d'élevage. Le constat général c'est que les rendements diminuent au fil des années à cause de l'exploitation constante de ces sols sans apport de matière organique extérieure. Il est vrai qu'en raison de la disponibilité en terre et de la relative richesse de ces terres, le problème de fertilité n'est pas très épineux ni évident mais ce côté de la fertilité des sols mérite d'être repensé ou amélioré pour une durabilité de la filière. On pourra mettre en place des unités de transformation des déchets de transformation de l'ananas en compost qu'on retourne à la terre.
- ❖ *L'indisponibilité de la main d'œuvre dans la production d'ananas pousse aux producteurs à l'utilisation d'herbicides.* C'est un risque qu'on ne peut passer sous silence car de plus en plus la main d'œuvre pour faire travailler dans les plantations d'ananas deviennent de plus en plus rare et donc excessivement chère à cause de la pénibilité des travaux d'entretien, en particulier les sarclages. L'utilisation d'herbicide total permet de contourner la pénibilité des travaux de défrichement en début de la production. L'ananas ayant un cycle de production de 18 mois, des sarclages s'imposent après la mise en terre. Les travaux de sarclages sont particulièrement pénibles à cause de la présence des épines sur les feuilles (particulièrement le brazza) amenant les producteurs à utiliser des herbicides sélectifs comme le diuron pour contrôler les mauvaises herbes. Ceci risque de pousser certains producteurs à se pencher vers la culture d'ananas conventionnel si cette situation n'est pas résolue dans leur zone de production.
- ❖ *Possibilité d'extinction des variétés (Cayenne lisse et Brazza) par le « wilt ».* Bien que résistante aux maladies et attaque des ravageurs, les variétés Cayenne lisse et Brazza sont de plus en plus attaquées par le wilt qui est une maladie fongique. Une attention particulière sur cet aspect avec la contribution de la recherche agronomique sécuriserait plus la filière ananas au Togo. Même si ce problème ne paraît pas aujourd'hui très pertinent aux yeux des acteurs, une perte de la résistance ou la tolérance à cette maladie pourrait décimer toutes les plantations en un temps très court.
- ❖ *Faible confiance entre les acteurs de la CV.* Il s'agit ici d'un manque de loyauté entre les acteurs d'un bout à l'autre de la CV qui entraîne des conflits malgré l'existence de contrats dans certains cas. C'est une pratique

qui est monnaie courante dans la filière ananas, selon les entretiens avec les acteurs, surtout dans les contrats producteurs-transformateurs. On note que les producteurs n'entretiennent pas des relations de fidélité avec leurs acheteurs et peuvent très facilement se tourner vers un nouveau transformateur qui leur propose un prix légèrement supérieur à leur acheteur habituel. Cette pratique touche surtout la filière conventionnelle bien que la filière biologique soit aussi concernée. Pour sécuriser les contrats, il faudra penser à l'implication d'une autorité compétente (les présidents de délégation spéciale) comme troisième ou tierce personne signant les contrats afin de sécuriser les signataires et les obliger à respecter leurs engagements.

- ❖ *Manque ou insuffisance d'innovation dans la valorisation de l'ananas et ses sous-produits le long de la CV.* L'ananas constitue la matière première pour beaucoup de denrées tant locales que d'exportation que les acteurs de la CV pourront développer pour diversifier leurs marchés. Il est noté que les sous-produits ou déchets issus des unités de transformation bien que regorgeant le potentiel d'être valorisé en biogaz ne le sont pas. La production de biogaz pourrait alimenter ces mêmes unités afin d'éviter la dépendance du gaz importé qui aussi alourdi les coûts de transformation. Au même moment, les déchets récupérés de ces stations de biogaz pourront servir à la valorisation en compost qu'on va retourner au sol.



FIGURE 43. SEANCE DE TRAVAIL AVEC LA COOPERATIVE UCOOPABA D'AVE (ZONE MARITIME); PLAQUE D'INDICATION IMPLANTEE AU SIEGE DE UGPI2A DE DANYI (ZONE PLATEAUX), STOCKAGE DES JUS ET EXPERT DE L'ICAT MARITIME A TSEVIE

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude a révélé que la CV ananas au Togo a d'énormes atouts et qu'elle est porteuse d'un potentiel économique significatif. La promotion de cette CV constitue un enjeu stratégique pour le développement économique du pays.

7.1 Conclusions

Les principales **conclusions** de la présente étude sur la CV ananas au Togo sont les suivantes :

- 1) *La filière ananas a été longtemps abandonné au profit du coton, café, cacao, cultures céréalières* et n'a commencé son essor que les 4 dernières années avec les projets de la Coopération Allemande (GIZ/ProDRA) et le soutien de la UE. La filière regorge d'importants potentiels pour la croissance économique du pays.
- 2) *Contribution à la croissance économique.* La CV ananas n'est pas encore très développée en comparaison aux produits agricoles phares pour la croissance économique du Togo comme les céréales, le café, le coton ou le cacao. Elle contribue encore faiblement à la croissance économique (moins de 1% du PIB agricole) mais le développement récent des activités de conditionnement pour l'exportation et de transformation en jus et en produits séchés a permis de doubler la valeur ajoutée de la chaîne de valeur. Cette contribution peut s'améliorer en augmentant la part de la production biologique et en continuant à développer les produits transformés (jus et ananas séché) sur les marchés de niche.
- 3) *Croissance économique inclusive.* La CV est très inclusive des femmes au niveau du commerce en gros et de détail. Elle bénéficie à plus de 3 000 petits producteurs (dont 35% des femmes) qui obtiennent des revenus nets annuels à partir de l'ananas équivalant en moyenne à 1,4 fois le salaire minimum togolais. Le revenu net de l'ananas, bien que non unique, est donc suffisant pour répondre aux besoins vitaux de ces ménages mais il ne motive pas encore suffisamment les jeunes. La CV offre des opportunités d'emplois à de nombreux salariés aussi bien au niveau de la production agricole que du conditionnement pour l'exportation, du transport et de la production d'une grande diversité de produits transformés. Cependant, le niveau des salaires pourrait être amélioré.
- 4) *La CV ananas est durable socialement.* La CV d'ananas au Togo a des effets positifs au niveau social dans les domaines de l'égalité des genres, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du capital social. La situation est moins satisfaisante dans les domaines des conditions de vie, des conditions de travail et de l'accès aux terres. L'un des enjeux qui menace la durabilité de la CV est sa faible attractivité pour les jeunes. Alors que les activités se développent et représentent des opportunités d'emploi, elles sont peu attractives à cause de la pénibilité du travail dans les plantations et dans les usines de transformation, des revenus et salaires peu intéressants et des difficultés d'accès des jeunes au financement. Au niveau agricole, ceci peut occasionner une perte de transmission du savoir-faire dans la culture d'ananas. La précarité de la situation foncière de certains producteurs est aussi susceptible de remettre en question la durabilité sociale de la chaîne de valeur.
- 5) *La CV ananas est durable du point de vue environnemental.* La production biologique de l'ananas est plus respectueuse de l'environnement que la production conventionnelle car le surplus de rendement apporté par l'usage des intrants chimiques n'est pas suffisamment élevé pour compenser ses impacts négatifs sur l'environnement. La performance environnementale des cultures en zone maritime est meilleure que celle des plateaux où les cultures sont moins denses et peu entretenues. L'usage de l'énergie, notamment le gaz, en phase de transformation est l'une des principales causes d'impact sur l'environnement. Cette phase génère beaucoup de déchets organiques non valorisés. L'emballage en carton contribue aussi significativement aux impacts sur l'environnement. Les pertes liées aux conditions de transport, d'emballage et de gestion de stock, et l'usage des intrants chimiques influencent significativement l'impact sur la qualité des écosystèmes et la santé humaine. L'ensemble de ces impacts peuvent remettre en question la durabilité environnementale de la CV mais plusieurs solutions peuvent être adoptées pour minimiser ces impacts

(promotion de la production biologique, transformation artisanale des déchets en biogaz, recyclage des emballages).

- 6) *Comparaison sous-filières Biologique/conventionnel* : Sur le marché local, l'ananas frais ou transformé biologique n'est pas distingué par rapport au conventionnel en matière de prix. Mais sur le marché international les produits vendus sont pour la plupart du temps du biologique, revenant donc plus cher que les conventionnels. Dans ce sens et vu le potentiel dont le pays dispose à balancer toute sa production en biologique, cela donnerait un meilleur avenir à la filière ananas au Togo. Du point de vue de la valeur ajoutée directe (Tableau 13), la sous filière biologique (3 783 mill FCFA) est largement supérieure à la sous filière conventionnelle (889 mill FCFA).²⁵
- 7) *Comparaison zone maritime / zone plateaux* : Dans l'ensemble, les prix pratiqués pour les ananas frais chez les producteurs sont presque les mêmes en zones plateaux et maritime. Pour les transformateurs, les ananas frais en zone plateaux sont achetés un peu moins chers bord champ (par rapport à la zone maritime) mais en raison de l'éloignement de la zone plateaux par rapport aux unités de transformation, le prix de reviens de l'ananas frais à l'usine revient à la même pour les ananas provenant de la zone maritime comme le plateaux. Du point de vue de la valeur ajoutée, en zone maritime (1 729 mill FCFA) est largement supérieure à la zone des plateaux (426 mill de FCFA)
- 8) *Comparaison export bateau / export avion* : les prix et la qualité des ananas frais exportés en avion dans l'ensemble sont plus élevés que pour (?) les ananas exportés en bateau en raison du niveau de maturité du fruit. Les fruits transportés par bateaux sont des fruits de maturité M1 et M2 tandis que ceux qui sont transportés par avion sont plus mûrs avec des niveaux M2 et surtout M3. A cause de la lourdeur des coûts de transport à l'avion, le Togo gagnerait plus à développer l'export par bateau avec de plus grands volumes.
- 9) *Comparaison marché international / marché régional / marché local* : le marché régional est le moins développé et absorbe le moins de produits bien qu'il soit en extension ses dernières années en particulier avec le jus conventionnel. Le marché local est plus développé que celui régional mais, dans l'ensemble, les rapports de prix restent les mêmes au niveau des deux marchés pour les produits frais comme transformés, surtout pour le conventionnel. En particulier sur le marché international, les prix de l'ananas frais sont 3 à 5 fois plus élevés que sur le marché local. Pour le séché, les prix locaux sont un peu plus élevés sur le marché local et régional que les prix internationaux en raison de faibles quantités vendues.
- 10) *Le Togo dispose de conditions favorables pour augmenter la production de l'ananas certifié bio*. La grande partie de l'ananas conventionnel étant du « biologique sans défaut » lié à l'absence de certification, il serait facile de balancer vers la certification. Les politiques publiques doivent donc être orientées dans cette direction. Aussi, on note des conditions pédoclimatiques très favorables dans les régions maritimes et plateaux où se cultive l'ananas avec une possibilité d'extension des superficies cultivées.
- 11) On note *un manque de statistiques fiables et détaillées dans la CV*, ce qui rend difficile la planification des politiques publiques.
- 12) Les entreprises de transformations existantes pour la plupart *manquent d'équipements de transformation performants*.
- 13) *Existence d'un potentiel d'augmentation des revenus par la transformation en vue de l'exportation*. L'ananas biologique transformé au Togo suscite la création de revenus et d'emplois, de la valeur en amont et en aval de chaque acteur de la chaîne de valeur.

²⁵ Cette comparaison correspond aux producteurs et transformateurs biologiques face aux producteurs et transformateurs conventionnels. La comparaison de la valeur ajoutée directe au niveau des producteurs biologiques et conventionnels est aussi favorable aux premiers (1 365 millions FCFA vs 791 millions FCFA). Situation pareille pour les transformateurs (2 418 millions FCFA pour les biologiques et 98 millions pour les conventionnels).

- 14) *L'émergence de petites et moyennes entreprises en un temps record.* L'augmentation du nombre d'entreprises dans la CV d'une trentaine à une cinquantaine sur une période de 2 ans (2017-2019) montre un potentiel en matière de création d'emploi et d'impact sur l'économie du pays.
- 15) *La culture de l'ananas est pratiquée dans deux zones agro-écologiques caractérisées par des pratiques culturales différentes.* La zone maritime (la région maritime et le sud de la région des plateaux) caractérisée par une tendance à un renouvellement du matériel de plantation à chaque cycle de production, tandis qu'en zone plateaux (préfecture de Danyi), le même matériel de plantation peut être utilisé sur 5 à 7 ans. Les rendements en zone maritime (60 à 50 tonnes) sont toujours supérieurs à ceux de la zone plateaux (30 tonnes).

7.2 Recommandations

La présente étude sur la CV ananas au Togo permet de formuler les **recommandations** suivantes :

- 1) *Engager la CV dans une démarche qualité, couplée à la certification biologique.* La standardisation des itinéraires techniques de production et de transformation par la certification pourrait garantir la qualité à laquelle une future marque ou label ferait référence. L'amélioration des technologies de séchage ou de production de jus doit viser un meilleur rendement et une meilleure qualité des produits finis. En particulier, les actions précises suivantes sont recommandées sur le moyen ou le court terme au Gouvernement et à ses partenaires techniques et financiers :
 - (i) A court terme, soutenir les acteurs de la filière ananas face à l'épineux problème du refus de l'usage du carbure de calcium comme produit d'induction florale sur l'ananas. Il s'agit de regrouper les acteurs autour d'une même table pour trouver des solutions et prendre des dispositions idoines pour faire face à cette période critique pour les acteurs, en particulier ceux de la filière biologique, qui pour la plupart risquent de perdre la certification biologique ;
 - (ii) A moyen terme, mettre en place un organe nationale qui peut certifier l'ananas biologique du Togo pour réduire les coûts de certification et soulager beaucoup d'entreprises de transformation et d'exportation qui sont dépendantes de certifications tiers.
- 2) *Développer un label spécifique pour l'ananas biologique du Togo et ses produits transformés²⁶.* Cette action vient compléter la démarche qualité et la certification biologique. Par exemple, une attention particulière pourrait être accordée au packaging pour améliorer la compétitivité de la filière. Il s'agit de remplacer les emballages (bouteilles, cartons, canettes, cartons aluminés, etc.) provenant du Ghana, de la Côte d'Ivoire, de Belgique, de Chine, etc., qui ont des coûts élevés. Ces importations amènent les transformateurs à utiliser des bouteilles de récupération nettoyées et pasteurisées, pratique qui limite l'accès à des marchés exigeants en matière de qualité. Il s'agit ici d'une recommandation transversale qui touche tous les produits locaux dérivés de l'ananas ou d'autres fruits que l'on n'arrive pas à vraiment valoriser à cause de l'absence d'unité de fabrication d'emballage de bonne qualité et à prix compétitif. L'émergence d'une unité de fabrication d'emballage de haute qualité améliorerait largement l'image des produits locaux et aurait un impact sur l'économie du Togo. Par ailleurs, les opérateurs de l'agro-alimentaire (y compris les transformateurs

²⁶ Il existe déjà une initiative allant dans ce sens, sous forme de projet « MISE EN PLACE DE SYSTEMES DE TRACABILITE POUR LES FILIERES ANANAS, ANACARDE ET KARITE AU TOGO » qui a pour objectif d'améliorer la crédibilité et la compétitivité des entreprises agroalimentaires togolaises à travers la mise en place des systèmes de traçabilité des produits alimentaires et agricoles et spécifiquement pour l'ananas, l'anacarde et le karité. L'initiative est portée par l'ONUDI en collaboration avec Ministère l'industrie, du Commerce et du Secteur Privé avec l'appui la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) et du ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique. Si les résultats de cette initiative sont bien capitalisés, cela pourrait favoriser la mise en place du label « ananas bio du Togo ».

d'ananas) devraient s'associer pour la commande groupée des emballages afin de réduire considérablement les coûts.

- 3) *Soutenir le développement de la transformation.* Le Gouvernement doit mettre en place des politiques pour encourager et soutenir la CV ananas depuis la production jusqu'à la consommation, mais aussi et surtout augmenter la transformation et l'export sur le marché international qui engendre un impact économique considérable (valeur ajoutée, création d'emplois, etc.).
- 4) *Créer une agropole pour la CV ananas.* La création d'une agropole pour l'ananas permettrait de créer des synergies d'un bout à l'autre de la CV et donnerait un coup de pouce à la filière, dont les acteurs apparaissent peu organisés de façon professionnelle. Parmi les avantages dont bénéficieraient les acteurs, on peut citer les commandes groupées d'intrants, la connexion aux marchés internationaux, l'action collective pour mettre en œuvre un label qualité pour les produits de l'agropole, la synergie avec des laboratoires compétents, etc. Les différents acteurs et l'État, avec l'aide des partenaires, devraient au préalable discuter sur la définition de stratégies pour la mise en œuvre de cette agropole.
- 5) *Assurer un soutien public aux entreprises exportatrices de produits frais (y compris l'ananas) par l'aménagement de quais fruitiers et l'accès des bateaux frigorifiques au port de Lomé.* A l'heure actuelle, les quais fruitiers ne sont disponibles et les bateaux frigorifiques ne passent que par le port de Téma au Ghana où certains acteurs font transiter leurs produits. Cela a un impact économique considérable sur leur rentabilité et empêche d'autres entreprises de se lancer dans l'export bateau des fruits frais. Un effort de groupage des productions et leur convoyage vers les pays de destination pourrait aussi impacter les pratiques du fret et réduire les coûts.
- 6) *Faciliter l'organisation et la professionnalisation des acteurs d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur.* Des appuis techniques plus poussés pourraient être donnés aux coopératives de producteurs afin de les amener à fonctionner véritablement comme des entités économiques. Il s'agit aussi de susciter la mise en place d'associations professionnelles crédibles tant au niveau préfectoral que régional avec des faïtières au plan national pour rendre plus efficace la filière ananas. Cela créerait plus de confiance dans les relations contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les importateurs européens ; et encouragerait les acteurs économiques à s'investir davantage dans la CV. A cet effet, les structures de base devraient être renforcées et la formation coopérative des acteurs devrait être assurée. Le Gouvernement et les PTF devraient encourager, soutenir les acteurs à aller vers un niveau d'organisation et de professionnalisation plus poussé.
- 7) *Planifier le développement des infrastructures routières dans les régions de production pour désenclaver certaines zones.* Cela relève plus du pouvoir central que des projets de développement qui comportent rarement un volet infrastructures.
- 8) *Mettre en place des stratégies de production de rejets sains et vigoureux pour accroître la production.* La création d'un laboratoire de multiplication rapide de rejets d'ananas serait une solution recommandable. Il serait aussi important d'appuyer les multiplicateurs de rejets, notamment en matière de formation afin de leur permettre de mettre à la disposition des producteurs des rejets en quantité et en qualité suffisantes. De toute façon, il est proposé que la Direction des Plants et Semences du ministère de l'agriculture approfondisse la question des rejets d'ananas.
- 9) *Faciliter l'accès aux crédits et la disponibilité de fonds de roulement pour les différents acteurs de la CV.* L'Etat et les PTF pourraient par exemple mettre en place des fonds de garantie ou tout autre mesure pour diminuer les taux de crédit élevés (12 à 18%) et soutenir les investissements dans la chaîne de valeur. Dans ce sens, des partenariats économiques clairs (base contractuelle) sous forme de contrats entre les producteurs et les entreprises de transformation voire même les importateurs faciliteraient l'accès aux crédits. Ainsi, le MIFA (Mécanisme Incitatif de Financement Agricole) développé au Togo pourrait être une réponse à ce problème.

- 10) *Encourager la consommation locale par des mesures de soutien du Gouvernement.* Par exemple, des dispositions peuvent être prises pour que le jus d'ananas ou l'ananas séché se retrouve notamment dans les boutiques de classe et à l'aéroport. Le Gouvernement pourrait exiger l'utilisation de produits locaux (en général et pour l'ananas en particulier) dans certaines manifestations nationales ou publiques.
- 11) *Améliorer les conditions de travail dans la filière.* Il s'agit d'abord de réaliser une étude diagnostic sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT dans les entreprises privées, spécifiquement dans les entreprises de transformation et d'exportation des ananas. Cela permettrait d'avoir des données précises et détaillées afin de proposer les dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de travail dans les entreprises. Si celles-ci étaient améliorées, il y aurait certainement des conséquences sur les conditions de vie des travailleurs.
- 12) *Améliorer les statistiques de la filière.* Il s'agit de faire un recensement des producteurs et des parcelles de production des ananas et mettre en place un système d'actualisation de la base de données. Il faudrait chaque année connaître le nombre de producteurs et les superficies cultivées. Cette base de données apparaît indispensable pour évaluer l'évolution de la CV et pour orienter les interventions dans le secteur.
- 13) *Soutenir la mécanisation de l'agriculture.* La faible attractivité de la CV ananas pour les jeunes est due en partie à la pénibilité du travail au niveau de la production. La mise à disposition de machines agricoles adaptées réduirait ces difficultés et permettrait d'accroître les surfaces cultivées.
- 14) *Encourager le développement d'une filière de recyclage du papier carton et sa transformation en emballage de haute qualité.* Cette action permettrait de réduire les impacts sur l'environnement, de réduire les pertes post-récoltes, d'augmenter la compétitivité des exportateurs à travers la diminution des retour-marchandises par les clients pour emballage défectueux, et de créer des emplois verts pour les jeunes.
- 15) *Encourager l'agriculture biologique.* Les producteurs en zone des plateaux doivent être accompagnés et encouragés à pratiquer une agriculture biologique plus dense, avec un renouvellement régulier des souches et un bon entretien des champs.
- 16) *Encadrer les producteurs d'ananas et les encourager à produire du compost eux-mêmes et à l'utiliser dans leur exploitation.* Une optimisation de la logistique des transformateurs permettrait par exemple d'acheminer tous les déchets organiques de ces entités vers les exploitations d'ananas lors de la collecte bord-champ des ananas. Cela aurait le double avantage de valoriser les déchets et de ne pas faire rouler le camion à vide en phase d'aller. En cas de transformation des déchets organiques en biogaz, il serait aussi possible de valoriser les digests en compost.
- 17) *Diffuser les techniques pour réduire les pertes post-récolte.* Le développement des capacités des producteurs en techniques de récolte (manipulation des produits, traitements des produits, choix de l'heure de la récolte...), en programmation de la récolte (choix de la période du TIF pour que les récoltes coïncident avec les périodes de fortes demandes) et entreposage/stockage des récoltes, permettraient de réduire les pertes post-récolte. Également, la disponibilité, l'accessibilité et l'usage de bacs plastiques/casiers plastiques pour le transport en camion de l'ananas frais permettrait de réduire de manière significative les pertes en comparaison au transport en vrac.
- 18) Promouvoir la formation des femmes au leadership dans la CV. Cela permettra aux femmes de s'exercer à prendre la parole en public et d'occuper efficacement des postes de responsabilité dans les organisations (groupements, coopératives, associations, syndicats, etc.).

8. BIBLIOGRAPHIE

Abotchi Tchégnon, 2001, « Colonisation Agricole Et Dynamique De L'espace Rural Au Togo: Cas De La Plaine Septentrionale Du Mono, Revue du CAMES, Série B Vol. 3, Sciences sociales et humaines.

Ahmad Iftikhar, Bigirimana Liberat, 2019, Togo Decent Work Check 2019, Amsterdam, WageIndicator Foundation, March.

Akinocho Hervé, 2019, « L'égalité genre au Togo: Progrès et points sombres », Synthèse de Politique No. 53, Afrobaromètre/Janvier 2019.

Bawa Anissou. 2017, Mutations des périphéries urbaines au sud du Togo: des espaces ruraux à l'épreuve du peuplement et de la marchandisation des terres. Thèse de Doctorat en Sciences de la Terre, Université Montpellier, France.

Bollouti Ali et al., 2017, Revue des politiques d'enseignement technique et de formation professionnelle au Togo, UNESCO, Paris.

CEA (Commission économique pour l'Afrique), 2018, Profil pays 2017 : Togo, Addis-Abeba, CEA.

Chevalier Auguste, 1923, Quelques statistiques sur les Produits coloniaux français d'origine végétale [Les besoins actuels de la France et les exportations de nos colonies]. In: Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale, 3^e année, bulletin n°18, 28 février 1923. pp. 120-130.

Chrysal Aguidioli Kenoukon, 2007, « Effectivité et efficacité des normes fondamentales et prioritaires de l'OIT: Cas du Bénin et du Togo », Organisation internationale du Travail (Institut international d'études sociales).

CTA, 2001, « La gestion du foncier », Programme de radio rurale, CTA-2001/4.

De SouzaKodzoNyamadi, 1990, Les conditions des travailleurs togolais pendant la période coloniale allemande au togo de 1884-1914, thèse de doctorat d'histoire et civilisation, Université de Metz.

DGSCN, 2011. 4e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), Rapport définitif.

Diallo Yacouba, Les activités des enfants en Afrique subsaharienne : les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest ; <https://doi.org/10.3406/jatba.1923.4044>.

DSAID, 2016, Recensement des producteurs et parcelles d'ananas au Togo, MAEP, Lomé.

DSID, 2016. Recensement des producteurs et parcelles d'ananas au Togo. Rapport définitif. 57p.

Fair For Life, 2019, Référentiel d'attestation pour le commerce équitable et les filières responsables, Version Avril 2019, sur www.fairforlife.org.

FAO, 2017, Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Le lien entre les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition: renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix.

GIZ et Ministère Togolais de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ecole d'Entrepreneuriat Agricole, Cahier de formation-Togo-Filière ananas, Version 000, Mars 2015.

GIZ, 2017, Analyse de la filière ananas dans la région maritime et des plateaux au TOGO. GIZ (PRoDRA) / Ministère de l'Agriculture, de la production Animale et Halieutique, Lomé, 2017, 53 pages.

INSEED 2016, QUIBB 2015.

INSEED, 2016, Togo profil de pauvreté 2006-2011-2015, Lomé.

IRFA (Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes) 1977, Etude pour la création d'un marché de gros fruits et légumes à Lomé, IRFA, Paris.

Isbell, T., et Akinocho, H. (2018). Les Togolais tolérants envers (la majorité) des minorités et en faveur de l'égalité des sexes. <http://afrobarometer.org/sites/default/files/>.

Kadouza Padabô, 2010, « Le dibi-madibi : un mode de faire-valoir original dans le sud-ouest du Togo », Belgeo, <http://journals.openedition.org/belgeo/6510>; consulté le 01 mai 2019.

Laba Bakouma et Folikoue Ekoué, 2018, « Fruits et légumes au Togo : Etat des lieux de la production, organisation des filières et contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle », Rapport d'étude, FAO/MAEP, Lomé.

Lange Marie-France et Martin Jean-Yves, 1992, La socialisation par l'éducation et le travail : l'itinéraire incertain, communication présenté lors du Colloque Jeunes, Ville, Emploi, 26-29 octobre 1992, Paris.

Lézine Irène, 1980, « La socialisation de l'enfant », in *Enfance*, tome 33, n°4-5, Congrès international de psychologie de l'enfant. pp. 37-41.

MEPSPP/DPEE/DCSS, 2019, Annuaire national des statistiques scolaires 2017-2018 : 52^{ème} année, Lomé-Togo.

MS, 2015, Principaux indicateurs de la santé 2014, Lomé, MSPS/DGEPIS/DIS.

MSHP, 2016, Plan national de développement sanitaire 2016-2020, Lomé-Togo.

MSPS, 2017, Annuaire des statistiques sanitaires du Togo, Année 2016, Lomé, MSPS/DGEPIS/DIS.

MSPS, 2018, Annuaire des statistiques sanitaires du Togo, Année 2017, Lomé, MSPS/DGEPIS/DIS.

OIT, 2015, « Togo : un socle de protection sociale et des garanties pour l'emploi : pour une réduction de la pauvreté durable d'ici 2030 / Organisation internationale du Travail ; Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent, Bureau de pays de Dakar. - Genève: OIT, 2015.

OIT/DGSCN, 2010, « Enquête de base sur le travail des enfants au Togo », Rapport final, Lomé/BIT. Oladokoun 2010 (voir biblio 2017).

Oladokoun Wonou, 2013, « L'inefficacité du modèle de gestion du foncier rural au Togo. Étude de cas des agglomérations rurales périurbaines d'Atakpamé », *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°1, pp. 45-65.

Palassi Konga, 2015, *Pouvoirs locaux et développement en milieu rural. Les rapports de pouvoir entre acteurs de développement dans la Région de la Kara au Togo*, Thèse de doctorat d'anthropologie, Université de Lomé.

Parfait Oumba, 2016, La problématique du travail décent en Afrique à la lumière des normes de l'OIT. Café socio-anthropologique "Le travail dans tous ses états", Faculté de Sciences sociales et de gestion de l'Université catholique d'Afrique centrale, Apr 2016, Yaoundé, Cameroun. hal-01319736.

PND, 2018, Plan national de développement 2018-2022 (PND).

PNIASAN, 2016. Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle : plan d'investissement 2017 – 2026. Ministère de l'Agriculture, de la production Animale et Halieutique. 103 pages.

ProDra/GIZ, 2017, *Projet d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Filière Ananas au Togo* » (PrAACoFAT).

République Togolaise, 2018, Plan National de Développement (PND) 2018-2022, Lomé.

République Togolaise, 2019, Politique Nationale Multisectorielle de Nutrition 2019-2030, Lomé.

Subra Ph., 1977, « Etude pour la création d'un marché de gros fruits et légumes à Lomé », rapport d'étude, Paris, Institut de recherche sur les fruits et légumes.

Venturi Florian, 2010, Etude expérimentale sur la réduction et la valorisation des déchets issus de la chaîne d'approvisionnement et de transformation des ananas biologiques en produits séchés dans une petite industrie agro-alimentaire : Setrapal au Togo, Université de Franche-Comté.

<https://donnees.banquemondiale.org/pays/togo>
www.eurostat.org (consulté en février 2019)

ANNEXES

ANEXE 1 : programme de la première mission et acteurs visités

Lundi 4 février 2019

Rencontre de l'équipe et révision du planning

Mardi 5 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|---------------------------|--|-------------------------------------|------|--|
| NTUITO Kodzo | DUE -Togo | Chargé de programmes | Lomé | Kodzo.NYUITO@eeas.europa.eu +228 91545045 |
| VARIENNE Frédéric | DUE- Togo | Chef Equipe Gouvernance et Economie | Lomé | Frederic.VARIENNE@eeas.europa.eu +228 92269226 / 22536000 |
| THIES Florent-Dirk | GIZ/ProDRA | Chef programme | Lomé | florent-dirk.thies@giz.de |
| APEDO Kossi Dodzi | GIZ/ProDRA | Coordonnateur CVA Fruits | Lomé | kossi.apedo@giz.de +228 93718537 |
| ABADIA Gascon Silvia | GIZ/ProDRA | Suivi et évaluation PrAACOFAT | Lomé | silvia.abadia@giz.de |
| GNATOUANG Bernard | GIZ/ProDRA | Coordonnateur Technique | Lomé | Bernard.gnatouang@giz.de +228 92771128 |
| SERURAKUBA Sandrine | GIZ/ProDRA | Chargé des Relations Publiques | Lomé | Sandrine.serurakuba@giz.de |
| WALCHENSTEINER Ingo | GIZ/ProDRA | Assistant Technique | Lomé | ingo.walchensteiner.giz.de +228 70359573 |
| ABLA Roberta KOULAHOUÉ | GIZ/ProDRA | Assistant Technique | Lomé | abla.koulahoue@giz.de +228 92043840 |
| BALI Hélène | Ministère de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique (MAPAH) | Secrétaire Général | Lomé | Helenebali3@gmail.com +228 90256440 |
| ALASSANI Ennardja | MAPAH | Directeur de la Planification | Lomé | e.lassani@gmail.com +228 90289433 |
| KPADENOU Anani | MAPAH | Directeur des Filières Végétales | Lomé | akpadenou@gmail.com +228 90298810 |
| BEKETTI Kokou | MAPAH | Chargé d'Etudes | Lomé | k.beketi2011@yahoo.fr +228 90095299 |
| FANTCHEDE Ambroise | MAPAH | Directeur DFDTOPA | Lomé | kkambroise@yahoo.fr +228 90013450 |
| LABARE Kodzo | MAPAH | Agronome | Lomé | k.labare@yahoo.fr |
| ASSAHLolonyo | Direction de de l'Industrie | Chef Section | Lomé | assah.lolonyo@gmail.com +228 90291500 |

Mercredi 6 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|------------------------------|---|--|--------|---|
| GAGLO Adjoavi | Délégation Régional- Institut de Conseils et d'Appuis Techniques (ICAT) : Maritime | Directrice Régionale | Tsévié | gadoro69@yahoo.fr +228 22345761 / 90025264 |
| ATAKPLA Ayi | ICAT- Maritime | Technicien | Tsévié | +228 90863901 |
| ALAGBE Georges | DRAPAH- Maritime | Technicien | Tsévié | galagbeh@gmail.com +228 90331782 |
| TOLA Lambéra | DRAPAH- Maritime | Technicien | Tsévié | Tola.lamberra@gmail.com +228 91863901 |
| AFAWOUBO Koffi- Gagnon | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 99685366 |
| ASSIGNON Kouami | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 99967986 |
| YIBOR Koffi | Coopérative UCPAY | Conseiller | Ahepé | +228 91416278 |
| HOUPEGNON Kodjo Honoré | Coopérative UCPAY | Vice-Secrétaire | Ahepé | +228 97570884 |
| AKA Francis | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 90284416 |
| AGBOTRO Komi Dodzi | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 91892886 |
| AHOLOU Akou | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 96163250 |
| VOWOGBE Boniface | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 91334933 |
| AGBOLI Ama | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 93637963 |
| AMEDONOU | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 93164404 |
| FIAGNON Kokou Messah | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 90751694 |
| DEEDGE Yawovi | Coopérative UCPAY | Secrétaire | Ahepé | +228 98921758 |
| ADJONOU Kodjo | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 9874547750 |
| ATTITSOGBE Koffi | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 99709994 |
| ADZOGBLE Kossi Christophe | Coopérative UCPAY | Président de la Commission de Surveillance | Ahepé | +228 92408386 |
| ANANI Marie | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 97496828 |
| AGBADJI Komla | Coopérative UCPAY | Président CA | Ahepé | +228 92457211 / 97755623 |
| KOUMI Yawo | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 99018839 |
| SEDZRO Yaovi | Coopérative UCPAY | Membre | Ahepé | +228 98261566 |

Jeudi 7 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|-----------------|-------------------|-----------------------|------|--|
| FARAM Kpémouwa | LA RUCHE SETRAPAL | Chef production | Lomé | Setrapal_togo@yahoo.co +228 90713937 |
| LABA Bakouma | LA RUCHE SETRAPAL | Directeur Général | Lomé | Setrapal_togo@yahoo.com +228 90018644 |
| SESSOU Victoire | LA RUCHE SETRAPAL | Secrétaire -Caissière | Lomé | Setrapal_togo@yahoo.co +228 92412668 |
| ADABRA Alex | ALL BIO | Directeur Général | Lomé | agrofrik@yahoo.fr +228 98100623 / 90113960 |
| TCHALMA Watika | AGRI-FECO | Directeur Adjoint | Lomé | info@agri-feco.com ; agri-feco@gmail.com ; +228 91190816 |

Vendredi 8 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|-------------|-------------------------|-------------------------------|------------|---|
| SALAMI | JUNABIO | Directeur Général | Lomé | samilaye@hotmail.com +228 90193424 |
| ADAKE Byham | JUNABIO | Chef production | Lomé | Byham2000@yahoo.fr +228 90021879 |
| DAKE Adjovi | JULADO REHOBOTH | Directrice Générale | Adetsikopé | rehobothtogo@yahoo.fr +228 90129477 |
| ANANI Combé | LABEL d'OR | Directeur de la Planification | Gbatopé | +228 90859285 |
| ANANI Combé | Jus Délice / Label d'Or | Chef Production | Gbatopé | +228 90859285 |

Samedi 9 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|----------------|----------------------|-------------------------------------|----------|---|
| AGBEVIADÉ Komi | EDM FRANCE | Directeur Général | Lomé | contact@edm-france.fr +228 91977064 |
| KOHOE Kossi | Coopérative UCOOPABA | Président du Comité de Surveillance | Bagbégan | +228 92215147 |
| GASONU Kwasi | Coopérative UCOOPABA | Président du CA | Bagbégan | +228 99012532 |
| WODADZE Kossi | Coopérative UCOOPABA | Membre | Bagbégan | +228 99471102 +228 93628954 |

Dimanche 10 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|------------------------|----------------|--|-----------|---|
| BARTHOLDI Matthias | Consultant GIZ | Consultant en charge d'une étude sur le secteur privé et agropole Biologique | Lomé | |
| KOTOR Komla Ebémo Séla | Consultant GIZ | Consultant en charge de l'étude de référence du projet PraCoFAAT | Par Skype | komla.kotor.2017@etu-usenghor.org +228 92405316 |

Lundi 11 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|-------------------|-----------|--|----------|--|
| AKRODOU Kossi | UCPIAAB | Président | Danyi | +228 90767545/ 96475157 |
| PITASSA Pya-Abalo | UCPIAAB | Trésorier | Danyi | +228 91386049 |
| ETOH Komi | UCPIAAB | Membre | Danyi | +228 91933645 |
| PASSAH | UCPIAAB | Membre | Danyi | +228 97828987 |
| RIGAUX Emmanuel | PRONATURA | Directeur Général | Assahoun | Emmanuel.rigaux@pronatura.com +228 98112576 / 23382729 |
| HULEDE Emilie | PRONATURA | Responsable Assurance Qualité et Traçabilité | Assahoun | +228 96330205 |

Mardi 12 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|--------------------|----------------|--|------|--|
| BARTHOLDI Matthias | Consultant GIZ | Consultant en charge d'une étude sur le secteur privé et agropole Biologique | Lomé | |
| Equipe GIZ | GIZ/ProDRA | | Lomé | kossi.apedo@giz.de silvia.abadia@giz.de Bernard.gnatouang@giz.de |
| BATAKA Koutéra | MAPAH | Ministre | Lomé | + 228 90175617 |

Mercredi 13 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|-------------------|------------|--------------------------|------|--|
| APEDO Kossi Dodzi | GIZ/ProDRA | Coordonnateur CVA Fruits | Lomé | kossi.apedo@giz.de +228 93718537 |
| NTUITO Kodzo | DUE -Togo | Chargé de programmes | Lomé | Kodzo.NYUITO@eeas.europa.eu 91545045 |

Jeudi 14 février 2019

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|------------------|-----------|-----------|------|---|
| LABA Lakouma | COONAAFAT | Président | Lomé | Setrapal_togo@yahoo.com +228 90018644 |
| TIMIRIBA Katadji | COONAAFAT | SG | Lomé | timiribak@yahoo.fr +228 91114550 |
| ADABRA Alex | APROTELF | Président | Lomé | agrofrik@yahoo.fr +228 98100623 / 90113960 |

Autres personnes rencontrées

| Nom/Prénom | Acteur | Poste | Lieu | Email/tel. |
|--------------------|----------------|---|-------------|--|
| FIAH Yao | UGEPAD | Producteur | Dzolo | |
| AHIAMALE Etsè | UGEPAD | Producteur | Dzolo | |
| AKAGLA Kodjovi | UGEPAD | Producteur | Dzolo | 98363552 |
| ABLMESSI Yawa | UGEPAD | Productrice | Dzolo | |
| AHIATO Abila | UGEPAD | Productrice | Dzolo | |
| ASSEYI Kossi | UGEPAD | Producteur | Dzolo | |
| VUMADI K. Sénamé | UGEPAD | Producteur | Dzolo | 90109531 |
| ATIAKPO Massan | UGEPAD | Productrice | Dzolo | |
| AHIABOU Afi | UGEPAD | Productrice | Dzolo | |
| DAGLAMA Koffi | UGEPAD | Producteur | Dzolo | |
| | | | | |
| HUNDELE Emilie | ProNatura W.A | Responsable Assurance Qualité - Tracabilité | Assahoun | emiliehunlede@pronatura.com 96330205 |
| SEGUE Tanti | ProNatura W.A. | Employée | Assahoun | |
| DJATA Afi | ProNatura W.A. | Employée | Assahoun | |
| NOMENYO Asse | ProNatura W.A. | Employée | Assahoun | |
| KLUTSE Koffi | ProNatura W.A. | Employé | Assahoun | 98505651 |
| DEGBEVI Edem | ProNatura W.A. | Employé | Assahoun | 97513041 |
| AZIAMANOU Mansa | ProNatura W.A. | Employée | Assahoun | |
| SANVI Mama | ProNatura W.A. | Employée | Assahoun | 97096583 |
| AZAKPE Komi | ProNatura W.A. | Employé | Assahoun | |
| YOVO Reine | ProNatura W.A. | Employée | Assahoun | |
| ELEKOUSSI Kodjo | ProNatura W.A | Chef Production | Kpalimé | 99444097 |
| | | | | |
| ABOUZI Eliane | UGPFLBB | Productrice | Blifou | |
| EGBERE Koffi | UGPFLBB | Producteur | Blifou | 98678539 |
| KPENGUIE Manambou | UGPFLBB | Producteur | Blifou | |
| VIGAN Kossi | UGPFLBB | Producteur | Blifou | 99343685 |
| KOLANI Alidou | UGPFLBB | Producteur | Blifou | |
| NIKPE Kossi | UGPFLBB | Producteur | Blifou | 98198119 |
| ADJA Faustin | UGPFLBB | Producteur | Blifou | 99482324 |
| HONGA Yao | UGPFLBB | Producteur | Blifou | |
| DOGO Kossi J. | UGPFLBB | Producteur | Blifou | |
| GLITCHE Kossi | UGPFLBB | Producteur | Blifou | |
| MOUSSA Kodzo | UGPFLBB | Producteur | Blifou | 97029205 |
| PEKEI Piyalo | UGPFLBB | Productrice | Blifou | |
| ABOUZI Djémilatou | UGPFLBB | Productrice | Blifou | |
| SEDDOH K. | UGPFLBB | Producteur | Blifou | 99579094 |
| | | | | |
| KADOMA Julien | Ferme KADOMA | Directeur | Amouzoukopé | |
| | | | | |
| FARAM | SETRAPAL | Chef Production | Lomé | |
| KAKON Prénom | SETRAPAL | Employée | Lomé | |
| | | | | |
| AYASSOU Yawo Madji | Ingénieur | Retraité promoteur de le filière | Tsévié | Ayassou56blaise@yahoo.fr 90140514 98593486 |

ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER DE VALIDATION DES DONNEES ET ORIENTATION DE LA SUITE DE L'ETUDE

| N° | NOM ET PRENOMS | INSTITUTION / RESPONSABILITE | LIEU DE PROVENANCE | CONTACT | EMAIL |
|----|--------------------------|---|--------------------|----------------------|--|
| 1 | VARENNE Frédéric | Délégation de l'union européenne | LOME | 92269226 | FREDERIC.VARENNE@EEAS.EUROP A.EU |
| 2 | NYUITO Kodjo | Délégation de l'union européenne | LOME | 91545045 | Kodzo.NYUITO@eeas.europa.eu |
| 3 | TCHALLA Gnon | ONUDI | LOME | 90341156 | tchallayetou@gmail.com |
| 4 | DQKEY Qdjoï Dodji | Julado Rehosoth | ADETICOPE | 90129477 | rehoslhtogo@yahoo.fr |
| 5 | MAZINAGOU Mihikoucé | Direction Des Filières Vegétales (DFV) | LOME | 92303965 | mihikmaz@gmail.com |
| 6 | ASSAH K. Lolonyo | Direction de l'Industrie | LOME | 90291500 | Assah.lolowyo@gmail.com |
| 7 | BAKOUNAAH D. Gustav | LABEL D'OR SARL JUS DELICE S.A | LOME | 91422196 | Labeldorgustav@gmail.com Jusdelice gustav@gmail.com |
| 8 | SAKITI Kodjo | TROPIC BIO RQ | LOME | 92407380 | Tropicbio@gmail.com |
| 9 | KPOKA Reine | Ste ALL BIO | LOME | 98100623 | queen KPOKA@gmail.com |
| 10 | GAGLO Adjoavi DISSE Ipse | ICAT-MERITIME (DR) | TSEVIE | 90025264 99735445 | Gadoro69 yahoo.fr |
| 11 | LAWSON –SIMLEN Laté | AFRIK EXCEL | TSEVIE | 90324047 99172910 | Late2013@icloud.com |
| 12 | SALAMI Layi | JUNABIO Sarl | LOME | 90193424 99068336 | Becectogo@yahoo.fr |
| 13 | AGBADJI Komla | Président / UCPAY YOTO | ZAFI/YOTO | 92457211 97755623 | - |
| 14 | ADJOGBLE Kossi | Président du comité de pilotage@ | Ahépé /yoto | 92408386 | - |
| 15 | RIGAUX Emmauvel | DG Pronatura west Africa | ASSAHOUN | 98112576 | Emmauvel.rigaux@Pronatura.com |
| 16 | HUNDELE Emilie | Responsable Assurance Qualité –Tracabilité de PRONATURA W.A | ASSAHOUN | 96330205 | emiliehunlede@pronatura.com |
| 17 | AYASSOU Yawo Madji | Ingénieur à la retraite promoteur de le filière | TSEVIE | 90140514 98593486 | Ayassou56blaise@yahoo.fr |
| 18 | AKAGLAN Kodjo | Président UGPAD DZOLO-ZONEC | DZOLO | 98363552 | - |
| 19 | NIKPE Kossi | Secrétaire USCPA-BIO/Zone B Kloto-blifou | BLIFOU | 98198119 | - |
| 20 | ABADIA Silvia | AT PRAACOFAT | LOME | 93772800 | Silvia.abadia@giz.de |
| 21 | KOULAHOUÉ Robeta | PRODRA | LOME | 92043840 | Abla.koulahoue@giz.de |
| 22 | WALCHENSTEINER Ingo | PRODRA/PRAACOFAT | LOME | 70359579 | Ingo.walchensteiner@giz.de |
| 23 | KALANI Yadé | Direction de industrie / PRAACOFAT | LOME | 91420452 | Kalanyade@gmail.com |
| 24 | FOLIKOUE Eboué | DSID/Agro Eco | LOME | 90071261 | Joel.folikoue@yahoo.fr |

ANNEXE 3 : BUDGET D'OPERATION DE LA CHAINE DE VALEUR ANANAS AU TOGO

| Value chain : Ananas | | Togo 29-5-19-mdb | | Country : Togo | | Currency : CFA | | Year : 2019 | | Summary : Ananas-Togo-17-05-19-mg | | | |
|----------------------|-------------|------------------|---------------|----------------|-------------|----------------|----------|----------------|----------|-----------------------------------|--------------|-----------------|---------------|
| VALUE | Operation | Subsidy | Final output | Good | Service | Wages | IC -sub/ | Taxes Operatic | Financia | Land Rent | Depreciation | Net Operating P | Value Added |
| | PAB1 | 0 | 0 | 506.612.041 | 95.454.545 | 614.640.676 | 0 | 0 | 0 | 31.363.636 | 2.345.455 | 399.583.634 | 1.047.933.401 |
| | PAC1Z1 | 0 | 0 | 26.984.188 | 1.875.000 | 26.176.062 | 0 | 0 | 0 | 2.875.000 | 215.000 | 46.864.750 | 76.130.813 |
| | PAB2 | 0 | 0 | 125.411.625 | 52.500.000 | 142.833.375 | 0 | 0 | 0 | 22.500.000 | 590.000 | 151.165.000 | 317.088.375 |
| | PAC2Z1 | 0 | 0 | 134.970.938 | 9.375.000 | 130.880.312 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.075.000 | 473.698.750 | 605.654.063 |
| | PAC1Z2 | 0 | 0 | 4.131.150 | 1.500.000 | 21.046.850 | 0 | 0 | 0 | 0 | 78.667 | 15.243.333 | 36.368.850 |
| | PAC2Z2 | 0 | 0 | 6.196.725 | 2.250.000 | 31.570.275 | 0 | 0 | 0 | 4.500.000 | 118.000 | 36.365.000 | 72.553.275 |
| | VFD | 0 | 0 | 9.196.802 | 30.776.150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 52.426.652 | 52.426.652 |
| | VAF | 0 | 188.323.424 | 14.176.569 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 93.146.858 | 93.146.858 |
| | JB | 0 | 68.340.001 | 12.274.722 | 4.472.250 | 13.382.688 | 0 | 3.878.044 | 0 | 0 | 1.620.871 | 17.636.425 | 36.518.028 |
| | PSB | 0 | 2.476.790.975 | 201.383.333 | 98.321.741 | 509.513.537 | 0 | 27.434.542 | 0 | 0 | 17.647.015 | 773.482.670 | 1.328.077.764 |
| | AFEA | 0 | 1.068.749.991 | 201.942.760 | 50.738.001 | 109.083.883 | 0 | 41.431.138 | 0 | 0 | 595.145 | 423.646.558 | 574.756.725 |
| | AFEB | 0 | 1.214.488.531 | 368.482.854 | 92.018.161 | 58.570.902 | 0 | 84.489.451 | 0 | 0 | 17.689.384 | 316.945.293 | 477.695.030 |
| | VAF2 | 0 | 131.822.615 | 14.174.620 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 54.335.166 | 54.335.166 |
| | JCE | 0 | 16.625.854 | 6.793.171 | 831.220 | 3.430.489 | 0 | 68.576 | 0 | 0 | 587.181 | -3.876.977 | 209.268 |
| | JCMRLR | 0 | 0 | 78.121.460 | 9.559.024 | 39.450.624 | 0 | 788.619 | 0 | 0 | 6.768.819 | 50.967.543 | 97.975.606 |
| | VJS | 0 | 164.016.019 | 3.579.408 | 0 | 8.528.833 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28.895.763 | 37.424.596 |
| | Value chain | 0 | 5.329.157.410 | 1.714.442.367 | 449.671.091 | 1.709.108.508 | 0 | 158.090.370 | 0 | 61.238.636 | 49.330.536 | 2.930.526.419 | 4.908.294.469 |

Source : AFA, 2018. Chiffres en FCFA

| Acronym | Name |
|---------|---|
| AFEA | Ananas frais bio export avion |
| AFEB | Ananas frais bio export bateau |
| CF | Consommateur frais |
| CJB | Consommateur jus bio nat |
| CJC | Consommateur jus conv |
| CS | Consommateur seche |
| IFB | importateur frais bio |
| IFBEB | Importateur frais bio export bateau |
| IJBEB | Importateur jus bio export bateau |
| IJC | Importateur jus conventionnel |
| ISB | importateur seche bio |
| JB | jus bio |
| JCE | jus conventionnel export |
| JCMLR | jus conventionnel marche local - regional |
| PAB1 | Production anana bio zone 1 |
| PAB2 | Production anana bio zone 2 |
| PAC1Z1 | production ananas conventionnel 1 |
| PAC1Z2 | production ananas conventionnel 1 |
| PAC2Z1 | production ananas conventionnel 2 |
| PAC2Z2 | production ananas conventionnel 2 |
| PSB | Production seché bio |
| VAF | Vente ananas frais |
| VAF2 | Vente ananas frais |
| VFD | vente frais au détaillant |
| VJS | Vente jus- sèche |